

LIBRAIRIE
JACQUES LECHEVALIER

23, Rue Racine, PARIS VI.

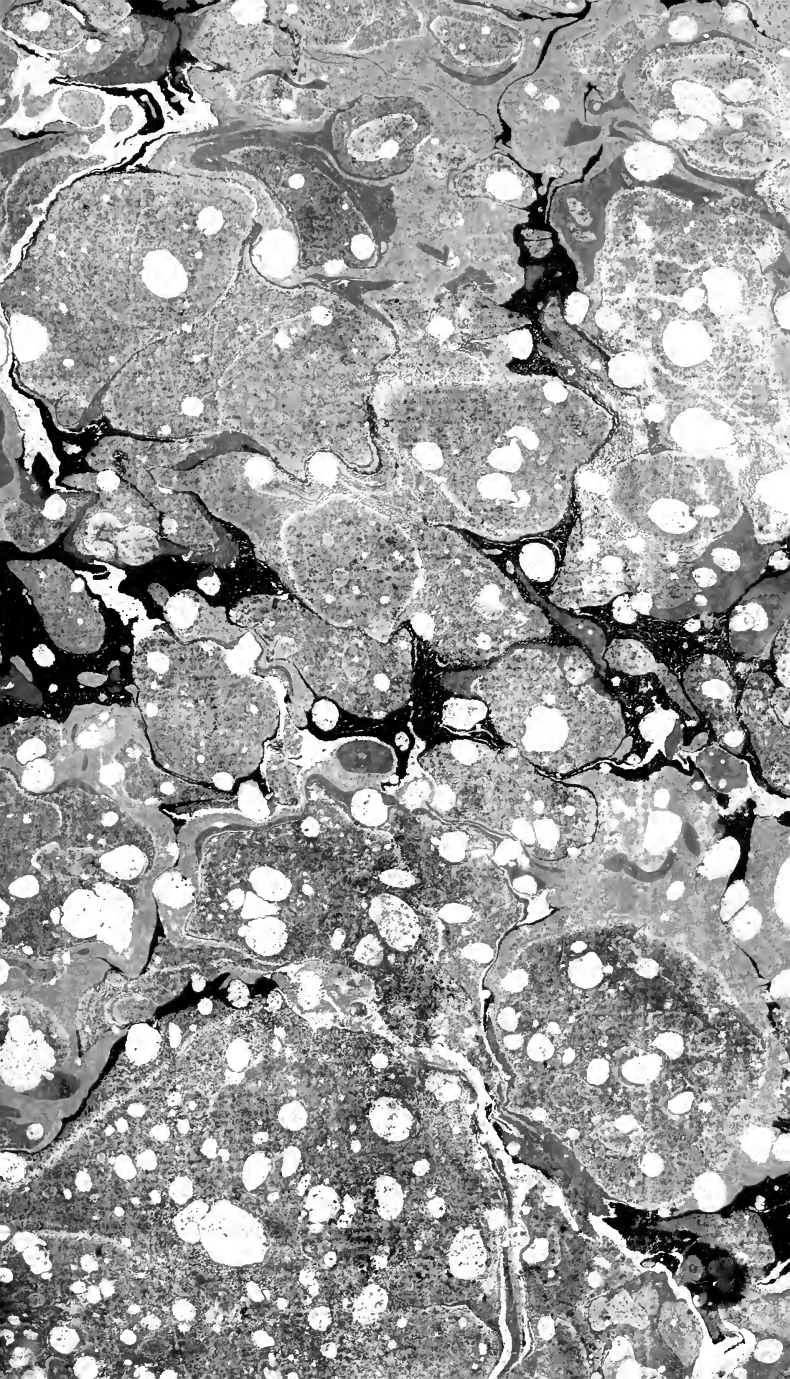
P. (un) vischwa get

HARVARD UNIVERSITY



LIBRARY OF THE MUSEUM OF
COMPARATIVE ZOÖLOGY

GIFT OF
GLOVER M. ALLEN



- Walruschwanzst.

2nd cop.

vi

C

AMT

HISTOIRE
DES PÊCHES,
DES DÉCOUVERTES
ET DES
ÉTABLISSEMENS DES HOLLANDOIS
DANS LES MERS DU NORD.
TOME PREMIER.

1880

2-11-1880

1880

1880

1880

1880

1880

1880

1880

1880



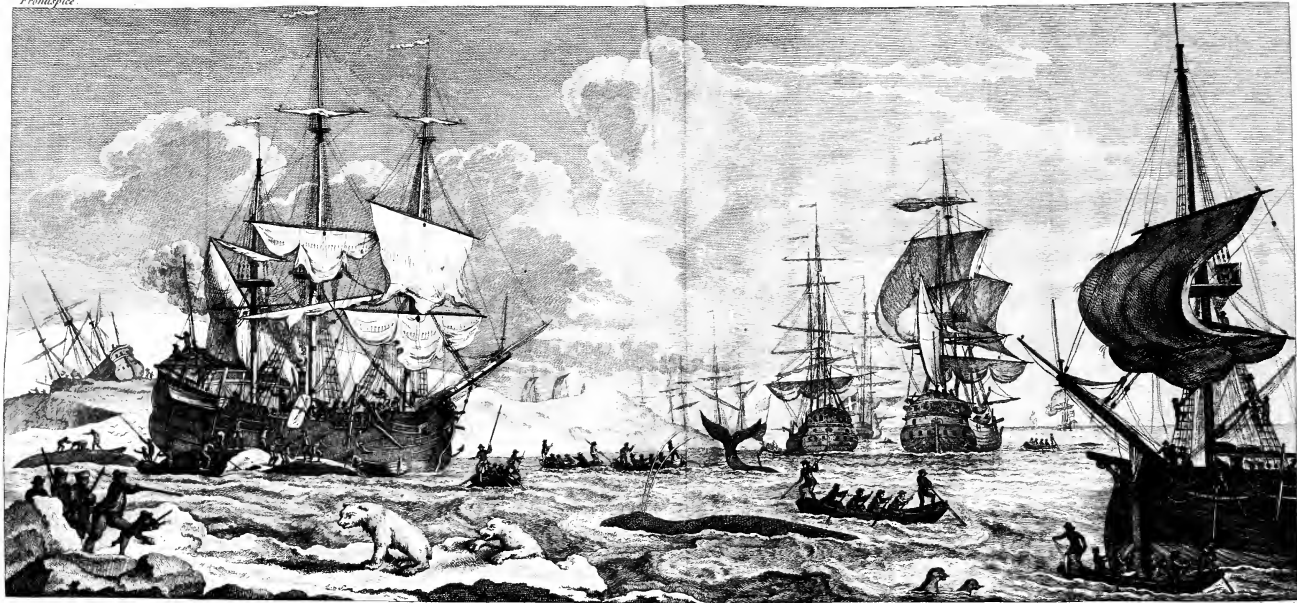


TABLEAU DE LA PÊCHE DE LA BALEINE.

HISTOIRE
DES PÊCHES,
DES DÉCOUVERTES

ET DES

ÉTABLISSEMENS DES HOLLANDOIS
DANS LES MERS DU NORD;

*OUVRAGE traduit du Hollandois par les soins du
Gouvernement, enrichi de Notes, & orné de Cartes
& de Figures à l'usage des Navigateurs & des Amateurs
de l'Histoire Naturelle.*

PAR LE C. BERNARD DE RESTE.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez la V^e. NYON, Libraire, rue du Jardinets, n^o. 2.

AN IX DE LA RÉPUBLIQUE.

G. M. Allen



AVERTISSEMENT.

CHARGÉ par le Gouvernement, de la composition de cet ouvrage, le premier volume fut prêt à mettre sous presse en 1791. J'étois sur le point d'y mettre le second; la Révolution prenant un caractère plus sérieux, renversa le gouvernement existant pour le remplacer par un autre. Celui-ci fut trop occupé d'affaires de la plus haute importance, pour suivre à mon égard & à celui du Libraire, les errements qui avoient été pris avec nous deux.

Les révolutionnaires emportés de mon District me firent un crime capital d'avoir eu des liaisons avec l'ancien Ministère; ils se préparèrent à m'en punir: on sait comment ces Cannibales punissoient alors.

Je fus averti, le 10 Août 1792, qu'on se dispoit à me traiter de la même manière qu'on venoit de traiter M. de Clermont-Tonnerre; on venoit de le massacrer. Je profitai de l'avertissement; une demi-heure après ma fuite, les bourreaux

ij *AVERTISSEMENT.*

entouroient la maison où je logeois, rue du Cherche-Midi ; ne me trouvant pas, ils emmenèrent un de mes fils, âgé de 15 ans, & le conduisirent aux Carmes : il y auroit été égorgé le 2 Septembre, s'il n'eût escaladé un mur de vingt pieds de haut, & ne se fût jeté dans un des jardins contigus à celui de cette nouvelle prison.

Je ne reparus dans la Société que le 25 Nivôse an 3 (15 Janvier 1795). Après trente-deux mois de détention, le Comité de Sûreté-Générale me mit en liberté.

Quelques jours après, je me présentai au Comité de Salut-Public, & demandai d'être mis en état de continuer mon ouvrage. Ma pétition fut accueillie ; & sur le Rapport du citoyen FOURCROY, Membre de ce Comité, l'ouvrage fut reconnu important & même nécessaire pour le commerce. J'obtins une place d'employé au Comité de Salut-Public, section de la Marine, pour me mettre à même d'y finir mon ouvrage.

AVERTISSEMENT. *iiij*

Par un arrêté du Comité de Salut-Public, le Comité d'Instruction Publique fut chargé de faire les fonds nécessaires pour mettre le Libraire en état d'imprimer les deux derniers volumes. Ce comité, soit négligence, soit mauvaise volonté, n'assigna aucuns fonds. Le Gouvernement Directorial fut décrété, & le Comité de Salut-Public fut dissous. Je me trouvai sans emploi, mon Libraire sans fonds, & l'ouvrage resta au même point où il étoit.

Enfin au mois de Messidor an 6 (Juillet 1798), je fis des démarches auprès du nouveau Gouvernement pour être mis en état de finir mon ouvrage. Le Ministre de la Marine & des Colonies (le C. Bruix), accueillit ma pétition ; sur un rapport qui lui fut fait, il fit compter au Libraire la somme nécessaire pour le mettre en état de continuer l'impression, en l'obligeant de fournir pour cette somme, deux cents Exemplaires de l'ouvrage pour être déposés au dépôt de la Marine. Ce ministre engagea son collègue, le Ministre de l'Intérieur (le C. François Neufchâteau),

iv *AVERTISSEMENT.*

à prendre cent Exemplaires du même ouvrage. Cette recommandation eut son effet, & le Ministre me donna une place d'employé dans l'un des bureaux de la Marine.

A peine mon Libraire fut-il mis en état d'imprimer les deux derniers volumes, qu'il fut attaqué d'une maladie dangereuse ; après quinze mois de souffrances aiguës, il termina sa carrière. Le premier empressement de la veuve du C. Nyon, a été de remplir les engagements que son époux avoit pris avec les Ministres de la Marine & de l'Intérieur.

J'ai cru devoir entrer dans ces affligeans détails, pour prouver que c'est aux circonstances seules, que le retard de la publication de mon ouvrage doit être imputé.

PRÉFACE



PRÉFACE

DE L'AUTEUR.

LA BALEINE (1) est le plus grand des poissons connus ; sa longueur est de soixante à quatre-vingts pieds ; elle se tient communément dans les eaux les plus profondes. La tête est toujours le tiers de son corps ; elle a un évent de chaque côté ; c'est par eux que l'animal élève très-haut deux jets d'eau semblables à deux sources d'une abondance & d'une force peu communes ; on entend , à un

(1) WALVISCH. L'auteur Hollandois en donne l'éty-mologie. « Ce poisson, dit-il, emprunte la première » partie de son nom , non du mot WAL, qui signifie » CÔTE D'UN PAYS, mais du mot WEL, qui signifie » SOURCE, à cause que les deux évènements de la Baleine » sont parfaitement semblables à deux sources d'où sortent » deux jets d'eau qui s'élèvent à une hauteur considé- » rable. VISCH signifie POISSON ; ainsi, ces deux mots » réunis en un seul, forment celui de WALVISCH, » POISSON-A-SOURCE ».

Tome I.

mille de distance, le bruit que l'eau fait en sortant impétueusement par les deux évents de l'animal, lorsque la mer est calme. La langue de la Baleine a ordinairement dix-huit pieds de long, sur dix de large; l'intérieur de sa bouche est en voûte; on n'y trouve aucune dent; elle est garnie communément de huit cents fanons; la circonférence de son corps est ordinairement de huit brasses: le cuir est lisse & noir; il est marbré de blanc en quelques endroits, particulièrement sur les nageoires & sur la queue; le dessous du ventre est entièrement blanc. Les nageoires ont depuis cinq jusqu'à huit pieds de long; ce poisson ne s'en sert uniquement que pour se tourner: la queue, toujours placée horizontalement sur l'eau, se courbe un peu vers son extrémité; elle a deux ou trois brasses de large; la Baleine en porte des coups terribles. Il est étonnant de voir avec quelle agilité ce lourd animal fend les ondes & les vagues. La Baleine, par un instinct particulier, remonte souvent à fleur d'eau

pour y respirer ; c'est par une suite de cet instinct , que lorsqu'elle est forcée de se réfugier sous la glace , elle y cherche constamment les endroits où elle est plus mince , pour pouvoir la casser plus facilement d'un coup de tête & se procurer l'air dont elle sent ne pouvoir se passer : sans cette ressource , la Baleine devrait continuellement sortir de dessous la glace qui lui sert de refuge , & s'exposer ainsi à la poursuite acharnée des Pêcheurs. La chasse a rendu la Baleine rusée ; elle ne se tient plus guère sur les bords de la glace ; elle s'y enfonce au contraire très-avant.

Il s'établit en 1611 , une Compagnie pour la pêche du Nord , ou du *Groenland* ; les principaux Intéressés furent des citoyens de *Hoorn* , d'*Amsterdam* & d'autres villes de la *Nord-Hollande* : cette Compagnie entreprit la pêche sur les côtes de la *Nouvelle-Zemble* & du *Spitsberg* : dans la suite on l'entreprit aussi à l'île de *Jean-Mayen* ; alors les *Zélandois* & les *Frisons* y furent admis

comme participans. Les Baleines, qui se trouvoient par milliers au *Spitsberg*, abandonnèrent peu-à-peu ces parages & se retirèrent dans les glaces ; il fallut se déterminer alors à faire voile plus avant , pour suivre sa proie. On n'osa pas se déterminer tout de suite à prendre ce parti dangereux ; car outre qu'on y trouve des montagnes de glace mouvantes, les plages glacées autour desquelles on est obligé de jeter l'ancre pour y attendre le poisson, sont si étendues, qu'il est souvent impossible d'en appercevoir les extrémités du haut des mâts. A ces deux inconvéniens, il s'en joint un troisième plus dangereux encore ; la glace détachée & mise en mouvement par une tempête, brise quelquefois les navires pêcheurs & les met en pièces, quoique ce soient des flûtes de cent cinquante à deux cents lasts (1).

La pêche de la Baleine est dangereuse ; les procédés en sont redoutables ;

(1) Le last équivaut à deux tonneaux.

elle demande un grand courage , beaucoup de zèle , d'adresse & de capacité pour la diriger : nous en donnerons une description exacte , & ferons voir que les profits qu'elle donne , ne s'obtiennent pas fans les plus grands efforts. L'huile de Baleine , de même que celle des autres grands poissons , est d'un très-grand usage ; la plus fine est employée dans les Savonneries ; c'est avec celle-ci qu'on fait le *savon verd* ; la plus grossière & la plus noirâtre est celle dont les Corroyeurs se servent pour préparer les cuirs ; on l'emploie aussi dans les chantiers de construction pour préparer le goudron des navires. Les Fanons (*Baleines*) , sont , comme l'on fait , du plus grand usage.

Les côtes du *Groenland* & du *Spitsberg* sont infestées d'Ours ; ces cruels animaux se jettent à la mer pour gagner les plages glacées , ou même la glace mouvante ; c'est là qu'ils cherchent & attaquent avec avantage leur proie ; ils s'y nourrissent des jeunes Baleines , des

Chiens-marins, & d'autres gros poissons qu'ils surprennent avec une adresse inconcevable ; ils trouvent aussi une nourriture abondante dans les anses où les Pêcheurs dépècent ordinairement leur poisson : rarement on cherche les Ours blancs pour leur donner la chasse ; le danger que l'on court en attaquant ces animaux est trop grand. Les Pêcheurs qui s'y exposent, doivent être au moins au nombre de cinq ou six ; ils doivent avoir le plus grand soin de ne pas se séparer, car si le premier qui tire sur l'Ours, le manque, ou ne le met pas absolument hors de combat, il est perdu ; ses camarades peuvent seuls le délivrer en attaquant sur le champ & tous ensemble l'animal devenu plus furieux par sa blessure ; les fusils doivent être chargés de deux balles. Lorsque le chasseur est assez heureux pour atteindre l'Ours derrière l'oreille, ou au poitrail, il l'étend roide mort ; s'il l'atteint par-tout ailleurs, quelle que soit la blessure, l'animal court sur les chasseurs & les attaque avec furie ;

ils n'ont alors d'autre ressource , pour s'en délivrer , que de tirer tous ensemble sur lui , & de l'attaquer à leur tour avec leurs bayonnettes & leurs sabres. Il arrive aussi quelquefois qu'un Ours blanc se jette à l'eau pour poursuivre une chaloupe des Pêcheurs ; s'il l'atteint , il s'y cramponne , & la renverseroit infailliblement , si l'on ne prenoit la précaution de l'attendre avec des haches , pour lui couper les pattes de devant au même instant qu'il les pose sur le bord de la chaloupe. Ces animaux sont encore plus redoutables dans l'*Islande* : poussés par le vent de nord-ouest vers cette île , ils y abordent souvent par grandes bandes ; ils y font alors un ravage cruel , car ils se jettent sur tout ce qu'ils rencontrent pour rassasier leur faim. Les Ours semblent être doués d'une connoissance surprenante : dispersés dans l'intérieur de l'île , & n'y trouvant plus de quoi s'y sustenter , ils grimpent sur les plus hautes montagnes pour y observer la glace ; s'ils s'apperçoivent qu'elle commence à se

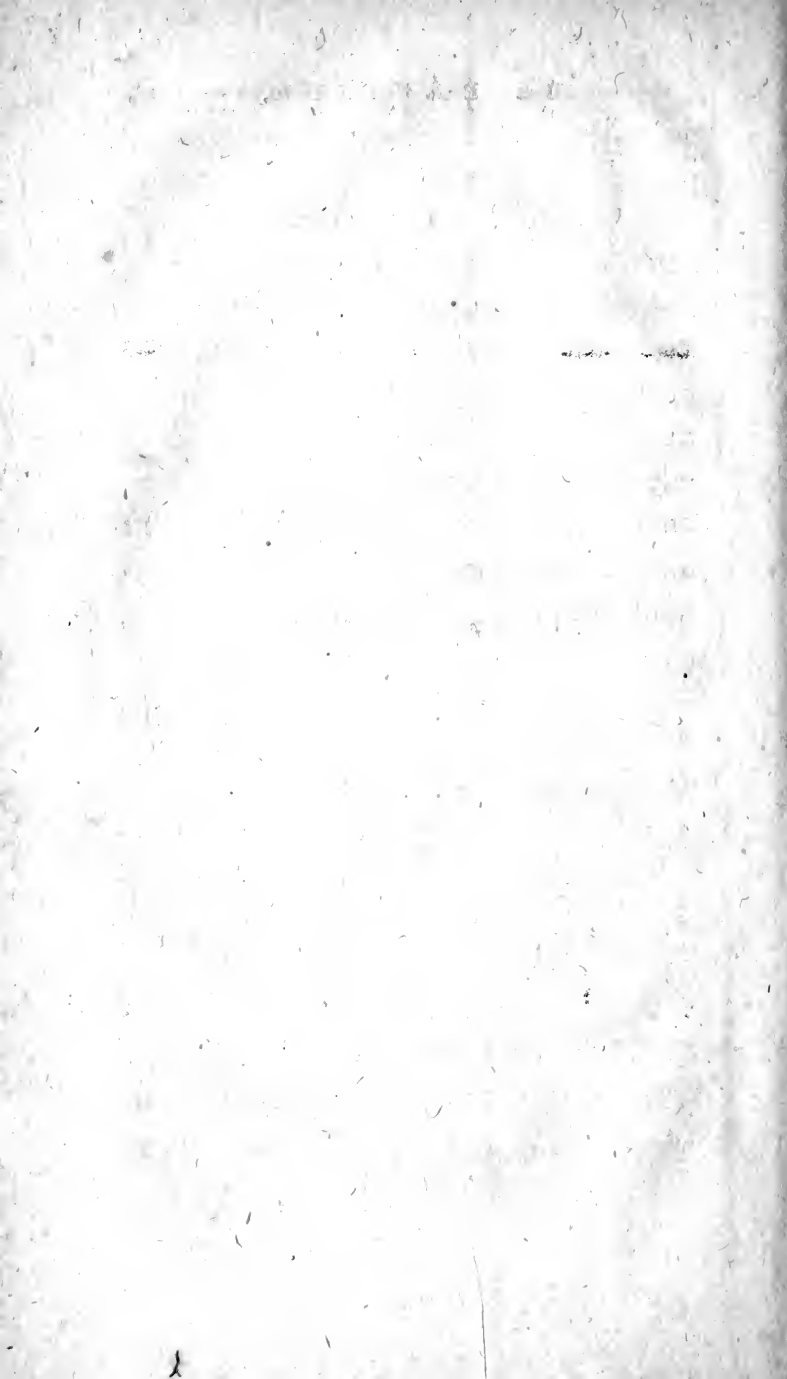
détacher du rivage & à prendre son cours; ils courent à toutes jambes, se jettent à la nage, & suivent les glaçons jusqu'à ce qu'ils en ont atteint d'assez grands pour y monter dessus, & se remettre à leur pêche ordinaire. On n'attaque les Ours que pour avoir leur peau, qui est d'un très-grand usage en Europe; rarement on leur trouve assez de graisse pour en faire un profit passable.

On trouve aussi sur les glaces de l'Océan le plus septentrional, des Chiens marins en profusion; la chasse qu'on leur donne n'est ni périlleuse ni pénible, comparativement à celle de la Baleine & de l'Ours; on peut en prendre jusqu'à trois ou quatre cents dans un jour: la graisse des Phoques donne de l'huile aussi bonne que celle de Baleine; la peau sert à plusieurs usages, & particulièrement à recouvrir les malles.

Voilà, Lecteur, quelques particularités, dont vous trouverez dans cet Ouvrage un détail plus circonstancié: ce Traité de la Pêche du Nord, &

de celle de la Baleine sur-tout , aura , pour mes concitoyens , le double avantage de leur offrir des procédés curieux , des traits singuliers & surprenans , qu'ils ne connoissoient pas ; & d'un autre côté , des connoissances précieuses sur la grande pêche , dont notre République a retiré de si grands avantages ; avantages dont elle peut jouir encore pendant longues années , si cette pêche est sagement dirigée , prudemment conduite , & puissamment protégée par l'Etat.







P R É F A C E

D U T R A D U C T E U R.

Nous n'avions jusqu'à présent sur les pêches du Nord, que des notions imparfaites, peu sûres, & éparfes dans quelques relations peu propres à mériter la confiance. Les dissertations sur la pêche de la Baleine aux côtes du Groenland, de Spitsberg & de Jean-Mayen, ne sont que superficielles; les divers Voyageurs n'ont vu qu'en passant ces contrées; elles repoussent, par l'âpreté de leur climat, l'homme le plus intrépide & le plus décidé à y découvrir

les trésors que la Nature y a enfouis. Tout ce que nous avons sur la Géographie de toute la contrée la plus voisine du Pole arctique, repose sur la véracité de quelques Voyageurs, qui, la plupart, n'ont apperçu ses terres que du milieu des glaces, qui leur en empêchoient l'abord : quelques étrangers ont été cependant assez heureux pour surmonter les obstacles, & nous avons quelques ouvrages sur l'Histoire Naturelle du Groenland & de l'Islande, qui ne sont pas sans mérite.

Le *Chevalier de Pages* a donné en deux volumes, ses trois différens Voyages autour du Monde; celui qu'il a fait au Nord ne nous apprend rien de particulier. Em-

barqué sur un navire pêcheur Hollandois, son voyage fut pénible & dangereux ; renfermé dans les glaces autour de Spitsberg, il lui fut impossible de mettre à terre nulle part : il revint en Hollande sur le même navire, après avoir été témoin de la prise de quelques Baleines. Ignorant la langue Hollandoise, le Patron & l'équipage du navire ne pouvoient lui être que d'un mince secours dans les observations qu'il eut occasion de faire sur les plages qui ne lui offroient que le spectacle uniforme de glace contiguë, de bancs de glace, ou de glaçons emportés par les courans. Son voyage dans les mers du Nord n'a rien d'intéressant ; il paroît même qu'il s'est

mépris sur les procédés de la pêche de la Baleine, & qu'il n'en a faisi ni les détails, ni l'ensemble : ce Voyageur ne nous apprend rien sur l'Histoire Naturelle de ce pays, qu'il paroît seulement avoir salué de loin.

La *Relation du Groenland par Isaac de la Peyrère*, ne porte pas sur des principes assez fermes, pour mériter la confiance des Naturalistes. Cet auteur n'a jamais été au Groenland; il a écrit d'après des Mémoires qu'on lui fournit à Copenhague, & d'après des oui-dire de quelques personnes qu'il crut sur leur parole. La Peyrère a donné deux éditions de son ouvrage : la première est de 1647; elle est adressée à M. de la Mothe le Vayer : la

seconde parut en 1715 (1) ; elle est dédiée à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince : la Peyrère joignit à celle-ci une relation particulière d'un voyage fait à Spitsberg en 1671, & le Journal du capitaine Anglois, Jean Wood, allant à la découverte d'un passage aux Indes Orientales par le Nord-Est, en 1676. Il y auroit de la légéreté de prendre la Peyrère pour guide, & de s'appuyer de son témoignage : on trouve cependant dans la dernière édition de son ouvrage, quelques détails assez curieux & assez exacts ; des auteurs

(1) La Peyrère doit avoir poussé la carrière de sa vie bien avant ; il doit être mort dans l'âge de la caducité. La première édition de sa Relation est antérieure à la seconde, de soixante-huit ans.

plus modernes ont cru pouvoir les adopter.

La vie, les aventures & le voyage de Groenland du Révérend Père Cordelier, PIERRE DE MESANGE, n'est qu'un roman écrit par lui-même, & publié après sa mort à Amsterdam en 1720. Sa relation du Groenland ne mérite pas la plus petite croyance.

Nous avons un petit *Traité sur l'Histoire Naturelle du Groenland*, par M. *Eggede*, Missionnaire & Evêque dans cette contrée ; cet Evêque y a fait une résidence de quinze années consécutives. Son ouvrage n'est pas sans mérite ; il a été traduit en François, & a paru en 1763.

Les Lettres sur l'Islande, par
l'Evêque

DU TRADUCTEUR. xvij
l'Evêque de Linkoepping, contiennent des recherches curieuses & assez exactes sur l'origine, les mœurs, les usages, les loix & l'histoire des *Islandois* : la plupart de ces Lettres ont été écrites sur les lieux & pendant le voyage de ce Prélat. Nous en avons une traduction françoise, par M. *Lindblom*, Secrétaire & Interprète du Roi au Département des Affaires étrangères. Ce voyage fut entrepris en 1772, par l'Evêque de Linkoepping, accompagné de MM. BANKS & SOLANDER, tous trois savans Suédois; l'édition françoise est de 1785. C'est le meilleur ouvrage qui ait encore paru sur l'Islande.

Deux savans *Islandois*, cultivant avec beaucoup de succès les

sciences à Copenhague , entreprirent un voyage dans leur patrie , dans la vue de la faire connoître exactement sous tous ses rapports avec la Géographie & l'Histoire Naturelle. Leurs descriptions ne pouvoient manquer d'être exactes , car ils réunissoient de grands avantages sur tous les autres Voyageurs pour remplir leur dessein. MM. *Eggert Olaffen & Biarne Paulsen* , sont les deux estimables auteurs de ce Voyage. Leur ouvrage est en deux volumes *in-4°* ; il est à regretter qu'ils aient noyé leurs excellentes observations dans une infinité de détails minutieux , & qu'ils se soient livrés à des répétitions fastidieuses qui fatiguent & découragent le lecteur.

L'Histoire du Groenland, par *David Crantz*, est très-estimée ; ses descriptions sont assez exactes ; mais cet auteur a eu principalement en vue de donner l'histoire ecclésiastique de l'établissement & des progrès de la mission des Frères Moraves (Hernutes), dans une partie de cette contrée si peu connue dans l'intérieur de son vaste continent : elle est écrite dans le même esprit & sur le modèle de toutes les missions dans les pays lointains. Cet ouvrage est assez volumineux. L'édition angloise est en deux gros volumes grand *in-8°*. Les cartes & les figures de cette édition sont bien faites.

Les Hollandois sont les seuls qui aient pu donner une histoire fidelle

& véritablement utile de la pêche de la Baleine dans les mers du Nord ; eux seuls l'ont faite pendant plus de cent cinquante années consécutives , avec une assiduité régulière ; eux seuls en ont retiré tout le profit dont elle est susceptible ; eux seuls aussi en ont recueilli tous les avantages précieux , en surmontant , avec toute l'intrépidité qui leur est propre , les dangers multipliés d'une navigation pénible à travers les glaces éternelles qui défendent les approches du point du Pole boréal.

Anderson n'a lui-même écrit sur la pêche de la Baleine dans le Nord , que sur la foi des relations qui lui ont été faites , presque toujours verbalement , par des Pê-

DU TRADUCTEUR. xxj
cheurs peu versés dans la Géographie, & encore plus ignorans en Histoire Naturelle. Cet auteur manque d'exactitude dans ses descriptions des grands poissons du Nord; il a été souvent en peine d'indiquer avec certitude la véritable famille de ceux qu'il a eu occasion d'examiner par lui-même; il n'est pas plus exact sur la véritable position des plages, sur le site & le gissement des côtes vers lesquelles on pêche la Baleine dans le Nord.

On ne dit rien de trop, en avançant que les terres les plus voisines des côtes du Groenland, que le Spitsberg & les plages de glace du Nord, sont devenues une seconde patrie pour les Pêcheurs

Hollandois : on peut dire que ces hommes courageux ont vaincu la Nature elle-même , en surmontant les obstacles qu'elle paroïssoit avoir mis à leurs hardies entreprises : la passion du gain , plus exaltée chez eux que chez tous les autres Peuples navigateurs , leur industrie , leur patience & leur flegme , leur ont ouvert une branche de commerce qui a vivifié celui de leur République , en rendant les contrées du Nord & leurs habitans les tributaires de leur pays , comme ils s'étoient assujettis les îles & les Indiens de la mer du Sud.

Les Hollandois ont profité des découvertes & du découragement des *Basques* , les premiers qui aient entrepris la pêche du grand poisson :

DU TRADUCTEUR. xxiiij

les Hollandois devenus leurs concurrens, les affujettirent bientôt à leur servir de guides dans ces mers glacées ; bientôt ils furent en état de se passer d'eux , & ils ne tardèrent pas long-temps à leur enlever cette branche de commerce dont la découverte appartient toute entière aux Pêcheurs de Bayonne.

L'Histoire des Pêches dans les mers du Nord est un ouvrage neuf ; l'exactitude que j'ai mise dans la traduction de cet ouvrage me méritera , j'espère ; l'indulgence dont j'ai besoin sur le style. Il est bien difficile, en effet, de donner une traduction brillante, lorsque le Traducteur est assujetti au sens littéral & aux détails de la version sur laquelle il travaille ; telle a été

ma contrainte. Peu d'écrivains ont le talent sublime de rendre les idées d'un autre avec la même chaleur, la même grace & la même harmonie qu'ils rendent les leurs.

Chargé par le Gouvernement, de la traduction de cet ouvrage Hollandois, j'aurois mal rempli les vues du Ministre de la Marine, si j'avois sacrifié à l'élégance de la diction le vrai sens de mon auteur; un ouvrage élémentaire sur la Pêche de la Baleine dans les mers du Nord, doit en présenter les principes & les détails de la manière la plus simple, parce qu'ils doivent être saisis sans peine par tous ceux qui veulent en faire leur profit: ce ne sont pas, pour l'ordinaire, des Académiciens qui mon-

tent les vaisseaux pêcheurs, & qui vont s'exposer à toutes les incommodités & affronter tous les dangers d'une pêche dont le lucre est le seul attrait.

Je n'ai pas cru devoir suivre aussi scrupuleusement l'ordre des matières de l'auteur Hollandois ; j'ai cru, au contraire, devoir faire beaucoup de rapprochemens : j'ai donc traité tous les articles séparément pour éviter le fastidieux inconvénient des répétitions sur le même sujet. Le premier volume de ma Traduction contient tout ce qui a rapport à la Pêche & tout ce qui concerne l'histoire naturelle des Poissons les plus connus dans les mers du Nord : le Traité particulier de la pêche du Hareng,

qui fait la conclusion de tout l'Ouvrage Hollandois , finit le premier volume de ma Traduction. Je me suis permis aussi quelques retranchemens ; j'ai cru devoir élaguer l'ouvrage de quelques superfluités qui , à tout prendre , n'étoient que des redites tédieuses , qui ne pouvoient qu'embarrasser la narration & la faire traîner.

Il ne manque à l'auteur Hollandois que de l'ordre & de la précision pour rendre son ouvrage aussi agréable qu'il est utile ; j'ai cherché à lui assurer tout son mérite intrinsèque , par une division plus propre à en faire soutenir la lecture dans ma version , sans dégoût. Quatre longs Chapitres du texte

DU TRADUCTEUR. xxvij
m'ont fourni la matière de mon
premier volume , qui est divisé en
quatorze.

J'ai consulté quelques auteurs
François & étrangers ; j'ai parti-
culièrement rapproché les disser-
tations & les descriptions de celui
du *Traité général des Pêches* ; celui-ci
m'a fourni la matière de la plupart
des notes du premier volume :
je me flatte que ces notes don-
neront quelque prix à ma Traduc-
tion ; elles démontreront au moins
combien il est difficile , même à un
auteur d'un mérite distingué , de
se préserver de l'erreur , lorsqu'il
écrit d'après des Mémoires dont
il ne peut pas vérifier l'exactitude
& la véracité.

Les cartes sont toutes de l'auteur

Hollandois; elles ont paru assez exactes pour pouvoir être conservées; j'ai seulement traduit en François tout ce que j'ai cru pouvoir rendre dans notre langue, sans jeter de la confusion sur les indications communes, & sur le site des lieux connus par tous les Navigateurs, sous des noms hollandois. Ces dénominations sont aujourd'hui des *noms propres*, qu'il n'est plus permis de traduire d'après l'étymologie des mots: les Hollandois ont fait la plus grande partie des découvertes dans le Nord; ce seroit leur faire un larcin que d'en faire perdre la tradition par une version étrangère des noms indicatifs, dont la conservation peut contribuer à leur assurer l'hon-

neur bien mérité de ces découvertes jusqu'à la dernière génération : j'ai conservé aussi le petit nombre de figures dont l'ouvrage Hollandois est orné , mais j'en ai ajouté quelques autres à ma Traduction , que j'ai fait graver d'après les planches du Traité général des Pêches.

J'ai mis en tête du second volume , une dissertation historique sur le Groenland & sur l'Islande ; elle sert d'introduction à l'Histoire Naturelle de ces deux contrées ; cette dissertation pourra ajouter quelque chose au mérite & à l'utilité de l'ouvrage , puisqu'on ne connoît guère encore que les côtes de ce grand continent & de cette île ; celle-ci ne le cède peut-être ,

par son étendue, qu'aux îles de *Madagascar* & de *Borneo*, les deux plus grandes qu'on connoisse dans les mers connues : j'ai tout lieu de croire que les Mémoires qu'on m'a procurés méritent toute ma confiance jusqu'à un certain point, & je n'ai fait nulle difficulté de les employer ; je les ai confrontés avec le texte Hollandois ; & dans ce volume, comme dans le premier, je pense que mes notes pourront ajouter quelque importance à l'Histoire des Pêches des Hollandois dans le Nord. Un savant, connu à juste titre par ses profondes connoissances sur l'Histoire Naturelle, a bien voulu revoir mon manuscrit & corriger tout ce qu'il a cru défectueux ou superflu.

Je n'ai rien négligé pour enrichir ma version françoise & la rendre utile ; la pêche du grand poisson faite avec discernement & conduite avec sagesse, doit être une branche précieuse de commerce pour tout Etat qui s'appliquera à la protéger & à l'encourager : si mes talens répondoient à mon zèle, l'attente du Gouvernement ne seroit pas trompée, & peut-être pourrois-je me flatter d'avoir payé proportionnellement à mes forces, le tribut d'utilité que tout citoyen doit à la Patrie.

On s'attache particulièrement aujourd'hui à la Pêche de la Baleine dans les mers du Sud ; les dangers en sont infiniment moins grands, la pêche en est moins pé-

nible , le poisson y est beaucoup plus gros & la chasse plus abondante ; tous ces avantages ont décidé la préférence en faveur de la pêche du Sud sur celle du Nord. Cependant la direction & les procédés généraux de la pêche de la Baleine sont toujours les mêmes dans les deux mers opposées , & les Hollandois sont à cet égard d'excellens guides & de grands maîtres pour tous les peuples qui ne veulent devoir qu'à leur industrie les grands avantages de la pêche du gros poisson : outre l'avantage précieux d'occuper utilement une infinité de citoyens en leur procurant de nouveaux moyens de subsistance , il en est encore un très-réel pour le commerce particulier

culier d'un Etat, c'est celui de n'être pas obligé d'acheter dans des marchés étrangers des matières qu'on peut se procurer par sa propre activité : l'huile & les fanons de Baleine sont devenus pour la France, comme pour tous les autres Etats, des substances de première nécessité, tant pour les fabriques utiles, que pour celles de pur agrément & de luxe.

Il peut arriver aussi que la Baleine, poursuivie avec acharnement dans les mers du Sud, comme elle l'a été dans les mers du Nord, s'effarouche & cherche quelque asyle inaccessible à son ennemi à l'extrémité des mers Australes, comme elle l'a trouvé sous les glaces du pôle Arctique : il est

évident que dans cette hypothèse très-plausible, il faudroit revenir l'attaquer dans le Nord, où la pêche deviendroit alors moins dangereuse que vers le pôle opposé.

La pêche de la Baleine est pour nous d'un intérêt majeur ; ces Compagnies privilégiées qui repoussent si cruellement l'émulation & décourageoient l'industrie, sont enfin prosrites à jamais : le commerce va être en France ce qu'il n'auroit jamais dû cesser d'être ; libre ! Le Gouvernement n'aura plus que des encouragemens à donner : plus de marchés clandestins à faire, plus de monopole ; enfin la concurrence rétablie dans le commerce, ramenera l'abondance, & celle-ci en vivifiera tous les canaux.

T A B L E

D E S C H A P I T R E S

CONTENUS DANS CE VOLUME.

- CHAP. I. *E*NTREPRISE des Navigateurs employés à la pêche de la Baleine ; différends survenus entre eux ; moyens particuliers employés par les Hollandois pour faire fleurir cette nouvelle branche de commerce. Page 1
- CHAP. II. Des Poissons : facilité de les prendre ; procédés des Hollandois dans les premières années de leur pêche ; leurs établissemens dans le Groenland ; diminution du poisson ; abandon des établissemens & dissolution des Compagnies. 39
- CHAP. III. De la vraie Baleine ou de la Baleine franche. 62
- CHAP. IV. Manière employée aujourd'hui pour prendre la Baleine dans les glaces ; outils & instrumens nécessaires à cette pêche. 83
- CHAP. V. Dépècement de la Baleine ; outils propres au dépècement ; fonte du lard ; extraction de l'huile & préparation des fanons. 117
- CHAP. VI. Observations sommaires sur la pêche à différens degrés de latitude septentrionale. 137
- CHAP. VII. Du Cachalot. 150

xxxvj TABLE DES CHAPITRES.

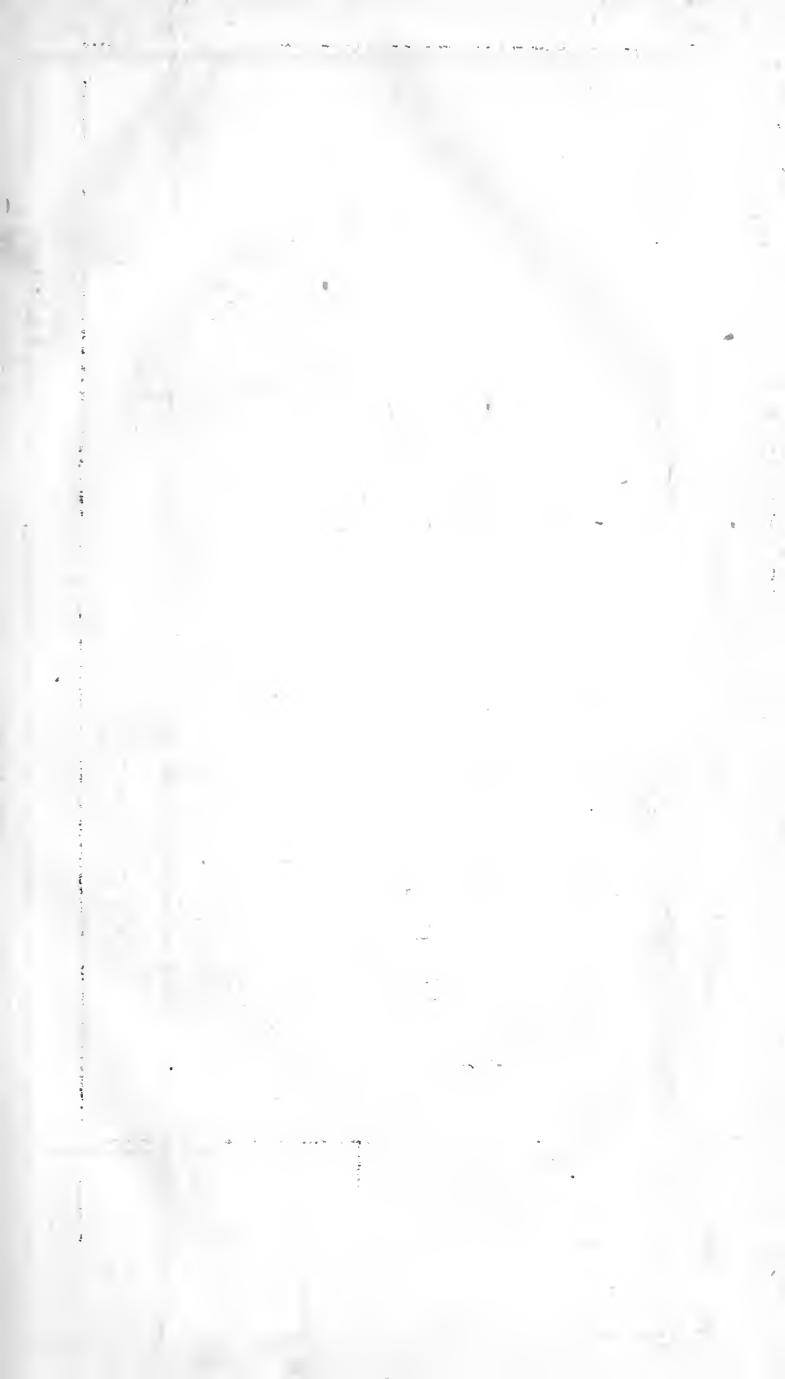
CHAP. VIII. <i>Du Nharwal , de la Vivelle , de l'Em- pereur , du Vinvisch & du Requin.</i>	181
CHAP. IX. <i>Des Marsoins.</i>	203
CHAP. X. <i>Des Phoques.</i>	209
CHAP. XI. <i>Du Morse.</i>	243
CHAP. XII. <i>De quelques autres poissons des mers du Nord.</i>	256
CHAP. XIII. <i>Balance générale des profits & pertes de la pêche du Nord depuis 1609 jusqu'en 1779 inclusivement.</i>	275
CHAP. XIV. <i>De la pêche du Hareng.</i>	326
PIÈCES JUSTIFICATIVES.	399

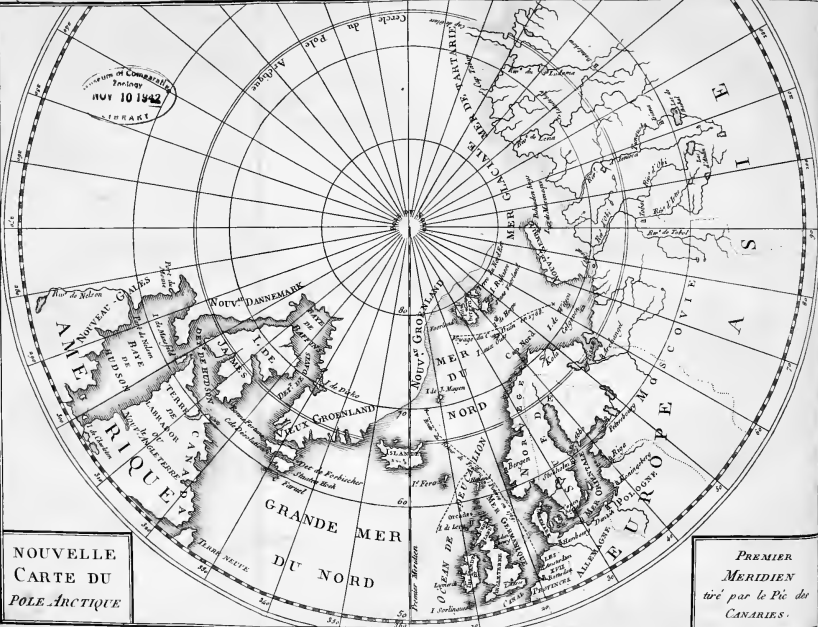
Fin de la Table.

E R R A T A.

Page 306, ce qui revient à plus de quarante pour cent, lisez à plus de vingt-cinq pour cent.

Même page, un peu plus bas, quarante pour cent lisez vingt-cinq pour cent.





NOUVELLE
CARTE DU
POLE ARCTIQUE

PREMIER
MERIDIEN
tiré par le Pic des
CANARIES.



HISTOIRE DES PÊCHES DANS LES MERS DU NORD.

CHAPITRE PREMIER.

Entreprises des premiers Navigateurs employés à la pêche de la BALEINE : différends survenus entre eux : moyens particuliers employés par les Hollandois pour faire fleurir cette nouvelle branche de commerce.

DEPUIS long-temps les mers poissonneuses du GROENLAND fixoient l'attention des Navigateurs, lorsque enfin les

BASQUES entreprirent une navigation aussi redoutée jusqu'alors, qu'elle étoit périlleuse. Il paroît certain, par les anciens renseignemens que nous avons sur l'origine de la pêche de la Baleine, qu'ils ont été les premiers Européens assez hardis pour braver les dangers d'un voyage de long cours vers le pôle arctique.

Les Basques, bons marins, accoutumés à pêcher sur leurs côtes, enhardis peu-à-peu par leurs succès, s'avancèrent insensiblement en haute mer pour jeter leurs filets; ils parvinrent enfin, après différentes tentatives, jusqu'aux côtes d'Islande & du Groenland: ils eurent tout lieu de s'applaudir de leur hardie entreprise; une pêche très-abondante les dédommagea des fatigues du voyage, & leur en fit oublier les dangers.

Ces Pêcheurs, à qui la route vers ces mers étoit devenue familière, s'appliquèrent sérieusement à en faire leur profit: ils poussèrent leur commerce avec toute l'application & toute l'activité propres à un peuple entreprenant & labo-

rieux. Bientôt ils se virent en état de mettre tous les ans en mer des flottilles de cinquante à soixante navires pêcheurs : ils s'attachèrent les Islandois, & ceux-ci, en les favorisant, contribuèrent à leur faire retirer tout le parti possible de leur pêche.

Mais les Basques eurent bientôt des rivaux redoutables ; ils étoient loin de prévoir que ces rivaux les expulseroient tout-à-fait de la pêche, & commenceroient par se servir d'eux pour leur rendre cette expulsion plus facile. A peine jouissoient-ils du fruit de leur industrie, que les HOLLANDOIS (1), non moins entreprenans, & devenus bons navigateurs, s'ouvrirent aussi un chemin vers la mer Glaciale ; ils parvinrent même jusques dans des parages assez près du pôle : dans peu de temps ces nouveaux venus se

(1) C'est sous cette dénomination générale, qu'on désigne tous les habitans des sept Provinces-Unies ; mais ici elle est prise dans le sens le plus littéral, & ne désigne que les seuls habitans de la Province de Hollande.

rendirent les seuls maîtres de ces mers poissonneuses ; bientôt ils n'eurent plus de concurrens dans la grande pêche ; les Basques leur abandonnèrent cette branche de commerce.

Les Hollandois prirent d'abord des poissons de toute espèce ; ils formoient leurs cargaisons de tout ce qui tomboit sous leurs mains ; *Marsouins*, *Phoques*, *Baleines*, tout leur étoit bon. Les poissons ne tardèrent pas à devenir rares , & on n'en trouvoit presque plus en pleine mer : on résolut alors de s'occuper uniquement de la pêche de la Baleine ; cet animal monstrueux se tenoit le long des côtes & dans les baies ; il y étoit en si grande quantité , qu'on conçut l'espoir bien fondé de retirer un profit immense de son huile & de ses fanons : cet espoir ne fut point vain ; le commerce de ces deux objets devint si lucratif , que les Hollandois tournèrent toute leur attention vers la pêche de la Baleine , & leurs voyages aux côtes d'Islande & du Groenland n'eurent plus d'autre but.

On s'apperçut bientôt qu'il étoit difficile de se passer des Basques pour faire cette pêche avec succès ; on chercha à les y engager , & ils ne parurent pas éloignés de vendre leurs services à ceux-là même qui les avoient presque chassés des parages du Nord. Les équipages des navires destinés à la grande pêche furent en partie composés de Basques ; on en engageoit tous les ans un certain nombre , & ils servoient particulièrement en qualité de Harponneurs. Les Basques conduisoient & dirigeoient tout sur les navires pêcheurs ; ils avoient une autorité absolue sur l'équipage ; les Capitaines même des navires leur étoient subordonnés pendant la pêche.

Les Hollandois firent leur première expédition en 1612 ; à cette époque ils équipèrent & firent partir deux navires pour les côtes du Groenland : cette petite entreprise ne fut pas heureuse. Les Anglois , dès l'année 1608 , y avoient envoyé quelques vaisseaux ; ils voyoient d'un œil jaloux la prospérité naissante de leurs voisins ; &

bientôt ils ne virent en eux que des rivaux qui commençoient à vouloir partager avec eux les profits de cette pêche : les deux navires des Hollandois furent attaqués & enlevés par les Anglois ; ils les emmenèrent avec tout le poisson qui faisoit leur cargaison ; & pour mettre le comble à leur injustice, ils s'approprièrent les ustensiles, outils & filets qu'ils y trouvèrent, relâchant seulement dans la suite les navires & les équipages.

La découverte du *Spitzberg* & de l'isle de *J. Mayen* fut faite par les Hollandois en 1596 ; les Anglois en prirent possession en 1608 ; ils avancèrent même alors jusqu'au 80^e degré de latitude septentrionale : au retour ils firent partir des navires pour aller chercher sur ces côtes des dents de poisson, & même pour y fondre quelque peu d'huile de Baleine : ils restèrent paisibles possesseurs de ces parages jusqu'à l'arrivée des Hollandois en 1612. C'est sur ce titre de possession exclusive, que les Anglois fondoient leur droit, & qu'ils se permirent, jusqu'en 1617, toutes

fortes de mauvais traitemens & de violences contre les Pêcheurs Hollandois : ceux-ci réclamoient modestement leur droit de découverte ; mais étant encore les moins forts , ils furent constamment pillés par les Anglois : jaloux de tout temps du commerce des autres Nations , ces fiers insulaires n'ont jamais connu , pour le détruire ou pour le gêner , que le droit de la force & de la violence. On estime à plus de cent soixante-dix mille florins les captures faciles qu'ils firent sur les Hollandois : on peut considérer les Anglois sous le rapport de vrais pirates à l'égard des Hollandois pêcheurs , depuis 1612 jusq' en 1617.

Nos compatriotes , froids & constans par naturel , continuèrent leur entreprise à travers tous les dangers que leur faisoient courir les Corsaires de la Grande-Bretagne ; ils souffrirent leurs rapines sans presque s'en plaindre : cette patience forcée , que les Anglois prenoient mal-à-propos pour pusillanimité , les encouragea au point qu'en 1617, les Hollandois élevant un peu

le ton, les Anglois employèrent la force ouverte pour chasser à jamais des mers du Nord, des rivaux qu'ils commençoient à craindre. Enfin, les Hollandois perdirent patience ; leur courage irrité & provoqué par des violences inouïes, prit tout son effort ; ils se mirent en mesure, & repoussèrent la force par la force ; ils livrèrent le combat à leurs farouches ennemis, & prouvèrent qu'ils ne manquent jamais de bravoure ni d'activité pour défendre & avancer leur commerce, unique source de la subsistance de la Nation entière : les Anglois furent battus ; ils perdirent un navire qui fut conduit dans un des ports de la République.

Les Etats-Généraux envisagèrent cette victoire avec la sagesse & la modestie qui caractérisoient alors leur administration ; ils ordonnèrent au Capitaine du navire qui avoit fait la prise, de le rendre aux Anglois ; mais en même temps ils décernèrent un beau présent à ce brave marin ; les Etats-Généraux voulurent prouver par cette conduite modérée, que la Ré-

publique pouvoit dès-lors repouffer avec avantage un injuste agresseur, & le ramener par de bons procédés.

L'Administration Angloise sentit tout le prix de cette générosité; mais le motif de cette démarche n'échappa nullement à sa pénétration. Les deux Etats ne se brouillèrent pas alors, il est vrai; mais les Marins des deux Nations qui se rencontroient tous les ans dans ces parages éloignés, n'en devinrent pas meilleurs amis; ils continuèrent à s'attaquer & à se faire la petite guerre jusqu'à l'arrivée d'autres pêcheurs qui se présentèrent sur les mêmes côtes, pour y donner, comme eux, la chasse à la Baleine. C'est à cette époque que le partage de ces mers devint indispensable, & qu'il eut effectivement lieu entre eux tous, de la manière que nous le dirons après avoir rendu compte des moyens que les Hollandois crurent devoir prendre pour se maintenir dans leur pêche, & pour en retirer tous les profits qu'elle leur promettoit.

Quoique les pertes que les Hollandois

effuyèrent par les violences des Anglois, ne les décourageassent pas, la perte des deux premiers navires avec leurs cargaisons & tout l'attirail de la pêche, que leurs ennemis s'étoient obstinés à retenir, les intimida d'abord; les frais à faire pour se remettre en état de faire un second voyage, & pour en assurer en partie le succès, étoient très - considérables. Il s'écoula deux ans avant qu'il fût possible de reparoître sur les côtes du Spitzberg: enfin il partit de HOORN (1) un navire pour la pêche de la Baleine; le voyage fut très-heureux, & il rentra avec une très-bonne cargaison, ayant eu le bonheur d'échapper aux Anglois.

Ce premier succès encouragea quelques Négocians à faire une entreprise plus forte; on renouvela le projet de former une Compagnie de Pêcheurs, abandonné en 1611. Les souscriptions.

(1) Ville de Nord-Hollande, ou Vestfrise, située sur la côte occidentale du Zuiderzée: elle a un petit Port pour les navires marchands.

s'ouvrirent à Amsterdam, Schiedam, Hoorn, Enkhuisen & Middlebourg (1). Les Amsterdamois seuls s'intéressèrent alors & formèrent une association, dont les principaux intéressés se réservèrent la direction : cette Compagnie de Pêcheurs n'eut presque pas de règlement écrit pendant les deux premières années ; elle commença à prendre une forme légale en 1614 : c'est à cette époque que les principaux intéressés obtinrent des Etats-Généraux un privilège exclusif pour faire la pêche du Groenland.

Cette première Chartre accordée à cette petite Compagnie, porte défense de former d'autre société pour la pêche ; de

(1) Middlebourg est la Capitale de la Province de Zélande, une des sept qui forment la Confédération Belgique. Tous les habitans des sept Provinces sont communément appelés *Hollandois*, & connus sous cette unique dénomination par les étrangers ; les quatre villes dont il est parlé avant celle de Middlebourg, sont de la Province de Hollande, & c'est pour cette raison que cette société de Pêcheurs est véritablement une société Hollandoise ; c'est dans ce sens strict qu'on doit prendre le mot *Hollandois* dans tout cet article.

faire aucune entreprise quelconque de cette nature sans permission expresse des Etats-Généraux, & interdit enfin à tout autre Armateur qu'à ceux que la Compagnie voudra agréer, de faire partir aucun navire pêcheur pour le Spitzberg, le Groenland & le Détroit de Davis. Cet octroi fut accordé pour trois années consécutives seulement, à compter du 27 janvier 1614 jusqu'au 27 janvier 1617 (1).

Les Intéressés s'occupèrent très-sérieusement de leur entreprise; ils firent bâtir des magasins, firent construire des fourneaux pour extraire l'huile, & établirent des ateliers pour les Tonneliers qu'ils prirent à leur service; ils disposèrent tout pour n'être pas pris au dépourvu à l'arri-

(1) Cette pièce se trouve en entier à la fin du volume, de même que toutes les autres pièces justificatives dont j'ai cru la traduction nécessaire. L'Auteur Hollandois les a insérées par ordre des temps dans l'ouvrage même; j'ai cru devoir les renvoyer toutes à la fin du volume, pour ne pas interrompre la narration & distraire l'attention par des pièces peu intéressantes pour la très grande partie des lecteurs.

Voyez Pièces justificatives, lettre A.

vée des navires pêcheurs, & pour être à même de retirer tout le profit possible des riches cargaisons de poisson qu'ils apporteroient au retour de la pêche.

Les Hollandois ne furent pas longtemps sans avoir d'autres rivaux que les Anglois ; la pêche de la Baleine eut aussi des attraites pour les autres peuples du Nord, & ceux-ci encouragés par les succès des Hollandois, formèrent aussi des entreprises. Toutes les Puissances voisines avoient laissé à leurs sujets une entière liberté de naviguer vers les mers du Nord : on y vit bientôt arriver les Danois, les Hambourgeois, les Brémois, les Basques même y reparurent pour faire la pêche de la Baleine. Quoique ces mers soient d'une vaste étendue, & qu'alors le poisson fût abondant par-tout, les Navigateurs de diverses Nations ne purent s'accorder, & la jalousie fut bientôt le principe fatal des querelles les plus sérieuses entre ces Pêcheurs étrangers. Les Anglois surtout, qui ne souffroient qu'à regret la concurrence des Hollandois, se permirent

les procédés les plus inouis pour chasser tous les nouveaux venus : ils prétendoient que toutes les baies leur appartenoient exclusivement. Il étoit de l'intérêt de tous ces Pêcheurs de s'entendre & d'éviter de se nuire ; ils en vinrent à un accommodement , & consentirent tous à un partage : il fut convenu que les baies , les côtes & les terres qui formeroient les lots respectifs , seroient possédées par droit de propriété par ceux auxquels le sort les donneroit : on procéda de bonne-foi au partage , & les portions furent faites sans contestation. Il n'y avoit pas grand mérite dans cet accord , le grand nombre de baies & l'étendue des mers qu'on avoit à se partager , pouvoient fournir des lots égaux en étendue & en bonté : ces lots furent composés d'une , deux ou trois baies d'une côte très-étendue & de bons ancrages. Les Anglois choisirent les premiers , les Hollandois après eux , & enfin les Danois & les autres. Le poisson étant abondant par-tout , au point qu'on étoit toujours assuré de faire une bonne pêche ,

il étoit très-indifférent d'établir sa pêche dans un parage plutôt que dans un autre. Les Anglois cependant préférèrent d'avoir leurs possessions vers le sud & en deçà des glaces ; ils y choisirent les principales baies & les plus commodes pour y former leurs établissemens. Ces baies sont : *Horifond-Bay*, *Klok-Bay* & *Behoude-Haven* (baie d'Horifon, baie de la Cloche & Port de Salut), situées au sud & assez près du Voorland ; ils eurent encore une petite baie derrière le Voorland, nommée *Eengelsche-Haren* (Port Anglois) ; *Magdalena-Bay* (la baie de la Madeleine) leur fut aussi abandonnée ; elle est située au nord du Voorland ; elle est connue aujourd'hui sous le nom de *Baie des Anglois* (1).

(1) Comme les isles, les baies, & généralement toutes les plages, caps & rivières du Nord, ne sont presque connus que sous les dénominations hollandoises, j'ai cru devoir les conserver dans cet ouvrage ; j'ai pris cependant la précaution de les traduire en François autant qu'il a été possible, & de les indiquer entre deux parenthèses : j'ai aussi traduit en François sur les Cartes, tout ce qui m'a paru en être susceptible ;

Les Hollandois établirent leurs pêcheries vers le nord , parce qu'ils choisirent après les Anglois ; ils prirent possession de la plus grande des isles qui s'y trouvent , & on la nomme encore aujourd'hui *Amsterdam-Eyland* (isle d'Amsterdam). Cette isle a deux belles baies , l'une au sud & l'autre au nord ; ces deux baies aboutissent , par l'une de leurs extrémités , à un petit havre qui porte le nom de *Baie Hollandoise*.

Les Danois eurent en partage un plus petit arrondissement ; ils s'établirent entre les Anglois & les Hollandois ; ils prirent possession de *Laage-Eyland* (isle Basse) ; c'est celle qu'on nomme aujourd'hui *Isle Danoise* ; elle n'a qu'une petite baie. Les Hambourgeois fixèrent leur établissement au couchant ; ils préférèrent ce côté , parce que la glace y portoit moins d'obstacle à leur pêche , que par-tout ailleurs :

car j'avoue qu'il ne m'a pas été possible de le faire toujours. J'ai suivi la même méthode pour les noms des poissons , des oiseaux , &c. &c.

ils

ils prirent possession d'une petite baie au sud de celle de la Madeleine , & lui donnèrent le nom de *Hamburgsche-Bay* (baie de Hambourg).

Enfin les Basques & quelques Espagnols prirent possession de toutes les autres baies connues alors , & formèrent leur établissement un peu plus au nord que les Hollandois , tout près de *Roode-Bay*, ou *Zeeuswche uit Kyk* (baie Rouge) : cette baie est en face d'un grand golfe , dont un des côtés s'allonge en pointe & forme une bonne rade ; cette pointe est connue encore aujourd'hui sous le nom de *Biskayer-Hoek* (cap de Biscaye). Nous aurons occasion de parler de ce cap dans la suite de cet ouvrage d'une manière particulière.

Après cet arrangement général , la pêche de la Baleine fut continuée sans interruption & sans altercation entre les Pêcheurs de différentes Nations : chacun construisit ses fourneaux particuliers pour la fonte du lard de Baleine ; enfin ils firent tous leur profit particulier des établisse-

mens qu'ils avoient formés sur les côtes & dans les baies qui leur étoient échues dans le partage général. Avant de les faire connoître, nous devons reprendre tout ce qui concerne les Compagnies Hollandoises pour la pêche du Nord.

Cette première Compagnie fit des profits qui lui donnèrent des moyens pour pouffer son commerce au plus haut point : à l'expiration des trois années de son privilège, elle en demanda un second, qui lui fut accordé sans difficulté par les États-Généraux ; ce second privilège étoit pour quatre années consécutives, & en 1622 elle en obtint un troisième pour douze ans. La teneur de ce troisième octroi prouve combien les profits de la Compagnie Hollandoise du Nord avoient été immenses depuis son érection : cette somme est presque incalculable, à ne compter même que depuis 1614 jusqu'en 1622, c'est-à-dire, dans l'espace de huit années (1). Les Zélandois avoient fait

(1) Voyez Pièces justificatives, lettre B.

des démarches pour participer à cette pêche ; car ils n'avoient pas été compris dans le premier privilège : ils avoient formé à Middlebourg une petite Compagnie ; celle-ci est cependant différente de celle que les Etats - Généraux ont en vue dans l'octroi de 1622 ; ils distinguent trois Compagnies ; la petite , c'est-à-dire celle de West - Frise ; la grande , c'est-à-dire celle d'Amsterdam & celle de Zélande (1). Ces Zélandois voyant que les Hollandois ne vouloient pas les admettre dans leur grande Compagnie ,

(1) On peut croire que tous les habitans des sept Provinces furent choqués d'un privilège qui leur fermoit la source d'un commerce qui annonçoit déjà des profits immenses & sûrs. Il paroît même que les Nord-Hollandois & les Zélandois firent des petites entreprises particulières sans le consentement des Etats-Généraux & contre la teneur des deux premiers privilèges. Le Gouvernement voyant sans doute qu'il étoit impossible d'empêcher ces entreprises , & sentant peut-être aussi l'injustice de l'exclusion , accorda aux Nord-Hollandois & aux Zélandois des permissions particulières & limitées pour la grande pêche ; & voilà sans doute l'origine des trois Compagnies , dont il est ici question.

s'étoient adressés aux Etats - Généraux pour en obtenir la permission de pêcher conjointement avec les Hollandois sur les côtes de l'isle Maurice, dite de J. Mayen : ce privilège, en date du 28 mars 1622, n'est que pour l'année seulement. Malgré cette concession, les Zélandois avoient eu des contestations très-vives avec les Hollandois, & les Pêcheurs des deux Provinces s'étoient maltraités dans le voisinage de l'isle J. Mayen. Enfin les Zélandois furent compris dans l'octroi de douze années du 22 décembre 1622, accordé aux deux Compagnies du Nord.

Les Frisons en prirent jalousie, parce que le privilège exclusif leur interdisoit la grande pêche, de même qu'aux habitans des autres Provinces : ces peuples, aussi bons navigateurs que les Hollandois & les Zélandois, cherchèrent les moyens de participer directement à un commerce si lucratif pour les Compagnies privilégiées ; les Frisons se préparèrent à former une demande après l'expiration du privilège de douze années. En attendant,

ils mirent tout en œuvre pour faire révoquer cet octroi, & pour engager les Etats-Généraux à publier un Edit qui rendît la navigation du Nord libre pour tous les citoyens des sept Provinces unies ; ils échouèrent, & les trois Compagnies furent maintenues dans leur privilège exclusif.

Cependant les Etats de Frise se mirent peu en peine de l'octroi accordé aux privilégiés des Etats-Généraux : vrais souverains chez eux, ils jugèrent avec raison que le gouvernement particulier de leur Province étoit entièrement indépendant du gouvernement général de la Confédération : ils accordèrent un privilège particulier aux Frisons, par lequel ils leur permettent la navigation du Groenland & autres mers du Nord, *afin d'y faire la pêche de la Baleine, &c. &c.* L'octroi des Etats de Frise est daté du 22 novembre 1634 (1).

Le privilège que les Frisons avoient

(1) Voyez les Pièces justificatives, lettre C.

obtenu de leurs Etats ne les mettoit pas à couvert des insultes des Pêcheurs Hollandois & Zélandois ; ceux-ci pouvoient mettre de grandes entraves à leur commerce, & ils étoient exposés à une guerre presque ouverte ; la partie étoit inégale ; les Frisons le sentirent. Pour applanir ces grands inconvéniens , ils s'adressèrent aux Etats-Généraux ; ils exposèrent dans leur requête les motifs les plus propres à obtenir une approbation formelle de leur octroi particulier , & ils insistèrent fortement pour être admis à la participation du privilège accordé aux trois Compagnies ; mais comme ce privilège alloit expirer , ils demandèrent à être incorporés dans les Compagnies lors du renouvellement du privilège. Les Etats - Généraux prirent en considération la requête des Frisons ; la matière fut mise en délibération le 9 juin ; mais il ne fut pris alors aucune résolution. Trois navires Frisons étoient déjà partis pour la pêche ; la saison étoit trop avancée pour que les Pêcheurs Hollandois pussent avoir connois-

fance de la décision des Etats-Généraux, quand bien même elle auroit été favorable aux Frifons ; ainfi les navires de Frife étoient expofés au plus grand danger : cependant , pour parer autant qu'il étoit poffible aux inconvéniens d'une rencontre entre les Pêcheurs rivaux, les Etats-Généraux rendirent une Ordonnance à la follicitation des Frifons, par laquelle il fut enjoit à tous les navires pêcheurs, *fauf le privilège & les droits des Compagnies du Nord*, d'éviter toute efpèce d'hoftilité, de ne point fe nuire, ni s'empêcher les uns les autres, jufqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.

Cette Ordonnance ne diffipa nullement les craintes des intéreffés de Frife ; leurs navires pouvoient être attaqués & détruits par les Hollandois ; ils rabattirent un peu de leur fierté naturelle, & mirent l'affaire en négociation avec les Compagnies privilégiées : ils firent des propofitions, & elles furent accueillies ; leur admiſſion fut décidée fans l'intervention des États-Généraux. On leur prefcrivit

24 HISTOIRE DES PÊCHES
des conditions qu'ils acceptèrent. La plus onéreuse portoit, « que sur 27,000 quin-
» taux d'huile, il ne leur en seroit adjugé
» que 3000 ; sur cette modique portion
» les intéressés d'Amsterdam s'en réser-
» vèrent 300 quintaux en forme d'indem-
» nité particulière ». Ces préliminaires
ayant été convenus de part & d'autre ,
les trois Compagnies unies & privilégiées
rédigèrent leur association avec les Fri-
sons ; l'acte en fut passé & signé le 25 juillet
1636 (1).

Cette association n'avoit pour but que l'éloignement & l'exclusion des autres citoyens de la République ; on vouloit les priver tous des profits directs de la grande pêche. Les intéressés croyoient avoir tout gagné en réduisant ainsi les Frisons à faire servilement leur volonté ; l'espérance des Compagnies fut trompée ; beaucoup de riches particuliers mon-
troient ouvertement le desir de partager les avantages de la pêche, & étoient tous

(1) Voyez les Pièces justificatives, lettre D.

disposés à former des associations particulières. Les Etats de Hollande prirent un parti décidé pour les habitans de leur Provinces contre les Compagnies privilégiées : ils déclarèrent « que les Compagnies du Groenland devoient se déterminer, dans quinze jours, à admettre comme participans à leur commerce tous les habitans des villes de Hollande qui voudroient s'y intéreffer, & faute par lesdites Compagnies d'y consentir, que les privilèges, & notamment le dernier du 15 décembre, seroient nuls & de nulle valeur ».

Les Etats de Hollande, non contens d'avoir porté cette atteinte à la décision souveraine des Etats - Généraux, firent déclarer par leurs Députés aux Etats-Généraux, *que dès ce moment la pêche de la Baleine étoit LIBRE PAR-TOUT & POUR TOUS CEUX qui voudroient l'entreprendre.*

La triple compagnie, pour conserver son privilège, se vit contrainte d'admettre quelques autres participans, particulièrement ceux qu'on avoit eu en vue d'ex-

clure par l'octroi du 11 décembre de la même année.

La Compagnie du Nord reçut une existence permanente & réelle par le dernier octroi ; ainsi on peut dire qu'elle fut créée presque en même temps que la Compagnie de BATAVIA , connue sous la dénomination de *Compagnie des grandes Indes* : comme celle-ci , la Compagnie du Nord exigea de grands frais pour prendre consistance ; les Directeurs de la Compagnie du Nord imitèrent ceux de la Compagnie d'Asie pour tirer le plus grand parti possible de leur entreprise ; ils cherchèrent à former de grands établissemens sur les côtes du Groenland , du Spitzberg , d'Islande , de l'isle de J. Mayen & du Détroit de Davis ; les établissemens faits dans l'Inde par la grande Compagnie orientale les séduisirent ; ils crurent par-là avancer leur commerce & le pousser avec plus d'activité ; malheureusement ils ne prévirent pas qu'ils seroient bientôt forcés d'abandonner ces établissemens , de les détruire même après avoir fait des frais

immenses qui diminoient considérablement les profits annuels de leur pêche. Nous verrons plus bas comment & pourquoi ces établissemens ne purent se soutenir. Ils regardoient alors les bayes dont ils étoient en possession comme des sources inépuisables de richesses ; bientôt l'expérience leur apprit qu'ils s'étoient trompés.

Les habitans des Provinces-Unies s'appliquèrent avec une activité extraordinaire à faire fleurir leur grande pêche , tandis que les autres peuples , leurs rivaux & leurs émules , employoient de leur côté tout ce que l'industrie & l'avidité du gain offrent de ressources & donnent d'énergie à l'homme actif & entreprenant. La pêche devenant annuellement de plus en plus abondante , on fondit la plus grande partie du lard de Baleine sur les lieux même , & l'on prépara l'huile dans les établissemens faits exprès : de cette manière les cargaisons des navires pêcheurs devenoient plus riches ; un tonneau d'huile , qui n'occupoit dans le même navire que

la place d'un tonneau de lard , rapportoit aux intéressés un profit bien plus considérable.

Les Frisons , ou pour mieux dire les habitans de Harlingen (1), après leur admission dans la triple Compagnie du Nord , formèrent aussi leurs établissemens , & préparèrent sur les lieux le poisson que leurs navires y pêchoient. On leur assigna à cet effet l'extrémité de la baie méridionale , proche l'isle de Dodemans au Spitzberg. Cet établissement est connu encore aujourd'hui sous le nom de *Fonderie de Harlingen* ; on n'en voit plus que les ruines.

L'étendue immense de ces mers offroit une pêche abondante ; les Baleines , en se jouant autour des navires , se présentoient d'elles-mêmes à l'avidité des Pêcheurs ; le petit nombre de celles qu'on

(1) Harlingen est une des villes les plus commerçantes de la Frise : elle est située sur la côte septentrionale du Zuyderzée ; elle a un bon port pour les navires marchands. C'est à Harlingen que sont les chantiers & les bureaux de l'Amirauté de Frise.

prenoit annuellement, n'étoit nullement proportionné au grand nombre de céiles qu'on étoit obligé d'abandonner; en un mot, tout sembloit fortifier de plus en plus l'espérance d'un commerce durable & très-avantageux; aussi rien n'étoit épargné par les Compagnies pour perfectionner leurs pêcheries & pour équiper les flottes envoyées au Groenland.

Les Baleines enfin libres dans un élément immense, apprirent à connoître le danger auquel elles étoient exposées tous les ans à une saison déterminée: poursuivies opiniâtement, elles abandonnèrent insensiblement les baies où elles paroissent avoir fixé leur demeure, & dont elles étoient en possession depuis tant de siècles: elles cherchèrent sous la glace la moins accessible un asyle qui pût les soustraire à la poursuite des Pêcheurs, qu'elles reconnurent enfin pour leurs plus cruels ennemis. Dès-lors la pêche ne fut plus ce qu'elle avoit été dans les premières années; elle devint de plus en plus pénible, difficile & dangereuse. Nous entre-

rons dans quelques détails à ce sujet , en rapportant les procédés employés dans les premiers temps de cette pêche importante.

Cette grande entreprise devint graduellement beaucoup moins productive ; la rareté du poisson & la perte fréquente des navires grossissoient infiniment les dommages effuyés par les Compagnies du Nord. Cependant la grande pêche avoit encore des attraits pour les Compagnies privilégiées ; elles demandèrent en 1633 le renouvellement de leur privilège prêt à finir : les Etats-Généraux l'accordèrent pour huit années consécutives. La requête des Directeurs & la teneur de l'octroi prouvent que les Pêcheurs Hollandois avoient eu de petites guerres à soutenir contre les Pêcheurs étrangers , & particulièrement contre les Anglois. Cette guerre avoit été sérieuse sans doute, puisque les supplians, dans l'énumération qu'ils font des frais immenses pour soutenir la pêche sur un certain pied , exposent aussi « qu'ils ont été contraints de

» construire de petits forts sur les côtes,
 » d'armer des navires en guerre, & de
 » faire hiverner ces navires dans ces pla-
 » ges glacées pour défendre leurs posses-
 » sions contre les attaques des Pêcheurs
 » étrangers jaloux de leur commerce ».
 Cet octroi est en date du 25 octobre
 1633 (1).

Avant la fin de 1642, année à laquelle cet octroi expiroit, les Compagnies du Nord se préparèrent à obtenir un nouveau privilège, ou au moins la prolongation de celui de 1633. Les habitans des Provinces exclues de la pêche croifèrent les démarches des Directeurs; on suspecta de mauvaise foi les Compagnies dans l'exposé de leurs pertes, & on s'opposa au privilège exclusif que les Directeurs sollicitoient. Les Députés de la Province d'Overyffel aux États-Généraux demandèrent, par ordre de leurs Hauts Commettans, que les citoyens de leur Province fussent compris dans le nouveau

(1) Voyez les Pièces justificatives, lettre E.

privilège, si les Etats se déterminoient à l'accorder; ceux des Provinces d'Utrecht & de Gueldre firent la même requiſition au nom de leurs Etats reſpectifs. Les villes de la Province de Hollande exclues juſques alors de la pêche, firent valoir les mêmes prétentions par leurs Députés particuliers aux Etats de Hollande. Toutes ces demandes réunies rendirent l'autorité des Etats - Généraux nulle par le fait même; ils ne furent plus les maîtres d'accorder ou de refuſer un privilège exclusif pour la pêche de la Baleine, puisſque toutes les Provinces de la Confédération ſe réunirent en faveur de leurs habitans reſpectifs : les Etats - Généraux prirent donc le ſeul parti qui leur reſtoit; il fut réſolu qu'à l'expiration du privilège, il ſeroit libre à tous les citoyens de la République de faire la pêche du Nord, ou de s'y intéreſſer de la manière qu'ils l'entendroient. Ainſi furent diſſoutes les Compagnies de Hollande, de Weſt-Friſe & de Zélande.

Cependant les Etats-Généraux ne perdirent

dirent-jamais de vue cette branche de commerce qui faisoit subsister plusieurs milliers de citoyens ; ils accordèrent aux pêcheurs une protection ouverte , & rendirent plusieurs ordonnances qui prouvent l'importance que les Administrateurs de l'Etat mettoient constamment à la pêche de la Baleine. C'est sur-tout dans les temps orageux , que le Gouvernement veilloit soigneusement sur cette branche de commerce , & qu'il s'occupoit sérieusement du sort des navires pêcheurs.

Les Etats-Généraux crurent devoir interdire la pêche de la Baleine aux sujets de la République pendant les guerres de 1653 , 59 , 65 , 66 , 72 , 73 , 74 & 95. Les placards rendus à ce sujet sont motivés , 1°. sur le danger imminent pour les navires pêcheurs de tomber entre les mains des ennemis de l'Etat , ou de quelque corsaire ; 2°. que la République ayant besoin de matelots pour former les équipages des vaisseaux de guerre , elle devoit prendre à son service ceux qui s'engageoient pour la pêche. Cependant en

défendant de faire partir aucun navire pour la grande pêche, les Etats-Généraux supposant qu'il y auroit quelques réfractaires à leurs ordonnances, défendoient en même temps aux armateurs de porter leur cargaison dans un marché étranger : la prévoyance des Etats-Généraux alloit encore plus loin ; ils prohiboient, sous les plus fortes peines, l'exportation d'aucune espèce d'outils ou d'ustensiles propres à la pêche de la Baleine ; enfin ils ordonnoient « que tout capitaine » de navire pêcheur consignerait fix mille » florins avant son départ, & s'engage- » roit, sous peine de perdre sa consigna- » tion, de revenir dans un des ports de » la République avec toute sa cargaison ; » il est en outre défendu de toucher dans » un port étranger, sous quelque prétexte » que ce soit, hors les cas de détresse : » enfin les Etats - Généraux défendent à » tout capitaine, harponneur, rameur, » dépeceur & à tout autre marin sans » exception sachant faire la pêche de la » Baleine, de s'engager chez l'étranger ».

Le commerce de contrebande en huile & en fanons (1), qui depuis cent ans ruinoit un grand nombre de Hollandois, fut alors très-expressément défendu, & il l'a été depuis par plusieurs ordonnances particulières renouvelées à diverses époques : les Etats-Généraux ont accordé très-souvent aux pêcheurs du Nord des escortes assez fortes pour les protéger & les défendre en temps de guerre contre les vaisseaux ennemis.

(1) Les fanons de Baleine sont des cartilages alongés en forme de faux, rangés dans la gueule de l'animal, & couchés les uns sur les autres de façon à former une espèce de nid dans la gueule : ces fanons, qu'on nomme aussi *barbes*, sont mobiles & attachés à la mâchoire supérieure dans laquelle ils sont enchâssés par leur extrémité la plus large. Quand ils sont préparés, on les emploie à divers usages, particulièrement dans les corps, les buses des femmes & des enfans ; on en fait des badines, des cravaches, &c. On les connoît, dans l'usage ordinaire, sous la dénomination de *baleines*. Nous en parlerons plus amplement dans un des Chapitres suivans. La plupart de nos lecteurs seront peut-être surpris de voir que ces fanons sont une substance très-précieuse de la Baleine, & forment un des profits le plus réel de la pêche par le grand commerce qu'on en fait dans toute l'Europe.

Il arrive quelquefois qu'un navire pêcheur est surpris dans la glace, qu'il ne peut s'en dégager, & qu'il y périt faute de secours. Les directeurs des Compagnies du Nord avoient fait un règlement avant leur dissolution, pour sauver l'équipage & la cargaison des navires engagés dans les glaces : le règlement enjoit à tous les commandans de se secourir mutuellement, enforte que le navire le plus près de celui qui se trouvoit en danger, ou qui avoit déjà péri dans la glace, devoit s'en approcher & faire tous ses efforts pour en retirer l'équipage, la cargaison, les ustensiles & les vivres, s'il étoit encore temps.

Ce règlement si sage & si favorable aux pêcheurs même, fut cependant négligé; les capitaines des navires se mettoient peu en peine de se secourir mutuellement; ils ne manquoient jamais de prétexte pour pallier leur cruauté envers leurs infortunés compagnons. Les Etats de la province de Hollande, la plus intéressée à l'observation stricte de ce ré-

glement, en ordonnèrent l'exécution par un placard rendu en 1695 (1). On doit avouer cependant, que ce règlement n'est pas exempt d'inconvéniens très-graves pour les navires obligés de secourir ceux qui sont en danger de périr dans les glaces où ils se sont laissés surprendre; mais le danger étant réciproque pour tous les navires pêcheurs, ne doivent-ils pas tous s'exposer, lorsqu'il reste le plus petit espoir, & que le naufrage n'est pas évident?

Les Hollandois ne furent rebutés ni par la cessation des privilèges, ni par la diminution du poisson, ni par les nouvelles difficultés de la pêche; ils y apportèrent le même zèle & la même activité: le commerce qui en résulte, a fleuri en Hollande pendant longues années, malgré les désastres auxquels il est sujet; la dissolution des Compagnies du Nord ne parut pas lui avoir porté un coup bien sensible; aujourd'hui encore qu'il est beau-

(1) Voyez les Pièces justificatives, lettre F.

coup déchu , il n'est pas fans avantages , & donne des profits assez grands pour encourager ceux qui le font.

Depuis que la Baleine a été forcée d'abandonner les côtes où elle étoit comme naturalisée , & que par une poursuite assidue , on l'a contrainte d'aller se réfugier sous les glaces , les embarras , les dangers , les frais de la pêche se sont infiniment multipliés. Nous essaierons , dans le Chapitre suivant , d'indiquer les principales causes qui ont contribué à rendre cette pêche plus pénible , plus dangereuse & plus coûteuse. Nous donnerons aussi un aperçu des procédés suivis dans l'origine de cette pêche , & des changemens que les circonstances & l'expérience ont dû nécessairement faire adopter aux pêcheurs.



C H A P I T R E I I.

Des Poissons ; facilité de les prendre ; procédés des Hollandois dans les premières années de leur pêche ; leurs établissemens dans le Groenland ; diminution du poisson ; abandon des établissemens , & dissolution des Compagnies.

LA pêche de la Baleine donnoit abondamment , dès son origine , de quoi compenser les frais indispensables pour les voyages du Spitzberg & de l'isle de J. Mayen. Les Hollandois firent la découverte de cette isle en 1644 : ces parages devinrent , comme nous l'avons vu dans le Chapitre précédent , le sujet de disputes très-sérieuses entre tous les navigateurs qui prétendoient à la grande pêche , & furent constamment le rendez-vous des pêcheurs de diverses nations.

Nous nous bornerons ici à rendre compte de ce qui a directement rapport

à la pêche des Hollandois : ce que nous avons dit dans le Chapitre précédent sur les établissemens des autres nations, nous paroît suffire pour faire connoître l'importance du partage qui fut fait alors.

Dans les premiers temps de la pêche, on trouva la Baleine dans son état naturel, c'est-à-dire sans méfiance : ces animaux ayant vécu dans ces parages en toute liberté & sans être poursuivis, ne connoissant d'ailleurs aucun des pièges qui leur ont été tendus depuis, les Baleines n'avoient pas appris à redouter l'arrivée des flottes qui venoient dans ces climats glacés pour les détruire & les faire servir aux besoins du luxe. Aussi, loin de fuir les navires, elles les environnoient en foule; elles nageoient avec la même assurance le long des côtes du Spitzberg, se monstroient sans aucune méfiance hors de la glace, & s'y cachoient sans témoigner aucune crainte. Les bancs, les bas-fonds & les baies leur fournissoient une nourriture abondante : on voyoit souvent la Baleine se jouer dans les anses; elle abordoit sans crainte les

côtes, & faisoit avec sécurité le tour des isles, en les côtoyant de très-près.

ZORGDRAGER rapporte un fait qui prouve combien les poissons étoient abondans dans les baies, même en 1697, c'est-à-dire plus de quatre-vingts ans après la première pêche faite au Groenland. Il fut jetter l'ancre dans une de ces baies, après avoir pris pour sa part sept Baleines, dont le lard & les fanons faisoient la cargaison de son navire, les *Quatre-Frères*. Il y trouva une flotte nombreuse qui s'y étoit rassemblée; elle consistoit en cent vingt-un navires Hollandois, portant douze cens cinquante-deux poissons (1); cinquante Hambourgeois, ayant cinq cens quinze poissons; quinze navires Brémois, avec cent quatre-vingt-dix poissons; & deux navires d'Emden, n'en ayant que deux. Ce qu'il y a de

(1) On doit entendre le lard, l'huile préparée & les fanons de ces poissons. Le Hollandois dit qu'un navire porte tant de poissons; mais il n'entend pas que ces poissons sont entiers. Une Baleine entière formeroit presque la cargaison d'un navire pêcheur.

remarquable, c'est que dans le grand nombre de ces navires, il n'y en avoit pas un seul qui n'eût fait quelque prise; les moins chargés des navires Hollandois avoient au moins trois Baleines, & la plus grande partie avoient leur cargaison complète. Cette riche flotte porta dans les ports respectifs d'où elle avoit appareillé, mille neuf cens cinquante-neuf poissons. Quelque riche que fût cette pêche, on en faisoit d'incomparablement plus abondantes dans les premières années de l'établissement des Compagnies privilégiées.

Les Hollandois bâtirent un petit village dans l'isle d'Amsterdam, auquel ils donnèrent le nom de *Smeerenburg* (1); ce village étoit situé assez près des fourneaux des Frisons, placés aussi dans la même isle depuis leur admission dans la Compagnie. Cet établissement fut alors dans un état de prospérité & d'aisance domestique dont

(1) *Bourg de la Fonte*, par allusion à la fonte du lard de Baleine qu'ils y faisoient préparer pendant la pêche.

il est difficile de se faire une idée exacte ; tout y étoit dans une activité merveilleuse. La nombreuse flotte , dont on doubloit tous les ans les équipages envoyés à la grande pêche, rendit cette isle très-fertile & très-peuplée : quantité de petits navires munitionnaires particuliers suivoient les flottes , comme l'on voit nos armées suivies par des bandes de vivandiers ; ils étoient chargés de vin , d'eau-de-vie , de tabac & de différens comestibles ; ils servoient à approvisionner les petits magasins du Groenland : bientôt on établit à Smeerenburg des boutiques, des auberges , des cabarets & des entrepôts pour la commodité des pêcheurs & des ouvriers qui s'y étoient établis. On eut grand soin d'y construire des boulangeries ; on y trouvoit du pain frais tous les jours : on avoit même la satisfaction de le manger tout chaud & sortant du four, si l'on vouloit ; car un moment avant de l'en retirer, les boulangers avertissoient les habitans par le son d'une corne ; on les voyoit alors courir en foule pour se don-

ner ce régal (1). En un mot, l'établissement de Smeerenburg, formé à-peu-près en même temps que celui de Batavia, ne fleurissoit guère moins que celui-ci, & annonçoit presque autant de prospérité & de grandeur que ce chef-lieu si renommé des possessions Hollandoises en Asie.

Les Anglois se contentoient, dans les commencemens de la pêche, de prendre indistinctement toute sorte de poissons; ils se servoient de filetstiffus avec de grosses cordelles, tels que ceux qu'on nomme traîneaux: les Hollandois portant leurs vues plus loin & considérant l'entreprise plus en grand, se proposèrent de ne pêcher que la Baleine. Comme cet animal leur paroissoit alors bien plus formidable qu'ils ne le trouvèrent dans la suite, ils regardèrent l'emploi de harponneur comme très-difficile & très-dangereux;

(1) Cet usage est commun en Hollande: le petit peuple sur-tout est très-friand de pain chaud; mais il ne le mange qu'en le couvrant de beurre, après l'avoir partagé en long par le milieu, sortant du four.

ils ne le confièrent qu'aux plus intrépides & aux plus adroits de leurs matelots ; c'est aussi ce qui les détermina à engager des Basques, accoutumés depuis long-temps à donner la chasse au grand poisson. Les Hollandois établirent d'abord deux chefs sur chaque vaisseau ; l'un conduisoit tout jusqu'au rendez-vous de la pêche & se nommoit le capitaine, & l'autre, harponneur ; celui-ci commandoit à tout l'équipage, & dirigeoit tout du moment que la pêche commençoit. Peu à peu ce régime cessa ; on se forma enfin une idée exacte du naturel de la Baleine, & on se familiarisa avec elle : cet animal n'est pas de lui-même dangereux, il ne le devient pour l'homme qu'autant que celui-ci s'attache à le maltraiter & à se rendre maître de lui. Le capitaine se chargeoit de toute la direction avant, pendant & après la pêche ; aujourd'hui c'est le capitaine qui est lui-même le harponneur en chef.

La pêche étoit sujette à bien moins d'inconvéniens qu'elle ne l'est aujourd'hui ;

on faisoit voile vers les côtes du Spitzberg & vers celles des autres isles du Nord sans toucher aux plages de glace ; on les évitoit même avec le plus grand soin ; on les redoutoit autant que les rochers contre lesquels les navigateurs vont se briser trop souvent : on prenoit les Baleines, on les dépecoit à côté des navires, & on alloit en porter le lard dans les divers établissemens pour y fondre l'huile : cette dernière opération étant faite, on chargeoit les navires & on reprenoit le chemin des ports de la République. La quantité d'huile qu'on faisoit tous les ans dans les établissemens du Nord étoit si prodigieuse, qu'on fut obligé de fréter plusieurs navires particuliers pour les envoyer sur leur lest à Smeerenburg ; après le retour de la flotte, ils alloient y charger l'huile que les navires pêcheurs n'avoient pu apporter faute de place. *Guillaume Ys* fit deux voyages à l'isle de J. Mayen dans un an ; il rapporta à chaque voyage environ mille quintaux d'huile ; ce qui fait deux mille en une seule saison :

ce vaillant navigateur commandoit un des navires de la Compagnie du Nord.

Cet état florissant se soutint pendant plus de quatre-vingts ans ; les Compagnies firent des profits qui les mirent en état de faire aussi les plus grandes avances pour entretenir & améliorer leurs établissemens : les Baleines apprirent enfin à connoître les dangers auxquels elles étoient continuellement exposées : elles cherchèrent à les éviter en commençant par s'éloigner des côtes de Smeerenburg ; elles désertèrent la baie Hollandoise ; cette plage, où le poisson venoit, pour ainsi dire en jouant, s'offrir à une mort cruelle & certaine, fut la première abandonnée : on chercha la Baleine hors de la baie, on la rencontra ; mais elle étoit devenue si farouche, qu'on ne pouvoit presque plus l'approcher ; rarement on la surprenoit. On essaya de la tromper en lui jettant quelque appât ; elle s'y laissa prendre pendant quelque temps ; à force de la leurrer, on parvenoit à l'entourer avec les chaloupes & les ca-

nots : alors on la harponnoit & l'on s'en rendoit maître quelquefois. Ce manège ne réuffit que pendant très-peu de temps ; la Baleine se retira tout-à-fait de l'entrée de la baie, & gagna bien avant la haute mer : nageant dans ce vaste élément, les pêcheurs perdirent plus d'une fois leur peine à l'y poursuivre : réduits à la nécessité d'abandonner absolument la pêche, ou de courir les plus grands risques en suivant les poissons dans leur fuite, les pêcheurs s'avancèrent enfin jusques sur le banc du Nord, situé en travers de l'entrée de la baie septentrionale, à plus de deux milles de Smeerenburg : on y trouva un très-grand nombre de Baleines : quoique celles-ci ne connussent pas encore le danger qui les environnoit, elles ne se laissoient pourtant approcher que difficilement ; mais le poisson y étoit en si grande quantité, qu'il n'étoit pas très-difficile d'y faire une bonne pêche.

Cette pêche étoit du reste très-pénible ; l'éloignement des navires qui ne pouvoient s'approcher du banc, rendoit les opérations

opérations lentes ; on employoit beaucoup de temps à remorquer les Baleines qu'on avoit prises ; & pour ne pas perdre la saison du retour , on étoit contraint de se contenter de peu de poissons : lorsqu'on les prenoit en pleine mer , on les dépeçoit à côté des navires , qui suivoient toujours d'assez près les canots envoyés à la poursuite de la Baleine ; alors point de temps perdu : lorsqu'on la harponnoit dans la baie de Smeerenburg , on perdoit encore moins de temps , parce que le poisson se trouvoit précisément au lieu du dépé-
 cement & de la fonte du lard : mais le trajet de la baie du Nord au navire pêcheur en avant du banc , & de celui-ci à Smeerenburg étant long , il s'ensuivoit qu'on n'avoit pas le temps de dépecer beaucoup de Baleines , & par conséquent de fondre beaucoup de lard.

Enfin les Baleines sortirent aussi de la baie du Nord , & la pêche y devint si modique , qu'il fallut abandonner ce banc ; à peine y faisoit-on alors des prises pour former des demi-cargaisons ; quelques navires

même étoient contraints de revenir sur leur lest fans avoir pris un seul poisson. Voilà l'époque de la décadence de la pêche nationale.

Quelques armateurs se flattant d'un meilleur avenir, ne purent se résoudre à abandonner entièrement la grande pêche; ils espéroient que le poisson, poursuivi avec moins d'acharnement, reviendrait enfin dans les baies qui lui avoient été familières, & qu'il se rapprocherait des côtes près desquelles il s'étoit plu pendant tant de siècles; ils hasardèrent donc d'envoyer tous les ans quelques navires pêcheurs dans le Nord; ils comprirent bientôt qu'ils s'étoient trompés, & le poisson devint si rare dans les parages où il avoit été si abondant, qu'il fallut enfin prendre son parti, & renoncer à cette spéculation: la Baleine s'étoit retirée pour toujours; il y avoit tout à perdre en s'obstinant plus long-temps à la chercher où elle n'étoit plus.

Avant d'en venir à cet abandon, les Compagnies essayèrent tous les moyens

d'épargne pour pouvoir continuer la pêche avec moins de perte : l'expérience avoit appris combien il étoit préjudiciable de laisser les navires à l'ancre à Smeerenburg, & d'y remorquer les Baleines prises à plus de deux milles de distance pour les dépecer & les préparer dans l'établissement : ce procédé très-long, très-pénible, souvent insuffisant, & toujours très-coûteux, fut abandonné ; on prit le parti de faire voile directement vers le banc du Nord ; on dépeça à côté du navire le petit nombre de poissons qu'on prenoit alors, & on ne fonda plus le lard à Smeerenburg. Ce moyen devint superflu, & la Baleine ayant totalement abandonné les baies, il fallut aller la chercher le long des côtes : il s'ensuivit des inconvéniens, & les inconvéniens firent naître bientôt des disputes très-sérieuses entre les divers propriétaires des baies. Les navires de différentes nations se rencontroient souvent dans les mêmes baies, & empiétoient sur les droits du véritable propriétaire : cette infraction à

la loi du partage général étoit inévitable ; on fit un accord particulier par lequel on se permit mutuellement l'entrée des baies sans distinction de propriété spéciale ; mais on mit pour condition que les navires pêcheurs ne pourroient s'y arrêter pour pêcher ; & pour prévenir tout abus, on s'obligea réciproquement à retirer le harpon du *chandelier* (1) au moment qu'on entreroit dans une baie appartenant à quelque autre nation.

La Baleine n'abandonna qu'à regret les plages où elle nageoit en liberté ; sa retraite fut lente & progressive ; elle disputa le terrain pour ainsi dire pouce à pouce : les bancs de sable qu'on trouve assez fréquemment dans ces mers, laissoient encore un espoir pour la pêche ; les Baleines y étoient naturellement atti-

(1) Terme de marine. Le chandelier est une sorte de fourche ou d'étau qui, placé sur le bordage de l'avant de la chaloupe, soutient le harpon dans la poursuite de la Baleine, pour soulager le harponneur & lui donner plus de force lorsqu'il est prêt à harponner le poisson.

rées par la nécessité de pourvoir à leur subsistance ; mais bientôt poursuivies avec acharnement sur ces écueils, elles les abandonnèrent, malgré l'instinct commun à tous les êtres vivans, qui les porte invinciblement à chercher leur nourriture, & à se fixer où elle est plus abondante & plus facile.

Zorgdrager nous a fait connoître un de ces bancs très-poissonneux de son temps ; il est en face & à une petite distance de la baie du Sud (*Sud-Bay*) : le capitaine *Keere* y fit, pendant plusieurs années de suite, une pêche très-abondante ; on appella même, pour cette raison, ce banc poissonneux, le *Réservoir de Keere* (*Keere-Kaar*).

La Baleine s'éloigna d'abord des côtes ; puis elle sortit des baies, enfin elle quitta les bancs, & fut se réfugier au loin sur les bords des glaces qu'elle côtoya pendant quelque temps avant de s'y réfugier, comme pour défier son ennemi de venir la forcer au fond de ce retranchement : le voyant arriver aussi déterminé

qu'auparavant à lui faire une guerre cruelle , & d'autant plus acharné contre elle , que pour l'atteindre il affrontoit les plus imminens dangers , la Baleine disparut enfin , & s'enfonça bien avant sous la plage de glace appellée *Westys* (Glace de l'Ouest).

Les Baleines atteintes du harpon , ou blessées par la lance , échappoient très-souvent aux pêcheurs ; souvent un brouillard , une tempête , un orage , un vent impétueux , suspendoient ou rendoient impossible la poursuite du poisson harponné ; souvent même , par un très-beau temps , le poisson harponné s'éloignoit à une si grande distance du navire , qu'on se voyoit contraint de couper la ligne qu'il entraînoit , crainte qu'en s'obstinant à le suivre trop loin , l'équipage des chaloupes ne perdît de vue le navire & ne pût plus le retrouver ; souvent enfin le poisson blessé arrivant au bord de la glace , s'y enfonçoit avec tant de précipitation , que n'osant encore l'y suivre , il falloit l'abandonner : dans tous ces cas ,

la Baleine blessée avertissoit pour ainsi dire , par sa fuite précipitée , toutes celles qu'elle rencontroit , de la présence de l'ennemi commun , & leur donnoit le signal de la retraite sous la glace. Voilà sans doute une des principales causes de la désertion du poisson , qui apprit par l'expérience qu'il n'avoit plus d'autre refuge que les glaces.

L'établissement de Smeerenburg , & les autres formés sur les côtes , devinrent alors absolument inutiles ; les fourneaux à préparer l'huile , les petits magasins des Compagnies , & l'entretien de la petite colonie d'ouvriers employés à préparer les cargaisons , ne furent plus d'aucune utilité ; ils devinrent même une surcharge pour les intéressés à la grande pêche : il fallut se déterminer à tout abandonner ; car alors les pêcheurs des Compagnies n'eurent plus aucun avantage (1), pour le dépéce-

(1) Quoique les Etats-Généraux eussent accordé un privilège exclusif aux Compagnies du Nord , la navigation étoit libre pour tous les citoyens de la République

de leurs poissons & pour la préparation de leur huile, sur les pêcheurs en pleine mer : comme eux, ils devoient désormais préparer leur poisson à côté de leurs navires, & le porter dans les ports de la République sans autre préparation. On abandonna donc Smeerenburg ; on démolit les fourneaux, on en retira les chaudières de cuivre & les autres baquets servant à la fonte du lard ; on vida les magasins ; les lignes, les lances, les tonneaux, & les autres ustensiles, tout fut enlevé : l'établissement étant ainsi abandonné, il tomba bientôt en ruine, les matelots eux-mêmes en brûlèrent & en détruisirent une bonne partie ; il n'en reste plus aujourd'hui que quelques ruines ; à peine peut-on découvrir les vestiges épars des fondemens du village de Smeerenburg, si florissant pendant tout le temps de la prospérité de la pêche

pour pêcher en pleine mer, depuis que toutes les Provinces avoient réclamé ce droit : ces pêcheurs s'appelloient *pêcheurs en mer* ;

du Nord. Ainsi le Spitzberg, les côtes du Groenland & toutes les isles découvertes par les pêcheurs, rentrèrent, par l'abandon forcé qu'on en fit, dans leur état naturel, & redevinrent une possession commune à toutes les nations, après avoir été une pomme de discorde entre les premiers navigateurs dans ces parages de glace. Depuis cette malheureuse époque les vaisseaux n'approchent que très-rarement des côtes du Groenland; peu d'entre eux y ont pris terre depuis l'abandon; ceux que le hasard y a conduits ont remarqué que les Baleines conservent encore le souvenir des premières persécutions, & qu'elles n'approchent que très-rarement des côtes; à peine même en apperçoit-on quelque une hors de la glace.

Les établissemens de l'isle de J. Mayen éprouvèrent le même sort que ceux du Spitzberg: on les abandonna un peu plus tard; mais enfin devenant à charge aux Compagnies, il fallut y renoncer, parce que les Baleines désertèrent ces parages.

La diminution du poisson, l'abandon

des établissemens, l'entretien des équipages, soit sur les navires pour faire la pêche, soit à Smeerenburg & à l'isle de J. Mayen, pour y dépecer les poissons, y fondre le lard & y préparer les fanons; en un mot, les dépenses presque inutiles, mais forcées, avant l'abandon & en attendant le retour des Baleines dans les baies, firent une masse de frais si énorme, que les Compagnies virent absorber alors les profits qu'elles avoient fait au temps de la prospérité de la pêche: les non-valeurs des dernières années les découragèrent; elles renoncèrent à leur entreprise, & leur dissolution fut résolue dans une assemblée des principaux intéressés. La navigation & la pêche du Nord devinrent absolument libres alors, & il fut permis à tous les Hollandois d'en courir les risques & les dangers.

Les pêcheurs en haute mer & tous ceux qui succédèrent à ceux des Compagnies privilégiées, se déterminèrent à aller attaquer aussi la Baleine au bord des glaces; ils prirent cette résolution hardie après

avoir apperçu la Baleine du haut des mâts par un temps calme ; ils pouvoient même entendre distinctement la chute des jets formés par l'eau qui sortoit avec impétuosité des deux événements de la Baleine : comme on la trouvoit communément sur les extrémités de la glace mouvante , on amarroit les navires aux grands glaçons , & par ce moyen on fit au commencement une assez bonne pêche. Les navigateurs qui avoient été découragés les premiers , supposant que le poisson étoit entièrement détruit , se trompoient donc ; le poisson , poursuivi avec trop d'acharnement , n'avoit fait que fuir d'un lieu à un autre.

Voilà l'origine de la pêche dans les glaces ; elle répondit , à plusieurs égards , à l'espoir qu'on en conçut ; mais elle obligea à de nouveaux frais. Les navires pêcheurs n'ayant pas beaucoup à souffrir dans les premiers temps de la pêche , on y employoit de vieux navires ; on les ramenoit facilement dans nos ports , & en cas de naufrage , la perte n'étoit pas

de grande importance : les vieux navires ne furent plus en état de résister alors ; ils donnoient fréquemment contre les glaçons amoncelés & s'y brisoient : l'expérience fut fatale aux premiers pêcheurs, & la plupart des vieux navires périrent dans les glaces. On comprit la nécessité absolue d'employer des vaisseaux plus forts & plus solides : ceux dont on se sert aujourd'hui pour la pêche de la Baleine, sont plus pesans que nos navires marchands ordinaires ; malgré cela, il n'y a pas d'année qu'il n'en périsse quelque'un dans les glaces ; ils ne vont pas à la vérité se briser contre les écueils, on les met en état d'y résister ; mais surpris & arrêtés entre les glaces, ils y sont tellement comprimés par la congélation subite, que fortement ferrés dans tous les sens, ils se brisent enfin & se perdent sans retour.

C'est aujourd'hui la seule manière de pêcher la Baleine ; elle est devenue de jour en jour plus pénible & plus dangereuse ; le poisson s'enfonçant de plus en

plus dans les glaces, on est obligé de l'y suivre, & d'arriver même aux plages de glace fixe. On y conduit les navires avec beaucoup de peine, & on les y amarre pendant qu'on fait la chasse avec les chaloupes tout le long de ces côtes glacées. On trouve souvent des isles de glace qui ont quelquefois huit à dix milles de circuit; on y pêche avec infiniment moins de succès qu'on ne faisoit autrefois dans les baies, & avec beaucoup plus de peine & de dangers.

Il n'est pas rare que cinquante, soixante ou quatre-vingts navires se trouvent amarrés autour de la même isle, ou le long d'une plage glacée; mais ils s'y rangent à une si grande distance les uns des autres, qu'ils ne peuvent se nuire dans leur pêche respective.



CHAPITRE III.

De la vraie BALEINE , ou de la Baleine franche (1).

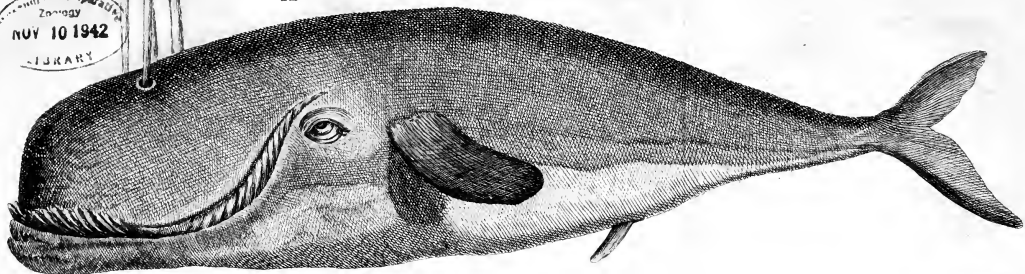
LA Baleine mérite certainement , par sa grosseur , le premier rang entre tous les animaux du globe : sa force est proportionnée à son énorme stature ; d'un seul coup de queue elle brise une chaloupe & la coule à fond ; l'eau qu'elle fait jaillir par ses événements , s'élève à une grande hauteur (2) ; son aspiration imitant les coups de vent , s'entend au loin lorsqu'elle nage avec vitesse , le mouvement qu'elle donne aux eaux , se fait quelquefois sentir à un mille de distance ; on le prendroit pour le bruit sourd d'un orage éloigné ; le souffle de la Baleine ,

(1) *Balæna vulgaris , edentula dorso non pinnato.*

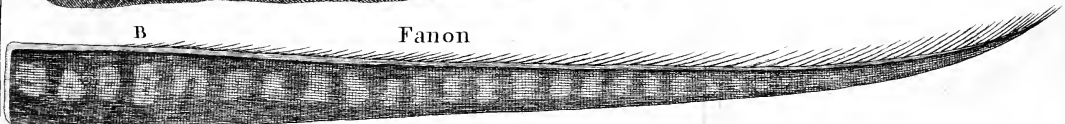
(2) Les événements de la Baleine sont deux orifices placés au sommet de sa tête ; c'est par-là qu'elle pousse avec une force incroyable l'eau qu'elle aspire.

A Baleine franche

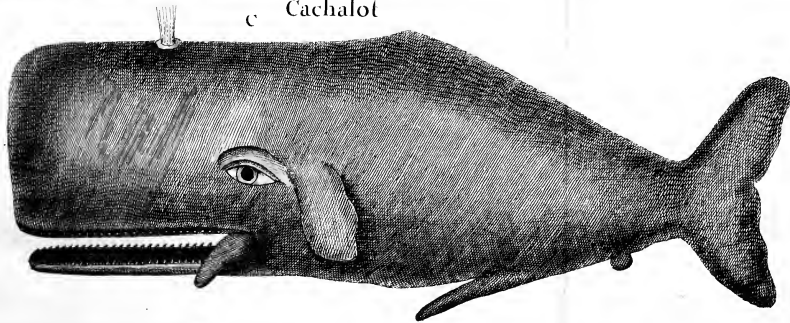
AMERICAN MUSEUM OF NATURAL HISTORY
ZOOLOGY
NOV 10 1942
LIBRARY



B Fanon



C Cachalot







lorsqu'elle aspire l'eau, s'entend plus loin qu'un coup de canon. L'agilité de ce monstrueux cétacée est inconcevable : il fend les ondes avec une rapidité incroyable, lorsqu'il se sent blessé ; sa queue lui sert de gouvernail, comme ses nageoires lui servent de rames ; elle laisse derrière elle une large & profonde voie, telle que celle d'un navire qui vogue à pleines voiles. La Baleine nage toujours autant qu'elle peut le nez au vent ; de-là ce ressort étonnant qu'on remarque dans tous ses muscles ; de-là cette souplesse qui lui facilite tant de mouvemens réglés ; souplesse que rien ne peut atténuer & qui est commune aux plus petits tendons de la Baleine. Sa grandeur est énorme ; l'ensemble de son corps ressemble assez à la forme renversée d'un foulier. La Baleine n'a que deux nageoires placées immédiatement derrière les yeux, situés eux-mêmes aux deux extrémités de la fente de sa gueule : elle n'a point d'aileron ni de crête sur le dos ; les nageoires sont proportionnées à la grandeur de l'animal,

elles font recouvertes d'un cartilage très-épais, la couleur en est noire & bordée de blanc ; ces bandes ressemblent assez aux veines du marbre, elles font traversées par d'autres petites veines d'un jaune-clair tirant un peu sur le blanc sale : on trouve à l'extrémité inférieure de ces nageoires des osselets articulés semblables à ceux des pattes des quadrupèdes ; les espaces qui séparent ces osselets sont garnis de fortes membranes très-élastiques ; d'ailleurs les nageoires sont très-charnues, on en enlève des pièces de chair de la grosseur de la tête d'un homme ; elles conservent encore leur élasticité, ou plutôt les esprits vitaux répandus dans tout le corps de l'animal, sont si longtemps en activité, que détachées du corps du poisson & jettées à terre, elles sautent très-haut & bondissent long-temps. La Baleine se sert de ses nageoires comme de deux rames ; son allure est précisément comme celle d'un batelet ; sa queue n'est pas posée verticalement comme celle de la plupart des poissons, elle est dirigée

dirigée horizontalement comme celle du Dauphin & de quelques autres poissons ; sa largeur est de quatre à cinq brasses.

La tête de la Baleine fait à-peu-près le tiers de la longueur de son corps, prise jusqu'au milieu du croissant que la queue forme par les deux ailerons qui la terminent ; dans quelques Baleines elle est proportionnellement plus grande que dans d'autres ; des poils très-courts garnissent les bords des deux lèvres, elles sont du reste parfaitement lisses ; posées l'une sur l'autre, elles forment une figure qui ressemble assez à une  renversée ; comme la bouche de cet animal est extraordinairement fendue, les yeux se trouvent placés à l'extrémité des deux crochets de cette  renversée, un peu en avant de la racine des nageoires : la lèvre supérieure est rayée de noir, ces raies quelquefois brunes suivent la direction transversale de la coupe des lèvres : la lèvre supérieure couvre la partie qu'on nomme communément *os de Baleine* ; c'est une

espèce de corne qui paroît tenir lieu de dents à l'animal ; cette corne est brune , jaune , & chamarrée d'autres veines de couleurs différentes ; dans quelques Baleines cette corne est d'un beau bleu céleste , mais on croit pouvoir assurer qu'il n'y a que les jeunes Baleines dont cette corne soit bleue ; on remarque une cavité sur le devant de la lèvre inférieure dans laquelle la lèvre supérieure est reçue. De savans Voyageurs & quelques Naturalistes pensent que la Baleine aspire par cette cavité l'eau qu'elle rejette ensuite par ses évents. La base des os de la mâchoire inférieure est recouverte des deux côtés d'une espèce de crin assez long qui ressemble beaucoup aux crins de cheval ; ces crins pendans forment une espèce de bourlet autour de la langue , qui paroît y reposer comme dans un nid : on trouve des Baleines dont cet os est un peu courbe vers ses deux extrémités , à-peu-près comme l'extrémité d'un sabre ; dans d'autres Baleines , il paroît former un croissant ; l'os de la mâchoire inférieure est

plus étroit sur le devant & plus large à son milieu ; il a ordinairement deux ou trois brasses de longueur ; il présente une rangée d'environ deux cens cinquante fanons , ils sont même souvent en plus grand nombre ; les plus petits sont placés aux deux extrémités du croissant : on ne prend pas la peine de détacher ceux-ci , ils ne pourroient être d'aucun usage ; il seroit d'ailleurs très-difficile d'atteindre à leur racine , attendu que c'est précisément à ces extrémités que les deux mâchoires se réunissent comme dans une charnière. La direction des fanons est précisément celle de la fente de la bouche de l'animal ; les fanons sont enchâssés dans la mâchoire supérieure , à la profondeur de deux ou trois pouces , par la partie la plus large ; ils y sont fixés par des tendons blancs & nerveux qui en sont comme les racines ; ces fanons sont à la distance d'un demi-pouce l'un de l'autre : on peut manger les tendons lorsqu'ils sont frais , ils sont tendres & n'ont aucun mauvais goût ; mais ils se putréfient fa-

68 HISTOIRE DES PÊCHES
cilement, & alors ils exhalent une odeur
insupportable.

On trouve à l'avant de la gueule les plus beaux fanons, ils y sont pêle-mêle avec d'autres plus petits, & cette partie peut être comparée à un taillis touffu dans lequel des arbres d'une belle venue s'élèvent au milieu de quelques autres moins avancés : quelques Naturalistes croient que ces petits fanons ont poussé à la place d'autres plus grands qui en ont été déracinés par quelque accident : l'os est mince & tranchant à sa partie extérieure, mais il y est recouvert de crin ; on y trouve une rainure extérieure qui forme une espèce de gouttière dans toute sa longueur ; elle paroît disposée à recevoir certains fanons particuliers qui s'y couchent les uns sur les autres, & s'y rangent comme les écailles d'une écrevisse, ou comme les tuiles sur un toit de maison ; cet arrangement des fanons dans cette gouttière, empêche que la lèvre inférieure du poisson n'en soit offensée. Tout le monde connoît le grand usage qu'on fait

des fanons de Baleine ; quelques-uns ont cru qu'on pourroit faire aussi usage du crin qui les garnit & qui couvre toute leur surface ; ils pensent que ce crin pourroit se filer & servir à faire des cordes, de la ficelle, ou même une sorte de gros drap.

L'intérieur de la gueule de la Baleine est ordinairement blanchâtre, la langue renfermée entre les os de la gueule est adhérente à la partie inférieure ; elle est blanche, de même que tous les cartilages qui lui servent d'attache ; elle est parsemée de taches noires sur les deux côtés dans toute sa longueur ; sa chair n'est autre chose qu'une graisse mollasse & spongieuse, c'est ce qui la rend difficile à détacher : lorsque la pêche est abondante, on n'en fait aucun cas, elle ne vaut pas alors les peines qu'il faut prendre pour l'arracher de la gueule de l'animal ; on la jette dans la mer, & bientôt les *Zwaardvisch* (Porte-glaive, ou Empereur) en font leur profit, très-souvent cependant on la retire avec le plus grand soin ; car il n'est pas rare qu'une langue de Baleine

donne cinq à six tonneaux d'huile (1).

Les évènements de la Baleine sont très-remarquables ; elle a sur la tête, en avant des yeux, une excroissance de chair molle percée des deux côtés : chaque ouverture a à-peu-près la forme d'une S, & ce sont ces ouvertures qu'on nomme *évents* ; il en sort deux jets d'eau impétueux dont nous avons parlé au commencement de ce Chapitre. Immédiatement après la protubérance qui forme pour ainsi dire le sommet de la tête, le corps se courbe un peu ; cette courbure même est plus sensible dans la Baleine que dans le Vinvisch (2).

Le dessus de la tête n'est pas convexe comme dans presque tous les animaux, il est un peu applati ; le museau, sensiblement marqué, est formé par une pente

(1) M. Duhamel assure que la langue de la Baleine étant salée, est regardée comme un très-bon manger. Il paroît singulier que les Hollandois en fassent si peu de cas.

(2) M. Duhamel ne parle, dans l'article de la description de la Baleine, ni de cette excroissance, ni de la figure des évènements.

rapide vers la lèvre inférieure ; cette surface représente assez bien la pente qu'on donne à un toit de maison pour faciliter l'écoulement de la pluie. La lèvre inférieure est très-large au milieu, elle se rétrécit en s'arrondissant sur le devant. Les yeux sont petits proportionnellement à la grandeur de l'animal ; ils ne sont guère plus grands que ceux du bœuf ; ils sont garnis de poils qui forment des espèces de cils ; la prunelle est de la grosseur d'un pois, le crySTALLIN est transparent comme du verre blanc. L'oreille de la Baleine est très-enfoncée, & elle entend très-bien dans les intervalles où elle ne souffle pas l'eau par ses événements, car alors elle est parfaitement sourde ; on profite soigneusement de ces momens pour la harponner. Ce poisson est blanc sous le ventre ; on en trouve qui sont parfaitement noirs en dessus & en dessous. La Baleine est très-belle à voir au soleil, sa couleur y brille comme de l'argent ; il y en a qui sont marbrées dans toute leur longueur ; les blessures dont cet ani-

mal guérit après avoir échappé aux pêcheurs , font toutes marquées par des taches blanches , & cette particularité lui est commune avec divers autres animaux. On ne peut pas déterminer quelle est la couleur naturelle de la Baleine franche, cette couleur varie beaucoup : au Spitzberg elles sont absolument blanches : *Ellis* & quelques autres Anglois assurent qu'on en trouve de semblables dans les mers du Japon : *Martens* dit en avoir vu moitié blanches & moitié brunes ; il est certain qu'on en trouve de jaspées , de noires & de jaunes ; enfin il y a des Baleines d'un beau noir sans mélange ni nuances d'autres couleurs : entre cette dernière sorte , on en trouve d'un noir dont les teintes sont différentes ; il est très-foncé dans les unes , dans quelques autres il est foible , dans quelques autres enfin il approche de la couleur grise.

Le corps de la Baleine est glissant comme la peau d'anguille ; cependant les dépeceurs se tiennent sur le corps de ce poisson sans glisser , parce que la chair

est si molle, que le poids d'un homme y fait une excavation suffisante pour y être debout & y marcher en sûreté. La surpeau n'est guère plus épaisse que du parchemin : on écorche facilement la Baleine lorsqu'elle est échauffée par la fatigue ; elle exhale alors une odeur infecte ; on peut dans cet état lui enlever des lambeaux de cuir de cinq à six pieds de long sans beaucoup de peine ; on feroit d'inutiles efforts pour écorcher une Baleine qui ne seroit pas échauffée. Quelques jours après que la Baleine est morte, cette peau se détache absolument d'elle-même, & l'animal paroît alors dans une enveloppe dans laquelle il est libre : ce poisson se putréfie bientôt, & le principe de cette corruption subite n'est autre chose que la chaleur interne de l'animal, qui est excessive ; c'est alors sur-tout que l'infection, occasionnée sans doute par l'épanchement de l'huile qui sort abondamment par les pores, est extrême ; le lustre des couleurs de la Baleine se ternit d'abord après sa mort : la surpeau pré-

sentée à la lumière laisse appercevoir facilement tout son tissu , & l'on distingue alors clairement tous les pores qui la rendent transparente.

La verge de la Baleine est un nerf très-fort , proportionné à la grandeur de l'animal ; il a sept ou huit pieds de long , & est garni d'un double fourreau ; mais comme l'endroit où la verge est placée se trouve enfoncé , on ne l'apperçoit qu'un peu , & à-peu-près comme le manche d'un couteau dans la gaine. Les parties de la génération de la femelle sont parfaitement semblables à celles des femelles des quadrupèdes : la Baleine a de chaque côté une mamelle configurée comme celles de la vache ; les mamelles sont toujours de la couleur de l'animal ; elles sont à peine sensibles lorsque la Baleine n'a pas de nourrisson. On assure que ces monstrueux poissons se dressent verticalement dans l'eau pour s'accoupler , tenant la tête au-dessus de l'eau : ceci est d'autant plus probable , que ce poisson ne peut être long-temps sans aspirer

l'air, sur-tout dans un moment où il doit être prodigieusement échauffé. On ignore combien de temps la Baleine porte ; mais il est à-peu-près prouvé qu'elle ne porte jamais plus de deux petits à la fois.

Les os de la Baleine sont formés comme ceux des animaux ordinaires, ils sont creux, spongieux, & remplis de moële ; les pêcheurs emportent soigneusement les deux os de la mâchoire inférieure ; par leur réunion ils forment un croissant qui souvent a vingt pieds de demi-circonférence ; placés sur le tillac, ils servent à indiquer le nombre des poissons pris par chaque navire. La chair de la Baleine est grossière & dure ; elle est pleine de cartilages, & ressemble à la chair du taureau ; elle se dessèche par la cuisson, car la Baleine n'a d'autre graisse que la couche épaisse dont on fait l'huile ; cette couche, qu'on nomme lard, est entre la peau & la chair ; ce lard a une couenne épaisse d'un pouce & très-dure ; elle n'est propre à rien ; c'est-là,

à proprement parler, le vrai cuir de l'animal, la surpeau pouvant être considérée comme l'épiderme : la couenne devient cassante en séchant, elle est toujours de la couleur de l'épiderme ; la chair de la queue est plus tendre, les matelots en mangent quelquefois, ils en coupent de grandes pièces quarrées & les font cuire dans l'eau, comme le bœuf salé ; mais il faut couper cette chair aussi-tôt que la Baleine est morte ; car la putréfaction commence sensiblement vingt-quatre heures après que l'animal a perdu la vie.

Le lard a ordinairement six pouces d'épaisseur sur le dos & sous le ventre ; sur les côtés, près des nageoires sur-tout, son épaisseur ordinaire est d'un pied ; c'est sous la lèvre inférieure que cette couche de graisse est la plus épaisse, cette espèce de collet a d'ordinaire trois pieds d'épaisseur : plus la Baleine est en bon état, plus elle donne d'huile ; elle n'est pas difficile à fondre, car on peut l'exprimer comme l'eau d'une éponge.

Les Baleines du Cap-Nord, appelées

communément *Nord-Capers*, & par quelques Naturalistes, *Sardes*, se prennent entre le Spitzberg & la côte de Norwège; elles sont moins grandes & donnent moins d'huile que celles du Spitzberg & du Groenland: ces Sardes ne donnent jamais au-dessus de trente quintaux d'huile, beaucoup n'en donnent que dix à douze, au lieu qu'on en retire des autres jusqu'à quatre-vingts & quatre-vingt-dix quintaux, communément soixante.

Un de nos pêcheurs prit une Baleine de Spitzberg qui n'avoit que cinquante-trois pieds de long, & qui donna soixante-dix quintaux d'huile. Le capitaine *Pierre Pieterfz-Friese* trouva une Baleine morte dont il retira cent trente tonneaux de lard, qui donnèrent autant de quintaux d'huile. La longueur des Baleines de la même espèce ne paroît pas déterminée; les plus longues ne passent jamais soixante pieds; leur grosseur n'est pas toujours proportionnée à leur longueur, & souvent les plus courtes ont plus de graisse que les plus longues.

On n'a pas examiné jusqu'à présent avec assez de soin les intestins de la Baleine , pour en parler avec certitude & en donner une description exacte. Plusieurs pêcheurs prétendent que cet animal se nourrit de coquillages ; d'autres croient qu'il se nourrit de petits animaux qui appartiennent à la famille des poissons visqueux (des mollasses) ; les crins & les fanons dont la gueule de la Baleine est abondamment garnie , sont très-propres à retenir ces petits insectes qui doivent entrer dans la gueule de la Baleine avec l'eau qu'elle aspire pour la rejeter par ses évents ; ils ne croient pas cependant qu'elle en fasse son unique nourriture. *Martens* rapporte qu'une Sarde ou Nord-Caper prise près de Hitland , avoit plus d'une tonne de harengs dans son estomac.

Cette sorte de Baleine est plus vite & plus agile que celles de Spitzberg ; il y a même du danger à en faire la chasse : on ne l'approche qu'en tremblant pour la harponner ; elle tient constamment la

queue élevée au - dessus de l'eau , & la remue avec une force & une activité inconcevables dans tous les sens ; elle n'est ni courageuse ni hardie , la vue d'un homme dans une chaloupe la fait fuir de toutes ses forces ; il est sans exemple que cet animal ait attaqué son ennemi sans y avoir été provoqué ; le danger la rend furieuse , & la nécessité de sa propre défense la rend cruelle ; poursuivie de près , & ne pouvant plus se soustraire aux coups qu'on lui porte , ou qu'on s'apprête à lui porter , elle attaque la chaloupe , & si on n'évite ses atteintes , bientôt la chaloupe & l'équipage périssent sans ressource ; un seul coup de queue suffit pour faire voler la nacelle en éclats. Cette Baleine , après avoir été harponnée , entraîne quelquefois mille brasses de ligne ; elle fuit malgré cela avec tant de vitesse , que la respiration de ceux qui font le service de la chaloupe est interceptée , & qu'à peine ils peuvent se soutenir sur leurs jambes à leurs postes respectifs.

La Baleine ne peut rien contre les gros

navires ; elle se fait plus de mal à elle-même en leur portant des coups de queue, qu'elle ne les endommage (1).

La Vivelle , ou le Poisson-Scie (*Zaagvich*), est l'ennemi le plus dangereux & le plus redoutable de la Baleine ; ils ne se rencontrent jamais sans se livrer un

(1) En général la description que M. *Duhamel* donne de la Baleine dans l'ouvrage déjà cité, diffère de celle de l'auteur Hollandois dans des points assez essentiels. Cet auteur s'exprime ainsi à la page 4 : « Les » Européens distinguent entre les cétacées qu'ils prennent, deux espèces, qu'ils nomment vraies & franches » Baleines ; les plus grandes Baleines de nos mers, » qui n'ont que 25 ou 40, rarement 50 ou 60 pieds » de longueur, se pêchent en Islande, en Scherland ; » il y en a de toutes les espèces dans le Groenland, en » Norwège, en un mot dans les grandes baies des glaces » de notre Nord ; elles sont très-chargées de graisse, » peu agiles, point farouches, & vont souvent par troupes ». C'est précisément le contraire de ce que les pêcheurs Hollandois soutiennent, & qu'une longue expérience doit avoir instruits. Si les Baleines des glaces de notre Nord étoient si peu agiles, point farouches, & souvent par troupes, les Compagnies de Hollande ne se seroient certainement pas dissoutes, & encore moins auroient-elles perdu les profits immenses qu'elles firent dans les premières années de la pêche, & lorsque les Baleines étoient ce que M. *Duhamel* dit qu'elles sont aujourd'hui.

cruel

cruel combat ; la Vivelle est toujours l'agresseur ; souvent deux Vivelles se réunissent contre une seule Baleine ; celle-ci n'a d'autres armes pour se défendre , que sa queue ; lorsqu'elle veut porter quelque coup à son ennemi , elle plonge à demi-corps , & tenant sa queue en haut , elle frappe de droite & de gauche ; si elle est assez heureuse pour atteindre son ennemi , c'en est fait , elle le terrasse d'un seul coup , le met hors de combat , & très-souvent le tue ; mais la Vivelle n'est pas moins adroite à éviter les coups de la Baleine , qu'elle est agile pour l'affaillir ; elle la tourne & l'attaque par-derrière , elle prend son temps , s'élançe sur la Baleine & lui enfonce son bec dentelé dans le dos ; souvent la blessure n'est que dans la graisse , & le coup n'a pas même effleuré la chair , alors elle n'est ni dangereuse ni douloureuse : la Baleine plonge à chaque coup que la Vivelle lui porte ; mais celle-ci la suit dans l'eau & la force à remonter ; le combat recommence alors , il est furieux & terrible , il ne finit que

par la mort de l'un ou de l'autre des poissons , à moins que la Baleine , beaucoup plus vîte à la nage que la Vivelle , ne trouve le moyen de lui échapper par la fuite (1).

(1) L'auteur du *Traité général des Pêches* donne beaucoup d'autres ennemis redoutables à la Baleine ; il cite le *Puceron de mer* , petit insecte dont il dit qu'elle se nourrit , quoiqu'il ne soit pas plus gros qu'un grain de riz ; le Requin , & sur-tout le Narval , qu'il dit être plus redoutable à la Baleine que la Vivelle même. On peut consulter cet auteur , Tome IV , Section X , Chapitre I , p. 29 , Art. XX.



C H A P I T R E I V.

Manière employée aujourd'hui pour prendre la Baleine dans les glaces ; outils & instrumens nécessaires à cette pêche.

AUSSI-TÔT après que la Compagnie de la pêche du Nord fut dissoute, cette branche de commerce fut abandonnée aux particuliers qui voulurent l'entreprendre ; alors quelques riches négocians formèrent une association pour équiper quelques vaisseaux pêcheurs. Il fut convenu que chacun y prendroit telle part qui lui conviendrait, & que les profits & les pertes seroient partagés proportionnellement aux mises. On confia la direction de l'entreprise à un des principaux intéressés, qui n'eut d'autre titre que celui de *Teneur de livre* : le salaire de ce Directeur fut fixé à 80 florins (170 liv.) pour chaque navire expédié : c'est sur ces mêmes

erremens que les Hollandois font encore aujourd'hui la pêche de la Baleine (1).

Les préparatifs pour l'équipement des vaisseaux se commencent en automne , pour qu'au printemps suivant rien n'en puisse retarder le départ. Les navires pêcheurs ont ordinairement de cent à cent dix-huit pieds de long ; on les double de la poupe à la proue , d'un bordage de chêne ; ils sont aussi doublés des deux côtés jusqu'à l'arrière à fleur d'eau ; sans cette précaution ils ne pourroient résister aux chocs des glaces : chaque navire est

(1) L'auteur du *Traité général des Pêches* a pris cette association des intéressés à la pêche , pour une véritable Compagnie privilégiée ; c'est en quoi il se trompe : les Etats - Généraux n'accordent plus qu'une protection générale à la pêche de la Baleine , & telle que celle qu'ils accordent à toutes les branches du commerce , qui sont libres pour tous les citoyens de la République : il n'y a aujourd'hui d'autres Compagnies privilégiées en Hollande , que les deux des Grandes & Petites Indes : leur décadence absolue , & l'abandon forcé des Compagnies pour la pêche de la Baleine , fournissent un argument de plus à ceux qui soutiennent que les privilèges exclusifs ruinent le commerce d'un Etat , & finissent par l'anéantir.

pourvu d'un nombre de chaloupes proportionné à sa grandeur. Un vaisseau de cent dix-huit pieds de long doit avoir trente pieds de largeur & douze à douze & demi de profondeur ; le tillac a sept pieds & demi de hauteur : on y met cinquante hommes d'équipage , & on lui donne sept canots. Les navires n'ont communément aujourd'hui que cent douze pieds de long sur vingt-neuf de large, douze & un quart de profondeur , & sept pieds de hauteur pour le tillac ; quarante-deux hommes suffisent pour le monter , & six canots suffisent aussi pour en faire le service ; rarement fait-on partir un navire avec moins d'équipage & moins de chaloupes.

Les navires destinés pour le Groenland font voile au mois d'avril ; ceux qui doivent se rendre au Détroit de Davis partent un mois ou cinq semaines plus tôt ; leur voyage est de plus long cours.

Lorsqu'on est parvenu entre le soixantième & le soixante-cinquième degré, les pêcheurs commencent à tout préparer, afin d'être en état de commencer la pêche

à l'apparition de la première Baleine. Le capitaine assigne à chaque homme de l'équipage l'emploi & le poste auxquels il l'a jugé propre ; ce poste & cet emploi sont fixés alors pour la poursuite, pour la prise & pour le dépecement de la Baleine ; ils reçoivent chacun l'outil & l'instrument particulier relatifs au service particulier qu'ils doivent faire pendant la pêche. Dès ce moment le service déterminé des chaloupes est fixé, de façon que chaque homme fait celle qu'il doit monter, & l'emploi qu'il doit y remplir ; les rames, les tourets, les lignes, & tous les autres agrêts des chaloupes sont remis aux équipages respectifs ; chaque homme de ces équipages particuliers reçoit celui de ces agrêts propres uniquement à la manœuvre particulière qu'il doit faire sur la chaloupe qu'il montera.

Le harpon est une espèce de pertuisane, dont le fer représente assez bien une flèche, il a trente-trois pouces de longueur : cette flèche est emmanchée au

bout d'un gros bâton de sept à huit pieds de long ; le fer doit être doux & bien corroyé ; il est très-affilé au bout & tranchant des deux côtés, quelquefois les tranchans du dard sont barbelés, pour donner plus de prise & empêcher qu'il ne se dégage trop facilement du corps de la Baleine. Pour rendre l'ajustement du harpon à son manche simple & solide, on termine le dard par une douille qui a deux ou trois pieds de longueur : c'est dans cette douille qu'on fait entrer le manche ; on le dégage aussi-tôt que le dard est entré dans le corps du poisson. La ligne est attachée au harpon comme dans les fig. 1 & 2, pl. III, qui offrent deux harpons, dont l'un est barbelé & l'autre uni : la ligne est faite du plus beau brin de chanvre ; elle ne doit pas être goudronnée, pour n'être pas sujette à se geler, pour qu'elle conserve toute sa flexibilité, & qu'elle puisse être facilement lovée dans la chaloupe, malgré le froid excessif qu'il fait dans les parages du Groenland. Chaque ligne doit avoir six

à sept brasses de longueur ; les lignes secondaires sont toutes parfaitement bien lovées , & de manière qu'on puisse les larguer sans empêchement quelconque , à mesure que la Baleine les file ; on les ajoute successivement au bout les unes des autres , selon qu'il en est plus ou moins besoin : chaque canot doit en avoir au moins cent brasses. *Voyez* la disposition des lignes , fig. 2 & fig. 4 , pl. III.

La lance est une sorte d'épieu de fer , large , tranchant des deux côtés & très-pointu ; elle diffère du harpon , en ce qu'elle n'est point terminée par des oreilles ; elle n'est destinée qu'à achever la Baleine harponnée , elle ne doit pas lui rester dans le corps ; mais le matelot qui s'en sert doit pouvoir la retirer facilement , afin d'en porter plusieurs coups de suite , s'il reste à portée du poisson , & que celui-ci fasse encore des efforts pour s'échapper. *Voyez* les fig. 5 & 6 , pl. III.

Tout étant ainsi disposé , on avance jusqu'aux soixante-quinzième ou soixante-seizième degré sans beaucoup de peine ;

Fig. 2.



Fig. 1^{re}



Fig. 5. Lance

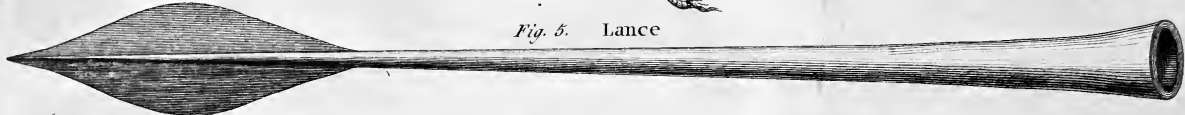


Fig. 7. Couperet



Fig. 8. Grand Couperet



Fig. 9. Croc-à-Lance



Fig. 6. Tranchant



Fig. 10 et 11. Crocs

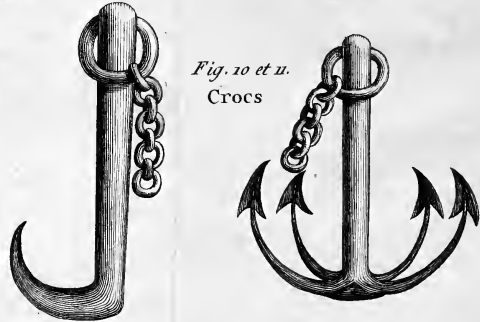
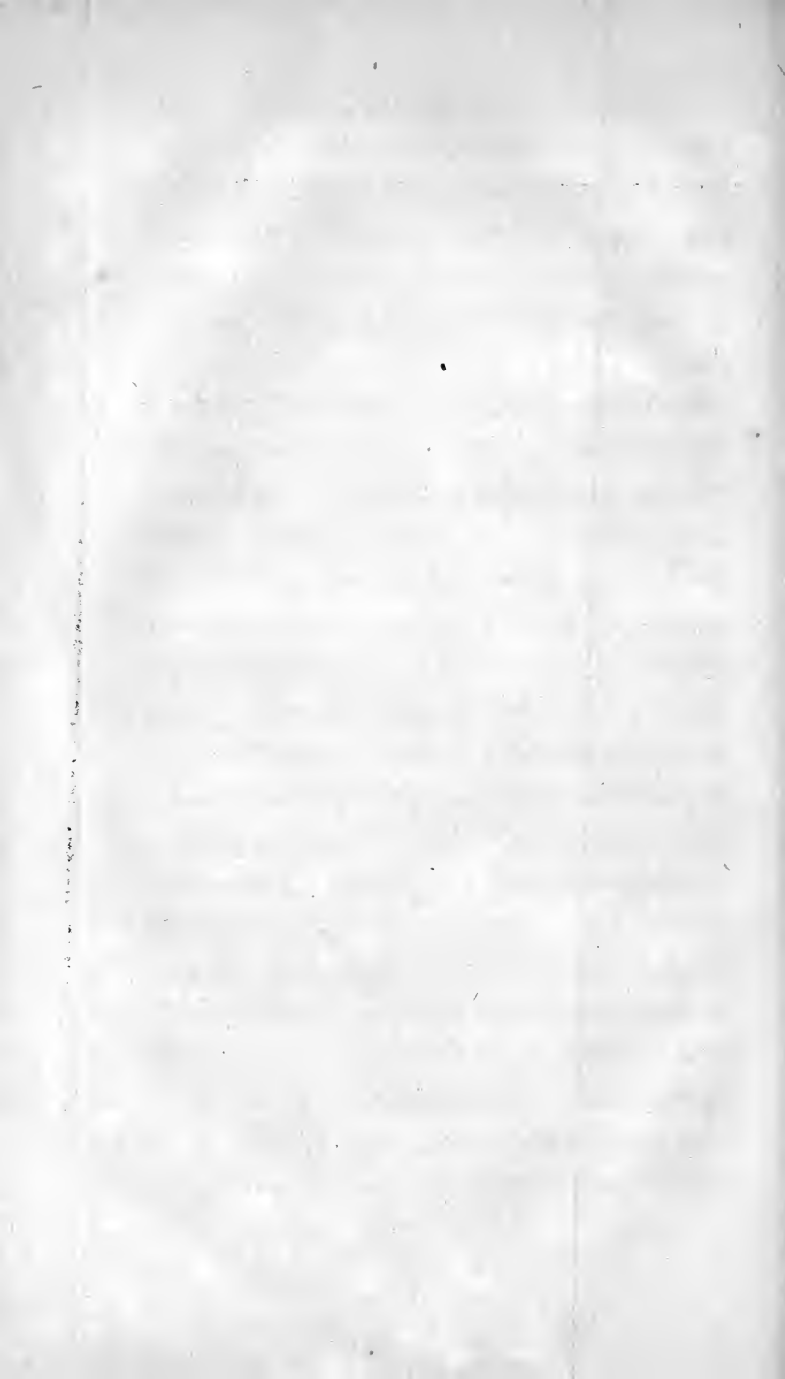


Fig. 4. Ligne





mais alors la route commence à être embarrassée par les glaçons; on arrive enfin aux plages de glace fixe, qu'on rencontre vers les 77, 78 & 79° degrés; c'est-là que se tient la Baleine au temps où les pêcheurs y arrivent.

On avance aussi loin qu'il est possible, & le capitaine amarre son navire au lieu qui lui paroît le plus propre, le plus sûr, & qui lui donne l'espoir fondé d'une pêche heureuse. On fait alors les derniers préparatifs: les chaloupes, les harpons, les lances, les lignes, & généralement tous les autres instrumens de pêche, sont disposés de façon à pouvoir servir sur le champ & au premier signal. Le capitaine distribue les postes de garde, & assigne à chacun le sien; il fait lui-même le guet tout comme le dernier homme de l'équipage; car ils sont tous également intéressés à la découverte du poisson.

Du moment qu'une Baleine est aperçue au loin, ou que la chute des jets d'eau qui jaillissent par ses évents, annonce son approche, le matelot qui le premier l'a

aperçue ou entendue, la signale sur le champ; le mot du guet est *Val*, *Val* (1); aussi-tôt les hommes destinés à servir la première chaloupe s'y jettent avec une célérité inconcevable, & font force de rames vers le poisson signalé.

On approchoit ci-devant de la Baleine autant qu'il étoit possible, avant de lui porter le premier coup de harpon; quelquefois même la chaloupe s'avançoit jusques sur le dos du poisson avant que le harponneur ne l'attaquât; mais une expérience funeste a appris que ce procédé devoit être abandonné. Nous rapporterons ci-après un exemple des malheurs qui résultoient fréquemment de cette méthode dangereuse.

Le harponneur debout à la queue de la chaloupe tient le harpon de la main droite, & la ligne de la main gauche; dans cette attitude il lance l'arme meur-

(1) *Val* veut dire *chûte*. C'est sans doute par allusion à la chute des jets d'eau de la Baleine, que les Hollandois ont adopté ce mot redoublé, pour avertir de la découverte de ce monstrueux poisson.

rière sur la Baleine. On se sert aujourd'hui communément d'une sorte de mousquet qui reçoit le manche du harpon, au moyen duquel on le lance de plus loin, avec plus d'aifance & avec plus de force : cette méthode de harponner la Baleine a pour le moins tous les avantages de la première, & n'en a pas les dangers. Le harponneur évite avec le plus grand soin de diriger son coup sur la tête de la Baleine, parce que les ossemens & les cartilages en font extraordinairement durs, & que la contexture en est impénétrable. La Baleine a cependant sur la tête deux masses de chair mollassé à côté de ses deux éventails ; ces parties sont très-sensibles, le harpon y entre facilement, il y fait une profonde blessure, rarement l'animal atteint dans cette partie, peut s'échapper : c'est aussi à cet endroit de la tête seulement, que le harponneur tâche d'atteindre le poisson.

Au moment où la Baleine se sent blessée, on la voit fuir avec toute l'agilité qui lui est naturelle ; cette fuite est si rapide,

que si la ligne venoit à lui manquer, faute d'être larguée fans obstacle, la chaloupe chavireroit en un clin-d'œil, & couleroit bientôt à fond : les pêcheurs apportent le plus grand soin pour empêcher que la ligne ne s'accroche nulle part ; ils ont aussi l'attention de la mouiller continuellement ; sans cette précaution son frottement sur l'étrave enflammeroit l'une & l'autre, & le poisson se trouveroit bientôt dégagé, en emportant le harpon & la partie de la ligne déjà larguée.

La Baleine se sentant atteinte du harpon, cherche la glace voisine, & s'y retire très-souvent, du moins fuit-elle presque toujours sous les glaçons détachés qui avoisinent la côte : elle file souvent, avant d'être fatiguée & de ralentir sa fuite, les cinq premières lignes dont chaque chaloupe est pourvue ordinairement ; c'est alors sur-tout qu'il faut de l'attention pour éviter d'aller se briser contre la glace, ou échouer dans les bancs des glaçons. L'équipage resté à bord, examine attentivement ce qui se passe

sur la chaloupe en chasse ; lorsqu'il juge que la Baleine est assez loin pour avoir filé la majeure partie des lignes, le second canot met en mer sur le champ, & fait force de rames vers le premier : arrivé tout près de celui-ci, l'équipage attache successivement ses lignes à celles que la Baleine emporte, jusqu'à la prise ou la perte du poisson. Si le secours se faisoit trop attendre, l'équipage de la première chaloupe le demande à grands cris ; dans ce cas on largue les deux lignes de réserve, pour gagner du temps jusqu'à l'arrivée du second canot.

Il peut arriver que l'équipage resté à bord, néglige d'observer le cours de la Baleine, ou qu'il ne comprenne pas la nécessité urgente de voler au secours de la chaloupe attachée à la poursuite du poisson : dans cette dangereuse position il reste encore une ressource momentanée à l'équipage de la chaloupe qui suit la Baleine. S'il juge que les deux lignes, qui font comme sa sauve-garde & sa sûreté, peuvent être filées avant l'arrivée du

secours , ils font deux tours de la dernière qui leur reste à l'étrave de la chaloupe , & se laissent remorquer par l'animal : alors la chaloupe s'enfonce presque jusqu'à fleur d'eau ; elle couleroit bientôt à fond , si , pour la faire remonter de temps en temps , on n'avoit soin de larguer peu-à-peu la ligne : cette précaution est indispensable aussi lorsque la chaloupe approche de trop près le bord de la glace fixe ou les bancs de glaçons ; la Baleine , prête à gagner cet asyle , y auroit bientôt entraîné la chaloupe : malgré cette ressource , tout est perdu , si le secours n'arrive promptement ; la ligne , qui alors éprouve une tension extraordinaire , n'y résiste pas longtemps , & casse infailliblement ; si au contraire la ligne ne casse point , le harpon se dégage en déchirant le lard & les chairs où il est enfoncé ; & si enfin l'un ou l'autre de ces deux grands inconvéniens n'a pas lieu , il en est un troisième inévitable ; car lorsque la dernière ligne est prête à être épuisée avant l'arrivée du secours , il faut prendre le parti de la couper , & d'aban-

donner la Baleine , le harpon & les lignes qu'elle emporte sous la glace , pour n'y être pas enseveli avec elle.

Lorsque le service se fait avec exactitude , le secours ne se fait jamais attendre ; immédiatement après que la seconde chaloupe a mis en mer , toutes les autres s'apprentent à la suivre ; elles avancent auprès de celle qui a fait l'attaque , & vont se ranger autour d'elle à la distance d'une portée de canon l'une de l'autre , pour se trouver près du poisson lorsqu'il reparoît sur l'eau ; on hisse alors sur le navire un *gaillardet* (1) toujours prêt , & ce signal indique sûrement aux chaloupes la route que la Baleine fait dans ce moment. L'animal blessé est contraint de remonter de temps en temps à fleur d'eau , la douleur que sa profonde blessure lui cause le tourmente & lui fait perdre haleine ; il cherche à se dégager du harpon , & fait pour cela les plus grands efforts ; échauffé par ce pénible & douloureux

(1) Petit pavillon destiné uniquement à cet usage.

exercice, il revient souvent dessus pour respirer l'air & prendre de nouvelles forces; les chaloupes s'en approchent alors, & le harponneur prend son temps pour lui décocher un second harpon; c'est toujours le harponneur de la seconde chaloupe qui porte ce second coup à la Baleine; si elle ne disparoît pas subitement après la seconde blessure, toutes les chaloupes s'en approchent & se hâtent de la lancer, sur-tout lorsqu'on connoît qu'elle n'a plus de force pour plonger de nouveau, ou qu'on la voit reprendre haleine pour se remettre à la nage; on l'achève alors à coups de lances redoublés, & pour la tuer plus facilement, on dirige la lance entre les côtes, où on l'enfonce jusqu'aux intestins de l'animal; il expire dans peu de momens.

Mais avant de se rendre, la Baleine donne bien de la peine aux pêcheurs, lors même qu'elle n'a pas le temps de gagner le dessous de la glace, car alors ce sont bien d'autres travaux & d'autres dangers. Lorsqu'elle est atteinte du second harpon,

harpon, ou du premier coup de lance, elle se précipite au fond de l'eau, & fuit avec la même vitesse que si elle n'avoit qu'une seule blessure; dans ce second cas, on observe la première manœuvre en tout; on a seulement l'attention de tâter de temps en temps la ligne du second harpon qu'elle emporte; si l'on éprouve une forte tension, on en conclut avec raison que le poisson n'a encore perdu que peu de ses forces; si au contraire la ligne est relâchée, ou si elle flotte sur l'eau, on est assuré qu'il est affoibli, ou même qu'il est déjà mort; alors on ramène la ligne à soi, & on la love exactement pour la remettre dans l'état où elle étoit lorsqu'on l'a larguée; cette précaution est absolument nécessaire pour pouvoir la larguer de nouveau sans obstacle, en cas que la Baleine qu'on avoit jugée morte, ne fût qu'excessivement fatiguée & ne reprît la fuite: on doit observer, dans tous les cas, de larguer la ligne proportionnellement à la rapidité de la fuite du poisson; car si elle étoit un peu lâche, elle pourroit s'ac-

crocher à quelque rocher, il arriveroit alors inmanquablement que la Baleine éprouvant une plus forte résistance, tireroit avec plus de force, & qu'alors la ligne cassant, le poisson, la ligne & le harpon seroient perdus sans ressource.

La disparition de la Baleine n'est presque jamais aussi longue après sa seconde blessure qu'après la première, elle ne reste alors qu'un moment sous l'eau après le premier coup de lance; si elle est atteinte au cœur ou au poumon, le sang sort en abondance par les deux événements. On approche de plus près la Baleine à sa seconde apparition, mais toujours avec précaution; on la lance alors à coups redoublés, tous ceux qu'on lui porte au défaut des côtes sont mortels, & elle expire avant d'avoir le temps de s'enfoncer une troisième fois dans l'eau; elle cherche constamment à gagner la glace; mais lorsqu'elle y parvient après avoir été blessée mortellement, ne pouvant y tenir long-temps, elle en ressort malgré elle avant d'y avoir filé une ligne

entière ; la douleur cuisante de sa blessure , le harpon qu'elle emporte , la fatigue du combat qu'elle a soutenu avant d'être réduite à l'extrémité , la perte de ses forces & le besoin naturel de respirer l'air , la forcent bientôt à sortir de cet asyle , & on la voit revenir à la surface : elle ne conserve plus alors de direction déterminée dans sa fuite ; elle nage uniquement pour reprendre haleine , & ne pense plus qu'à employer contre ses ennemis la seule défense qui lui reste : on la voit alors uniquement occupée à parer les coups de lance , en s'agitant dans tous les sens , & en se couvrant de sa queue & de ses nageoires ; elle en donne cependant de si rudes atteintes , qu'il seroit très-dangereux pour les rameurs d'en être surpris : pour se soustraire à ce danger , les harponneurs qui commandent la manœuvre font faire continuellement force de rames pour gagner les deux côtés de l'animal à une petite distance , & pour l'attaquer en flanc ; ils seroient exposés à chavirer sans cette précaution , ou à voir

briser leurs chaloupes par les coups de queue de la Baleine ; elle en porte aussi de terribles avec ses nageoires.

Dès que la Baleine commence à perdre abondamment du sang , on est assuré qu'elle n'a plus que quelques instans à vivre ; sa fuite vers la glace est alors plus dangereuse que jamais ; si elle y parvient dans ses derniers momens , elle y meurt. Tous les instans sont précieux , le plus petit retard feroit perdre aux pêcheurs le fruit de leur pénible chasse. Le corps de la Baleine se remplit d'eau en allant au fond ; il est si gros dans peu de momens , qu'on feroit d'inutiles efforts pour le dégager & le remettre à flot ; il n'y reviendroit que lorsque les intestins étant pourris , le ventre se crève & se vuide , alors étant plus léger , il remonte facilement , lorsqu'aucun obstacle ne s'y oppose ; la Baleine mourant sous la glace , cette ressource foible à la vérité , est presque toujours perdue : pour prévenir cette perte , toutes les chaloupes manœuvrent de façon à empêcher l'animal luttant contre la mort ,

d'aller s'ensevelir dans le tombeau qu'il semble chercher. Les canots doivent cependant se tenir à une certaine distance de la Baleine, lorsqu'elle est sur ses fins, ils doivent sur-tout ne pas s'embarraffer les uns & les autres, pour pouvoir s'écarter à volonté lorsque la Baleine n'a plus de direction déterminée dans ses débats : le désordre des chaloupes a occasionné plus d'un funeste accident aux pêcheurs ; on en raconte un entre autres qui, par sa singularité, mérite d'être cité. Nous le rapporterons après avoir décrit le procédé usité pour retirer la Baleine de dessous la glace.

Lorsqu'on n'a pu empêcher que la Baleine aille mourir sous la glace, les chaloupes donnent le signal au navire, & sur le champ on le fait arriver ; dès qu'il est amarré de nouveau à portée de la Baleine ensevelie, on passe une ligne au cabestan, fixée par son extrémité à la dernière de celles qui tiennent au harpon, & l'on manœuvre en conséquence : si la Baleine ne peut-être soulevée par ce moyen, & que son corps oppose déjà

une trop forte résistance, il reste encore une ressource, c'est de faire voile & de tâcher par ce moyen d'arracher le corps du poisson de dessous la glace ; ce dernier moyen, celui de remorquer la Baleine à force de voiles, est assuré si la ligne ne casse pas, ou si le harpon ne se dégage pas ; si l'un de ces deux accidens arrive, il n'y a plus de ressource, & il faut abandonner le poisson ; il pourroit arriver que la Baleine ne fût pas morte encore lorsqu'on fait cette dernière manœuvre, mais qu'excessivement fatiguée & affoiblie, elle restât à fond, n'ayant pas assez de force pour remonter sans secours ; alors aiguillonnée de nouveau & aidée par la force du cabestan, elle remonte ; mais ce n'est plus pour chercher à éviter la mort, elle vient s'offrir d'elle-même aux derniers coups qu'on lui porte pour l'achever.

Le capitaine *Corneille-Gérard Ouwekaas*, montant le vaisseau le *Gort-Moolen* (le Moulin-à-Orge), étoit à l'ancre au Groenland en 1660 ; il avoit pris sept

poissons : il apperçut une Baleine à l'avant de son navire & la signala à son équipage : ce capitaine se jette immédiatement dans la chaloupe , & il est le premier qui approche la Baleine ; il est même assez heureux pour la harponner avant l'arrivée de la seconde chaloupe : *Jacques Vienkes* qui la commandoit , arrive un moment après & se prépare à porter le second coup au poisson , lorsqu'il remonteroit ; au moment de l'ascension du poisson , la chaloupe de *Vienkes* se trouva malheureusement sur sa direction perpendiculaire ; la chaloupe fut si subitement & si rudement enlevée d'un coup de tête de la Baleine , qu'elle fut brisée en éclats avant que le harponneur pût décocher son coup ; *Vienkes* vola avec les pièces de la chaloupe & retomba sur le dos de l'animal ; cet intrépide marin , qui n'avoit pas abandonné son arme , harponna la Baleine qui l'emportoit , & au moyen du harpon & de la ligne qu'il n'abandonna jamais , il se tint ferme sur le poisson sans être déconcerté par sa cruelle position ,

malgré même une blessure considérable qu'il s'étoit faite à la jambe en retombant avec les éclats de la chaloupe. Tous les efforts des autres chaloupes pour joindre la Baleine & délivrer le harponneur furent inutiles : le capitaine ne voyant plus aucun moyen de délivrer son malheureux compagnon, lui cria de couper la ligne avec son couteau, & de se mettre à la nage ; *Vienkes* essaya inutilement de suivre ce conseil, tout désespéré qu'il étoit ; le couteau s'étoit mis en travers de la poche de son caleçon, pouvant à peine se servir d'une main, il ne peut l'en arracher : ses camarades désespéroient de sa vie, le harpon qu'il tenoit se dégagea enfin du corps de la Baleine ; *Vienkes* ne perdit pas le temps, & profitant de ce hasard, il se met à la nage & tâche de gagner les chaloupes qui continuoient la poursuite de la Baleine, & qui ne la perdoient pas de vue ; on l'apperçut donc bientôt fendant les ondes, on redoubla d'activité, on l'atteignit enfin, & ce malheureux harponneur fut sauvé par une espèce de miracle.

Lorsque la Baleine est morte, elle se tourne sur le dos & dérive le ventre en haut : si elle est maigre, elle ne surnage pas & se précipite immédiatement au fond ; dans ce cas elle ne remonte qu'après la putréfaction des intestins, comme nous venons de le dire, parce que dégagée de toute la matière fécale qui remplit le ventre de l'animal, l'air prenant alors la place de la fiente, le poisson devenu plus léger que l'eau, surnage & devient la proie des oiseaux, ou de l'ours blanc, ou du pêcheur qui le rencontre.

A quelque latitude qu'on fasse la pêche de la Baleine, dans le Nord, on doit la diriger selon l'état des glaces qu'on rencontre aux différens degrés d'élévation auxquels on est parvenu pour la faire. La glace est contiguë, ou divisée en grandes plages fixes ; ou bien elle forme des petits bancs par des glaçons accumulés les uns sur les autres, ou enfin ces glaçons de différentes grandeurs, sont mouvans & dérivent au gré des courans & du vent.

Une plage glacée de deux milles d'étendue & plus, est nommée par les pêcheurs un *champ de glace* (*ys-veld*) ; les espaces glacés à un demi-mille d'étendue seulement, se nomment *grands glaçons* (*grootte schotten*) ; ceux qui ont au-dessus d'un demi-mille, & moins de deux, se nomment *bancs de glace* (*kleyne-flarden*) ; ceux enfin qui ont moins d'un demi-mille & qui dérivent avec les courans, se nomment *glace flottante* (*los-ys*) les grandes plages & les plus épaisses sont toujours les plus favorables à la pêche, elles sont aussi les plus abondantes en poisson ; la Baleine en effet ne respirant qu'avec peine sous la glace, est obligée d'en sortir souvent pour aspirer l'air sur les bords ; elle vient se montrer souvent autour des canots qui l'attendent & la guettent pour la harponner ; on manque rarement sa proie, lorsqu'on peut tenir contre le froid excessif de ces parages.

Un champ de glace au contraire, percé d'espace en espace, indique une glace amincie, & ne promet qu'une pêche

pénible & difficile; la Baleine harponnée s'y réfugie volontiers, parce que les ouvertures qu'elle y trouve de distance en distance, lui donnent tout le temps de reprendre haleine & de respirer en liberté fans être contrainte de regagner les bords, & de prendre un peu le large. Lorsque le poisson harponné gagne le dessous de ces glaces percées, le seul parti qui reste à prendre, est de chercher à lui arracher le harpon; si l'on ne peut y réussir on s'empresse de couper la ligne & d'abandonner la poursuite de l'animal, vu l'impossibilité de s'en rendre maître, quelque peine qu'on se donne pour y parvenir; la Baleine en effet, fuira d'une ouverture à l'autre, & se gardera bien de reparoître sur les bords, ou du moins elle s'en écartera assez pour ne pas se faire prendre.

Si cependant cette plage n'étoit ouverte qu'en un ou deux endroits seulement, & que l'un de ces trous se trouvât à une petite distance du bord, de façon que se tenant à portée on pût larguer la ligne par cette ouverture, on peut hasar-

der la poursuite de la Baleine harponnée, & il ne seroit pas prudent de l'abandonner au moment qu'elle s'y refugie. Il est aisé de s'affurer de la qualité de la plage, en montant au haut du grand mât, d'où on la découvre toute entière : dans le cas où la glace est percée de distance en distance, on laisse courir la Baleine harponnée d'une de ces deux ouvertures à l'autre, & les pêcheurs sautent sur la glace pour l'attendre sur le bord de ces trous : on se garde bien de la tuer dans ces espaces ouverts ; on se contente de lui égratigner le museau avec le bout de la lance, afin de l'obliger à se retirer sans qu'elle ait le temps de reprendre haleine : cette manœuvre répond quelquefois à l'espoir des pêcheurs, & la Baleine ainsi tourmentée prend le parti de sortir enfin de dessous la glace, & de regagner les bords pour respirer plus commodément. Il arrive souvent néanmoins que tout ce qu'on fait pour obliger l'animal à quitter cette retraite est inutile ; alors on se détermine à le tuer dans l'un de ces deux espaces ouverts, on choisit de pré-

férence le plus près du bord , lorsqu'on le peut. Si l'on parvient à achever la Baleine à coups de lances , on lui attache un canon ou une grosse ancre au corps pour l'enfoncer sous la glace & la remorquer plus facilement sur le bord : cet expédient , sujet à bien des inconvéniens , ne réussit pas toujours ; lorsqu'il manque , on cherche à dégager le harpon , & on abandonne le poisson : le plus sûr parti à prendre , pour ne pas tout perdre , est de s'empresse de tenir l'animal sur l'eau autant que possible , de le dépecer en place , d'enlever tout le lard qu'on peut en retirer , & d'abandonner le reste : cette opération est très-longue , & donne une peine infinie par la difficulté de l'exécution.

La pêche dans la glace détachée n'est ni moins pénible ni moins sujette à de grands inconvéniens , que dans la glace fixe & percée à divers endroits ; mais elle y est plus heureuse , & on l'y entreprend quelquefois : il faut se donner bien de garde cependant de l'y entreprendre lorsque les glaçons détachés sont extraordi-

nairement grands, & qu'ils sont presque contigus; car alors la manœuvre des canots devient impraticable. Ce n'est donc que lorsque les glaçons laissent un espace assez grand entre eux, qu'on entreprend de pêcher la Baleine dans les plages de glace mouvante, & on y réussit presque toujours. Lorsqu'on y a découvert le poisson, on commence par chercher un banc assez fort pour retenir le navire, & on s'y amarre; ce banc doit avoir au moins trois ou quatre brasses d'épaisseur dans l'eau; moins épais, il ne seroit pas en état, non-seulement de retenir le navire contre un vent violent, mais même contre la force des glaçons qui viennent continuellement s'y accumuler; il faut cependant, avant tout, se mettre en garde contre ces deux grands accidens.

Dès qu'on s'est amarré à un banc solide, on poste les canots, & les rameurs se relèvent de quatre en quatre heures, comme à l'ordinaire. Le canot, qui le premier a harponné la Baleine, la suit en

lui larguant la ligne , il se tient , autant que possible , autour des glaçons sous lesquels elle fuit. Lorsque les glaçons se rencontrent , & qu'ils empêchent le passage des canots , on les sépare en tournant continuellement la ligne , & de cette façon on s'ouvre le passage : dans le cas où il est impossible de séparer les glaçons , la seconde chaloupe , qui se tient constamment à côté de la première pour l'aider au besoin , attache une seconde ligne au bout de celle que la Baleine file , & la largue à mesure que l'animal fuit devant le premier canot : pendant cette manœuvre , les autres canots viennent se ranger des deux côtés du premier , & en font exactement tous les mouvemens de gauche & de droite ; ceux-ci sont avertis du cours des deux canaux qui sont à la poursuite de la Baleine , par un petit pavillon hissé au bout de deux rames dans les deux canots ; par ce moyen on indique non-seulement le cours de la Baleine , mais même sa tenue au harpon ; car lorsqu'elle parvient à se dégager , on

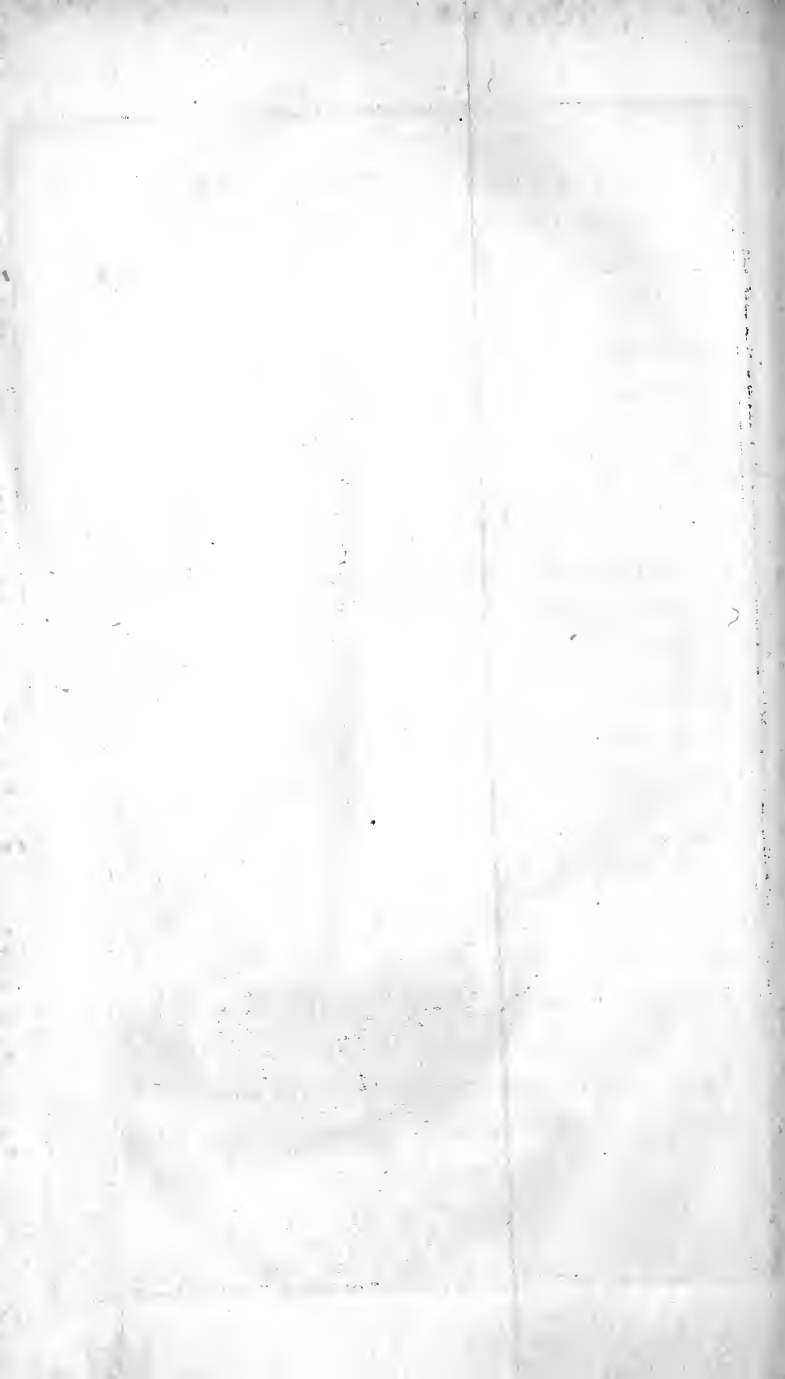
abat les rames qui portent le petit pavillon, & l'on connoît alors que la Baleine est perdue ; à ce signal on discontinue de faire route vers le poisson, on manœuvre vers les canots qui faisoient la poursuite, on va à leur secours, & on travaille à lover les lignes.

Il arrive quelquefois que la Baleine, après s'être dégagée, reparoît encore à la portée d'un canot, celui-ci la harponne de nouveau ; tous les canots s'en approchent alors, & s'empresse d'achever le poisson à coups de lance : cette manœuvre est très-difficile, les canots risquent de s'embarasser les uns les autres, parce que les glaçons font un obstacle continuel à leur marche ; il faut alors se faire chemin, soit en les séparant, soit en les tournant : la Baleine gagne cependant assez de temps pour se reposer & prendre haleine ; souvent elle rentre sous la glace avant l'arrivée des canots qui viennent pour la lancer ; souvent aussi elle cherche les bancs les plus épais pour s'y refugier : à proportion que
les

Navire Pêcheur à la voile et Depeçement d'une Baleine.

Museum of Comparative
Zoology
NOV 10 1942
YORAKI





les canots arrivent , & que les lignes s'épuisent , on ajoute celles-ci bout à bout les unes après les autres , pour les larguer à mesure que la Baleine les file ; il n'est pas rare qu'elle en file dix-huit avant de sortir de dessous le banc. Ces grands inconvéniens sont toujours suivis d'un autre qui est inévitable lorsque la Baleine va mourir loin du vaisseau amarré. Il faut alors ou la remorquer près du navire , ou remorquer le navire près d'elle , pour la dépecer ; dans l'un & l'autre cas le travail est long , pénible & dangereux : on doit préférer le premier moyen , lorsqu'il est praticable ; le second réussit presque toujours , mais il est infiniment plus laborieux.

Il est très-rare qu'on puisse chasser deux Baleines en même temps dans la glace mouvante ; on doit toujours s'attacher à une seule , quand bien même on pourroit les harponner toutes les deux à la fois : on ne peut hasarder une double attaque , que lorsque la première Baleine est sur ses fins , & qu'arrivée tout près

d'un banc, elle cherche à s'enfoncer pour y mourir; mais ce cas est très-rare; encore ne faut-il l'entreprendre que lorsqu'on est bien assuré d'être absolument maître du poisson expirant.

Avant de finir ce Chapitre, nous décrirons en peu de mots, la pêche de la Baleine dans la mer Baltique, elle y est plus facile que par-tout ailleurs, elle s'y fait de la manière que les premiers pêcheurs ont dû suivre avant que le poisson n'abandonnât les baies & les côtes pour se réfugier dans les glaces du pôle.

La Baleine est rare dans la mer Baltique, & jamais on n'y en trouve en assez grande quantité pour s'y arrêter pendant toute une saison. La pêche s'y fait sans jeter l'ancre: on poste un canot en arrière du gouvernail; lorsque l'équipage du navire signale une Baleine, le canot de garde fait force de rames vers le poisson signalé, parce que marchant plus vite que le navire, il atteint aussi plutôt la Baleine: arrivé à la portée du harpon, le harponneur lance son coup

sur l'animal, & les rameurs en donnent le signal au navire par le cri usité, *val, val*. Si les autres canots sont à la poursuite d'une autre Baleine, le premier canot donne son signal au moyen d'un petit pavillon hissé au bout d'une rame. La Baleine harponnée en pleine mer, plonge & cherche presque toujours à aller à fond; tous les canots arrivés au signal qu'on leur a donné, se rangent des deux côtés du premier canot, & font à une certaine distance tous les mouvemens qu'il fait lui-même pour conserver autant que possible leur position respective. La Baleine se fatigue ici bien plutôt que dans les glaces, & il arrive rarement qu'il faille lui larguer toutes les lignes d'un second canot, elle se rend ordinairement lorsqu'elle en a filé trois ou quatre; lorsqu'elle reparoît sur l'eau, elle est très-fatiguée, & toutes les chaloupes l'approchent alors sans danger; on l'attaque en prenant les précautions convenables & on la tue en peu de momens le; navire arrive en attendant, on amarre la Ba-

leine sous un de ces côtés; on se hâte de la dépecer pour ne pas courir le risque de la perdre dans une tempête qui peut survenir à tout moment. On poste à l'ordinaire une chaloupe de garde; celle-ci appercevant un second poisson, se détache comme la première fois; si l'équipage le joint & le harponne, il en donne le signal usité au navire: on discontinue alors le dépècement, & on court à la poursuite du second poisson harponné. Enfin, lorsqu'on ne découvre plus de poisson en pleine mer, on fait voile vers quelque baie voisine, on y remorque les poissons pris, & on achève le dépècement selon la méthode que nous allons décrire dans le Chapitre suivant. La planche ci-jointe contribuera à donner une idée exacte de tous les procédés suivis dans le dépècement de la Baleine, exécuté sous le côté du navire même.



C H A P I T R E V.

Dépècement de la Baleine ; outils propres au dépècement ; fonte du lard ; extraction de l'huile , & préparation des fanons.

LE dépècement de la Baleine lorsqu'elle est amarrée sous un des côtés du navire , demande les plus grandes précautions ; la plus petite négligence seroit immanquablement suivie de quelque désastre pour l'équipage occupé à ce pénible & dangereux travail : avant d'en décrire les procédés , occupons-nous un moment de la manière dont on conduit la Baleine à côté du navire pour l'y dépecer.

Aussi-tôt qu'on s'est rendu maître de la Baleine , l'équipage , après s'être félicité sur le succès qui vient de couronner son travail , se repose un moment : après ce court repos , il s'apprête à lover les lignes , à retirer les harpons & les

lances du corps de l'animal; on remet en ordre & à sa place, tout ce qui a servi à la chasse. Comme le poisson en mourant s'est tourné le ventre en haut, il faut commencer par le remettre dans sa position naturelle; pour y réussir, on passe une ligne sous celles qui tiennent encore aux harpons engagés; cette ligne est fixée par ses deux extrémités, à l'entaille de l'étrave des deux chaloupes; les rameurs se mettent au large, & faisant force de rames dans un sens opposé & en mesure, le revirement du poisson a bientôt lieu par la forte tension des lignes; les harpons & les lances se trouvant alors en dessus, il est facile de les dégager; si l'on n'y peut réussir, on se détermine à couper le plus près possible les lignes attachées aux harpons, & cette opération est très-facile après le revirement. Le poisson étant alors sur le ventre, le maître dépeceur, ou l'un des harponneurs, se fait apporter le grand couteau, nommé le *tranchant*; il fait une entaille à la queue du poisson à une longueur déter-

minée; chaque chaloupe doit être pourvue d'un de ces tranchans; il doit être de bon acier; il a deux pieds de long, son manche en a six (*Voyez* pl. III, fig. d.). On perce la queue, avant de la trancher, avec un outil appelé *troisième-main*; on passe une corde dans ce trou, & de cette manière une chaloupe remorque facilement la Baleine jusqu'au navire: on perce de même les deux nageoires, & après y avoir passé une pièce de funin (planche III, figure 14), on les ramène sur le ventre du poisson, & on les y attache fortement, afin qu'elles n'opposent aucune résistance aux rameurs pendant la remorque de la Baleine: le poisson ainsi préparé, les chaloupes prennent leur rang & manœuvrent vers le vaisseau, avec la précaution de remorquer la Baleine la tête derrière; car en la remorquant par la tête, elle opposeroit une résistance invincible aux rameurs: la Baleine meurt toujours la gueule ouverte; le ressort des mâchoires est absolument perdu à la mort de ce monstrueux animal;

cette gueule est alors semblable à un gouffre profond, d'où il suit qu'étant traînée par la tête, la gueule remplie d'un volume d'eau énorme, opposeroit continuellement aux chaloupes un obstacle qu'elles ne feroient pas en état de vaincre.

En arrivant sous le côté du navire, on y amarre le poisson; & lorsqu'il y est en sûreté, le capitaine ordonne au mouffe d'apporter sur le tillac un baquet de bois rempli d'eau-de-vie; il en distribue lui-même trois grandes cuillerées à chaque homme; il donne une double ration au moins expert des matelots, nommé le *Roi du lard* (*Speck-Koning*); celui-ci paroît alors tout dégouttant d'huile de la tête aux pieds. Après ce régal & un moment de repos, le capitaine envoie deux chaloupes à la découverte; elles sont pourvues d'un fanal chacune, pour que le signal qu'elles donnent à l'apparition d'un poisson, puisse être apperçu de plus loin: cette chasse se continue jusqu'à ce qu'on ne découvre plus de poisson, &

que le temps ordinaire du retour soit arrivé, ou jusqu'à ce que le navire ait complété sa cargaison. Avant de quitter le dernier ancrage, on finit le dépècement des poissons qu'on a pris; on y est contraint depuis l'abandon de nos établissemens à Smeerenburg.

Les préparatifs préliminaires au dépècement de la Baleine se réduisent aux suivans : on prépare & on dispose deux palans, l'un pour virer le poisson, & l'autre pour tenir sa tête élevée au-dessus de l'eau, de façon qu'elle ne puisse pas s'emplier; les poulies au moyen desquelles ces deux palans font le service, doivent avoir été placées pour servir au besoin, même avant de commencer la pêche. On place les tonneaux destinés à recevoir le lard sur le tillac & sur le second pont, en face du *vireveau* (1); on place les moufles, & on y fixe les deux extrémités des palans.

(1) Le *vireveau* est une espèce de cabestan à l'usage des navires marchands.

Cela fait , les dépeceurs mettent leurs bottes , & les arment de crampons , pour marcher en sûreté sur la Baleine & s'y tenir fermes : le dépècement se fait toujours à bas-bord. On commence par tourner la Baleine un peu sur elle-même au moyen d'un palant fixé par le bout au mât de misaine ; ce palant la prend à l'extrémité inférieure où la queue a été tranchée ; dans cette position , la tête se trouve derrière & enfoncée dans l'eau ; pour la relever , on enfonce un croc dans la partie inférieure du museau ; l'anneau du croc est pris par un funin qui y est attaché au moyen d'un nœud coulant ; l'autre extrémité du funin est passée dans la grande moufle : on manœuvre en conséquence , & la mâchoire inférieure se serrant alors contre la supérieure , cette forte tension fait sortir la tête entière un peu hors de l'eau : cette précaution est indispensable , elle préserve les dépeceurs d'un malheur inévitable ; ils tomberoient infailliblement dans la mer , en marchant sur la mâchoire inférieure , si elle n'étoit hors

de l'eau & fortement attachée à la mâchoire supérieure. Le dépeceur en chef & son compagnon vont se placer en sûreté sur la tête & sur le col de l'animal; deux harponneurs se placent sur le corps: on dispose deux chaloupes, l'une à l'avant, & l'autre vers l'arrière du poisson; elles sont montées chacune de deux hommes, nommés *Cormorans* (*malmokken*, *malle-mugen*) (1); ces hommes ont deux emplois à remplir, l'un de tuer les cormorans ou de les chasser, lorsqu'ils se jettent sur la Baleine, & l'autre de servir d'aide aux dépeceurs; ils ont dans leurs chaloupes les tranchans, les carrelets, les pierres à éguiser, les mains de fer, les étropes & tous les autres outils nécessaires au dépècement de la Baleine; ils

(1) Le *Cormoran* est un oiseau de mer très-friand du poisson; les Hollandois le nomment *Mallemuag*, qui signifie littéralement en François, *Cousin importun*; ces oiseaux incommodent beaucoup les dépeceurs, qui ont de la peine à les écarter de dessus la Baleine, sur laquelle ils se précipitent hardiment pour se rassasier du lard, qui les attiro de fort loin.

doivent les donner aux dépeceurs à mesure que ceux-ci ont besoin de s'en servir. (Voyez une partie de ces outils sur la planche III.)

Le dépeçement commence derrière la tête, tout près de l'œil ; la pièce de lard qu'on en enlève s'appelle *pièce de revirement* ; elle a deux pieds de large, & on la lève dans toute la longueur du poisson ; on en fait deux bandes égales, en la partageant du haut en bas ; dès qu'elle est enlevée, on l'accroche à la corde de revirement, & on la hâle sur le vaisseau ; cette corde est disposée de façon qu'elle sert à soulever le poisson & à le mettre à fleur d'eau, elle facilite ainsi le dépeçement du poisson dans toutes ses dimensions : on donne communément dix-huit pouces de large aux bandes de lard qu'on lève toujours de la tête à la queue dans toute son épaisseur. Les *Piqueurs* (1) les tirent sur le navire au moyen des crochets dont ils sont armés alors ; ils les

(1) Ce sont les Lanciers à la poursuite de la Baleine.

traînent sur le tillac, à l'ouverture de l'écoutille, & les jettent dans la cale, où le *Roi du lard* les range. La Baleine étant dépouillée de son gros lard d'un côté, on travaille à la soulever avec la corde de revirement passée dans le vireveau; l'animal ainsi allégé tourne un peu vers l'eau, la partie non dépouillée gagne insensiblement le dessus, & paroît enfin à fleur d'eau: on lâche alors la corde de revirement qu'on avoit passée sous le col de la Baleine, & l'on toue celle qui tient au crochet enfoncé dans le museau du poisson; de cette manière on parvient à mettre entièrement ce côté à découvert: il est très-facile alors d'en enlever tout le lard, en suivant les mêmes procédés dont on vient de donner une idée. Il est à remarquer que cette seconde opération donne beaucoup moins de lard que la première, par la raison simple que le lard sur le milieu des côtes est beaucoup moins épais que sur le dos.

Avant de faire le revirement du second côté, & sans faire changer de position

au poisson, on travaille au dépeçement de la tête : cette opération particulière commence par la langue du poisson, qu'on coupe le plus profondément possible ; celle d'une Baleine ordinaire donne communément six tonneaux d'huile : on passe ensuite aux fanons ; pour les enlever commodément, on enfonce dans la partie supérieure du museau trois crochets à pattes fixes aux deux palans ; une ameure passée sous le museau, & fixée au pied de l'artimon, sert à soutenir la tête de l'animal ; on la toue avec force, & la tête se trouve ainsi suffisamment hors de l'eau ; les trois crochets toués de même font ouvrir la gueule de manière à donner au maître dépeceur toute la facilité possible pour arracher les fanons, en coupant les racines qui les tiennent plantés dans la mâchoire inférieure, comme nous l'avons dit plus haut. On jette sur le tillac tous les fanons à mesure qu'on les détache ; ils y reçoivent la première préparation : ce procédé est confié à un matelot, qui les dégage des tendons & de la

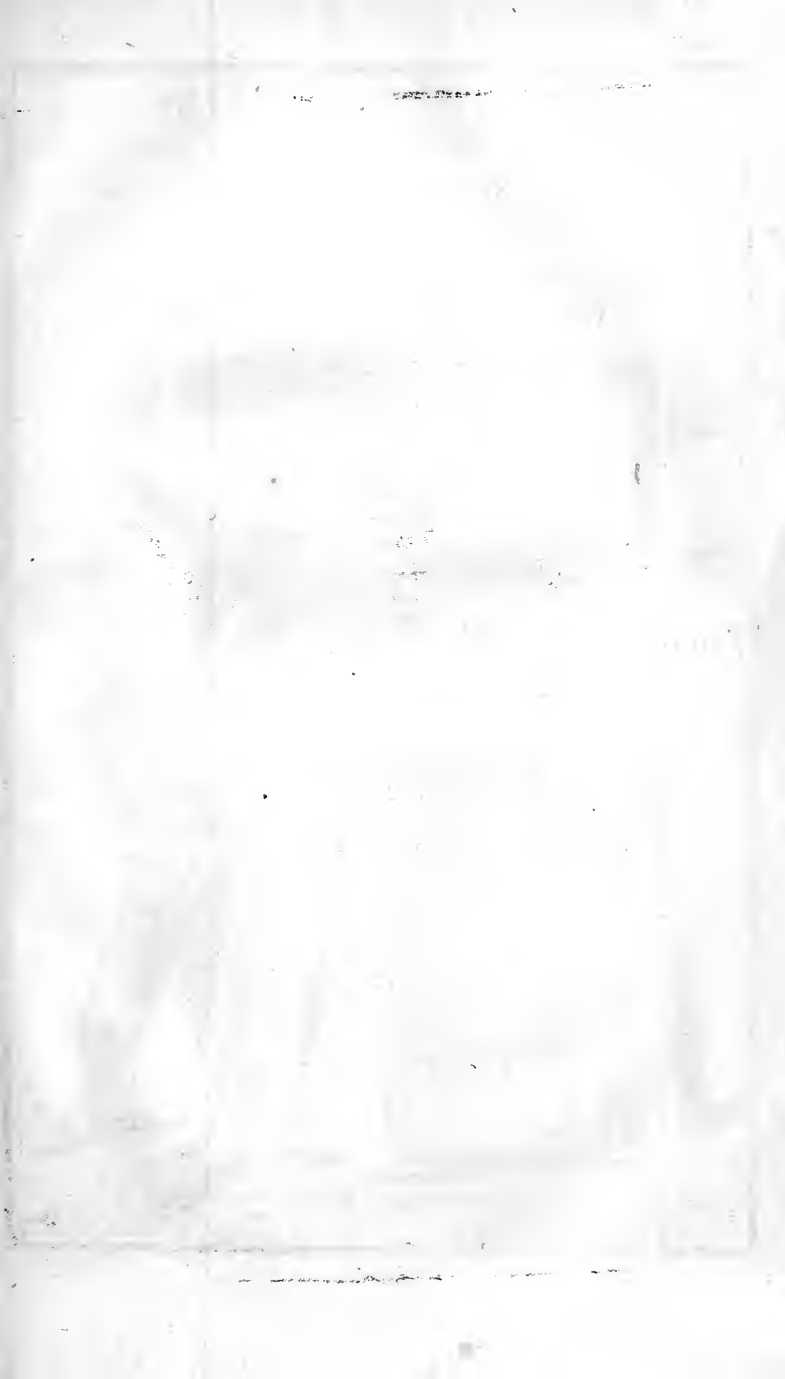
chair que le maître dépeceur y a laissés ; les piquiers ont soin de jeter à la mer ces superfluités , pour tenir le dessus du pont aussi propre qu'il est possible : les fanons ainsi parés passent dans d'autres mains , pour être mis en bottes ; on les distingue en fanons de la grande longueur & de la petite longueur ; trois ou quatre de la première sorte forment un paquet ; on en met jusqu'à six de la seconde pour faire une botte : tous les paquets étant faits , on les arrange entre deux étançons sur le tillac , ou dans la cale.

On procède de suite au dépècement de l'autre côté de la Baleine ; on revire le poisson par la manœuvre décrite plus haut , & on enlève le lard de la même manière que ci-dessus ; mais comme ce second revirement commence par le ventre , le dépècement commence aussi par cette partie de la Baleine ; il suit de-là que la grande pièce du revirement n'est enlevée que la dernière du second côté : cette pièce de lard d'un poisson qui donne cinquante quintaux d'huile , a ordinaire-

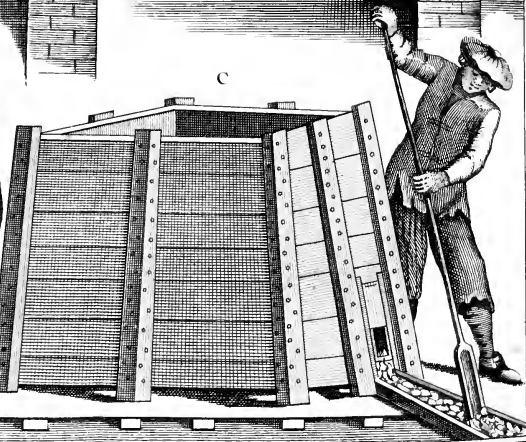
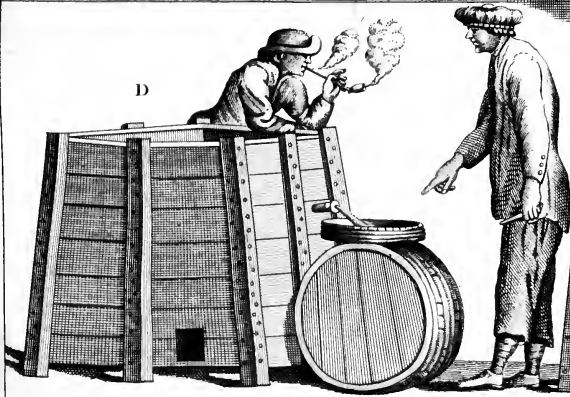
ment trente pieds de long. Un poisson de cette espèce donne communément quatre-vingts bottes de fanons de la grande longueur, & environ quatre cens paquets de fanons de la petite longueur, c'est-à-dire, deux mille livres pesant de fanons en tout, après que les chairs & les tendons en ont été retranchés (1).

Les pièces de lard doivent être coupées & divisées, pour pouvoir être rangées dans les tonneaux; il faut donc en venir à une seconde préparation, & voici en quoi elle consiste.

(1) Voyez fig. 1, pl. IV; elle représente une Baleine à bas-bord d'un navire pêcheur; elle est tournée sur le premier côté de revirement: les dépeceurs sont occupés à lever la première pièce, & les piquiers la hâlent sur le tillac; le navire est à la voile, & continue sa route. On remarquera que cette Baleine a encore sa queue; mais nous avons pris cette figure dans les planches du Traité général des Pêches, où les procédés du dépècement sont un peu différens de ceux que nous venons de décrire; il paroît qu'au lieu de trancher la queue à la Baleine, pour la remorquer, on peut se contenter, selon M. Duhamel, d'y faire une entaille, afin de la relever plus facilement, soit pendant la remorque, soit pour la touer à côté du navire.



Chaudières



On commence par enlever la couenne du lard ; on le coupe par petites portions sur une table (fig. A , pl. V.) destinée à cet usage : ces pièces de lard ont ordinairement un pied quarré de superficie ; on les entasse dans les tonneaux destinés à les recevoir ; le *roi du lard* est chargé de cette besogne : à mesure que les tonneaux se remplissent , d'autres matelots les rangent dans le lieu du navire qu'on a préparé pour les recevoir.

On porte le lard dans les ports respectifs de la République d'où les navires pêcheurs sont partis ; avant l'abandon de nos établissemens au Spitzberg , on le portoit à Smeerenburg pour en extraire l'huile ; cette extraction , ainsi que la préparation des fanons , se fait aujourd'hui dans nos ateliers.

Les chaudières dont on se sert pour la cuisson du lard de Baleine , sont de cuivre rouge ; elles ont depuis cinquante jusqu'à cinquante-cinq pieds de diamètre : on fait usage quelquefois de chaudières de fer fondu ; celles-ci sont plus grandes que

celles de cuivre ; on les pose sur un fourneau de brique ; on les y maçonne afin de prévenir tout malheur ; il seroit très-grand si la chaudière se renversoit sur le feu ; outre la perte de l'huile, le bâtiment où le fourneau seroit placé, prendroit feu & seroit bientôt réduit en cendres (*Voyez* fig. B, pl. V). On prend la précaution de mettre de l'eau dans la cuve avant d'y jeter le lard ; de cette manière, il ne se brûle pas au fond de la chaudière, il ne s'y grille pas sans fondre & ne s'y attache point ; ce qui arriveroit infailliblement si l'on suivoit un autre procédé. Les chaudières en usage dans la Nord-Hollande, contiennent environ cinq tonneaux de lard ; on les chauffe avec du bois. Dès que le lard commence à chauffer, deux hommes sont continuellement occupés à le remuer ; cette attention est de nécessité absolue, le lard abandonné à lui-même pendant la fonte, se brûleroit infailliblement au fond de la chaudière. On peut commencer à retirer l'huile de la

chaudière trois heures après que le lard y a été mis ; la cuisson est alors au point qu'il faut : on puise l'huile toute bouillante avec deux grandes cuillers de cuivre ; on la verse sur une grille adaptée à un grand baquet de bois ; ce baquet est carré & posé à côté de la chaudière ; la grille reçoit les morceaux de lard qui entrent avec l'huile dans les cuillers , elle sert à purifier l'huile en retenant les corps hétérogènes les plus grossiers , & toute la crasse du lard. Lorsque l'huile est extraite , on remet les lardons dans la chaudières pour en extraire une sorte de colle qui sert à divers usages ; après cette cuisson , il reste un marc fort épais au fond de la chaudière , il sert à nourrir les chiens ; on le vend depuis trente sols jusqu'à cinq florins le tonneau (1).

L'huile bouillante coule du premier baquet dans un second qui est aussi de bois ; il a dix-sept pieds de long sur six de

(1) Les Hollandois nomment ces lardons grillés , *vinken*, *lambeaux*.

large & trois de profondeur ; il est rempli d'eau froide aux deux tiers, l'huile y surnage & s'y refroidit, pendant que la seconde chaudière parvient au point de cuisson suffisante pour en extraire l'huile : on passe cette huile alors dans un troisième baquet empli aussi aux deux tiers d'eau froide, & de celui-ci dans un quatrième : l'huile étant ainsi bien purifiée par la précipitation de toutes les saletés au fond de ces baquets, on se dispose à la mettre dans les tonneaux. Ce dernier procédé est simple : on adapte une longue gouttière au dernier baquet, elle aboutit par l'autre extrémité au trou de la bonde du tonneau, il se remplit ainsi par l'écoulement de l'huile le long de cette gouttière (1) ; on ferme la bonde, &

(1) Les deux procédés pour l'extraction de l'huile de Baleine rapportés dans le *Traité général des Pêches*, seconde Partie, Sect. X, Chap. I, p. 22, sont un peu différens de celui que nous venons de décrire d'après l'auteur Hollandois. Nous avons cru néanmoins devoir faire graver les deux baquets C & D, fig. 2, pl. V, d'après la pl. VII du *Traité général des Pêches*, à

les tonneaux font portés au magasin, où on les range de façon à pouvoir être visités commodément lors de la vente.

l'endroit cité, qu'on peut consulter. Nous avons eu recours à ces planches pour divers poissons, & pour les outils de la pêche de la Baleine, que l'auteur Hollandois n'avoit pas fait graver. Notre auteur ne dit rien des diverses qualités d'huile de Baleine; j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de rapporter les observations de M. *Duhamel* à ce sujet.

« Il y a, sans contredit, des huiles de Baleine de
 » qualité différente, entre lesquelles les unes sont bien
 » meilleures que les autres. J'ai dit que les Baleines
 » qui avoient la graisse un peu jaune étoient celles qui
 » se portoient le mieux: ce sont aussi ces graisses qui
 » donnent la meilleure huile & en plus grande quan-
 » tité. Celle qu'on retire des graisses blanches est assez
 » bonne, mais en moindre quantité. Les graisses que
 » fournissent les Baleines qu'on trouve mortes, flot-
 » tantes sur l'eau, fournissent moins d'huile, & d'une
 » plus mauvaise qualité. On tire aussi de l'huile des
 » langues de Baleine; mais j'ai dit qu'on prétend qu'elle
 » a une qualité corrosive, & que pour la retirer il
 » faut y mêler de l'huile provenant des graisses. — J'ai
 » dit que quand on conservoit dans des barils du gras
 » coupé en petits morceaux, pour le transporter aux
 » endroits où l'on doit en retirer l'huile, lorsqu'on
 » ouvroit ces barils, on trouvoit de l'huile qui s'y étoit
 » formée, & qu'il y en avoit d'autant plus que l'air
 » avoit été doux; de plus qu'on retiroit très-aisément

On prépare ordinairement les fanons dans les fonderies; on les y porte en bottes sans être raclés, comme nous l'avons vu plus haut. Après avoir délié les bottes des fanons, il faut les séparer les uns

» l'huile du gras qui avoit été conservé en barils : mais
 » j'aurois dû ajouter que ces huiles n'étoient pas aussi
 » parfaites que celles qu'on retiroit immédiatement
 » après la mort de l'animal; c'est pourquoi les huiles
 » qu'on retire dans les vaisseaux à la mer, comme
 » faisoient les Basques, sont plus parfaites que celles
 » qu'on retire à terre, suivant la méthode que prati-
 » quoient les Hollandois lorsqu'ils étoient dans l'usage
 » de la retirer toute au Spitzberg. (Cette méthode est
 » encore la même aujourd'hui). Les huiles qu'on retire
 » des graisses qu'on a conservées en barils ont à-peu-
 » près les mêmes défauts que celles qu'on tire des
 » lards rouges que fournissent les bêtes mortes. — Les
 » pêcheurs mettent encore une différence assez con-
 » sidérable entre les huiles qu'on retire des grosses
 » Baleines qu'on prend dans les grandes baies d'Islande
 » & celles que fournissent les petites Baleines qu'on
 » prend dans des pays plus tempérés, & elles se vendent
 » meilleur marché.

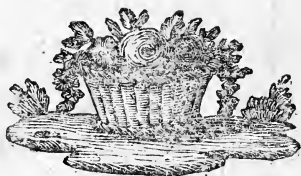
» Quand nous parlerons des autres cétacées, on verra
 » qu'on estime beaucoup plus les huiles que fournis-
 » sent certains poissons, que celles qu'on obtient des
 » autres ».

*Traité général des Pêches, seconde Partie, Sect. X,
 Chap. I, p. 23 & 24, Art. XVIII.*

des autres au moyen d'un coin propre à cette opération ; car en séchant, l'épiderme glutineuse qui les recouvre dans toute leur longueur, les colle pour ainsi dire les uns sur les autres ; on en fait sauter les pointes blanches avec une herminette émouffée & peu tranchante ; on les fend ensuite avec des couperets bien aiguillés pour leur donner l'épaisseur convenable ; car ils sont formés de différentes couches assez semblables à la corne, collées les unes sur les autres au moyen de petits filamens qui en rendent l'adhésion plus tenace. (*Voyez fig. III, pl. II.*) On les met ensuite tremper dans de l'eau froide, on les ratiffe au bout de quelques heures, & on les brosse avec un petit balai ou brosse de bruyère (*ce balai ressemble assez à un gros pinceau à blanchir les plafonds*) : les fanons ainsi nettoyés, sont rangés un à un sur une planche bien polie ; on les y racle de nouveau, on en coupe les têtes, & après avoir été exposés à l'air pendant quelques heures, on les dispose dans le magasin, de façon à

pouvoir y sécher, pour être vendus aux ouvriers qui les emploient à divers usages.

Ce sont-là les divers procédés généraux à suivre dans la pêche de la Baleine, depuis la découverte du poisson jusqu'à la préparation de l'huile & des fanons inclusivement.



C H A P I T R E V I.

Observations sommaires sur la pêche faite à différens degrés de latitude septentrionale.

LES mers du Groenland ont été en général très-poissonneuses ; la Baleine y trouvoit une nourriture abondante & s'y multiplioit à l'infini : tranquille avant l'arrivée des pêcheurs, elle se tenoit constamment autour du Spitzberg, dans les baies de J. Mayen & dans tous les autres parages, que les pêcheurs de différentes Nations se partagèrent. La Baleine, devenue farouche par l'acharnement des pêcheurs contre elle, prit enfin la fuite, & abandonna ces parages, où elle étoit comme naturalisée ; elle chercha un climat propre à la dérober à la poursuite de son plus cruel ennemi, & crut le trouver vers les glaces du pôle, où elle semble s'être réfugiée aujourd'hui.

Nous pensons que la Baleine, pourfui-
vie encore vers le pôle & jusques dans
les glaces les plus septentrionales, émi-
grera une seconde fois, pour se retirer
dans les baies du Groenland, qu'elle ha-
bitoit avant d'en avoir été chassée. En
attendant que cette conjecture se réalise,
nous allons indiquer dans quels parages
les plus élevés vers le Nord, les pêcheurs
peuvent se promettre de trouver ce pois-
son à certaines saisons déterminées.

La Baleine & les autres grands poissons
sont contraints, durant l'hiver, d'aban-
donner le dessous des glaces, de se mon-
trer fréquemment sur les bords des bancs
pour y respirer en liberté; la nature leur
en a fait une loi absolue: d'un autre côté,
la Baleine ne peut pas s'enfoncer très-
avant dans la glace contiguë; elle ne
sauroit y respirer, & courroit le plus grand
danger d'y geler; elle doit donc cher-
cher les champs de glace d'où elle puisse
revenir à volonté sur les bords. C'est pour
ces deux grandes raisons que le printemps
est la saison la plus favorable pour faire

la pêche aux degrés les plus élevés vers le pôle ; car alors on est toujours assuré de la trouver sur les bords des bancs les moins spacieux : on réussiroit moins bien en été ; le soleil fondant la glace dans les vastes plages d'espace en espace , y fait des ouvertures très-grandes dans les parties les plus foibles ; la Baleine quitte alors les bords sans être poursuivie , & s'enfonce très-avant sous ces grands champs de glace , parce qu'elle peut y respirer librement en se promenant d'ouverture en ouverture : les pêcheurs sont dans l'impossibilité d'y suivre leur proie ; les glaçons détachés nageant dans ces espaces ouverts , opposent un obstacle continuel à la manœuvre des canots ; la Baleine a tout le temps nécessaire pour fuir , & peut être rarement atteinte.

Indépendamment de cette raison , il est certain que le printemps est la saison la plus favorable pour la grande pêche dans presque tous les parages froids où on la fait ; c'est alors que le grand poisson trouve en avant des bancs une nourriture abon-

dante, qui lui manque en hiver, sur-tout sous les glaces.

Il seroit imprudent de pêcher de bonne heure dans la mer Baltique, quoique cependant on y trouve moins de glace au printemps que dans les années ordinaires, aux degrés les plus élevés vers le pôle. La pointe méridionale du Spitzberg est libre alors, & les flots de la mer viennent la battre sans obstacle; le poisson se tient à l'est, où il est retenu par la glace; la côte du sud s'en trouvant très-éloignée, il arrive très-rarement qu'il y tombe au printemps. Les courans du sud-ouest entraînent vers le sud, les glaçons qui se détachent, & la mer s'en trouvant entièrement dégagée dans cette immense étendue, la Baleine pouvant y nager sans obstacle, elle s'y tient de préférence, sans aller vers la pointe méridionale. Cependant les navires pêcheurs pourroient rencontrer des Baleines en s'élevant plus haut, puisqu'alors ils trouveroient des bancs de glace, ou des plaines de glace contiguës; mais on se garde bien d'en

courir les risques ; la pêche n'y offre que des difficultés presque infurmontables ; la perte des vaisseaux y est presque assurée, la forte compression des glaces qui les y surprendroient, & sur-tout les glaçons énormes qui viennent du Way-gats, les briseroient infailliblement : les pêcheurs n'auroient que peu d'espoir d'être secourus, & ils y perdroient tous la vie : les courans & la marée portent constamment vers le Nord, les navires y seroient entraînés, sans qu'on pût l'éviter ; portés enfin très-avant vers le pôle, il ne leur seroit plus possible de se dégager ; les canots même ne pourroient plus regagner les bords des plages de glace, & le naufrage seroit inévitable.

Il est donc plus avantageux & plus sûr de pêcher dans les parages de la mer Baltique en automne ; la Baleine s'y refugie dans les années ordinaires, pour n'être pas surprise dans les glaces du pôle ; elle se montre alors aux environs du Spitzberg, & c'est pour cette raison qu'on peut espérer d'y faire une meilleure pêche dans

l'arrière-saison que dans tout autre temps. La Baleine établie plus avant vers le nord, fait le temps de l'ouverture des glaces pour se retirer le plus loin possible ; deux fortes raisons l'y déterminent ; la première, c'est d'éviter la rencontre des pêcheurs, qu'elle redoute ; la seconde, c'est de chercher sa nourriture, qu'elle trouve le long des côtes du vieux Groenland.

On doit faire une grande différence entre les Baleines des environs du Spitzberg, & celles qui avoisinent le vieux Groenland : les premières fuient dans la saison que les pêcheurs arrivent dans ces parages, & ne reparoissent avec confiance dans la partie méridionale, qu'en automne ; les pêcheurs ont alors fait leur pêche dans les parages les plus élevés, & les glaces fondues, ou emportées par les courans, leur laissent le passage libre de l'ouest au sud. Les Baleines des parages plus au nord du Spitzberg se retirent volontairement vers les glaces contiguës & les grands bancs ; ne craignant que peu,

elles abandonnent rarement les bords de la glace ; car elles ne trouveroient qu'une substance bien modique, si elles s'enfonçoient profondément sous la glace : c'est pour cette raison que les pêcheurs entraînés malgré eux vers les glaces moins éloignées du pôle, en sortoient aussi-tôt qu'ils le pouvoient, pour s'élever plus haut & continuer leur pêche.

Cependant d'habiles pêcheurs, que l'expérience avoit sans doute instruits, ont remarqué qu'il valoit mieux rester dans les glaces moins près du pôle, lorsqu'au commencement du printemps on y avoit été entraîné ; ils prétendent qu'on ne doit pas se rebuter par le peu de succès que cette pêche pénible offre dans les premiers momens : il vaut mieux, disent-ils, poursuivre la Baleine qui fuit, que de l'abandonner, pour aller tenter fortune ailleurs : cette chasse se fait communément en gouvernant à l'ouest ; il y a cependant des années extraordinaires où il faut faire voile vers l'est. Les Hollandois nomment ces années *Sud-ys-*

jaar (année de la glace du sud) (1).

Le poisson néanmoins chassé dans ces glaces y prend tellement l'épouvante, qu'il fuit sans relâche avec une célérité difficile à concevoir ; bientôt il disparoît entièrement ; on est plusieurs jours de fuite à le chercher sans qu'on en découvre un seul. On doit, selon le sentiment de ces pêcheurs, s'en mettre peu en peine ; il importe fort peu alors, disent-ils, de perdre son temps à courir sur tous les bords de l'ouest au nord-ouest ; il faut s'attacher à gagner la côte, & on y trouvera sûrement la Baleine : il est certain, ajoutent-ils, qu'elle ne fait ici que roder, & qu'alors elle ne fuit plus ; l'expérience, affurent-ils, est leur garant.

Si l'on rencontre un banc poissonneux en chassant la Baleine dans ces parages, on s'y attache aussi long-temps que le poisson ne fuit pas ; vient-il à disparoître, il faut bien se garder de s'y arrêter,

(1) Ces années sont ainsi nommées, parce qu'alors les vents du sud font dériver les glaçons dans un sens contraire des années ordinaires.

comme l'on fait dans les plages plus élevées vers le nord ; il ne revient plus dans celles-ci , dans les autres il revient toujours , & il faut le poursuivre jusques sur les côtes ; on est assuré d'y rencontrer non-seulement ces Baleines fuyardes , mais même une grande partie de celles qui avoient fait une excursion au sud du Spitzberg , pour repasser à la fin de l'automne vers le nord-ouest , ou nord-est , dans les années extraordinaires.

Pour ne rien laisser à desirer sur la pêche de la Baleine dans le Nord , nous ajouterons ici une courte description de cette pêche faite par les Groenlandois , leur méthode est constamment la même ; & les procédés de ce peuple , pêcheur par une nécessité de rigueur pour lui plus que pour toute autre nation du globe , sont invariables & ne souffrent aucune altération.

Les Groenlandois se parent de leurs plus beaux vêtemens pour aller à la pêche , les prêtres superstitieux par intérêt , font croire à ce peuple que la Baleine ne

redoute la poursuite du pêcheur que lorsqu'il est vêtu proprement, & qu'attaquée par l'homme en habits sales & déchirés, elle lui échappe toujours; le Groenlandois commence par se purifier pour se préparer à la pêche de la Baleine; s'il a touché quelque corps mort, même par hasard & involontairement, il ne peut assister à la pêche qu'après une lotion prescrite par les prêtres. La propreté dans les vêtemens est un des principaux commandemens de la religion de ce peuple. Les Groenlandois, hommes & femmes, partent pour la pêche de la Baleine dans leurs frêles batelets; cette nation, sans distinction de sexe, affronte l'élément le plus perfide; il entreprend la pêche la plus dangereuse, dans le climat le plus rigoureux, avec plus d'intrépidité que nos plus hardis pêcheurs: les femmes ont leur emploi particulier pendant toute la pêche, & cet emploi a un rapport direct avec la religion; leur tâche est de tenir les habits des pêcheurs dans l'état de propreté prescrite par les prêtres, & de réparer les dé-

chirures qui peuvent se faire aux peaux dont les canots des pêcheurs sont recouverts.

Aussi-tôt que les pêcheurs ont atteint la Baleine d'assez près pour la harponner avec succès, ils lui décochent plusieurs harpons à la fois; cette arme est garnie de grandes vessies faites avec des peaux de certains Phoques (elles ressemblent à des Outres). Ces vessies ont deux grands avantages: le premier est de retarder considérablement la marche de la Baleine lorsqu'elle a plusieurs harpons dans le corps; secondement, c'est d'être pour elle un obstacle invincible, lorsqu'elle cherche à plonger & à disparaître. Le poisson luttant continuellement contre la résistance que ces vessies lui opposent, peiné d'ailleurs par les harpons dont elle cherche à se dégager, est continuellement dans une agitation violente, & cet exercice cruel la fatigue bientôt au point, que n'en pouvant plus, sa fuite se ralentit, & ses forces diminuent tellement qu'elle semble se livrer d'elle-même à la merci

de ses ennemis ; elle ne rend plus de combat. Les Groenlandois l'atteignent bientôt , ils l'entourent , & l'ayant mise au milieu de leurs nombreux canots , ils lui portent les derniers coups avec leurs lances. Dès que l'animal a perdu la vie , les pêcheurs , vêtus de pied en cap de peaux de Phoques (1) , se jettent hardiment dans la mer , & entourent leur proie pour la dépecer ; on ne les distingue pas alors des Phoques même qu'on voit nager souvent par bandes autour de la Baleine.

L'habillement des Groenlandois paroît être fait d'une seule pièce ; les bottes , le caleçon & la veste sont ajustés par des coutures si ferrées , que l'eau ne peut les pénétrer : le Groenlandois ainsi vêtu , ne craint nullement de se noyer ; son habit est une sorte de *scaphandre* qui lui donne la facilité de se tenir droit dans l'eau , &

(1) Nous verrons au Chapitre des Phoques, quel usage les Groenlandois font de la peau de cet amphibie, si précieux pour eux.

même d'y avancer la tête haute, avec autant d'aifance que fur terre. Ces pêcheurs commencent par arracher les fanons de la Baleine ; quoique armés de très-mauvais couteaux, ils font cette opération avec une dextérité incroyable. Le dépéçement de la Baleine fuit immédiatement cette première opération ; hommes , femmes , enfans , tous mettent la main à l'ouvrage ; à voir ce groupe nombreux autour d'une Baleine morte , on diroit que la plus grande confufion y règne ; c'est au contraire le plus grand ordre , rarement les dépéçeurs s'embarraffent les uns les autres , jamais ils ne fe bleffent avec leurs couteaux. Le butin fe partage entre tous les préfens , & ceux même qui n'auroient pas travaillé , ont droit à une certaine portion fixée & déterminée par l'ufage.

Nous parlerons plus amplement de ce peuple , de fes coutumes & de fes pêches.

CHAPITRE VII.

Du Cachalot.

LE Cachalot est une espèce de cétacée dont la mâchoire inférieure est abondamment garnie de dents, tandis que la mâchoire supérieure en est totalement dépourvue, ou du moins n'en a qu'un très-petit nombre. Telle est, dit-on, la Baleine dentelée, soit que cette Baleine doive être distinguée du Cachalot, soit qu'elle appartienne à une espèce mitoyenne entre la Baleine franche & le Cachalot ordinaire; on en trouve de cette sorte dont les dents de la mâchoire supérieure sont parfaitement rondes & aplaties par le bout; ces dents sont communément plus effilées & un peu courbes dans toute leur longueur; la longueur & la grosseur n'en sont pas déterminées dans les poissons de

cette sorte , même après leur parfaite croissance (1).

Anderson est , de tous les Naturalistes celui qui nous a paru avoir donné la description la plus exacte & la plus détaillée du Cachalot ; c'est pour cette raison que nous emprunterons de cet auteur la majeure partie de ce que nous allons dire de ce poisson.

On le trouve dans le détroit de Davis , & dans les parages du Spitzberg ; ce n'est même que là qu'on le rencontre : le Cachalot a la mâchoire inférieure garnie d'un grand nombre de dents courtes , serrées & applaties , conséquemment point tranchantes ; il a la tête grosse & deux nageoires sur le devant , une bosse ou renflement sur le dos près de la queue ; ce renflement pourroit se prendre pour l'aîle.

(1) Cet article a beaucoup de rapport avec celui de l'auteur du *Traité général des Pêches*, Section X, Chapitre II, page 33. Notre auteur & M. *Duhamel* ont mis tous les deux *Anderson* à contribution ; mais on trouvera dans ce Chapitre des détails sur le Cachalot qui ne sont pas dans le *Traité général des Pêches*.

ron que les autres poissons ont vers l'extrémité de leurs corps ; la queue est très-large ; elle a souvent douze à quinze pieds entre les extrémités des deux aîlerons.

Anderfon nomme ce poisson *Balæna macrocephala tripennis*, quæ in mandibula inferiore dentes habet minus inflexos & in planum desinentes. Le Cachalot va ordinairement par bandes nombreuses, mais on les rencontre rarement. Un vieux capitaine d'un navire pêcheur de la Compagnie du Nord rapporta dans le temps, que se trouvant au Groenland, il apperçut une troupe nombreuse de Cachalots, précédée à une petite distance par un poisson énorme, qu'il estima avoir plus de cent pieds de long ; cet animal monstrueux nageoit fièrement à la tête de sa troupe, & paroïssoit en être le chef. Au moment qu'il apperçut le navire, ce redoutable conducteur poussa un hurlement effroyable, l'air en fut tellement agité, qu'on en eût pris le frémissement pour le son d'un carrillon de grosses cloches entendu à une certaine distance. A ce signal,

toute la bande gagna le fond & disparut en un clin d'œil : le navire , pouffé dans tous les sens par la forte ondulation de l'eau élevée par le soufflé de cet animal , fut quelques momens vacillant , sans avancer ni reculer.

Ces bandes de Cachalôts se trouvent plus souvent près du Cap-Nord & en deçà de Finmarken ; ils sont très-difficiles à prendre , parce qu'ils sont très-farouches ; quand on a le bonheur de les approcher , on ne peut les harponner qu'en un seul endroit , & c'est uniquement entre la tête & les nageoires. Le Cachalot ne donne que très-peu d'huile , parce que sa graisse est remplie de filamens & de tendons : ce poisson n'est ni si épais , ni si lourd , ni si noir que la Baleine franche ; il est plus effilé & nage aussi beaucoup plus vite ; il reste beaucoup plus longtemps sous l'eau , & ne remonte que rarement à la surface pour respirer ; ses os sont plus compactes , & par-là même il est moins souple ; aussi les coups qu'il porte avec sa queue sont-ils moins forts & moins

dangereux que ceux de la Baléine ordinaire.

Selon nos pêcheurs, les Cachalots font de deux fortes, & ils affurent en avoir vu de l'une & de l'autre ; la configuration du corps & des dents font absolument les mêmes dans les deux espèces ; mais elles diffèrent par la couleur : les Cachalots de la première forte font de couleur verdâtre, & ont le cerveau couvert par une calotte offeufe très-dure ; ceux de la seconde forte ont le dessus du corps gris & le ventre blanc ; leur crâne est seulement recouvert d'une peau cartilagineuse d'un doigt d'épaisseur, mais cette couverture est aussi dure que celle des poissons de la première forte.

Un capitaine d'un navire de Hambourg prit en 1727 un Cachalot de la seconde forte ; il n'avoit qu'un seul évent sur le devant de la tête, de façon qu'il souffloit l'eau directement devant lui, & non perpendiculairement, comme les autres poissons à évent. Au rapport de ce capitaine, cet animal avoit sur le museau une cou-

che de lard d'une aune d'épaisseur , celui de la tête avoit à peine deux pouces & demi; une membrane cartilagineuse, dure, flexible pourtant , d'un doigt d'épaisseur, formoit la partie supérieure de la tête ; le cerveau se trouvoit renfermé dans vingt-huit petites cellules; le pêcheur les ouvrit avec précaution les unes après les autres , & les vuida. Le sperme étoit clair comme de l'eau-de-vie ; mais à peine fut-il retiré des cellules qui le contenoient, qu'il se mit en petites pelottes semblables aux flocons de neige. La graisse du poisson étoit grainue & parsemée de sperme; il y a apparence que cette graisse, avant le dépècement, contenoit aussi le sperme en liqueur dans des petites cellules ou cavités, à-peu-près comme celles que le capitaine avoit trouvées dans le crâne. Ce poisson avoit trois renflemens, le premier d'un pied & demi, le second d'un demi-pied, & le troisième de deux pouces & demi seulement; il ne plongeoit qu'après s'être mis sur le côté droit.

On pourroit croire que les jeunes Ca-

chalots font les seuls dont la tête soit flexible & cartilagineuse, & que cette calotte se durcit & devient osseuse à proportion que le poisson croît ; mais l'expérience semble détruire cette conjecture : le pêcheur Hambourgeois dont je viens de parler, a assuré que la croissance des Cachalots, de l'espèce de celui qu'il avoit pris, étoit parfaite lorsque ces sortes de poissons sont parvenus à la longueur de vingt-six à vingt-sept aunes ; il prouvoit son assertion par un fait dont il avoit été témoin. Un pêcheur Hollandois prit à côté de lui un poisson verdâtre, c'est-à-dire, de la première espèce ; ce Cachalot avoit à peine quarante pieds de long, & cependant la calotte du crâne étoit un os parfaitement dur. Le pêcheur de Hambourg retira trente-six quintaux d'huile de son Cachalot ; il remarqua que la langue de ce poisson étoit fort épaisse, lorsqu'il tenoit la gueule fermée ; mais lorsque cette gueule s'ouvroit, la langue se retiroit à un tel point, qu'on l'appercevoit avec peine dans la bouche ; on étoit

même tenté de croire que ce poisson n'avoit point de langue , en voyant la gueule ouverte.

Il y a quelques années qu'un pêcheur Hollandois prit un Cachalot de cette espèce aux environs du Cap-Nord. La relation de ce marin m'a paru intéressante pour l'Histoire naturelle ; c'est ce qui m'a déterminé à rendre compte dans cet ouvrage des principaux détails que ce pêcheur nous a laissés sur sa prise.

La tête du poisson faisoit exactement la moitié de la longueur de tout le corps de ce Cachalot ; sa conformation étoit remarquable : la tête de l'animal avoit la coupe d'une crosse de fusil (1). Ce poisson n'avoit qu'un seul évent, placé assez avant sur le museau ; une bosse sur le dos sembloit lui tenir lieu de nageoire , elle en avoit la ressemblance ; sa mâchoire supérieure étoit garnie de trois ou quatre grosses dents, mais seulement d'un côté ; toute la mâchoire d'ailleurs offroit des

(1) Voyez figure 2 , planche II.

deux côtés un rang de cellules dans lesquelles les dents de la mâchoire inférieure venoient s'enchâffer parfaitement : ces dents étoient très-nombreuses , & les plus grandes occupoient le devant de la mâchoire ; les autres diminuoient graduellement de chaque côté jusqu'aux deux extrémités ; les plus grosses , détachées de l'alvéole , présentoient la forme d'un gros concombre. La description de l'intérieur de la tête de ce Cachalot est sur-tout remarquable , & il paroît que personne , avant cet habile pêcheur , n'avoit examiné une tête de Cachalot avec autant de précision , d'exactitude & de précaution que lui.

Il trouva une couche de graisse d'un demi-pied d'épaisseur sous le cuir de la tête ; elle recouvroit la partie supérieure formée par un cartilage coriace , qu'on eût pris pour un tissu de tendons fortement adhérens les uns aux autres : cette calotte recouvroit une cavité dans laquelle étoit renfermé le cerveau : on voyoit une autre cavité séparée de la première par

une membrane cartilagineuse , divisée comme celle-ci en compartimens : la membrane qui servoit de cloison à ces deux cavités , formoit une bande d'un demi-pied de large , qui prenoit depuis le bout du museau jusqu'à la partie postérieure de la tête. Ce pêcheur nomme la première cavité *recoin* (*klatp-mutz*) ; elle contient le sperme le plus fin : les petites cloisons qui forment les cellules de cette cavité sont d'une substance visqueuse un peu transparente ; après les avoir vidées avec soin , on trouva qu'elles avoient fourni sept quintaux d'huile très-fine , très-blanche & fort claire : cette substance versée dans l'eau froide se coaguloit sur le champ , & formoit de petites masses rondes ; retirés de l'eau , ces pelotons se liquéfioient de nouveau , & cette substance reprenoit son premier état. La cavité inférieure est toujours d'une grandeur proportionnée au poisson ; sa profondeur étoit dans celui-ci de sept pieds & demi ; elle étoit remplie du cerveau comme la première , mais celui-ci étoit

d'une qualité inférieure ; les cloisons des cellules de cette cavité font plus épaisses que celles des cellules supérieures ; leur substance ressemble à la coque des œufs : toute cette cavité ressembloit à une ruche ouverte & garnie de tous ses rayons remplis de miel. Dès que ces cellules furent vidées avec la même précaution que les premières l'avoient été , le pêcheur les vit se remplir de nouveau d'une liqueur parfaitement semblable à celle qu'il en avoit retirée ; cette liqueur y couloit par l'orifice d'un canal qui aboutissoit dans cette profonde cavité ; il trouva que ce canal se prolongeoit tout le long de la colonne vertébrale jusqu'à l'extrémité de la queue ; il diminueoit graduellement , de façon qu'ayant deux ou trois pouces de diamètre à son orifice , il n'eût plus au bout de la queue , qu'un demi-pouce de diamètre : cette seconde opération lui donna onze quintaux de sperme : ce sperme mis dans l'eau froide , comme le premier , y prit la forme de flocons de neige ; mais il étoit d'une qualité bien inférieure. Les orifices
des

des cellules étoient recouverts d'une membrane très-déliée, dont les pores donnoient continuellement passage à une liqueur visqueuse qui filtrait sur les yeux, dans les organes de l'ouïe & les autres parties de la tête de l'animal. Notre pêcheur pense que le canal vertébral qui renferme le sperme de la seconde qualité, est le principe de la force étonnante du Cachalot de cette espèce; un nombre infini de petits tuyaux y aboutissent de toutes les parties du corps de l'animal, & s'y chargent du sperme, qu'ils distribuent dans tout le reste du corps, puisque, selon lui, la chair, la graisse, & l'huile même qu'on en extrait, sont mêlées de sperme; enfin, notre pêcheur prétend que la plus petite incision dans le canal vertébral du Cachalot de cette espèce occasionneroit infailliblement l'écoulement entier du second sperme; ce qui seroit une perte très-grande, vu la quantité qu'on en obtient quand on le puise avec précaution, & qu'on le met soigneusement dans les vases destinés à le recevoir.

La langue de ce Cachalot étoit petite, relativement à sa grandeur; mais en revanche sa gueule étoit prodigieusement large; un bœuf entier auroit pu y passer & s'engloutir dans l'estomac de l'animal (1). Cette poche avoit plus de sept pieds de profondeur sur une largeur proportionnée; elle renfermoit des animaux à demi-dévorés, confondus avec un tas d'arêtes & d'ossements: la chair étoit très-dure, ce n'étoit qu'un tissu de filamens & de nerfs, dans lequel on ne faisoit des incisions qu'avec la plus grande peine; de-là vient sans doute la grande résistance que le Cachalot oppose au harpon & à la lance.

Quelques personnes pensent que la femelle du Cachalot n'a pas de cervelle, ou qu'au moins cette cervelle n'est pas spermatique comme dans le mâle: cette

(1) La différence de cette gueule avec celle de la Baleine franche est prodigieuse, s'il est vrai, comme quelques Naturalistes le prétendent, que le gosier de cette dernière n'est pas plus large qu'il ne faut pour avaler un gros œuf.

affertion est fausse : le Cachalot femelle a du sperme (blanc de Baleine); ce qui est conforme aux loix générales de la nature. On prend des Cachalots qui donnent jusqu'à quarante quintaux de graisse.

Les Cachalots qu'on prend à la nouvelle Angleterre, ont les dents plus grosses & moins tranchantes que celles du Cachalot que je viens de décrire : les colons de cette partie de l'Amérique appellent le Cachalot *Sperma-ceti hale* ; aux Bermudes, on l'appelle *Trumpo*. Les dents de ces poissons sont parfaitement semblables à celles de la roue dentelée d'un moulin à vent ; il en est fait mention dans les *Transactions philosophiques*. Au rapport de *Dudley*, le Cachalot de l'Amérique est grisâtre ; il a une bosse sur le dos, & ses dents, blanches comme de l'ivoire, ont cinq à six pouces de longueur. L'huile fournie par la graisse du Cachalot est plus claire & plus douce que celle de la Baleine franche : le Cachalot, quoiqu'infinitement plus difficile à blesser, est aussi bien plus peiné que la Baleine, lorsqu'il

a une profonde blessure dans le corps : lorsqu'il a été atteint du harpon , il n'a pour défense que ses dents , encore ne combat-il que tourné sur le côté ; il se laisse plus entraîner qu'il ne nage.

Outre le spermaceti que le seul Cachalot franc nous donne , ce poisson fournit encore l'ambre gris. Cette découverte est neuve & très-intéressante , puisqu'elle décide la grande question qui a occupé & partagé si long-temps les Anciens. Je rapporterai ici ce que j'ai trouvé de plus curieux sur ce sujet dans les *Transactions philosophiques* , n° 387 , p. 267.

« L'ambre gris ne se trouve que dans
 » le seul & vrai Cachalot (*Spermaceti-*
 » *whales*). Cette substance est configu-
 » rée en boules rondes de grosseur diffé-
 » rente ; on en trouve depuis trois jusqu'à
 » douze pouces de diamètre : il y a de
 » ces boules qui pèsent quelquefois vingt
 » livres ; elles sont renfermées dans une
 » poche de trois à quatre pieds de pro-
 » fondeur sur deux ou trois de large ; elles
 » y sont détachées les unes des autres , &

» s'y meuvent librement : cette poche a
 » la forme de la vessie d'un bœuf, mais
 » plus pointue ; elle ressemble assez au
 » soufflet d'un maréchal : deux conduits
 » aboutissent dans cette poche ; l'un, plus
 » effilé que l'autre, passe dans la verge
 » du Cachalot, de la pointe à la racine ;
 » celui-ci a son orifice au haut de la po-
 » che ; le second canal part des reins,
 » & se décharge au fond de la poche ;
 » elle est comme suspendue sur les tes-
 » ticules de l'animal, dont la longueur
 » ordinaire est d'un pied : l'ambre gris
 » nage dans une liqueur couleur d'orange
 » foncé qui remplit cette poche ; la li-
 » queur est plus claire que l'huile ordi-
 » naire, & exhale une odeur plus forte
 » que celle de l'ambre même : la poche
 » & l'intérieur du conduit qui passe dans
 » la verge, sont fortement teints de cette
 » liqueur.

» Ces boules d'ambre sont très-com-
 » pactes pendant que le poisson vit ; on
 » trouve souvent des écailles larges qui
 » se sont détachées de la boule, & qui

» en ont la dureté ; ce qui prouve que
» ces boules d'ambre ne sont formées que
» par des couches posées les unes sur les
» autres : on n'a jamais trouvé plus de
» quatre boules dans une poche. L'opi-
» nion commune est , que le Cachalot ne
» donne de l'ambre gris que lorsqu'il a
» achevé sa croissance , & il est très-pro-
» bable que le mâle seul a cette pro-
» priété : la nature de cet ambre n'est pas
» bien connue , & on ignore quels en
» sont les vrais élémens : un savant croit
» que cette poche n'est autre chose que
» la vessie du poisson , & que l'ambre gris
» est uniquement le sédiment de l'urine
» de l'animal. L'ambre n'est pas pur , &
» on y trouve des parties hétérogènes qui
» ressemblent à des petits fragmens d'un
» bec d'oiseau ; elles sont lisses , & ne
» peuvent être que des petits éclats de
» coquillages dont le Cachalot se nourrit :
» *Dudley* prétend que ces écailles ne sont
» autre chose que les becs de certains
» petits poissons , qu'il nomme *Squid*
» (*Seiche*), & dont le Cachalot de cette

» espèce se nourrit principalement : il est
 » certain qu'il n'y a que cette sorte de
 » Cachalot qui donne l'ambre gris ».

Kæmpfer parle de deux Baleines prises sur les côtes du Japon , dans les intestins desquelles on avoit trouvé de l'ambre gris ; il nomme l'une de ces Baleines *Fianfro* , & l'autre *Mokos* ; mais les détails qu'il donne sur la prise de ces deux poissons , ont tout l'air d'une fable. Voici quelque chose de plus certain.

Le 31 décembre 1720 , un Cachalot de l'espèce de ceux dont j'ai parlé plus haut , fut poussé dans l'Elbe par une forte tempête : la mer devenue très-haute , cet animal se laissa surprendre par le reflux ; il resta échoué , & les vagues venant se briser impétueusement sur lui , il succomba enfin aux rudes coups de lames qu'il effuya , & mourut dans le lit de l'Elbe.

Les paysans attirés sur le bord du fleuve par ce spectacle singulier , le voyant mort , le remorquèrent au village de Vifchaven , situé à un mille de Stade : ils le dépecèrent de leur mieux , & lui enle-

vèrent autant de graisse qu'ils purent. Ce poisson avoit, selon le rapport qu'on m'en a fait, soixante-dix pieds de longueur, quarante de hauteur; il ressembloit, par sa forme, à celui qui est représenté dans les planches de *Jonston*, Liv. V, de *Piscibus*, Tab. XLII : sa tête étoit prodigieusement grosse; mais il n'y avoit aucune proportion entre la partie supérieure & la partie inférieure, pour leur grandeur respective. Les payfans, sans expérience, brisèrent à grands coups de massue le crâne de l'animal, la cervelle s'en répandit autour du poisson; ce n'étoit qu'une liqueur épaisse qui s'épanchoit à proportion que les coups de massue brisoient les parois de la cavité qui la renfermoit. Un apothicaire eut assez de bon sens pour en ramasser une petite portion, n'ayant pas été présent au commencement de l'opération; il en obtint, par les procédés de l'art, une petite quantité de sperme de la meilleure qualité. Les deux côtés de la mâchoire inférieure de l'animal étoient garnis de vingt-cinq dents; elles étoient pla-

cées à des distances égales entre elles, ces distances étoient d'environ sept pouces; leur figure étoit un peu courbe, mais la concavité de cette courbe étoit en dehors. J'achetai (1) l'os de la mâchoire; lorsque je l'eus dépouillé de la peau & de la graisse, il avoit un pied en quarré; la chair des gencives étoit blanche comme de la neige, mais dure comme de la corne; elle étoit recouverte d'une espèce d'écorce profondément ridée, on eût pris cet os pour un caillou dentelé: je voulus arracher les deux dents qui y étoient incrustées, & pour y parvenir sans les mutiler, je fis bouillir cette mâchoire dans l'eau: je pus à peine dépouiller l'os de la chair après douze heures d'une cuisson bien soignée; enfin, à force de soins, je parvins à cuire cette chair, qui devint fort tendre; elle n'avoit ni mauvaise odeur ni mauvais goût. Je parvins ainsi à arracher les deux dents que je conserve encore; l'une a six pouces & demi de longueur &

(1) Cette Relation est d'*Anderson*.

huit de circonférence ; l'autre a un quart de pouce de longueur de plus , mais elle est plus aplatie ; la surface du bout de ces dents est assez large. J'ignore si la mâchoire supérieure étoit aussi garnie de dents ; le pêcheur qui m'a instruit des particularités de la prise de ce poisson , m'a assuré que les paysans de Vischaven ne firent aucune observation à cet égard. Les yeux de l'animal étoient aussi petits que ceux de la Baleine franche ; le cristallin étoit précisément de la grosseur d'une balle de fusil. On trouva une bande de lard de neuf pouces entre cuir & chair ; les paysans s'y attachèrent uniquement , & en firent de l'huile qu'ils vendirent dans la campagne à un très-bon prix : ils n'ouvrirent pas le poisson ; ils n'examinèrent ni l'estomac ni les intestins , & l'abandonnèrent lorsqu'ils ne purent plus en retirer de la graisse ; le courant de l'Elbe dispersa les restes de ce poisson , & les entraîna graduellement dans la mer.

Ne pouvant le traîner de ville en ville

pour le faire voir en payant , quelques payfans s'avifèrent de lui couper la queue pour en faire un objet de curiosité publique ; j'eus occasion de la voir à Hambourg , & de l'examiner : voici les remarques que je fis alors sur cette petite portion de cet animal énorme : l'aîleron du bout de la queue étoit un peu triangulaire , il formoit à son extrémité un croissant mal dessiné ; en le mesurant , je lui trouvai huit pieds de large (mesure de Hambourg) , au milieu du croissant cinq pieds huit pouces seulement ; le gros bout , seize pieds quatre pouces de circonférence ; sa coupe formoit un ovale parfait ; le cuir étoit noir , mais tirant un peu sur le gris ; il étoit moins épais que la couenne du lard des Baleines franches : il étoit doux comme du velours au tact ; mais du côté adhérent à la chair ce cuir étoit très-raccorni : la chair avoit encore l'air frais , mais elle étoit filandreuse & coriace ; il n'y avoit ni arête ni os dans toute la queue , excepté la colonne vertébrale : les vertèbres quarrées , jointes

les unes aux autres par des cartilages souples, paroissoient susceptibles de beaucoup de mouvement & de flexibilité. Cette queue avoit été bouillie ; car pour ne rien perdre, les payfans avoient voulu en extraire l'huile, & je pense que cette cuisson avoit donné de la fermeté à la chair, & l'avoit préservée jusques-là de toute putréfaction ; on la monroit depuis plusieurs semaines, & le temps avoit été constamment humide. Je vis brûler l'huile qui en avoit été extraite, elle étoit claire, n'exhaloit aucune mauvaise odeur, & donnoit une flamme aussi pure que la bougie. Je poussai mon observation plus loin ; j'obtins quelques lambeaux de la chair de la queue, & ayant fait procéder à l'extraction de l'huile, il en provint une petite quantité de sperme de la plus belle qualité : d'après cette expérience, je conclus que la partie huileuse du cerveau humectoit toute la chair de ce poisson ; je fis recuire les brins de chair après l'extraction du sperme, & j'obtins une colle excellente.

La seconde espèce de Cachalots est beaucoup plus rare; ceux-ci n'ont des dents qu'à la mâchoire inférieure, elles sont droites & tranchantes. *Balæna macrocephala in inferiore tantum maxilla dentata, dentibus acutis, humanis non prorsus ab similibus, pinam in dorso habens.* Un poisson de cette espèce fut pris par les pêcheurs de Brême vers le soixante-dix-septième degré & demi latitude-nord. *De Haze* en a donné une description qu'on ne peut pas soupçonner d'inexactitude; je n'ai pas cru pouvoir mieux faire que de la rapporter ici.

Ce Cachalot avoit soixante-dix pieds de long. L'on en a trouvé qui avoient jusqu'à cent pieds; d'où il suit que les poissons de cette espèce sont communément plus grands que les Baleines ordinaires : sa couleur étoit noirâtre (*nigricans*); elle étoit un peu blanchâtre sous le ventre : la tête énorme & hideuse, conformée à-peu-près comme celle des autres Cachalots, faisoit à-peu-près aussi la moitié du corps; il n'avoit qu'un seul évent placé

sur le devant de la tête, c'est-à-dire, sur la partie qu'on pouvoit prendre pour le museau du poisson : la gueule n'étoit ni si large ni si fendue que celle de la Baleine ; le fond en étoit très-large, puisque après avoir été pris, il vomit un Requin entier de douze pieds de long. La partie inférieure du museau étoit proportionnellement beaucoup plus petite que la partie supérieure ; la mâchoire inférieure dépouillée de toute sa chair avoit seize pieds & demi de long ; elle s'élargissoit graduellement vers les deux extrémités, & formoit un angle aigu sur le devant ; elle étoit garnie de cinquante-deux dents tranchantes, qui représentoient assez bien les dents d'une scie ; elles avoient la forme des dents humaines, & pesoient deux livres chacune. La mâchoire supérieure présentoit cinquante-deux cases dans lesquelles chaque dent correspondante s'enchâssoit exactement : les deux mâchoires étoient si bien adaptées l'une à l'autre, que la bouche étant fermée, il étoit impossible d'en appercevoir la fente : les

yeux, de couleur un peu jaune, étoient étincelans, quoique auffi petits que ceux des Baleines franches. Ce Cachalot avoit deux nageoires d'un pied & demi de long; elles étoient placées tout près de la tête; chaque division offeufe de ces nageoires avoit fept articulations: il eft à remarquer que les nageoires de la Baleine, quoique beaucoup plus longues, n'en ont que cinq: ce poiffon avoit deux renflemens fur le dos; le moins élevé étoit placé près de la queue, & avoit la forme d'une nageoire. La peau n'avoit que huit lignes d'épaiffeur; mais la chair compacte & mufculeufe offroit au harpon une très-grande réfiftance; il n'avoit prife qu'en très-peu d'endroits du corps de l'animal; il étoit prefque invulnérable. On avoit extrait de la graiffe de fa tête quelque peu d'huile; mais le cerveau avoit donné près de dix quintaux de fperme.

Les Cachalots de la troifième efpèce ont le corps effilé & mince; ce font les plus rares; les dents de la mâchoire inférieure, qui en eft la feule garnie, ont la

forme d'une faux. Ce poisson est nommé *Balæna macrocephala in inferiore tantum maxilla dentata, dentibus acutis falci-formibus, pinam in dorso habens.*

Dix-sept de ces poissons vinrent échouer par une tempête violente à l'embouchure de l'Elbe, le 2 décembre 1723; ils furent jettés sur les bancs situés près des nouveaux ouvrages (*nieuwwerk*), sur le territoire de Hambourg, devant Rietrebuttel. Je dois me borner ici à un court extrait de la relation envoyée alors au Sénat de Hambourg par M. le Bailli L....n. Je ne connois aucun auteur étranger qui en ait encore fait mention.

Les pêcheurs de Cuxhaven crurent appercevoir dix-sept petits bâtimens de cabotage Hollandois amarrés au rivage devant Orteil; ils gouvernèrent de ce côté, & furent très-surpris de trouver dix-sept poissons jettés sur le sable: ils les nommèrent Cachalots. *Zorgdrager* a donné un dessin très-exact de cette espèce de cétacée, dans son Traité particulier de la Pêche du Groenland (*Groendlandsche-Vischery*),

Vischery), p. 162. Comme il y avoit neuf mâles & huit femelles , les pêcheurs conjecturèrent que ces poissons avoient cherché les bas-fonds pour s'accoupler ; mais que surpris par la marée & le vent d'est qui la favorisoit , ils s'étoient trouvés à sec & dans l'impossibilité de regagner la haute mer. Les barques des pêcheurs de Cuxhaven , amarrées à côté de ces poissons , paroissoient des chaloupes destinées à faire le service des grands navires que ces poissons représentoient de loin : ils étoient de différente longueur ; les plus petits avoient quarante pieds , & les plus longs en avoient soixante-dix : ils étoient couchés sur le côté , & huit hommes se tenoient de file sur les moins longs entre la tête & le bout de la queue. La partie de la tête en dessus des yeux étoit plus grande qu'un grand four , & elle en avoit la forme extérieure : la mâchoire inférieure , un peu plus courte que la supérieure , s'arrondissoit sur le devant ; elle avoit douze pouces de hauteur ; elle contenoit quarante-deux dents ; ces dents ne

sortoient de l'alvéole que de la longueur de trois pouces ; elles avoient la forme d'un cône alongé ; elles finissoient par une courbe aiguë , & s'enchâissoient en autant de gâines correspondantes dans la mâchoire supérieure. Couchés tous sur le même côté , ces Cachalots avoient tous la tête tournée au Nord ; chaque mâle avoit sa femelle à côté de lui ; un seul mâle n'en avoit pas ; ils conservoient encore assez de chaleur pour faire juger aux pêcheurs qu'ils étoient seulement morts dans la nuit précédente : leur couleur étoit brune ; leur cuir n'avoit pas plus de sept lignes d'épaisseur : la graisse n'étant pas encore bien coagulée , vu que le poisson n'étoit pas encore froid , le lard se trouvoit mince , il étoit aussi blanc que le plus beau lard de cochon. Il fut impossible de les dépecer en entier ; on ne put faire cette opération que du côté qui étoit à découvert : on pense qu'on auroit pu retirer quarante ou cinquante quintaux de lard de chacun d'eux. Les pêcheurs de Cuxhaven obtinrent de la tête de quelques-uns de

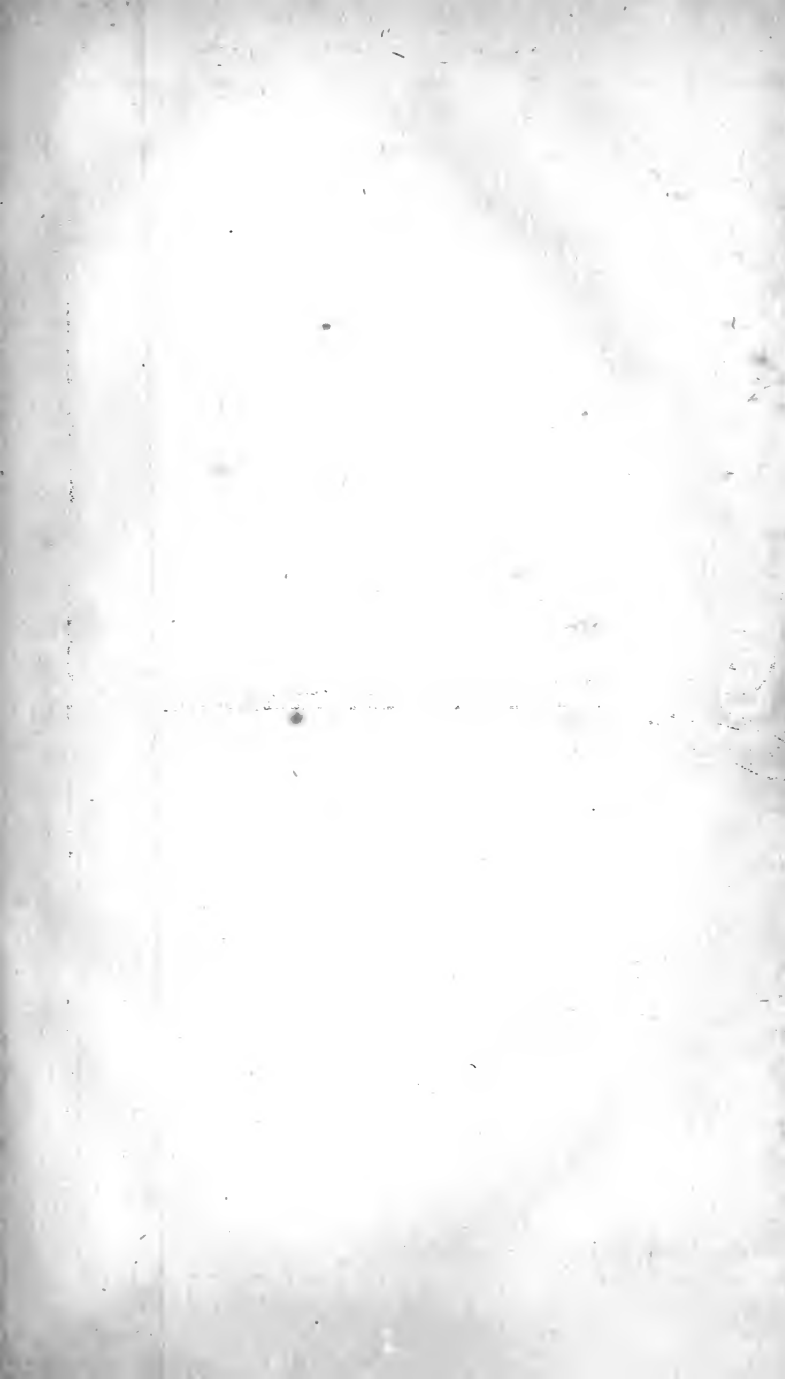
ces poissons quatre à cinq tonneaux de cervelle (du sperme cru), encore fut-il impossible de vuidier entièrement les crânes : ces pêcheurs n'étant fortis que pour pêcher des Carlets , n'avoient pris aucun des outils nécessaires à la grande pêche ; ils abandonnèrent donc ces dix-sept Cachalots , après en avoir enlevé précipitamment tout ce qu'ils purent ; la première marée emporta le reste.

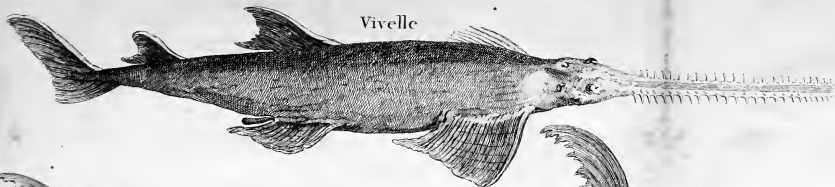
Ces poissons n'avoient pas de dents canines , ils avoient seulement quelques dents machelières ; celles-ci avoient cinq pouces de hauteur ; la surface du bout de ces grosses dents n'est pas unie , elle étoit parsemée de petites cavités inégales , qui formoient autant de petites éminences dont les sommets pointus & tranchans aident infiniment à la trituration des alimens.

Le hasard jetta , en 1738 , un Cachalot sur le sable , non loin de S. Pierre , territoire d'Eyder : ce poisson avoit quarante-huit pieds de long , douze de hauteur , & trente - fix de circonférence : sa mâ-

choire inférieure étoit garnie d'une dent ifolée, située au bout du museau; vingt-cinq autres dents garnissoient la mâchoire inférieure des deux côtés; il y avoit en tout cinquante - une dents; elles étoient toutes courbes : ce poisson étoit armé d'une crête verticale posée sur le dos; cette excroissance avoit un pied & demi de haut & quatre pieds de long; elle commençoit au renflement qui marquoit la division de la tête & du corps de l'animal : la queue, en forme de croissant, avoit douze pieds de large de l'extrémité d'une pointe à l'autre, & la verge, un pied & demi de circonférence à sa racine.

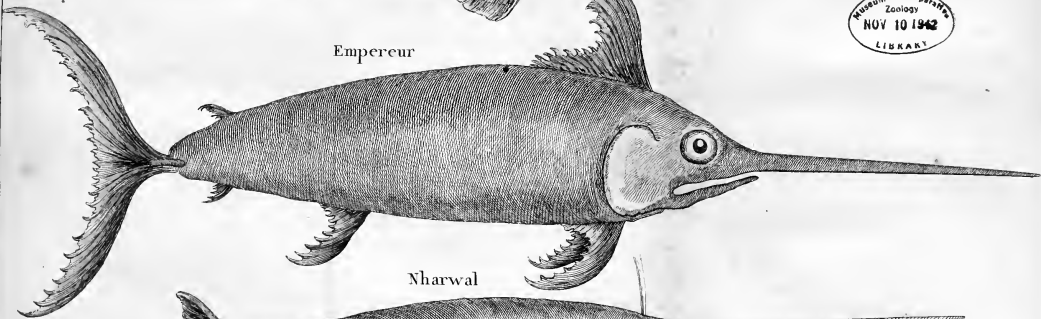




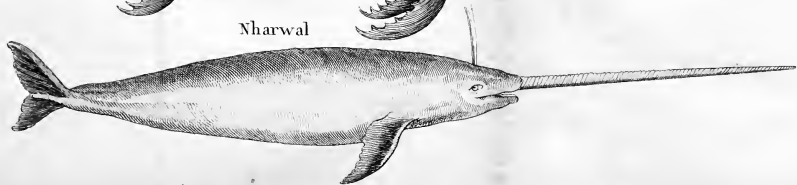


Vivelle

MUSEUM of Comparative
Zoology
NOV 10 1942
LIBRARY



Empeur



Nharwal

C H A P I T R E V I I I.

Du Nharwal , de la Vivelle , de l'Empereur , du Vinvisch & du Requin.

LE *Nharwal* (*Piscis Monoceros : Unicornis*, Licorne de mer), est un des poissons qu'on rencontre le plus rarement : on ne le voit que dans les mers du Nord ; nos pêcheurs en ont quelquefois découvert de grandes bandes ; mais comme ils n'en ont pris que très-rarement, nous n'avons sur cet animal que des observations très-peu exactes & trop peu sûres pour pouvoir les adopter sans discernement.

Le *Nharwal* ressemble, par quelques-unes de ses qualités, à la Baleine franche, & par d'autres il a plus de rapport avec le Marsouin blanc : il a un seul évent, & souffle l'eau avec assez de force pour l'élever à plusieurs pieds de hauteur : il a deux nageoires placées assez près de la

tête, disposées & configurées à-peu-près comme celles de la Baleine. La couleur du Nharwal n'est pas la même dans tous les poissons de cette famille ; les uns sont absolument noirs, d'autres gris, d'autres enfin ont des nuances plus ou moins fortes de noir & de blanc ; ils ont tous le ventre blanc ; leur longueur ordinaire est de seize à vingt pieds. Les Naturalistes ne conviennent pas tous que le Nharwal ait une nageoire sur le dos : quelques-uns nomment *dent* ; d'autres, & c'est le plus grand nombre, nomment *corne*, une longue excroissance osseuse qui sort de dessous la lèvre supérieure de ce poisson ; nos pêcheurs appellent le Nharwal *Eenhoorn-visch*, *Licorne* : cette corne paroît lui avoir été donnée par la nature pour lui servir de défense. On assure qu'en nageant entre deux eaux, le Nharwal pousse quelquefois sa corne perpendiculairement hors de l'eau.

L'antiquité, féconde en fictions, a créé beaucoup d'animaux chimériques, dont on trouve les figures en relief sur les édifices ; elle a aussi transmis la mémoire

d'un certain animal quadrupède, dessiné sous la forme d'un cheval, ayant au milieu du front une corne effilée, qu'on nomme vulgairement *Licorne*. On est généralement convaincu aujourd'hui que la Licorne quadrupède n'a jamais existé, & que toute l'histoire de cet animal n'est qu'une fable. Il paroît démontré que les cornes qu'on conserve encore dans quelques cabinets, comme étant du cheval-Licorne, ne sont que celles du poisson-Licorne, c'est-à-dire, du vrai Nharwal.

Nous avons plusieurs écrits sur ce poisson, & quelques Naturalistes en ont parlé conformément aux différentes idées qu'ils s'en étoient faites d'après les rapports discordans qu'ils en avoient eus : *Anderson* me paroît le mieux instruit, & le plus croyable sur la nature & les propriétés du Nharwal ; c'est ce qui me détermine à suivre son système, fondé en partie sur ses propres observations (1). Nos lecteurs ne

(1) L'auteur du *Traité général des Pêches* se contente d'indiquer la description du Nharwal par *Anderson*.

feront pas fâchés de trouver ici un précis des recherches de cet estimable & laborieux auteur.

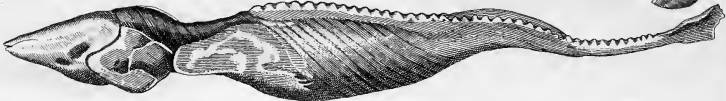
La forme & la structure du Nharwal, dit *Anderfon*, ne sont pas encore bien connues ni bien déterminées : les pêcheurs du Nord n'ont vu de près ce poisson que très-rarement ; ceux qui ont été plus heureux ne l'ont pas observé en connoisseurs. Un pêcheur Anglois rapporta, il y a quelques années, un Nharwal mort-né qu'il avoit retiré du ventre d'un de ces poissons femelles ; il étoit encore trop jeune pour servir de sujet à une description exacte du Nharwal en parfaite croissance ; il s'étoit d'ailleurs prodigieusement raccorni, parce qu'il avoit été séché sans précaution : ce pêcheur assura que la mère avoit deux cornes (1).

Son article particulier est d'ailleurs très-court. Voyez seconde Partie, suite de la Section IX, p. 332, Art. II.

(1) Ce poisson n'étoit vraisemblablement qu'un Morse, connu sous le nom de *Vache marine*. Quelques Naturalistes ont confondu ces deux poissons, dont le premier (le Nharwal) paroît appartenir à la famille des cétacées, & le second (le Morse) à celle des Phoques.

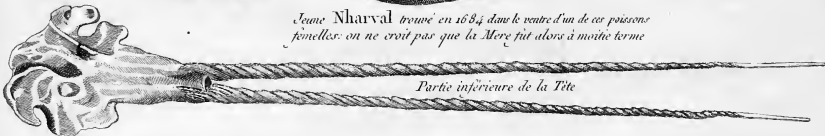
Museum of Comparative Zoology
NOV 10 1942
LIBRARY

Partie Supérieure de la Tête



Jeune Nharval trouvé en 1684 dans le ventre d'un de ces poissons femelles: on ne croit pas que la Mere fut alors à moitié terme

Partie inférieure de la Tête



Crane

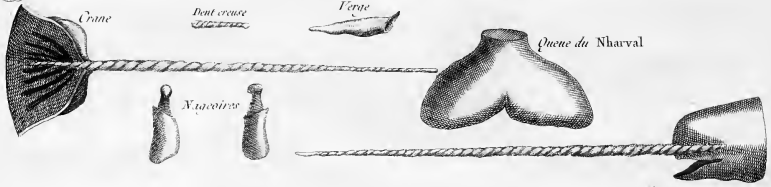
Dent creuse

Verge

Queue du Nharval

Naccours

Museau





Les capitaines un peu observateurs ont voulu me persuader que le Nharwal qu'on rencontre quelquefois dans le détroit de Davis, a le corps très-alongé, & qu'il ressemble beaucoup, par sa forme, à l'Esturgeon, avec cette différence seulement qu'il n'a pas la tête si pointue que celui-ci : la peau est lisse & noirâtre dans quelques-uns ; selon *Martens*, elle est vert-pomme foncé ; le ventre est blanc : ce poisson n'auroit, selon eux, que deux nageoires ; il est maigre, mais l'huile qu'on extrait de sa graisse est plus claire que celle de la Baleine, & n'en a pas la mauvaise odeur. Selon eux, un Nharwal de vingt aunes de longueur n'avoit donné qu'un tonneau & demi de graisse ; la corne avoit sept pieds de long, elle étoit ronde & striée en hélice dans toute sa longueur ; ils affuroient qu'elle partoît du côté gauche du museau ; & non du milieu : en considérant le Nharwal dans la mer, cette corne chargée de saletés paroïssoit renfermée dans une gaine verte : enfin, ces pêcheurs soutenoient

que ce poisson, qu'ils appelloient *Licorne*, avoit du côté droit de la mâchoire supérieure une seconde corne, moins longue que la première, & beaucoup plus émouffée. *Wormius*, sur la foi de l'évêque d'Islande, qui lui donnoit des renseignements sur la structure du Nharwal, rapporte que la proportion de la longueur de la corne à la longueur de tout le corps de ce poisson, est comme 7 à 30.

Les premiers pêcheurs, sans expérience & sans connoissances, ont cru que le Nharwal femelle n'avoit point de corne, parce que, disoient-ils, la Biche n'en a pas : la plupart des pêcheurs du Nord font encore aujourd'hui dans la même idée ; ils conjecturent que le Phocæna, ou Dauphin septentrional, est la femelle de la Licorne de mer ; il est cependant certain que cette espèce particulière de poisson a ses mâles & ses femelles, & que par-là même, la conjecture de ces pêcheurs est on ne peut plus mal fondée. La femelle de l'Eléphant a des défenses comme le mâle, pourquoi la femelle du

Nharwal n'auroit-elle pas aussi une corne faillante comme le mâle (1) ?

Un patron de Hambourg prit, en 1684, une Licorne femelle qui avoit deux grandes dents : avant cette époque, il en avoit été montré une à Amsterdam, qui en avoit aussi deux. Je ne puis m'empêcher de dire ici que je crois dans l'erreur ceux qui pensent que le Nharwal a deux longues dents, ou deux cornes ; encore moins puis-je convenir avec eux que les poissons de cette sorte qu'on rencontre n'en ayant qu'une seule, doivent avoir perdu l'autre par quelque accident. Il seroit singulier en effet que nos pêcheurs rencontraient constamment le Nharwal avec une seule corne : il est certain d'ailleurs que dans le petit nombre de ceux qu'on a pris, on n'a jamais trouvé le plus petit vestige d'une dent cassée, ou tombée : en examinant les têtes de ces pois-

(1) Ce dernier argument ne nous paroît pas concluant. Les Brebis n'ont pas de cornes, comme la plupart des Béliers. On pourroit peut-être citer quelques autres exemples.

sons avec la plus scrupuleuse attention ; on a observé au contraire qu'un côté du museau de ce poisson n'est pas ouvert , & que la lèvre inférieure & supérieure de ce côté tiennent ensemble , & n'ont jamais été séparées (1).

Le Nharwal nage avec rapidité ; la queue lui sert de rame , & quoique ses nageoires soient très-courtes , il s'en sert néanmoins pour tourner très - vite d'un côté & d'autre. On ne peut harponner le Nharwal que lorsqu'on le rencontre par bandes ; car alors il nage lentement : on approche la troupe le plus doucement qu'il est possible ; à l'approche des chaloupes , elle se presse & se ferre de façon que les derniers poissons de la bande appuient leurs cornes sur le dos de ceux qui les précèdent ; de cette manière , embarrassés les uns par les autres , ils ne peuvent pas plonger tous à la fois ; les pêcheurs ont le temps alors d'atteindre

(1) Ces poissons vus à Hambourg & à Amsterdam n'étoient sans doute que des Morfes, pris mal-à-propos pour des Licornes de mer.

le dernier & l'avant-dernier de la file.

Au mois de février 1736, j'eus occasion de voir un véritable Nharwal (c'est toujours *Anderson* qui parle); il avoit été porté à Hambourg dans un bateau de pêcheur : ce poisson avoit remonté l'Elbe à la faveur d'une forte marée ; il y étoit resté presque à sec ; après s'y être débattu très-long-temps , il fut tué , ayant déjà perdu presque toutes ses forces.

Ce poisson n'étoit pas effilé ; sa tête étoit quarrée , & ressembloit assez , par sa forme extérieure , à un coffre ; il avoit deux petites nageoires ; sa queue , très-large , étoit horifontale ; sa peau étoit blanche comme la neige , mais parsemée d'une infinité de taches noires ; le dessous du ventre étoit blanc luisant ; il étoit doux au tact , comme du velours : sa longueur , prise du bout du museau à l'extrémité de la queue , n'étoit que de dix pieds & demi (mesure de France , onze pieds huit pouces de Hambourg) : la corne sortoit de dessous la lèvre supérieure , & avoit cinq pieds quatre pouces de long ;

le côté gauche de la gueule n'étoit pas ouvert, il étoit recouvert de la peau de l'animal; on ne pouvoit pas sentir, par l'application du doigt, la plus légère marque de séparation entre les deux lèvres ni les deux mâchoires de ce côté; la lèvre inférieure étoit mince & plus courte que la supérieure; la gueule, quoique étroite, étoit très-profonde; on n'y trouvoit aucune dent; le rebord des deux mâchoires étoit un peu dur & raboteux; la langue avoit environ la largeur de la main: il avoit un seul évent; cet orifice étoit recouvert d'une soupape qui s'ouvroit & se fermoit à volonté: les yeux étoient placés très-bas, & quelques lignes plus haut que la fente de la gueule; ils étoient très-petits & pourvus d'une espèce de paupière: chaque nageoire avoit à peine neuf pouces de long & six de large; la queue avoit trois pieds deux pouces; la corne étoit canelée de gauche à droite: c'étoit un mâle; mais la verge ne paroiffoit pas à l'extérieur, & on n'appercevoit que le fourreau.

C'est tout ce que je pus observer ; il étoit dans une position très-gênée ; le pêcheur, dont le batelet étoit trop petit, l'y avoit renfermé de force , & il y étoit très-ferré. Je l'aurois ouvert volontiers , j'avois même pris quelques arrangemens pour faire cette opération à laquelle j'attachois de l'importance pour l'Histoire naturelle ; j'en fus empêché par un incident fâcheux. Le Bailli & le Seigneur territorial du bord de l'Elbe où le poisson avoit été trouvé , prétendirent avoir chacun un droit de propriété sur ce poisson ; les pêcheurs prétendoient au contraire qu'il n'appartenoit qu'à eux seuls : cette dispute alla si loin , que les pêcheurs furent obligés de rapporter le poisson à l'endroit où ils l'avoient trouvé , en attendant la décision de ce procès singulier.

Il paroît certain qu'il y a plus d'une sorte de Nharwal : j'ai vu à Hambourg des cornes qui n'étoient pas striées ni canelées ; elles étoient absolument unies : on me disoit qu'elles étoient de quelques poissons mort-nés ; mais il paroît que cette

supposition est absurde. J'ignore qu'il se soit jamais trouvé un animal quelconque venu au monde avec de longues cornes ; une telle espèce n'existe certainement pas dans la nature. Un pêcheur expérimenté & doué de connoissances assez étendues , m'a assuré avoir assisté à l'ouverture d'un Nharwal femelle qui avoit un petit dans le corps. (Rarement on en prend dans cet état.) Ce petit animal n'avoit pas le moindre vestige de corne ; ce qui me paroît conforme à l'ordre de la nature ; quelles douleurs cruelles n'éprouveroit pas continuellement une mère pendant le temps de sa portée , si le fœtus avoit même dans son sein une corne quelconque plantée sur le front ; n'en seroit-elle pas continuellement déchirée ? & que seroit-ce au moment qu'elle mettroit bas ? cette idée est absurde & inadmissible. Ce qui prouve la différence des espèces du Nharwal , c'est que j'ai une petite corne striée d'un de ces poissons, qui doit être très-jeune lorsqu'on le prit , & que les longues cornes que je vis à Hambourg

ne

ne l'étoient pas , & conséquemment les poissons desquels on les avoit retirées devoient avoir fini leur croissance au temps où ils tombèrent entre les mains des pêcheurs.

Telle est la narration d'*Anderson* , que nous avons crue digne de fixer l'attention de nos lecteurs (1).

La Vivelle (poisson à scie) & l'Empereur (poisson à épée) pourroient , ce semble , être rangés dans la classe des Nharwals ; mais ils n'appartiennent nullement à la famille du Nharwal. Ces deux poissons empruntent leur nom d'un os long & aplati qui sort de la mâchoire supérieure du premier en forme de scie ou de peigne dentelé de deux côtés ; cet

(1) L'auteur du *Traité général des pêches* dit , à l'endroit cité , que la corne du Nharwal est creusée en dedans , à la partie la plus grosse qui aboutit à la tête , comme les dents d'Eléphant. La corne du Nharwal est blanche & compacte comme de l'ivoire , elle est très-estimée ; elle a été très-rare , jusqu'à ce que les pêcheurs du Nord se sont avisés de les acheter des Islandois , qui les leur donnent en échange contre d'autres objets de commerce qui leur conviennent.

os, qui n'est véritablement qu'une prolongation du crâne de l'animal, a la forme d'une large épée dans le second : celui-ci (l'Empereur) a deux nageoires sur le dos ; celle qui est la plus rapprochée de la tête a beaucoup de rapport à la nageoire du Butskop (1) ; celle qui est la plus près de la queue est en forme de croissant. Ce poisson a quatre petites nageoires sous le ventre ; les deux qui sont placées à côté des ouïes sont les plus longues & les plus larges ; les inférieures sont placées directement sous l'insertion de la nageoire du dos ; la queue est large & se termine aussi en croissant dentelé ; les ouvertures des ouïes sont ovales, & les yeux sont placés assez haut & à l'extrémité de la fente de la gueule ; cette fente est très-grande ; elle a beaucoup de rapport à la gueule du Requin. La longueur ordinaire de l'Empereur est de douze à vingt pieds : la Vivelle & lui paroissent être les ennemis

(1) Grand Souffleur.

naturels de la Baleine & du Marsouin ; ils les attaquent & les tuent souvent avec leur arme dangereuse. On assure que ces deux poissons sont très-friands de la langue de la Baleine sur-tout : les pêcheurs profitent souvent des combats qu'ils lui livrent ; on la trouve morte quelquefois dans la mer.

Le Vinvisch (1) est un des grands poissons qui peuplent les mers du Groenland : il est aussi long que les Baleines ; mais la grosseur de ces dernières surpasse des trois quarts celle du Vinvisch. Ces deux céta-cées se distinguent facilement en mer par les pêcheurs ; leur manière de nager est très-différente ; la course du Vinvisch est infiniment plus rapide que celle de la Baleine : son corps est effilé & rond ; ses nageoires sont placées très-près de la queue ; il n'a qu'un seul évent, & soufflant l'eau avec plus de force que la Ba-

(1) Le *Vinvisch* est connu des Naturalistes sous le nom de *Balæna Physalus*. L. Briffon en fait mention sous la dénomination de *Balæna tripennis*, ventre lavi. *Regn. an. p. 352, n. 5.*

leine, il l'élève aussi bien plus haut qu'elle; la naissance de son corps près de la tête est bien moins sensible que dans la Baleine : les lèvres de ce cétacée sont brunes & rayées d'une couleur plus foncée ; la mâchoire supérieure diffère peu de celle de la Baleine : on a douté pendant quelque temps si ce poisson pouvoit ouvrir la gueule avec facilité, mais *Martens* assure qu'il l'ouvre très-facilement ; il convient que la Baleine nage plus long-temps que lui à gueule ouverte, & qu'elle laisse pendre ses fanons des deux côtés du museau bien plus long-temps aussi. L'intérieur de la gueule de ces deux cétacées n'offre aucune différence essentielle ; l'un & l'autre ont des fanons, & ni l'un ni l'autre n'ont des dents. Le Vinvisch a l'os de la mâchoire inférieure dur & inégal, il est garni d'espèces de crins comme celui de la Baleine ; les jeunes l'ont bleuâtre, les vieux brun plus ou moins foncé & bordé de jaune : le corps de ce poisson est gris foncé. Il donne beaucoup moins de lard que la Baleine, aussi se

met-on peu en peine de le prendre, le profit qu'il peut donner ne compense nullement les soins, les peines & les dangers inféparables de la chasse de cet animal. Les Basques, avant d'oser attaquer la Baleine, s'attachoient beaucoup à la pêche du Vinvisch : l'expérience leur apprit enfin qu'il étoit plus difficile de l'atteindre & plus dangereux de l'attaquer, qu'il ne l'étoit de poursuivre & de harponner la Baleine. Cet animal se défend continuellement avec sa queue & ses nageoires dès qu'il se sent enfermé, & ne perd rien de sa célérité : il y a moins de danger à le lancer qu'à le harponner. *Martens* rapporte un exemple déplorable qui doit ôter toute envie aux pêcheurs d'attaquer cet animal avec le harpon. Quelques matelots imprudens décochèrent le harpon sur un Vinvisch, & furent assez malheureux pour l'atteindre & l'accrocher ; dans peu de momens l'animal fuyant avec une rapidité qui les déconcerta, les entraîna sous un banc énorme de glaçons accumulés ; ils y per-

dirent tous la vie avant d'avoir songé à couper la ligne, le seul moyen qui leur restoit pour se sauver.

Le Vinvisch se nourrit principalement de Harengs, de Schelvisch (1), & d'autres poissons de cette espèce: il ne reste pas toujours dans les mers glacées du Groenland, on le rencontre quelquefois dans des plages moins froides, quelquefois même il entre dans la mer Méditerranée.

Le Requin, ou Chien de mer (*Haay*), est un des poissons les plus voraces & les plus cruels; il y en a de plusieurs sortes. Le commun & le plus connu a deux nageoires sur le dos, la plus près de la tête est parfaitement semblable à celle de la Vivelle, la nageoire inférieure est également large & longue dans toutes

(1) Les François confondent communément le Merlan avec le Schelvisch; ces deux poissons se ressemblent infiniment. La tête de ce dernier est moins pointue que celle du Merlan; ses yeux sont plus gros, sa chair est plus blanche, plus ferme, & le goût en est plus délicat: le Schelvisch abonde dans les mers de Hollande.

ses dimensions , mais elle présente la forme d'un croissant renversé du côté de la queue. Le Chien de mer a six nageoires sous le ventre ; les deux situées près de la tête sont les plus longues , les deux du milieu moins longues sont plus larges que les premières , enfin les deux situées près de la queue sont larges à la base , elles ont la forme de celles du dos , mais elles sont moins longues. La queue est parfaitement semblable à celle de la Vivelle , elle forme un croissant très-profond & dentelé , cependant elle est divisée en deux portions au milieu , par un très-petit espace qui en sépare les deux lobes. Ce poisson est très-allongé , il est parfaitement rond , de façon que sa plus grande épaisseur est à la naissance du corps derrière la tête ; le museau est allongé , la gueule ouverte jusqu'aux yeux est garnie , en haut & en bas , de trois rangs de dents crochues ; ces dents très-ferrées s'enclavent les unes dans les autres ; comme la Vivelle , ses ouies ont cinq rangs d'ouvertures ; sa peau raboteuse & piquante au tact , est dure

& épaisse, elle est d'un gris obscur : la longueur ordinaire de ce poisson est de quatre à quatre brasses & demie ; il a le foie gras & grand, on en extrait de l'huile, on peut manger de sa chair, particulièrement lorsqu'elle est desséchée au soleil ; elle a plus le goût de la viande d'un quadrupède que d'un poisson.

Le Chien de mer se perd par sa voracité même : on le prend à la ligne ; on se sert d'un hameçon à ailettes à longue queue ; car sans cette précaution il casseroit facilement la ligne à laquelle il seroit attaché, & se délivreroit presque toujours ; l'appât le plus propre pour l'attirer est un gros morceau de viande fortement fixée aux crochets de l'hameçon. Les hommes qui meurent en mer deviennent presque toujours la proie de cet animal carnacier ; à peine sont-ils jettés hors du navire, que le Chien de mer les saisit & les dévore dans peu de momens ; ceux qui ont le malheur de tomber vivans dans la mer, éprouvent le même sort, s'ils ne sont promptement secourus. *Gage* en rap-

porte un exemple terrible ; il fut témoin d'un accident déplorable qui arriva dans la mer du Nord. Un matelot , par un beau temps , s'étant jetté à la mer pour aborder un autre navire peu éloigné du sien , rencontra un Requin , qui l'attaqua trois fois ; ses camarades étoient désolés de ne pouvoir le délivrer : du premier coup de dent il eut une jambe emportée , du second il perdit un bras , & du troisiéme l'animal lui emporta une épaule : à force de peine on parvint à arracher au Chien de mer les restes du cadavre de ce malheureux ; mais le matelot étant sans vie , il fallut , selon l'usage , ensevelir les restes déchirés du matelot , & les livrer à l'animal , qui n'avoit pas quitté les environs du navire sur lequel on avoit retiré le corps sanglant. Ce malheureux fut la victime de sa fidelle amitié pour un de ses camarades , qu'il vouloit aller embrasser sur l'autre navire où il avoit appris qu'il étoit , & qu'il n'avoit vu depuis quelques années. Le Chien de mer cause souvent le plus grand dommage à la grande pêche : il se jette

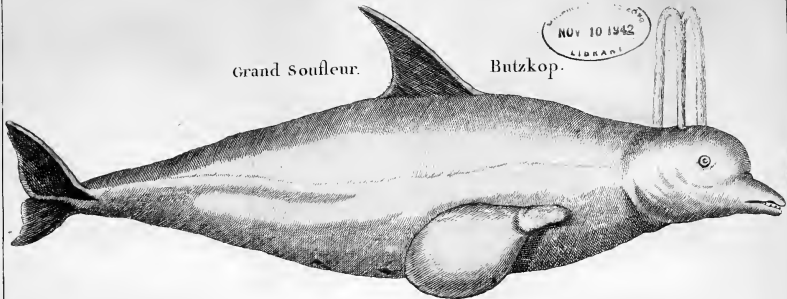
hardiment sur les Baleines mortes, lorsqu'on les remorque, ou même pendant qu'on les dépèce à côté des navires; deux hommes bien armés suffisent à peine pour l'écarter; presque toujours il a fait un ravage étonnant avant de quitter prise; il mange ou endommage jusqu'à quinze quintaux de graisse avant de fuir; souvent même il se prend à l'hameçon pendant qu'il est occupé à déchirer le corps de la Baleine; il paie alors cher sa glou-tonnerie & sa voracité.





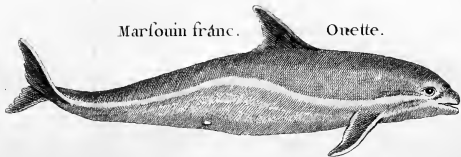
Grand souffleur.

Butzkop.



Marfouin franc.

Ouette.



C H A P I T R E I X.

Des Marsouins.

LE Marsouin (*Tonyn*, *Zee-vark*; *Tursio*, *Phocæna*) est très-commun dans les mers du Nord; il monte à la surface de l'eau à l'approche d'une tempête sur-tout, & lorsqu'on l'y voit en grand nombre, il pronostique certainement l'orage. On connoît plusieurs poissons de cette famille; on en distingue sur-tout trois ou quatre: la première sorte, qu'on peut appeller le *Marsouin franc*, a le museau arrondi & n'a point d'évent; la gueule de celui-ci est garnie de petites dents aiguës rangées sans ordre; il a une nageoire sur le dos qui se termine en croissant; comme la Baleine, ses deux nageoires latérales sont fixées très-près de la tête: les petits Marsouins (*Ouette*) ont les nageoires formées d'un mince cartilage qui en réunit les rayons; dans les grands, c'est de la

chair couverte d'une tunique épaisse qui remplit les entre-deux des rayons osseux de la nageoire ; cette chair elle-même est traversée par de petits filamens cartilagineux. La queue du Marsouin est large comme celle de la Baleine ; elle en a la forme ; les yeux sont petits & ronds : ce poisson est à-peu-près noir (les Hollandois le nomment communément *Bruynvisch*, poisson brun) ; le ventre est blanc : la longueur de ce poisson n'est pas déterminée ; on en trouve de neuf à dix pieds ; ce sont les plus grands : en général le Marsouin nage toujours contre le vent & la marée ; il avance avec une vitesse incroyable ; il se nourrit de petits poissons , ainsi que tous les grands poissons de mer. Celui-ci est , à proprement parler, le *Sus marinus*, *Pourceau de mer*. L'Ouette est de la même espèce , & ne diffère que par la grandeur ordinaire à laquelle ce poisson parvient ; il est plus petit que le Marsouin franc.

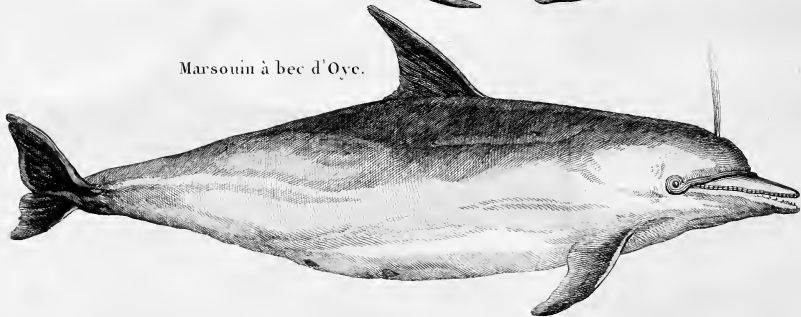
Les autres Marsouins ont tous des événements , & sont beaucoup plus grands ;

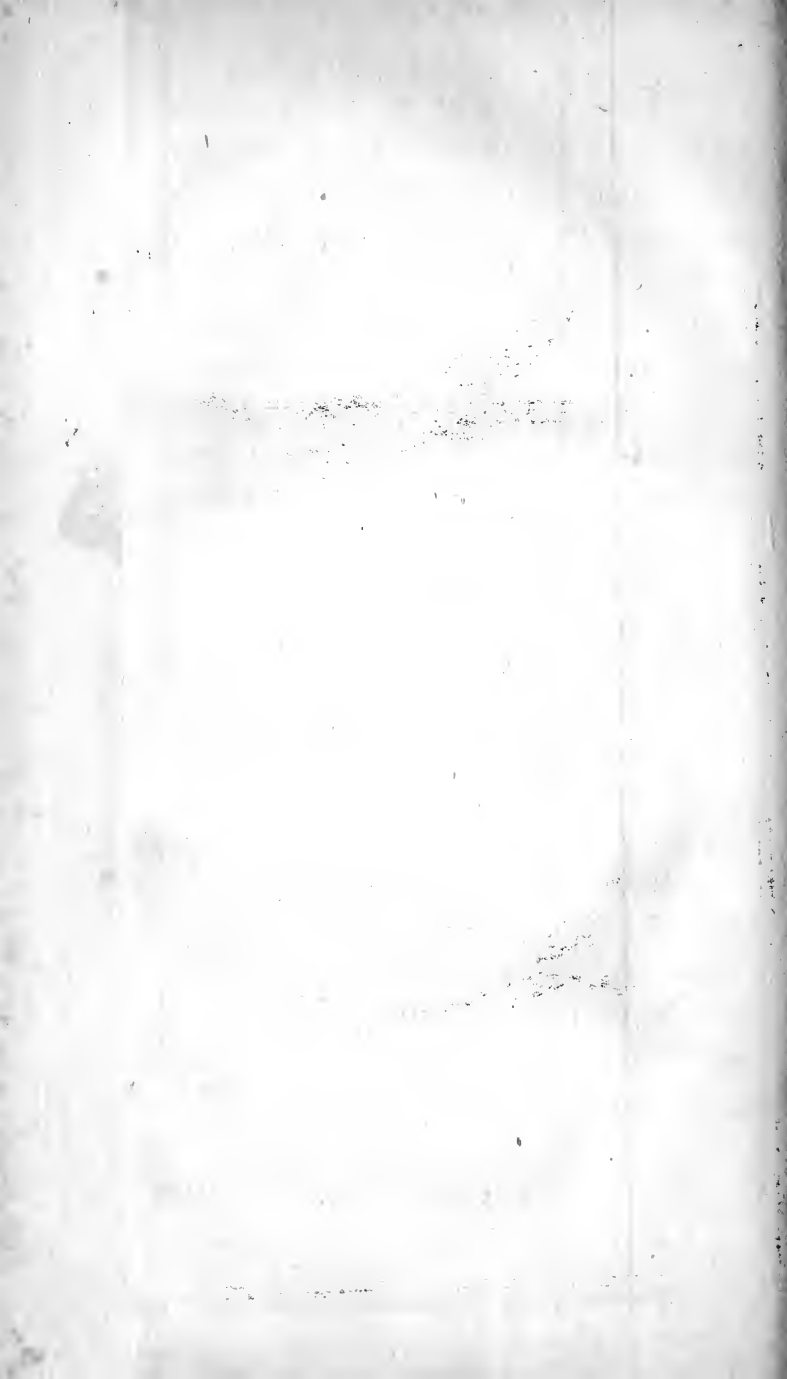
Museum of Comparative Zoology
NOV 10 1942
1884

Marsouin à museau arrondi.



Marsouin à bec d'Oye.





on les distingue du Pourceau de mer par la dénomination commune de *Souffleurs* : entre ceux-ci , qui varient beaucoup , on distingue le grand Souffleur à bec d'oie (Butzkop) ; il a la tête un peu quadrée , mais le museau s'allonge insensiblement depuis le front jusqu'à son extrémité ; malgré cela , la grosseur de cette espèce de bec est presque uniforme dans toute sa longueur , & c'est par cette partie qu'on le distingue principalement du Marsouin ordinaire ; les nageoires qu'il a sous le ventre ressemblent assez à celles de la Baleine , elles sont épaisses à la base & se terminent en pointe : ce poisson n'a qu'un seul évent placé assez près du col ; ses yeux sont petits. Le grand Souffleur a quelquefois vingt pieds de long ; la couleur de son dos est brune , celle du ventre est blanche ; mais sa peau est diversément nuancée & tachée de distance en distance.

Le grand Souffleur se tient souvent près des vaisseaux , & les fuit ordinairement très-loin ; cette qualité lui paroît parti-

culière , car les autres grands poissons les évitent soigneusement. Il est probable qu'il y a des Souffleurs d'une espèce différente de celui-ci : d'habiles navigateurs ont apperçu plusieurs autres poissons qui ressembloient à celui-ci par la tête & par d'autres parties du corps ; leur principale différence consistoit dans la configuration des nageoires ; on en a même vu dont les aîlerons avoient sur le dos une élévation de quatre à cinq pieds ; peut-être aussi la différence de ces nageoires ne provenoit - elle que de la grandeur différente de ces divers poissons : en voici un du moins qui diffère du grand Souffleur par des propriétés distinctives.

Le Marfouin blanc (Wit-visch) (1)

(1) Je nomme ce poisson *Marfouin blanc*. La description de l'Auteur Hollandois s'accorde très-bien avec celle que l'auteur du Traité général des Pêches donne du Marfouin blanc. L'article de M. *Duhamel* est très-court : ce Naturaliste avertit qu'il n'a vu qu'un seul dessin de ce poisson , dessin qui lui a été envoyé du Canada. Au commencement de la pêche , les Basques ;

étoit le seul grand poisson qu'on s'empresât de prendre, avant qu'on osât se hasarder d'attaquer la Baleine, il est égal en grandeur au grand Souffleur; il le surpasse même quelquefois; il a un rapport frappant avec la Baleine; il n'a point de nageoire sur le dos; ses deux nageoires latérales sont placées assez près de la tête; la queue est parfaitement semblable à celle de la Baleine; il a, comme le Cachalot, un seul évent; comme la Baleine, il a une pelotte de chair de chaque côté de la tête; sa couleur tire sur le blanc sale; il a de la graisse en abondance, mais elle est excessivement molle; c'est pour cette raison que le harpon ne tient pas dans le corps de ce poisson aussi ferme que dans celui des autres cétacées; la peau se déchire facilement, & le poisson se dégage sans peine; les pêcheurs

& après eux les Hollandois, en prenoient beaucoup; mais depuis que ceux-ci se sont familiarisés avec la pêche particulière de la Baleine, & qu'elle leur a donné de plus grands profits, ils ne s'attachent plus à la pêche des Marfouins, de quelque espèce qu'ils soient.

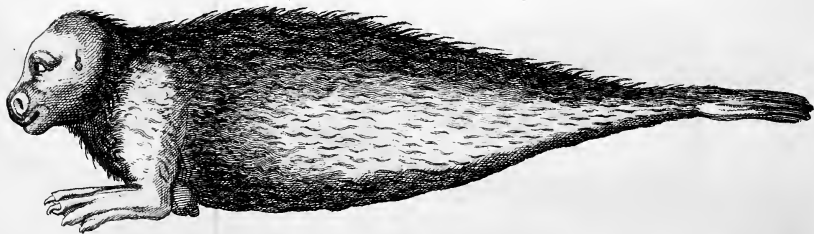
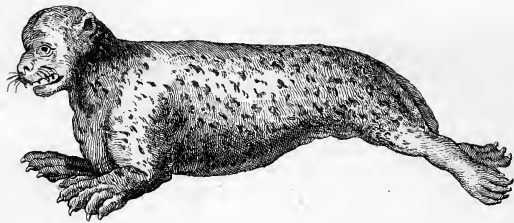
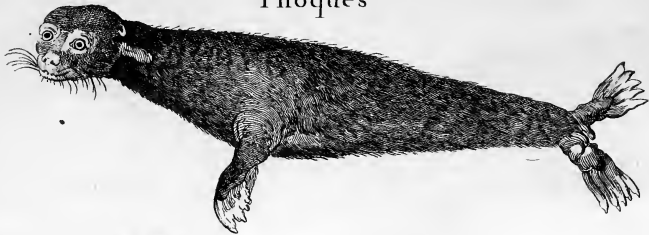
208 HISTOIRE DES PÊCHES
perdent la plus grande partie de ceux
qu'ils harponnent.

On regarde comme de bon augure de
rencontrer le Marsouin blanc par bandes ;
on conçoit alors l'espérance la mieux fon-
dée d'une pêche heureuse : la Baleine
& le Marsouin blanc se nourrissent des
mêmes alimens, & se rencontrent pres-
que toujours dans les parages où ils doi-
vent en trouver en abondance.



CHAPITRE

Phoques



C H A P I T R E X.

Des Phoques.

LES Phoques font encore aujourd'hui un objet très-intéressant de la pêche du Nord ; on équipe tous les ans plusieurs navires pour les envoyer uniquement à la chasse de ces amphibies.

Il y en a de plusieurs espèces ; nous en distinguons de trois sortes, que nous nommons *Loup marin*, *Veau marin*, & *Chien marin* (*Zeehond*, *Salhond*, *Rob*) (1). Le

(1) Les Hollandois désignent communément le *Phoque* par la dénomination générale de *Zeehond* (*Chien marin*) ; l'auteur du *Traité général des Pêches* ne l'appelle jamais *Chien marin*, mais *Loup marin*, ou *Veau marin*. M. *Duhamel* s'accorde avec notre auteur sur la description du *Phoque*, & sur ses propriétés particulières ; il paroît néanmoins s'en être trop rapporté à M. *Francis*, dont il a copié la lettre dans son *Traité général des Pêches* ; ce dernier a omis plusieurs observations essentielles sur le *Phoque* du Nord, & il ne nous paroît pas aussi bien instruit que notre auteur, sur la pêche de cet amphibie.

Phoque vit en société; on le rencontre par grandes bandes, & on en voit sur les glaces des troupeaux de plusieurs centaines. Le Phoque appartient à la classe des quadrupèdes qui se tiennent dans les mers & sur les côtes, mais plus souvent sur les glaces du Nord; il vit sur terre & dans l'eau: il paroît que la mer est son élément particulier, puisqu'il ne vit que de poisson; il en sort très-souvent pour aller dormir sur la glace; il dort plusieurs heures de suite, sur-tout lorsqu'il se sent réchauffé par les rayons du soleil.

Le corps du Phoque est effilé vers la tête & près de la queue, mais le milieu est épais; cette forme particulière facilite sa marche dans l'eau: la tête de cet amphibie a beaucoup de ressemblance avec celle du chien: il y a des Phoques dont le trou auditif est rond, il y en a dont cette partie de la tête est ovale; le bord des lèvres est garni de soies piquantes; les poils du museau & de la paupière supérieure sont fins; on ne compte ordinairement que quatre poils

à chaque paupière ; les yeux sont gros ,
faillans & étincelans ; les dents sont poin-
tues & en même temps tranchantes ,
comme celles de nos chiens ; les mâ-
choires de cet animal sont très-fortes , il
brise facilement entre ses dents un bâton
gros comme le bras ; il est pourvu de
quatre fortes nageoires , deux sortent de
la partie antérieure du corps , les deux
autres sont placées vers la queue ; les deux
premières sont exactement disposées com-
me les pattes antérieures du chien ; elles
en font les fonctions lorsque le Phoque est
hors de l'eau ; mais lorsqu'il est dans l'eau ,
ces deux nageoires font les fonctions des
bras , & il s'en sert alors avec bien plus
d'agilité que le plus habile nageur ne se
sert des siens ; chaque nageoire est ter-
minée par une sorte de pied ou de main
garnie de cinq doigts à quatre articula-
tions ; il est armé d'une sorte d'éperon
ou d'ongle crochu qui lui sert à grimper
sur les rochers & sur les bancs de glace ;
les doigts des pieds de derrière sont re-
couverts d'une membrane qui les unit , &

qui en forme une espèce de rame , que le Phoque étend & ramène à volonté ; c'est au moyen de ces deux nageoires qu'il nage avec une célérité inconcevable : lorsqu'il est hors de l'eau , les deux nageoires de devant lui servent de jambes ; sa marche paroît très-gênée , on diroit qu'il a de la peine à se traîner ; il court cependant avec tant de vitesse , lorsqu'il est poursuivi , qu'un homme des plus ingambes ne peut le joindre qu'avec beaucoup de peine ; il ne marche qu'avec les jambes de devant , celles de derrière , qu'il traîne , ne lui servent que de point d'appui pour s'élancer , aussi fait-il des fauts incroyables : la queue du Phoque est très-courte ; la peau est épaisse , rude & couverte de poil comme celle des quadrupèdes qui vivent sur terre ; mais le poil est court , très-épais & très-uni , il est luisant & onctueux , au point qu'on le croiroit huilé.

La couleur des Phoques est très-variée ; les uns sont tigrés , d'autres sont noirs , d'autres noirs & jaunes , d'autres absolu-

ment jaunes, d'autres gris, d'autres roux, d'autres bleus, &c. ; en un mot, il y en a de toutes les couleurs & d'une infinité de nuances. Cet animal étant parvenu à sa parfaite croissance, aboie comme le Chien (1) ; avant ce temps, il miale comme le chat privé ; il respire par deux narines ; mais cette respiration est interceptée sous l'eau ; à peine peut-il y rester un quart d'heure ; il est obligé de revenir souvent à la surface, & de tenir sa tête hors de l'eau pour aspirer l'air en liberté.

Les plus grands Phoques ont depuis cinq jusqu'à huit pieds de long ; ils donnent à-peu-près un demi-tonneau de lard de deux pouces d'épaisseur ; sa chair est noire ; il a beaucoup de sang ; le foie, le poumon & le cœur sont très-gros. Ces

(1) Les Phoques ont des rapports si frappans avec le Chien, qu'il n'est pas surprenant que les Pêcheurs Hollandois les désignent toujours par la dénomination générale de *Zeehond* (*Chien de mer*). Notre auteur ne les nomme pas autrement dans cet article, à l'exception d'un seul de ces animaux, qu'il nomme *Zeekat* (*Chat de mer*), duquel il donne une description particulière : nous la verrons en son lieu.

animaux sortent très-souvent de l'eau, & vont se coucher sur le bord de la côte, mais plus souvent sur les grands bancs de glace; c'est-là qu'ils vont dormir; leur sommeil est si profond, & ils ronflent avec tant de force, qu'il est très-facile de les approcher sans les éveiller, sur-tout lorsqu'ils sont couchés au soleil.

Les Groenlandois distinguent cinq sortes de Phoques; ils nomment la première sorte *Kassigiak*. La peau des jeunes de cette espèce sert à faire leurs habits, ils mettent une sorte de luxe à s'en parer; lorsqu'un Groenlandois est vêtu d'une de ces peaux, il se croit magnifiquement habillé: ces peaux sont noires dans le milieu, les côtés en sont blancs: la peau des vieux Phoques de cette espèce est ordinairement tigrée; les Groenlandois ont une méthode particulière pour les préparer; on les emploie en Hollande pour faire des harnois.

Les Phoques de la seconde espèce changent de nom & de couleur à mesure qu'ils grandissent. Les mortnais sont en-

tièrement blancs, leur poil ressemble à la laine la plus fine; les Groenlandois le nomment alors *Yblan*; pendant le cours de la première année, le blanc se ternit & devient sale; il porte alors le nom d'*Attarak*; à la seconde année il devient gris, & se nomme *Atteitfiak*; en avançant dans sa troisième année, sa couleur devient changeante & ondoyée, on le nomme alors *Aglektok*; il devient tigré pendant sa quatrième année, & prend le nom de *Milektok*; parvenu enfin à sa cinquième année, sa croissance est finie; sa couleur est fixée, & il prend alors le nom de son espèce, qui est *Attarsoak*; il est gris-blanc; on voit sur son dos deux croissans noirs, parfaitement bien dessinés: les peaux de ce Phoque sont très-estimées.

Quoiqu'en général la graisse des Phoques rende beaucoup d'huile, celui-ci en donne beaucoup plus que les autres; sa graisse ne perd rien par la fonte, & un tonneau de lard donne, à peu de chose près, un tonneau d'huile: la couleur, le

goût & l'odeur de cette huile différent peu de l'huile d'olive rance.

Les trois autres sortes de Phoques ont beaucoup d'affinité avec les deux premières ; il y a cependant une espèce qui est très-remarquable : celles-ci ont sur le front une sorte de capuchon qui n'est autre chose qu'une membrane épaisse & laineuse que l'animal baisse à volonté pour en couvrir ses yeux & le museau ; il se garantit par ce moyen de l'incommodité du sable, de la pluie & de la neige ; il relève & baisse avec facilité & à volonté ce capuchon. Le poil de cet animal est blanchâtre, un duvet noir plus court couvre le corps, & il résulte de ce mélange un très-beau gris.

On trouve la première & la seconde sorte de ces amphibies dans Baals-Rivier, mais en plus grande quantité dans le détroit de Davis. On les voit sur le bord de la côte & sur les glaces formant des troupeaux très-nombreux ; ils sont ordinairement tous jeunes ; les vieux sont pris dans la chasse continuelle qu'on leur

donne , & ceux qui échappent aux chasseurs s'enfuient & abandonnent leurs petits.

Les Phoques des trois dernières sortes voyagent régulièrement deux fois l'année. Le départ général du détroit de Davis a lieu dans les premiers jours de mars ; jeunes & vieux , tout se met en route ; ils y reviennent en juillet ; ils sont alors en très-mauvais état & d'une maigreur excessive ; leur nombre s'est beaucoup accru pendant ce voyage. Comme cette émigration est périodique, semblables aux oiseaux de passage , ils suivent toujours la même route , soit pour aller , soit pour revenir : ils partent de la partie du sud & vont vers le nord ; le vingtième jour de leur marche ils ont déjà fait quatre-vingts ou cent milles ; on les attend vers la fin de mai aux environs de Frédériks-Cap ; ils atteignent le Nefuffmondois au commencement de juin ; le soleil leur sert de guide pour aller vers le Nord. De retour dans le détroit de Davis , ils restent quelques jours ensemble ; mais le défaut de nourriture les oblige bientôt de se séparer ,

& c'est l'époque du second voyage d'un troupeau particulier ; les animaux qui le composent partent au mois de juillet, & ne reviennent qu'en septembre ; mais alors ils sont en très-bon état & fort gras : il paroît certain que ce second voyage est nécessité par le besoin d'aller chercher la nourriture qui n'étoit pas assez abondante dans le détroit de Davis pour les faire tous subsister : on ignore où ceux-ci se retirent, & on ne peut indiquer avec certitude les parages qu'ils vont parcourir : on ne peut pas supposer qu'ils s'enfoncent dans la mer pour y rester, sans en sortir, pendant trois mois ; nous avons vu qu'ils ne peuvent pas y rester plus d'un quart d'heure sans remonter à la surface, pour respirer l'air : ils ne vont pas en Amérique, car alors ils devroient faire route à l'ouest ; les marins assurent n'en avoir jamais rencontré ni apperçu en pleine mer dans cette saison. Il est également impossible qu'ils se tiennent sous la glace, & qu'ils fassent leurs petits dans des trous de rochers ; les mères portant leurs petits

arrivent toujours au détroit de Davis de la partie du sud , & jamais du nord. On suppose qu'il existe un passage qui conduit de la baie de Disco à la partie orientale du Groenland ; on peut supposer aussi que ces animaux trouvent quelque autre passage par un chemin qui n'est connu que d'eux seuls, pour se retirer dans quelque parage inconnu. On a cru effectivement qu'un tel passage existoit par le soixante - neuvième degré de latitude-nord ; quelques navigateurs l'ont cru par le soixante-huitième , près du détroit de Smith : d'autres marins pensent que du Groenland au pôle il n'y a plus qu'une vaste mer , & qu'inutilement on y chercheroit des terres , des isles & des détroits. Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures , il est certain que cette troupe de Phoques prend la route de l'Islande en partant du détroit de Davis ; il est certain encore qu'il la dépasse , & qu'il revient joindre les autres en passant le long de la côte de Staaten-Hoek.

Il n'est sans doute aucun peuple sur la

terre auquel les Phoques soient plus nécessaires qu'aux Groenlandois ; il n'en est aussi aucun qui sache en tirer parti comme eux. Ils n'ont d'autres champs que la mer, d'autre récolte à faire que leur pêche ; leurs troupeaux de Phoques sont donc plus nécessaires à leur subsistance que ne le sont les troupeaux de moutons à celle des Européens en général, & les cocotiers à celle des Indiens. Outre la nourriture & les vêtemens que les Groenlandois retirent des Phoques, ces animaux leur fournissent la toiture de leurs cabanes ; car elles sont toutes couvertes des peaux de ces amphibies ; les canots dans lesquels ils navigent, & qu'on peut considérer comme leur seconde maison, en sont couverts aussi : l'huile du Phoque est employée dans les lampes ; cette huile entretient le feu auquel le Groenlandois apprête ses alimens, & c'est dans cette même huile enfin qu'il conserve le poisson desséché pour sa provision. Les Groenlandois mangent la chair du Phoque ; ils la regardent comme un de leurs mets les

plus exquis ; ils font particulièrement friands du foie, du cœur & du poumon de cet animal ; ces parties font très-grosses & très-grasses (1) : ils mettent à profit le sang de cet animal ; ils en font du boudin qu'ils délaient dans leur soupe. Le Phoque, en un mot, est pour le Groenlandois un objet de commerce précieux, puisqu'il lui procure les alimens & les outils que l'étranger lui porte en échange, & que son sol stérile lui refuse.

Ce n'est pas tout : le Groenlandois ne perd rien du Phoque ; il en met à profit toutes les parties, depuis la plus petite jusqu'à la plus grosse ; il prépare les petites fibres & les petits nerfs, de façon qu'il en retire du fil à coudre aussi bon que le fil & la soie dont nous faisons usage ; les larges peaux des intestins préparées avec

(1) M. *Duhamel* assure que la chair des Phoques du Nord est coriace, de mauvaise odeur, & qu'on ne mange que celle des jeunes ; notre auteur n'est pas d'accord avec lui sur ce point. On voit au contraire, dans le passage ci-dessus, que les Groenlandois la mangent avec délice.

soin par les Groenlandois, leur tiennent lieu de vitres pour les lucarnes qu'ils pratiquent à leurs cabanes pour les éclairer ; ils poussent leur industrie jusqu'à en faire des rideaux de porte, & pour tout dire, en un mot, ces membranes apprêtées leur tiennent lieu de toile pour faire leurs chemises ; la plupart des vessies des Phoques leur servent de bouteilles & de pots dans lesquels ils conservent l'huile. Avant que nos pêcheurs leur portassent du fer, les os du Phoque leur en tenoient lieu : ce peuple peut se passer de tout, pourvu qu'il ait des Phoques ; il manqueroit même de tout, s'il venoit à perdre ces animaux, ou qu'il ne pût plus en prendre. La valeur étoit la qualité essentielle d'un ancien Romain ; c'étoit sa marque caractéristique ; le vrai Groenlandois se distingue par son habileté à la pêche ; c'est à celle des Phoques sur-tout qu'est attachée toute sa prospérité & celle de sa nation, toute la gloire nationale en dépend : s'exercer à cette pêche, c'est pour ce peuple apprendre à combattre pour ses autels & pour ses

foyers ; c'est aussi le seul art auquel la jeunesse Groenlandoise s'exerce avec assiduité ; il est pénible dangereux ; il n'assure la subsistance à ce peuple qu'en exposant sa vie à mille dangers imminens ; mais c'est de la dextérité à l'exercer & du zèle infatigable qu'il y met, que dépendent le salut & le bonheur de la patrie.

Les Phoques se tiennent particulièrement dans la partie de l'ouest, entre le 75^e & 76^e degrés. C'est-là qu'on les rencontre communément sur les glaces & sur les côtes par troupeaux nombreux : un seul de ces troupeaux suffiroit quelquefois pour former la cargaison entière d'un de nos vaisseaux pêcheurs ; on en trouve beaucoup moins aux environs du Spitzberg, il n'y en a presque plus aujourd'hui ni de vieux ni de jeunes ; on y en voit rarement plus de deux ou trois ensemble.

On trouvoit ordinairement ces amphibiens entre le 74^e & 77^e degrés dans les premiers temps de notre grande pêche ; plus communément encore on les rencontroit aux environs du détroit de Davis &

de la nouvelle Zemble ; mais comme les naturels du pays en font la chasse avec acharnement , nos pêcheurs en prenoient peu , soit faute d'expérience , soit faute de savoir les chercher. Après s'être élevés entre le 77^e & 79^e degrés , nos navires se laissoient dériver vers le sud , où la marée , les courans & le vent d'ouest les entraînoient en peu de temps ; parvenus entre le 74^e & 75^e degrés , ils tâchoient alors de se dégager des glaces qu'ils y rencontroient , & gouvernant le long des bancs de glace vers le nord , ils cherchoient à gagner la partie de l'est pour reprendre leur pêche , si elle n'avoit pas été heureuse à la partie de l'ouest , entre les degrés auxquels ils s'étoient d'abord élevés. En faisant cette route , ils apperçoivent des bandes prodigieuses de Phoques ; ces troupeaux étoient sur-tout fréquens entre le 75^e & le 76^e degrés ; ils donnèrent , pour cette raison , le nom de *slagveld* (*champ de bataille*) à toute cette plage.

Nous faisons principalement la pêche
du

du Phoque pour avoir la peau, tout le reste de l'animal n'est d'aucun usage pour nous; on prend donc grand soin de ne pas lui faire de grandes blessures sur le corps, pour ne pas endommager la peau (1).

Dès qu'on aperçoit du haut des mâts une bande de Phoques sur quelque banc de glace, tous les canots mettent en mer & gouvernent vers le banc: en arrivant sur le bord de la glace, les marins poussent tous ensemble de grands cris pour jeter l'épouvante dans le troupeau, & empêcher les Phoques de se précipiter dans l'eau, ce qu'ils feroient si on ne les surprénoit; ces animaux effrayés alors n'osent quitter le banc & s'y tiennent, pour ne pas aller à la rencontre des pê-

(1) Notre auteur contredit formellement M. *Duhamel*, qui assure qu'on harponne le Loup marin, & qu'on le lance à-peu-près comme le Cachalot; il donne même une description des instrumens tranchans dont on se sert particulièrement pour la pêche du Phoque. Voyez T. II de la seconde Partie, Sect. X, & la planche XIII. Ceci me confirme dans l'idée que M. *Duhamel* n'a pas eu des Mémoires exacts sur la pêche du Phoque dans le Nord.

cheurs qu'ils ont appris à redouter depuis long-temps. Deux hommes armés d'une gaffe (longue perche au bout de laquelle est un croc renversé surmonté d'une pointe) se tiennent prêts sur le devant du canot, & dès qu'ils sont à portée, ils sautent sur le banc; dans le même moment ils attaquent les Phoques, & cherchent à les frapper sur le museau; ils sont si sensibles à cette partie, qu'on les tue facilement sans les toucher autre part.

On peut charger dans chaque canot jusqu'à trente-fix Phoques. Lorsqu'il n'y a plus rien à faire sur un banc de glace, on va en attaquer un autre troupeau sur un second banc, & ainsi successivement aussi long temps qu'on découvre des Phoques dans le même parage. La chasse étant finie, les canots regagnent le vaisseau; on écorche les Phoques sur le tillac: on prend la précaution de saler les peaux pour les conserver; on leur enlève la graisse qu'on met dans des tonneaux, & qui n'est jamais de grande conséquence, on jette ensuite les carcasses des Pho-

ques dans la mer. Lorsque cet animal est blessé, il entre en furie; il est si difficile à achever, que même après avoir perdu tout son sang, il donne encore quelque signe de vie. On raconte qu'un de ces animaux, après avoir été écorché & dépouillé de presque toute sa graisse, se mordoit encore de rage; inutilement cherchoit-on à l'affommer à grands coups de gaffes sur la tête, il se défendoit toujours de son mieux; un matelot lui présentant une lance au moment d'expirer, il la saisit avec ses dents, & la ferroit si fort, qu'on ne put lui faire lâcher prise qu'après qu'on fut parvenu à le tuer; il étoit à la vérité de la plus grande sorte (1).

(1) On doit observer que ce fait particulier paroît contredire ce que l'auteur a dit plus haut de la facilité à faire mourir les Phoques; mais on doit remarquer qu'il ne fait que rapporter un exemple particulier & unique, sur la foi d'une narration dont il ne garantit pas la vérité. Ce Phoque extraordinaire dont il parle pourroit bien être un Morfe, & il ne seroit pas surprenant alors que cet animal eût donné tant de peine aux matelots pour l'achever.

J'ai sous mes yeux quelques Mémoires de différentes pêches des Phoques dont je vais rendre compte. Depuis 1767 jusqu'en 1786 inclusivement, nos pêcheurs prirent quatre-vingt-seize mille deux cens cinquante Phoques; ces animaux produisirent cinq mille neuf cens seize tonneaux de graisse, c'est-à-dire, que vingt-quatre Phoques & demi ne donnèrent qu'un tonneau de lard. En 1771, nos pêcheurs étant arrivés au 72^e degré, y commencèrent leur pêche: en 1772, ils la commencèrent au 72^e & demi: en 1775, l'isle de J. Mayen se trouvoit à dix-huit milles dans la glace: en 1774, deux navires partirent du 72^e degré pour revenir en Hollande: en 1776, on rencontra encore la glace en deça de l'isle de J. Mayen: en 1778, *C. Petersen* se trouva le 18 mars dans la glace au 71^e degré, & le 2 avril il se trouva à portée des bancs de glace où se tiennent les Phoques. Depuis 1778 nos pêcheurs ont pris la coutume d'arriver à la même hauteur que *C. Petersen*, c'est-à-dire, à

l'isle de J. Mayen, & de commencer alors seulement à chercher les Phoques, en s'élevant toujours vers le nord ou le nord-est, & en côtoyant les bords de la glace fixe. Depuis qu'on fait cette route, on fait aussi de très-bonnes pêches, & on rapporte des cargaisons de peaux de Phoques très-riches.

Les Ours blancs sont fort communs dans les mers du Nord; ils causent souvent beaucoup d'embarras à nos pêcheurs, & les exposent à des dangers réels. Ces animaux redoutables ne trouvent que très-peu de nourriture dans ces climats où la nature semble morte; pressés par la faim, ils se jettent sur tout ce qu'ils rencontrent pour l'affouvir: les pêcheurs doivent être continuellement sur leurs gardes contre ces ennemis voraces; peu contents de chercher à se mettre à l'abri de toute surprise de leur part, ils leur tendent des pièges pour les y faire donner, les combattre avec avantage & s'en saisir; la dépouille de l'Ours blanc leur sert non-seulement de trophée, mais elle récompense

abondamment leurs peines ; la peau de cet animal se vend toujours à un bon prix.

Ce redoutable animal se tient communément sur les glaçons ; il s'y nourrit de Baleines mortes, de Phoques qu'il y surprend, & d'autres animaux quadruprèdes & amphibies : on le trouve quelquefois dans les isles du Nord & sur les côtes du Groenland ; plusieurs de nos matelots en ont été dévorés ; quelques-uns d'entre eux se promenant sans armes & sans précaution, ont été plus d'une fois les victimes de leur imprudence. Nous pourrions en rapporter beaucoup d'exemples ; mais nous nous contenterons d'en citer deux : il nous a paru important d'en décrire toutes les circonstances, autant pour indiquer la manière de tuer l'Ours blanc, que pour inspirer aux matelots une juste méfiance contre un animal qu'ils ne sauroient trop craindre s'ils s'exposent à le rencontrer sans s'être pourvus de bonnes armes pour le repousser ou le tuer.

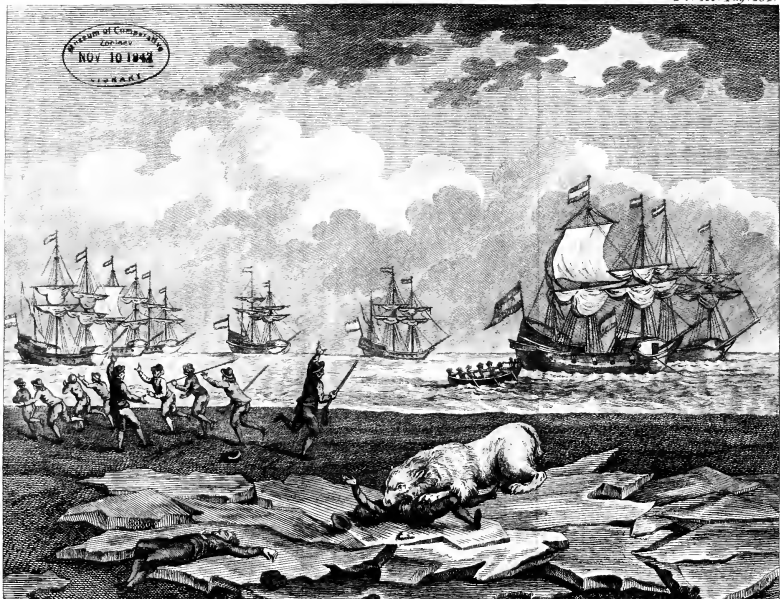
A juger de l'Ours par sa forme & par son encolure, on le prendroit pour un

animal lourd, paresseux & incapable de grands efforts ; il existe cependant peu d'animaux carnaciers qui aient autant d'agilité que lui, qui soient plus fins, plus courageux & plus durs que lui.

Le capitaine d'un vaisseau revenant de la nouvelle Zemble, ayant jetté l'ancre devant l'une des isles qui sont à l'entrée de Waygats, deux des matelots de son équipage eurent la curiosité de visiter cette isle ; ils se mirent dans le canot & allèrent à terre. Après s'être promenés pendant quelque temps, ils s'affirent sans crainte & sans précaution à la vue de leur navire, sur le bord de la mer ; un Ours blanc excessivement maigre s'approcha d'eux en se traînant si doucement sur terre, qu'il ne fut pas entendu, & qu'il surprit l'un des matelots ; il saisit cet infortuné par le derrière du cou ; le matelot ne soupçonnant pas même le plus petit danger, crut d'abord que quelqu'un de ses camarades le prenoit par derrière pour lui faire pièce ; dans cette persuasion, il s'écria, *qui est celui qui me serre ainsi ?* A

ce cri, son compagnon auffi peu méfiant que lui fe tourna, apperçut l'Ours & le danger de fon ami : *ah*, lui dit-il, *c'est un Ours !* il prend la fuite & laiffe fon camarade aux prises avec le cruel animal ; celui-ci enfonça fes dents à plusieurs reprises dans la tête du matelot qu'il tenoit, & l'ayant bientôt féparée du corps, il en fuça tout le fang, il ne la quitta que pour fe repaître du corps de ce malheureux. L'équipage averti par les cris de l'autre matelot, vola bientôt à fon fecours ; armés de piques & de fufils, les matelots avancent vers l'Ours acharné fur fa proie ; l'animal les voit approcher fans crainte ; dès qu'ils font à portée, il quitte le corps du matelot, & s'élançe avec autant d'agilité que d'intrépidité fur un de ceux qui venoient pour lui enlever les reftes de fon camarade ; l'ayant faifi par le milieu du corps, il le terraffa, & l'entraîna à la vue de tous les autres ; il l'eut bientôt déchiré : ces derniers déconcertés par ce coup hardi, n'eurent plus envie de difputer le terrain à l'Ours, & prirent la

MUSEUM OF COMPARATIVE
ZOOLOGY
NOV 10 1843
CAMBRIDGE



PÊCHEURS EGORGÉS PAR UN OURS BLANC.



fuite. Les hommes de garde restés à bord les voyant se précipiter vers le rivage, s'empresèrent de venir les recevoir dans les chaloupes, pour les soustraire au malheur imminent qui les faisoit fuir avec tant de précipitation.

Rendus à bord, ces matelots s'empresèrent de raconter toutes les circonstances de cet événement funeste; le moins éloquent des hommes raconte toujours le danger auquel il n'a échappé que par miracle, avec un pathétique qui émeut, intéresse & touche sensiblement ceux qui l'écoutent. La première frayeur des matelots se dissipa; rendus à leur sang-froid & à leur courage naturel, ils s'excitèrent mutuellement, & bientôt la résolution fut prise de revenir à terre & d'attaquer l'animal par-tout où on le rencontreroit: quelques matelots, moins hardis que les autres, & peut-être plus prudents & plus sages, firent des représentations sur l'inutilité de ce projet & sur les nouveaux dangers auxquels il les exposoit. « Nos camarades sont morts, disoient-ils, nous ne

» pouvons plus les rendre à la vie ; il ne
 » reste plus aucun espoir de les sauver ;
 » n'irons - nous à la rencontre de leur
 » meurtrier, que pour voir leurs membres
 » sanglans épars çà & là , & renouveler
 » notre douleur à la vue de leurs os brisés
 » & dépouillés de la chair ; quel hon-
 » neur y a-t-il à courir après une victoire
 » sans gloire , & qu'il faudra acheter au
 » prix de mille dangers » ? Cette ha-
 rangue produisit tout son effet sur le plus
 grand nombre des hommes de l'équi-
 page ; trois matelots seulement n'en pa-
 rurent pas touchés , & en tinrent peu de
 compte. Ils partent dans l'instant même ,
 & vont chercher l'Ours ; ne comptant
 que sur leur courage , ils se mettent peu
 en peine d'être secourus.

Ces trois marins arrivèrent sur le champ
 de bataille , & trouvèrent l'Ours occupé
 à profiter de sa victoire ; il se repaïssoit
 tranquillement de la chair des deux mate-
 lots dont il s'étoit saisi ; ils l'approchèrent
 & lui tirèrent plusieurs coups sans l'attein-
 dre ; un des trois voyant l'inutilité de

tirer de si loin , se détache des autres ,
approche l'animal & l'ajuste si bien , qu'il
lui passe une balle à travers la tête , un
peu au-deffus de l'œil : cette blessure ,
quoique dangereuse , n'obligea nullement
l'Ours à quitter prise ; il se lève , tient le
cadavre par le col , & le traîne en fuyant ;
à peine eut-il fait quelques pas , qu'on le
vit chanceler ; les trois matelots l'appro-
chent au moment où il étoit prêt à tom-
ber , & lui portent tant de coups de sabre ,
qu'enfin il tomba sur ses pattes , mais
tenant toujours sa proie : on lui passa une
longue baïonnette dans la gueule ; il suc-
comba enfin , tomba sur le côté & ex-
pira , après avoir soutenu le plus rude
combat. Les trois matelots lui coupèrent
la tête & l'écorchèrent ; ils ramassèrent
les membres épars de leurs camarades ,
& tout l'équipage étant venu à terre ,
les restes de ces infortunés furent enterrés
dans l'isle. La peau de l'Ours fut adjudgée
pour prix de valeur , à celui des trois ma-
telots qui l'avoit approché le premier &
l'avoit attaqué avec tant d'intrépidité :

cette peau étoit précieuse ; elle se trouva avoir treize pieds de long ; on doit juger par-là de la grandeur de cet animal féroce , & du danger qu'il y avoit à l'attaquer avec si peu de monde.

Le capitaine *Jonge Kees* éprouva en 1668, combien il y a de peine à se rendre maître des Ours blancs , & à quels dangers on s'expose en leur donnant la chasse ; peu s'en fallut qu'il ne pérît lui-même par la dent meurtrière d'un de ces animaux.

Après avoir dépecé quelques poissons sur le tillac , il se retira dans sa chambre pour prendre un peu de repos ; son équipage aussi fatigué que lui , fut aussi se coucher , il ne resta sur le pont que la garde ordinaire du navire. Un des matelots de garde apperçut un Ours couché sur le banc de glace auquel le navire étoit amarré ; ce matelot jugea que l'animal dormoit ; ses camarades résolurent d'aller le surprendre , & de partir le plus doucement possible , pour ne pas éveiller le capitaine & le reste de l'équipage : le mouvement qu'ils firent pour détacher le

canot & pour y descendre éveilla le capitaine ; il crut qu'on avoit découvert quelque Baleine , il se leva promptement , & demanda en arrivant sur le pont la raison de ce mouvement extraordinaire ; on lui montra l'Ours ; il le considéra avec sa lunette , & fut bientôt assuré que la garde lui disoit vrai : il jugea qu'un canot étoit insuffisant , il ordonna qu'on en préparât deux , & fit éveiller quelques matelots pour les monter ; le capitaine voulut être lui-même de l'expédition , & s'arma en conséquence : l'Ours vit approcher ce petit armement sans se déconcerter ; mais aussitôt que les canots approchèrent du banc , l'animal quitte la place & se jette à l'eau : on le suit à force de rames , & le canot du capitaine l'ayant joint d'assez près , celui-ci lui décoche un coup de lance ; il l'ajusta si bien , qu'il lui ouvrit le ventre & en fit sortir les boyaux. On auroit pu porter d'autres coups à l'animal ; mais comme on ne le chassoit que pour avoir sa peau , on voulut le ménager & le laisser mourir sans lui faire d'autres blessures : on

prit donc le parti de le laisser nager quelque temps , dans l'espoir qu'il s'affoiblirait, & qu'on s'en rendroit bientôt maître ; on s'attendoit à tout moment à le voir plonger. L'animal se voyant près d'une petite éminence , à la hauteur de cinq pieds au - dessus du niveau de l'eau , ramassa toutes ses forces , & quoique mortellement blessé , il grimpa avec une force étonnante & dont on ne le croyoit plus capable : arrivé sur ce petit îlot , il s'y blottit , le museau sur les pattes de devant , à-peu-près comme un chat qui guette un oiseau qu'il veut prendre. Le capitaine croyant l'Ours sans forces , fit gouverner son canot vers le glaçon le plus proche de l'éminence , & s'apprêta à porter un second coup à l'animal avec un dard attaché au bout d'une ligne de neuf brasses de longueur ; mais quelle fut sa surprise , lorsqu'étant arrivé sur l'éminence , il vit l'Ours s'élançer sur lui à la distance de plus de vingt-quatre pieds ? Cet animal poussa en s'élançant un mugissement affreux , & ses yeux étinceloient

de fureur. Le capitaine déconcerté à son tour par une attaque si prestre & si peu prévue, tomba sous le ventre de l'animal, avant même qu'il eût pensé de faire un pas en arrière pour l'éviter : son désastre étoit complet ; car la lance qu'il tenoit d'une main lui échappa & tomba loin de lui, par la secouffe que l'Ours lui donna en le couchant par terre : l'animal victorieux, lui appliqua sa patte gauche sur le côté & la droite sur la poitrine ; sa gueule ouverte laissoit voir deux rangs de dents aiguës ; & sans faire d'autre mouvement, il considéroit sa proie, comme s'il eût voulu lui donner le temps de considérer toute l'horreur de son supplice, & faire durer sa cruelle vengeance. L'équipage des canots n'eut pas plutôt vu le danger imminent de son chef, qu'il se mit à crier de toutes ses forces vers le navire pour appeller du secours ; mais un matelot plus hardi que les autres, grimpe sur l'éminence armé d'une gaffe ; il vole à la défense de son maître : quelque peu propre que fût cette arme pour attaquer

L'Ours avec succès, quelque peu d'espoir qu'il eût de voir son zèle succéder au gré de ses desirs, il réussit à délivrer le capitaine : l'animal épouvanté du bruit que faisoient les matelots, & voyant approcher un nouvel ennemi, abandonne le capitaine & prend la fuite. Par un hasard unique & inconcevable, le capitaine se trouva n'avoir aucun mal, pas la plus petite blessure, ni même la plus petite égratignure ; il se releva donc de lui-même, & s'avança vers le brave matelot auquel il devoit la vie. L'Ours reprit son chemin vers le banc de glace, & fut se coucher sur le bord, & à si peu de distance, qu'on pouvoit facilement l'atteindre sans sortir des canots. Le renfort du navire étant arrivé, il fut résolu unanimement d'attaquer l'animal une seconde fois ; le capitaine fut d'un avis contraire ; il l'appuya sur le danger qu'il venoit de courir dans la première attaque, & représenta sur-tout que l'animal conservoit encore assez de force pour se défendre ; il peignit le danger qu'il y auroit pour

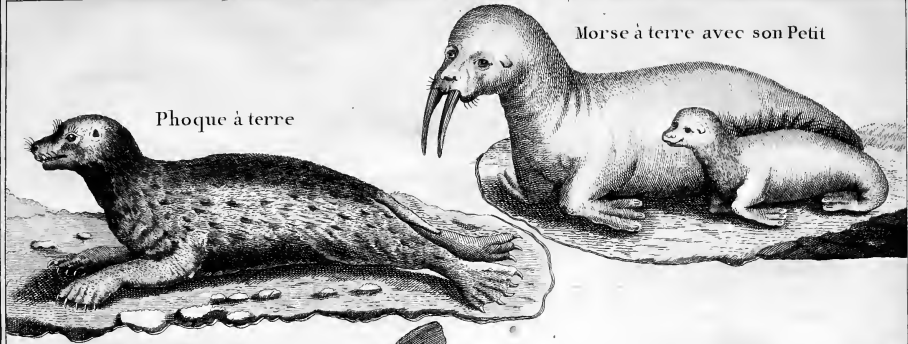
tout l'équipage d'un canot, si l'Ours s'avisoit de sauter dedans; ce qui lui seroit très-aisé, puisqu'il falloit conduire les canots jusqu'au bord du banc. L'attaque fut cependant résolue malgré les représentations du capitaine; mais on la fit avec plus de précaution: on se contenta d'abord de jeter à l'animal un bloc de bois en avant du banc sur lequel il étoit; aussi-tôt qu'il l'apperçut il s'élança pour le saisir, l'atteignit, & s'y reposa; alors l'Ours se laissa dériver tranquillement; il présenta la tête aux canots en dérivant ainsi; on lui tira plusieurs coups de fusil; huit hommes l'assaillirent vigoureusement, & après avoir disputé le terrain pouce à pouce, il succomba enfin, & tomba entre les mains de ses ennemis: on peut dire qu'il vendit chèrement sa peau.

L'Ours blanc du Nord est si hardi lorsqu'il est pressé par la faim, qu'on le voit quelquefois suivre les vaisseaux à la nage, ou les approcher, lorsqu'ils sont amarrés à la glace, & grimper sur le pont au moment

242 HISTOIRE DES PÊCHES
qu'on y pense le moins ; on n'échappe
souvent à sa voracité qu'en s'exposant
au plus grand danger. Nous aurons occa-
sion de rapporter encore deux faits , qui
acheveront de prouver combien l'Ours
blanc des mers du Nord est dangereux.







Phoque à terre

Morse à terre avec son Petit



Requin

C H A P I T R E X I.

Du Morse.

LE *Morse* (*Trichechus Rosmarus*) est nommé par les Hollandois *Vache marine* (*Zeekoe*). M. Duhamel lui donne la même dénomination dans l'Article IX de la Section X, Chap. III, p. 59 & suiv. T. IV du Traité général des Pêches. Cet amphibie a beaucoup de rapport, par sa structure, au Phoque; il est cependant beaucoup plus grand: nos premiers pêcheurs l'ont toujours confondu avec les Phoques, & ont cru qu'il étoit de la même famille. Les deux longues défenses qui sortent en forme de cornes de chaque côté de sa mâchoire supérieure, & quelques autres caractères qui lui donnent un certain rapport avec la Vache, ont sans doute déterminé nos marins à lui donner le nom de *Vache marine*.

La tête de cet animal est bien diffé-

rente de celle du Phoque, elle est ovale; sa gueule est petite, elle est garnie de foies piquantes de la grosseur d'un tuyau de paille, ces poils sont creux dans toute leur longueur; la lèvre inférieure est triangulaire; la pointe de l'angle supérieur passe entre les deux grosses dents qui sortent de la mâchoire supérieure: ces deux dents ou défenses semblent rapprocher le Morse de l'Eléphant, & sans s'écarter beaucoup de la vérité, on pourroit appeller la Vache marine l'*Eléphant marin*. Ces défenses sont très-estimées; les vieux Morses les ont ordinairement d'une aune de longueur; on en trouve quelquefois de plus longues (1): les narines sont placées au-dessus de la moustache; elles sont coupées en demi-cercle; c'est par ces narines que le Morse rejette quelquefois l'eau qu'il aspire; mais ces espèces d'évents sont beaucoup moins

(1) L'aune de Hollande n'est que les trois cinquièmes de l'aune de France; ce qui revient à-peu-près à deux pieds.

d'effet que l'évent de la Baleine ; les yeux sont placés assez haut & loin de la fente du museau ; ils sont pourvus d'une paupière comme ceux de tous les quadrupèdes, & sont rouges comme du sang, ce qui donne à cet animal une contenance imposante & un air de cruauté ; les oreilles sont assez près des yeux, mais situées plus haut vers le sommet de la tête : la langue du Morse est de la grosseur de celle d'une vache ; on la mange sans dégoût : comme la chair est entrelardée, cette seconde graisse ne vaut rien pour en extraire de l'huile, de même que le cœur & le foie, qui sont gros comme ceux du bœuf. Le mâle est pourvu d'un membre comme celui du Phoque ; il a une aune de long ; il est épais à sa base, un peu courbe vers le milieu, & se termine en pointe ; la queue est triangulaire. Le Morse a, comme le Phoque, quatre pattes formées par des doigts terminés par des ongles ; les pattes de devant sont plus régulièrement formées que celles de derrière ; celles-ci sont disposées de façon

que le Morfe femelle s'en sert pour emporter ses petits encore hors d'état de se traîner , ou de nager assez vite. La peau de la Vache marine est très-épaisse , c'est un véritable cuir ; il est ridé en travers dans toute sa longueur ; mais les rides du col, semblables à de petits fillons , forment de gros plis : ce cuir n'est bon à rien ; en séchant il devient cassant & se réduit facilement en poussière (1) : la graisse qui forme le lard , & qui est entre cuir & chair , forme une couche de quatre pouces d'épaisseur : cette graisse est très-blanche ; elle est ferme & donne de bonne huile (2).

(1) M. *Duhamel* assure positivement le contraire ; & dit avoir l'expérience pour lui. M. *de Fongenux* a publié , dans l'Histoire de l'Académie des Sciences de Paris , un Mémoire dans lequel il indique le parti qu'on peut tirer de ce cuir ; il en a fait d'excellentes soupentes de voiture qu'il a fait voir à l'Académie.

(2) M. *Duhamel* assure que la Vache marine donne autant d'huile que la Baleine. Nous croyons pouvoir assurer , d'après le témoignage de l'auteur Hollandois , que M. *Duhamel* est dans l'erreur , parce que la Vache marine n'est pas , à beaucoup près , si grande que la

On a pris quelquefois des Vaches marines qui avoient plus de dix-huit pieds de long, & dont la circonférence, à l'endroit le plus épais de l'animal, avoit à-peu-près la même étendue.

La Vache marine prise par *Crantz* n'avoit pas de dents incisives, elle n'en avoit aucune sur le devant de la gueule; on en comptoit quatre mâchelières de chaque côté des mâchoires, dont trois creusées du côté gauche de la mâchoire inférieure. Les défenses du Morfe, sui-

Baleine, & que le lard de celle-ci a dix-huit pouces d'épaisseur, tandis que celui du Morfe n'en a que quatre; tout le lard d'un Morfe ordinaire ne pèse qu'un demi quintal; quelle prodigieuse différence avec le poids du lard d'une seule Baleine! *M. Duhamel* paroît se contredire. Voici son paragraphe: « On chasse les » Vaches marines, non-seulement pour en retirer l'huile » qu'elles fournissent en quantité, & qui est au moins » aussi bonne que celle des Baleines, tant pour brûler » que pour préparer les cuirs; mais les dents sont plus » profitables que l'huile, &c. ». S'il étoit vrai que la Vache marine donnât de l'huile en quantité, il y auroit certainement plus de profit à la chasser pour sa graisse que pour avoir ses dents, quoique celles-ci soient fort recherchées. *Voyez* l'endroit cité au commencement de ce Chapitre.

vant *Crantz*, ne font qu'une arme défensive dont l'animal se sert contre les Ours qui l'attaquent fréquemment ; on ne peut disconvenir cependant que cet animal ne s'en serve pour s'accrocher aux rochers & à la glace pour y grimper ; on fait aussi que le Morse friand des moules, se sert de ces deux dents pour les fouiller dans le sable & les enlever. Les Groenlandois racontent que la Vache marine se plaît à guetter & à surprendre sur l'eau les oiseaux aquatiques qui s'y reposent, qu'avec ses deux dents elle les précipite au fond de l'eau & les y entraîne avec elle ; qu'un moment après elle reparoît sur l'eau avec sa proie, & qu'elle lui rend la liberté sans lui avoir fait le plus petit mal. *Crantz* rapporte encore que la dent du côté gauche étoit plus courte d'un pouce que l'autre ; celle du côté droit avoit vingt-sept pouces de long, y compris sept pouces de racine : les deux dents pesoient ensemble quatorze livres & demie, & toute la denture de la Vache marine vingt-quatre livres.

On ne fait pas précisément quelle est la nourriture ordinaire du Morse : *Martens* croit que cet amphibie broute l'herbe ; il en donne pour raison que la fiente de la Vache marine ressemble au crottin de cheval , quoique ses excréments soient un peu moins arrondis ; il pense encore que cet animal mange du poisson , parce que , dit-il , il a vu un Morse jouer avec une peau de Baleine coupée en pièces. *Crantz* pense au contraire que les longues dents du Morse doivent l'empêcher de brouter l'herbe & de prendre le poisson , & il soutient que cet obstacle est insurmontable.

On trouvoit le Morse par bandes dans les premières années de la pêche du Nord ; on en prenoit tant qu'on vouloit sans beaucoup de peine ; cet animal étoit alors aussi confiant que la Baleine ; comme elle il nageoit sans crainte autour des navires. On s'occupe beaucoup moins de cette chasse aujourd'hui , & on ne l'entreprend que lorsque la pêche de la Baleine n'a pas réussi , & qu'il n'y a plus d'espoir d'en

prendre. Le Morfe fuit aujourd'hui foigneufement la rencontre des pêcheurs, & fe retire dans des lieux où il fe croit en fûreté; il s'écarte peu des côtes, & nos navires s'en approchent rarement, depuis qu'ils font obligés de s'élever vers le nord pour rencontrer les glaces aux bords defquelles la Baleine s'est retirée. Le Morfe fe tient communément aujourd'hui dans Mofsen-Eyland (ifle des Moines), dans l'Horizond of Klok-bay, & dans quelques autres anfes peu fréquentées: quoiqu'on en trouve encore quelque'un aux environs du Spitzberg, il s'est néanmoins retiré en grand nombre derrière les ifles de Diskos; rarement on le rencontre comme autrefois formant de nombreux troupeaux à terre, ou fur la glace: il eft continuellement fur fes gardes, & fe couche fi près de la mer, qu'à l'approche des chaloupes il fe précipite dans l'eau & échappe facilement aux pêcheurs. Lorsqu'on peut l'atteindre, ou lui couper le paffage, on lui lance un harpon fait exprès & dont la trempe eft très-

forte : la pointe du harpon casse très-souvent sur le corps de la Vache marine , & n'entre pas dans la chair ; car le cuir de l'animal est très-dur : si l'on est assez heureux pour l'avoir atteint au bon endroit , & que le harpon entre , le Morse est pris & ne peut plus échapper ; on le toue alors à la proue de la chaloupe au moyen de la ligne fixée à l'anneau du harpon , & on l'achève à coups de lances faites exprès , tranchantes des deux côtés & fortement trempées. Dès qu'il est mort on le remorque à la côte ou à la glace la plus proche , on l'y écorche , pour avoir son lard , & on lui coupe la tête , qu'on emporte pour la faire cuire dans un chaudron : c'est en suivant ce dernier procédé qu'on se procure facilement toutes les dents du Morse , qui se détachent d'elles-mêmes des alvéoles par la cuisson.

Dans les premiers temps de la pêche , le Morse ne connoissant pas d'ennemi parmi les hommes , se traînoit assez loin du rivage ; on en appercevoit de grandes bandes derrière le Groene-Herberg , &

sur-tout derrière le Voorland : ils restoient à sec sur le sable , lorsque la mer se retiroit ; on abordoit assez près avec les canots pour pouvoir mettre à terre sans aucun danger. L'équipage des chaloupes arrivé sur le sable , se rangeoit de façon à pouvoir couper la retraite à ces animaux : le Morse voyoit alors tranquillement toutes les dispositions qu'on faisoit pour l'affaillir , ne soupçonnant nullement le danger dont il étoit menacé ; il ne songeoit à fuir qu'après avoir été attaqué , & lorsqu'il voyoit la terre couverte d'animaux de son espèce sur lesquels les premiers coups portoient. Les pêcheurs formoient alors devant eux une espèce de retranchement avec les Morses tués , & assommoient ou lançoient facilement ceux qui cherchoient à le franchir pour regagner la mer. On en tuoit de cette façon jusqu'à six cens dans une seule attaque : chaque Morse donnoit alors un profit de trente-six florins (à-peu-près soixante-quatorze livres argent de France) , tant en graisse qu'en dents.

Le capitaine *Rykyzez* du *Vlieland* prit, en 1640, une quantité prodigieuse de ces animaux à l'est du *Spitzberg*, dans quelques isles qu'il y découvrit, & auxquelles il donna son nom (*Rykyzez-Eylanden*); il y fit une capture si nombreuse par le procédé que je viens de décrire, qu'il s'enrichit considérablement.

Il n'est plus aujourd'hui si facile de prendre les *Morses*; on les trouve rarement par grandes bandes, & lorsqu'ils se rassemblent sur quelque plage de glace, ou à terre près du rivage, ils prennent la précaution de placer une sentinelle en avant; ils s'endorment alors tranquillement, parce qu'ils savent que leur camarade veille, & qu'il les avertira de l'approche de l'ennemi; ce qui ne manque jamais. Cet animal naturellement courageux, déploie aujourd'hui toutes ses forces lorsqu'il est attaqué; il ne craint point le danger, & court au secours de son semblable; il y a quelque risque de l'attaquer; il se défend à outrance; lorsqu'il est blessé, il s'élançe avec fureur sur son

ennemi ; il se jette sur les chaloupes des pêcheurs lorsqu'on lui en donne le temps ; il les accroche avec ses longues défenses , & les coule à fond en les faisant chavirer ; plus d'une fois il les a percées d'outre en outre. Si une Vache marine est prise en compagnie dans la mer , ses camarades suivent le canot qui la remorque , & mettent tout en œuvre pour se venger.

Lorsqu'on attaque le Morse au pied des rochers , ou sur la glace , il cherche à éviter le combat aussi long-temps qu'il le peut ; alors il grimpe sur le rocher le plus près , & s'élançe dans la mer cul par-dessus tête : un troupeau de Morses fait la même chose lorsqu'il est attaqué sur quelque banc de glace ; ils se précipitent tous ensemble dans l'eau , & nageant ensemble , on voit les derniers de la bande frapper avec leurs longues dents sur le dos de ceux qui les précèdent , pour les faire aller plus vite.

Quoique le nombre des Morses ne soit pas diminué sensiblement dans les parages

du Nord ; malgré la grande quantité que nos pêcheurs en ont tué dans les premières années de la pêche de la Baleine, il est cependant certain qu'on n'en rencontre aujourd'hui que très-peu de vieux ; dans un troupeau de cent, à peine en trouve-t-on un dont les dents soient au point de croissance où il les faut pour être estimées : ces dents sont très-blanches, & conservent leur éclat plus longtemps que l'ivoire ; c'est une des principales raisons qui les fait préférer aux défenses d'Eléphant ; le blanc en est sur-tout bien plus beau & bien plus durable que celui des défenses de l'Eléphant.



C H A P I T R E X I I.

*De quelques autres Poissons des mers
du Nord.*

L'HISTOIRE naturelle du Groenland est bien plutôt celle de la mer qui l'avoi sine & l'entoure, que celle du sol de cette froide contrée. Les isles, les marais, les lacs, les baies & les sables arides, tout est au Groenland du domaine de la mer, tout lui appartient; tout ce pays, en un mot, doit son existence & sa conservation à la mer; c'est elle qui l'a créé en entassant dans cette froide contrée les matériaux qu'elle rejette lorsqu'elle est agitée; c'est elle qui l'entretient, en lui portant continuellement les productions limoneuses de ses débordemens. Si la patrie de l'homme est proprement le lieu qui fournit à sa subsistance, la mer est la véritable patrie du Groenlandois; la terre où il naît lui est étrangère, il ne l'habite

l'habite que peu, en comparaison du temps qu'il reste en mer; le berceau qui l'a reçu à sa naissance eût été son tombeau quelques momens après, si la mer n'avoit fourni les alimens propres à le substantier.

C'est par la pêche que les Groenlandois forment un peuple intéressant & utile pour l'Europe; c'est par leur habileté & leur application à cet art qu'ils offrent aux Européens une branche de commerce de la plus grande conséquence; c'est par la pêche enfin que le Groenland, qui manque même des alimens de première nécessité, fournit à toute l'Europe des objets d'utilité, d'agrément, & jusqu'au superflu.

Le poisson abonde dans le Nord, les poissons de toutes les grandeurs fourmillent dans ces mers froides; nulle part la différence entre toutes ces espèces n'est plus frappante; la multiplication de tous ces poissons, depuis la Baleine jusqu'à la Chevrette, est prodigieuse: la Nature a néanmoins réglé cette fécondité avec tant

d'économie , que la masse de toutes les Baleines ne surpasse peut-être pas celle des Harengs , tant la multiplication de ce dernier est prodigieuse : cette hypothèse , qui paroît un paradoxe , acquiert de la vraisemblance , quand on considère que le Hareng dévoré par la Baleine seroit bientôt anéanti , s'il n'étoit aussi prodigieusement multiplié : la Nature , outre cela , a pourvu à sa conservation , en lui donnant la faculté d'éviter le danger qui menace continuellement la destruction de son espèce : pour fuir le danger imminent qui le menace , il s'enfonce très-avant sous la glace , & se soustrait ainsi à la poursuite de la Baleine , sur-tout à celle du Cachalot ; il va s'y reproduire en liberté , il s'y engraisse , il en sort ensuite en troupe , & va parcourir par grandes bandes toutes les parties de l'Océan dans des climats plus doux.

Nous donnerons un *Traité* particulier de la pêche du Hareng à la fin de cet ouvrage , & nous ferons voir que dans le grand nombre des ennemis de ce pois-

son, il n'en est pas de plus redoutable pour lui que l'homme. L'habitant sauvage du Nord, le Hollandois même, non contents de prendre le Hareng pour en faire une partie essentielle de leurs alimens ordinaires, s'appliquent plus particulièrement à le pêcher, pour établir entre eux & les autres peuples de l'Europe un commerce lucratif; la pêche du Hareng, chez les Hollandois sur-tout, est une des branches précieuses de la richesse nationale.

L'économie de la Nature & la sagesse de la Providence se manifestent sans doute dans la distribution bien entendue des richesses de l'Univers; c'est dans le Nord sur-tout où elles se montrent d'une manière digne de toute l'admiration & de toute la reconnoissance des hommes: là, les habitans de ces froides & stériles contrées sont dédommagés de la stérilité de leur sol par la fécondité de la mer qui baigne leurs côtes, & qui forme ces grandes baies, repaires d'une multitude innombrable de poissons. C'est dans le Nord qu'on doit aller principalement

pour apprendre à connoître la nature du poisson, & les propriétés des diverses sortes qui composent cette nombreuse famille : les mers du Nord sont les meilleures écoles où l'on puisse faire quelques progrès dans cette science, que l'homme ne peut approfondir tant elle est étendue. C'est uniquement aux observations des pêcheurs & à celles de quelques Naturalistes envoyés dans le Nord, qu'on doit les connoissances qu'on a sur les différentes sortes de poisson ; aussi n'est-il pas surprenant qu'elles soient si bornées, & qu'elles se réduisent à si peu de chose. Il est cependant bien singulier que le Groenland ne soit pas aussi riche en espèces variées de poissons que les autres côtes du Nord, quoique giffantes au même degré.

Les rivières du Groenland sont peu considérables ; elles sont presque toujours gelées, & on ne peut les remonter ; les lacs & les marais ne dégèlent presque jamais ; l'eau des baies est presque continuellement salée : tels sont les principaux obstacles insurmontables qui s'op-

posent à la découverte des différentes sortes de poissons des eaux douces du Groenland. On y rencontre la Truite & le Saumon : la Truite se trouve très-multipiée dans les ruisseaux ; elle y est très-grosse & très-grasse. Le Saumon y est moins nombreux, & on ne le pêche qu'en certains endroits. Les naturels du pays pêchent ces deux poissons avec la main ; ils fouillent entre les grosses pierres, où la Truite & le Saumon ont leur retraite, ils les en arrachent ; quelquefois ils les attaquent avec une fourche, à-peu-près comme les Provençaux qui font la pêche du Thon sur leurs côtes. Les Groenlandois ont encore une façon particulière de prendre le Saumon ; ils forment une digue à l'embouchure des ruisseaux qui se déchargent dans la mer : cette digue est construite de pierres, disposées cependant de manière à ne pas obstruer le courant du ruisseau ; ils y pratiquent une petite écluse, pour faciliter davantage l'écoulement du ruisseau. Lorsque la marée monte, elle couvre facilement la

digue & l'écluse, de façon que le Saumon n'a nulle peine à y passer; il remonte le ruisseau assez haut, & s'oublie très-souvent dans l'eau douce, dans laquelle il se délecte; la marée descend, & l'écluse se ferme d'elle-même; alors le Saumon se trouve renfermé dans un réservoir, dont il ne peut plus franchir la digue; bientôt il s'y trouve presque à sec, & ne pouvant échapper, les Groenlandois le prennent sans aucune peine. Nos pêcheurs se servent de leurs filets pour pêcher la Truite & le Saumon dans les étangs & les ruisseaux du Groenland; mais ils ne peuvent se passer de l'aide des naturels du pays. Ces ruisseaux sont comme obstrués par de petits rochers & de grosses pierres détachées qui en embarrassent les bords & le lit; les Groenlandois, dans leurs petits canots, se portent par-tout, & vont dégager les filets de nos pêcheurs, qui s'accrochent très-souvent aux pierres, & qui se déchireroient si l'on faisoit des efforts pour les en arracher sans précaution. On trouve encore dans les eaux

douces du Groenland des Alofes & des Ecréviffes ; ces poiffons y font excellens.

Le poiffon de mer le plus commun & le plus abondant fur les côtes du Groenland , c'est une forte de petit Hareng *Angmarfet* (c'est le nom que les Groenlandois lui donnent) ; il est long d'un demi-pied ; il est vert foncé fur le dos , & blanc-argentin fous le ventre ; il est rempli de petites arêtes très-déliées , & n'a presque point d'écaïlle. Ce poiffon vit particulièrement dans les haies , & s'éloigne très-peu des rochers ; on le rencontre en si grande quantité , que la surface de l'eau dans laquelle il nage en paroît noire. Ce poiffon est de passage ; il se montre dans ces parages en mars & avril ; son arrivée est annoncée par les Cormorans , qui planent alors fur les haies , & qui en prennent une quantité prodigieuse. Ce Hareng dépose ses œufs en mai & juin ; c'est le temps auquel les Groenlandois en font la pêche : ce peuple n'a d'autres filets pour prendre ce petit Hareng que des tamis

ronds, dont le tissu est fait de boyaux de poissons desséchés ; dans peu d'heures ils en emplissent leurs canots : ils font sécher ce poisson en plein air, & pour cela ils le rangent sur les rochers de façon à les dessécher en peu de temps ; lorsqu'ils sont au point convenable pour être conservés, ils les encaquent dans des cuirs & dans de vieilles toiles que nos pêcheurs leur laissent, & les réservent pour servir à leur nourriture ordinaire dans le milieu de l'hiver.

On pêche encore au sud du Groenland une sorte de Hareng plus grand que celui-ci ; mais il n'est probablement que le précurseur de ces essaims qui arrivent de la mer Glaciale la plus proche du pôle, qui en sont sortis avant les grandes bandes, & dont l'émigration périodique & annuelle est une source particulière de richesse nationale pour nous. Le grand Hareng, en sortant de dessous la glace, se partage en grandes troupes ; les unes prennent à gauche, & vont parcourir toutes les côtes du nord de l'Europe ; les autres pren-

nent à droite , passent entre l'Islande & le Groenland , & vont visiter les côtes de l'Amérique : c'est de ces dernières bandes que se séparent probablement de bonne heure les gros Harengs que les Groenlandois pêchent dans leurs golfes & dans leurs baies , particulièrement aux environs de Staatenhoek (la pointe des Etats).

Le Scorpion de mer (*Zeus*). Ce poisson est long d'un pied ; il est plein d'arêtes ; sa peau est lisse , marquetée de gris , de noir & de rouge ; le fond est vert , & ressemble assez par sa couleur au Lézard ; il a la tête ronde , large & plate , la bouche très-fendue , les nageoires larges , pointues & tranchantes : il se tient pendant toute l'année dans les baies , mais à peu de distance de la côte : on le pêche pendant l'hiver ; les pauvres femmes & les enfans s'en occupent alors très-affidument. On le prend à la ligne ; elle est faite de plumes d'oiseau treffées avec des filamens de Baleine ; ces lignes ont treize à quatorze brasses de longueur ; l'hameçon est garni d'un petit os blanc ,

ou d'un morceau de verre, c'est le seul appât auquel le Scorpion se laisse prendre ; le luifant de l'os & du verre le trompe ; on se sert aussi d'un morceau de drap écarlate en guise d'appât , celui-ci vaut mieux que le verre ou l'os ; une pierre attachée à la ligne la fait enfoncer dans l'eau. Le Scorpion est hideux à la vue ; mais il est d'un très-bon goût ; on le fait bouillir, & c'est la meilleure façon de le préparer ; il n'est point du tout mal-faisant ; on permet même aux malades d'en manger , & cette nourriture ne les incommode nullement (1).

Le Maquereau , qu'on pêche en avril , mai , juin & juillet , dans la Manche , & en août dans la mer du Nord , ne se pêche dans les parages du Groenland

(1) La description d'un Scorpion , que M. Duhamel nomme *Chaboisseau du Conquet* , s'accorde sous beaucoup de rapports avec celle du Scorpion que nous venons de décrire , & il pourroit bien se faire que ces deux Scorpions fussent de la même espèce. Voyez *Traité général des Pêches* , Partie II , T. III , Section V , Chap. II , page 90.

qu'au commencement de l'hiver, & particulièrement lorsque le froid commence à devenir piquant. Ce poisson est, comme chez nous, d'un très-bon goût, & très-nourrissant (1).

Les côtes du Groenland abondent en Merlans; mais ils y sont petits & maigres. On y trouve aussi beaucoup de Dorades; ce poisson y est très-gras & très-bon à manger; à la couleur près, qui est rougeâtre, la Dorade a beaucoup de rapport avec la Carpe; mais elle est très-difficile à prendre (2).

On pêche dans le Groenland le foi-

(1) L'auteur du *Traité général des Pêches*, qui traite fort au long du Maquereau & de la pêche qu'on en fait dans divers lieux, ne parle pas de celle que les Groenlandois en font: il dit seulement qu'*Anderson* croit que les Maquereaux séjournent l'hiver dans le Nord. *Voyez Traité général des Pêches*, seconde Partie, T. III, Sect. VII, Chap. I, p. 166.

(2) D'après ce que j'ai lu dans le *Traité général des Pêches*, je crains que notre auteur ne confonde la Dorade avec la Brême de mer, qui est véritablement la Carpe de mer. *Voyez Traité général des Pêches*, suite de la seconde Partie, T. III, Sect. IV, Chap. II, p. 8 & suiv.

disant Chat de mer, en avril & en mai, temps auquel il se montre le long des côtes : ce poisson a cinq pieds de long, il est gros & pesant ; sa tête est large ; ses yeux ont beaucoup de rapport à ceux du Chat domestique ou du Chat-huant ; sa peau paroît comme une écorce dure, parsemée de petits boutons pointus ; sa chair est couleur de brique pilée, mais tirant un peu sur le vert lorsque le poisson a fini sa croissance : on compte sur son échine & sous le ventre cinq rangs de petites éminences pointues & inégales ; cet animal a sous le col, très-près de la tête, une pelotte de chair, au moyen de laquelle il s'attache tellement aux pierres & aux rochers à fleur d'eau, qu'on ne peut l'en arracher qu'avec la plus grande peine, & en employant beaucoup de force. On tue ce poisson avec une fourche, dont les deux branches sont très-aiguës ; sa chair grasse & molle est très-nourrissante ; elle est meilleure au goût lorsqu'elle a été desséchée à l'air. Les Groenlandois en font leur provision pour l'hiver.

On trouve aussi dans les baies du Groenland un poisson très-singulier, que quelques-uns nomment *Serpent marin*, d'autres *Loup de mer*, & d'autres *Mordeur de pierres* (*Anarhichas*); sa gueule est remplie de dents; les mâchoires & le palais en sont parsemés; ces dents ont plus de rapport avec les dents du Chien, par leur forme & leur position, qu'avec celles d'un poisson: il se nourrit de Chèvres, d'Oursins & de Moules, qu'il avale entiers avec les écailles; la tête de ce poisson est hideuse, elle a ordinairement deux pieds de longueur; le corps est effilé & se termine en pointe à-peu-près comme l'Anguille; un seul aileron le prend de la tête à la queue, sur l'échine & sous le ventre; sa chair n'est qu'une graisse ferme & compacte. Les Groenlandois ne mangent ce poisson qu'après l'avoir exposé à l'air pendant plusieurs jours de suite.

Ces mers abondent en poissons plats; la famille de ces poissons est la même que celle des Plies & Carrelets (*Schol*,

Schar). Les Groenlandois en font peu de cas ; ils n'en mangent que rarement ; ils prennent la Plie à la ligne ; mais ils ne font cette pêche qu'à certains temps. Les plus grands de ces poissons ont six pieds de long sur six pouces d'épaisseur ; ceux-ci pèsent jusqu'à deux cens livres ; la peau de la Plie est lisse , brune en dessus & blanche en dessous ; elle est tachetée de roux ; les yeux de ce poisson sont failans , leur grandeur est proportionnée à celle du poisson ; les plus grandes Plies ont les yeux aussi gros que ceux d'un bœuf ; ils sont entourés d'une membrane très-propre à les garantir contre les accidens ordinaires ; la bouche de la Plie est petite comparativement à la grandeur de ce poisson ; deux rangs de dents très-pointues en garnissent les deux mâchoires ; la gueule & le palais sont recouverts d'une membrane dure , abondamment garnie de pointes. Ce poisson se nourrit particulièrement de Crabes ; rarement il monte à fleur d'eau , il se traîne presque continuellement sur le fond ; il est excellent

à manger , & sa graisse sur-tout est très-délicate. Les Groenlandois coupent ce grand poisson par tranches & le font sécher au soleil : d'autres peuples du Nord le fument pour le conserver. On en fait la pêche à Godshaab en mai , juillet & août ; à Quikerstop en août & septembre : on le trouve toujours en pleine mer , & presque jamais près des côtes (1).

On trouve aussi dans les mers du Nord

(1) Les Hollandois prennent , à peu de distance de leurs côtes , une quantité prodigieuse de Plies & de Carrelets. Les plus grandes Plies qu'on voit en Hollande ont environ deux pieds de la tête à la queue sur deux pouces d'épaisseur : la forme de ce poisson est elliptique ; la Plie est excellente en mai ; dans tout autre temps sa chair est mollassé & glutineuse. Les Hollandois séchent au soleil une quantité prodigieuse de Plies & de Carrelets ; rarement ils fument ce poisson. Les pêcheurs de Nordwyk , de Katwyk & des autres villages situés sur la côte , en font un commerce très-lucratif ; car le petit peuple sur-tout est très-friand de ce poisson sec ; c'est en buvant du thé & de la bière qu'il s'en régale. La principale consommation s'en fait en Nort-Hollande & en Frise.

beaucoup d'Ecrévisses. Un marin instruit en a observé quatre espèces différentes dans ses Voyages au Groenland. La grande Ecrévisse, ou le Homard, le Cancre rouge, la Chevrette & le Pou de Baleine. Ce dernier est évidemment de la famille des Ecrévisses, & n'a aucun rapport avec les Poux ordinaires que par la forme de sa tête, & sur-tout par la morsure cuisante qu'il fait à la Baleine, à laquelle il s'attache pour la tourmenter; il est renfermé dans une seule écaille; il se cramponne aux parties les plus sensibles de la Baleine avec une telle force, qu'on feroit d'inutiles efforts pour l'en arracher; il faut l'y écraser; il s'attache de préférence aux interstices mollasses des nageoires, aux lèvres & aux parties de la génération: le Pou de la Baleine est si acharné à la tourmenter; qu'il s'enfonce souvent très-avant dans la chair; c'est sur-tout dans le temps chaud que cet insecte mord la Baleine avec le plus de violence.

L'Oursin, quoique peu adroit à se défendre,

fendre , se défend pourtant avec ses épines ; on le trouve aussi dans les mers du Groenland. Il y a plusieurs espèces d'Etoiles de mer : on en remarque particulièrement une sorte qui n'a que cinq pointes ; les Hollandois la nomment *Vyftak* (*tronc à cinq branches*) : on en trouve une autre à dix pointes ; celle-ci est très-belle ; elle a un rapport si frappant avec le Coral , qu'on pourroit la nommer le *Coral - poisson* : ces deux espèces sont rouges , mais la dernière est d'un rouge plus vif & plus clair : l'intérieur du corps de ce poisson est singulièrement beau ; une étoile à quatre branches , placée au milieu du corps , forme sa bouche , l'ouverture d'où partent ces quatre pointes l'indique positivement ; la chair du tour de cette bouche est molle ; le reste du corps est rude au toucher ; les branches qui forment l'étoile servent de bras à l'animal pour saisir sa proie.

On trouve une quantité prodigieuse de Moules sur les rochers que la mer tapisse de goémon (*varech*) ; elles sont

bleues & très-bonnes à manger : ces Moules renferment une espèce de perle de la grosseur d'une noix.

Les Huîtres du Groenland sont mauvaises ; on n'y en connoît que de deux fortes, elles ne sont pas mangeables ; cette privation est compensée par beaucoup d'autres coquillages délicieux ; on y trouve entre autres un Limaçon blanchâtre de la grosseur d'une noix ordinaire ; ce poisson s'attache à la quille des navires, aux rochers & aux pierres : quelques Naturalistes ont pensé très-mal-à-propos, que les vers qui rongent les navires doivent leur existence à ce petit testacé.

Enfin la mer du Nord abonde en d'autres fortes de poissons visqueux, qui tous sont diaphanes ; ils sont très-jolis, & on doit les placer au nombre des Orties de mer & des Araignées de la petite espèce, que la nature a reproduit sous mille formes différentes.

C H A P I T R E X I I I .

Balance générale des profits & pertes de la pêche du Nord depuis 1609 jusqu'en 1779 inclusivement.

LA grande pêche du Nord n'a pas répondu tous les ans à l'espoir des pêcheurs ; on doit convenir au contraire que dans quelques années dévastées, le produit a été infiniment au-dessous des frais & des avances des armateurs : mille accidens imprévus ont trompé la vigilance des directeurs des Compagnies du Nord, & ont rendu les efforts des pêcheurs inutiles & malheureux.

Un aperçu général sur les avances à faire pour cette pêche, & sur les risques à courir en l'entreprenant, contribuera sans doute beaucoup à faire apprécier les avantages réels qu'elle donne lorsqu'elle est entreprise avec intelligence & dirigée avec précaution : elle n'offroit dans les premières années, que des profits im-

menfes , faciles & fans dangers ; aujourd'hui , qu'il faut aller chercher le poifon fur les bords des glaces les plus près du pôle , le succès de la pêche de la Baleine est plus douteux ; les avances à faire font plus conféquentes , & les périls font bien plus multipliés.

La pêche de la Baleine étoit dans l'état le plus florissant vers l'année 1630. Les premiers armateurs s'enrichirent pendant vingt années confécutives ; mais la fortune qu'ils acquirent leur attira des envieux. Quelques spéculateurs projetèrent l'établissement d'une Compagnie privilégiée ; nous avons vu quel en fut le sort , & la pêche de la Baleine redevint libre : néanmoins elle est encouragée encore aujourd'hui ; les Etats-Généraux ont rendu plusieurs placards très-favorables aux armateurs de la grande pêche : le lard , l'huile , les fanons de Baleine font exempts de tout droit d'entrée dans tous les ports de la République , & cette exemption s'étend à tous les autres objets de commerce relatifs à la pêche de la Baleine ,

pour tous les navires qui reviennent du Groenland & du détroit de Davis.

Quelques négocians ont pensé que la pêche de la Baleine donnoit, dans l'espace de dix années consécutives, plus de perte que de profit, qu'ainsi cette branche de commercè étoit plus nuisible à l'Etat qu'elle ne lui étoit profitable. D'autres spéculateurs ont comparé la grande pêche à une loterie, de laquelle quelques intéressés retirent des gros lots, pendant que le très-grand nombre s'y ruinent. Nous croyons être en état de démontrer la fausseté de ces assertions par des calculs authentiques; nous prouverons évidemment que depuis 1609 jusqu'en 1778, la pêche de la Baleine a donné des profits réels aux intéressés, & nous ferons voir que cette branche de commerce a été depuis son origine jusqu'à ce jour, une vraie richesse pour l'Etat par le nombre infini des Citoyens qu'elle a occupé & auxquels elle a procuré une subsistance précieuse en fournissant à leurs premiers besoins.

Il est vrai qu'une partie de l'argent employé à l'achat des agrêts des navires pêcheurs passe chez l'étranger, puisque c'est dans le Nord que nous devons aller acheter les matières premières propres à l'équipement de nos navires; mais il est vrai aussi, d'un autre côté, que ces agrêts se fabriquent & se préparent chez nous, & qu'ainsi un nombre infini de nos citoyens employés continuellement à ce travail, reçoivent des salaires qui contribuent beaucoup à donner un accroissement d'activité à la circulation des espèces, & qui les mettent en état de subsister avec aisance, en les occupant utilement pour la société.

Il part tous les ans cent soixante à deux cents navires pour la pêche du Groenland, ou du détroit de Davis: voyons d'abord quelle est la somme des avances nécessaires pour l'équipement de ces navires, & combien ils coûtent chacun en particulier au moment qu'ils font voile de nos ports pour le Nord.

Zorgdrager (celui de nos pêcheurs

qui mérite le plus de confiance) a laissé des Mémoires très-estimés sur tous les procédés de la grande pêche; cet habile navigateur prétend qu'un navire équipé pour la pêche coûte, avec les six chaloupes destinées à son service, 4924 florins 17 sols (1). Voici son calcul :

Navires pêcheurs équipés	4,924 fl. 17 s.
Gages des 42 hommes qui en forment l'équipage depuis le départ jusqu'au retour. . . .	3,000
Frêt, ou prime d'assurance du navire. . . .	3,000
Provisions de bouche. . . .	1,523
<hr/>	
Somme totale des avances pour un navire pêcheur	12,447 fl. 17

Ce calcul s'accorde parfaitement avec celui qu'on trouve dans un ouvrage intitulé : *Den Koopman (le Négociant)* ;

(1) Le florin de Hollande est évalué à 42 sols ou à-peu-près, argent de France.

d'où il résulte que l'équipement annuel de cent quatre-vingts navires pêcheurs prêts à faire voile pour le Nord, montent à la somme de 2,240,460 florins.

Wagenaar, auteur de la grande histoire de Hollande, donne un calcul un peu différent, & ne fait monter la somme totale des avances à faire pour l'équipement de cent quatre-vingts navires pêcheurs, qu'à la somme de 1,800,000 florins, à raison de 10,000 florins pour chaque navire. L'équipement des navires destinés à la pêche du détroit de Davis coûte un peu plus cher: nous en indiquons la différence plus bas.

Les détails de *Wagenaar* nous ayant paru d'une très-grande utilité pour les armateurs de la grande pêche, nous avons cru devoir copier la table des frais à faire pour mettre un navire en état de partir pour la pêche de la Baleine: on la trouve dans un de ses ouvrages intitulé, *Etat présent de la République des Sept-Provinces-Unies (Tegenwoordigen Staat der vereenigde Nederlanden)*.

TABLE de WAGENAAR pour cent quatre-vingts navires pêcheurs.

	<i>Avances.</i>
Trente-fix mille tonneaux neufs pour rapporter le lard ou l'huile de la Baleine, ou d'autres poissons.	108,000 <i>fl.</i>
Deux millions sept cens mille cercles pour réparer les vieux tonneaux, & pour la provision en mer en cas de besoin. .	43,300
Salaire des tonneliers. . .	21,600
Cent soixante-douze mille livres de cordages . . .	35,000
Main-d'œuvre & équipement des chaloupes. . .	15,000
Ferrures, clous, salaire des maréchaux & ferruriers.	5,000
Quatre cens milles livres de viande pour l'approvisionnement des navires.	40,000
	<hr/> 267,900

282 HISTOIRE DES PÊCHES

De l'autre part. . . . 267,900 fl.

Deux mille huit cens quar- taux de beurre.	57,600
Cent cinquante mille livres de Stokvis.	12,000
Cinq cens cinquante mille livres de biscuit	40,000
Soixante-douze mille livres de pain rassis.	18,000
Cinq cens cinquante ancras de liqueurs (eau-de-vie ou genièvre).	5,500
Epiceries & sucre.	3,000
Soixante mille livres de lard de Frise.	8,000
Cent quarante-quatre mille livres de fromage.	18,000
Vingt mille livres de fro- mage du Texel & de Leyde	1,500
Dix mille huit cens ton- neaux de bière, y com- pris l'accise.	27,000

458,500

Ci-contre. . . . 458,500 fl.

Neuf mille sacs de gruau & de pois	40,500
Harengs & Morue salée. .	3,000
Batterie de cuifine en cui- vre & en terre ; port à bord & autre menusfrais.	38,000
Pour l'engagement des ma- telots argent comptant.	180,000
Pour les gages des matelots au retour de la pêche, & autres frais imprévus pendant la pêche. . . .	540,000
Pour le frêt, ou primes d'affurance des navires, à raison de 3000 florins pour chacun	540,000

Somme totale des avances
pour cent quatre-vingts
navires partis pour la
grande pêche. 1,800,000

La différence du calcul de *Zogdrager*
à celui de *Wagenaar* est de quatre cens
mille foixante florins sur la totalité, & de

deux mille quatre cents quarante-sept florins pour chaque navire pêcheur.

Ces avances, montant à la somme d'un million huit cents mille florins, sont indispensables, & sont très-hazardées; car si la pêche ne réussit pas, ou si le grand nombre des navires périt, les intéressés sont assurés d'une perte réelle. Mais dans le cas même que les intéressés perdissent toutes leurs avances, l'Etat seroit-il censé partager cette perte avec eux? c'est ce que nous allons examiner. L'Etat perdrait réellement avec les intéressés à la grande pêche un million huit cents mille florins, si cet argent sortoit tout du pays pour être employé à l'achat des divers articles nécessaires à l'équipement des navires pêcheurs, & au paiement des enrôlemens & des gages des matelots étrangers, presque seuls employés à former les équipages particuliers qui partent pour la grande pêche; cette somme passeroit alors chez l'étranger en pure perte pour la République: mais il en est autrement, & nous allons faire voir par des détails authen-

tiques, que la plus grande partie de ce numéraire, loin d'être perdue pour l'Etat, augmente la circulation ordinaire, & fournit à la subsistance d'un très-grand nombre de citoyens, occupés annuellement à préparer & à mettre en œuvre tous les articles achetés chez l'étranger, & destinés à l'équipement des navires pêcheurs.

Premièrement, le merrein acheté chez l'étranger est travaillé par nos tonneliers; ce sont eux qui font tous les tonneaux; cet article est porté sur la table ci-dessus, à 21,600 *fl.*

Secondement, les cercles pour tous ces tonneaux sont du crû du pays; cet article monte à 43,300

Troisièmement, la viande salée, le lard, le beurre & le fromage, sont des provisions indigènes qu'il ne faut pas se procurer de l'étranger:

64,900

De l'autre part. 64,900 *fl.*
 tous ces articles réunis mon-
 tent à la somme de 125,100

Les épiceries doivent être
 considérées du crû du pays,
 puisqu'elles nous viennent de
 nos établissemens dans l'Inde,
 & que nous les achetons à
 notre Compagnie orientale :
 cet article monte à. 3,000

Les pois & le gruau font
 des denrées du sol de la Ré-
 publique : ces articles mon-
 tent à 40,500

Toutes ces sommes restent
 dans le pays, & font un total
 de 233,500

L'argent employé pour l'achat des autres
 munitions qui viennent de l'étranger, reste
 en partie dans le pays, & passe en partie
 chez l'étranger, & voici comment.

1°. Le merrein pour les douves des
 tonneaux revient à environ deux florins
 pour chaque tonneau ; le quart de cet ar-

gent, soit pour le frêt, soit pour le droit de convoi, & pour le gain particulier que nos tonneliers y font en le vendant en gros aux intéreffés, qui le font mettre en œuvre par leurs ouvriers particuliers, reste dans le pays; ce quart peut être évalué à 18,000 *fl.*

2°. Pour l'achat du Stokvis, le tiers reste dans le pays: cet article monte à 4,000

3°. Les deux tiers de l'argent employé à l'achat des biscuits & du pain pour l'approvisionnement des navires, restent dans le pays; ces deux articles montent à 38,600

4°. On n'achète de l'étranger qu'une partie des matières premières qu'on emploie à faire le genièvre, qui se distille dans nos brûleries; & comme cette liqueur forme le neuf-dixième de celles que

60,600

De l'autre part 60,600 fl.

les navires pêcheurs prennent pour leur provision, il résulte que l'étranger ne profite que d'un quart de la somme employée à l'achat de l'eau-de-vie & du genièvre; les trois quarts de cette somme restent dans le pays, & montent à . . . 4,000

5°. La bière se brasse chez nous, & nous n'achetons de l'étranger qu'une partie du seigle & du houblon: ainsi l'on peut calculer, avec beaucoup de vraisemblance, que les neuf dixièmes de l'argent employé à l'achat de la bière pour l'approvisionnement des navires pêcheurs, restent dans le pays: cette somme monte à 24,300

Toutes ces sommes forment un total de 88,900

Quoiqu'il paroisse que l'argent des enrôlemens des matelots étrangers, & celui de

de leurs gages au retour de la pêche, soit exporté par eux hors du pays, il est démontré, au contraire, qu'ils n'en emportent qu'une très-petite partie, puisqu'ils l'emploient chez nous à acheter linge, habits, petits meubles, tabac, genièvre & autres ustensiles qu'ils se donnent; le plus grand nombre de ces matelots n'étant pas mariés, & n'étant pas chargés du soin d'un ménage, dépensent dans la République leurs gages, dans l'intervalle d'une pêche à l'autre: on croit donc pouvoir assurer qu'il ne passe pas chez l'étranger, de toute la somme des enrôlemens & des gages des matelots, plus de vingt mille florins; ainsi il reste dans le pays une somme de 700,000 florins.

L'argent payé par les intéressés à la pêche pour le frêt des navires, ou pour les primes d'assurance, reste tout entier dans le pays, & cette somme monte à 540,000 florins.

On peut donc dire, avec vérité, que dans le cas de la perte de cent quatre-vingt navires pêcheurs, ou que dans le

cas qu'ils reviendroient tous sans avoir pris une seule Baleine , les intéressés à la pêche perdroient à la vérité un million huit cens mille florins ; mais ce numéraire , loin d'être perdu pour l'Etat , auroit augmenté la circulation intérieure d'un million cinq cens soixante-deux mille quatre cens florins , puisque c'est à cette dernière somme que se montent tous les articles ci-dessus mentionnés. Il n'auroit donc passé chez l'étranger , pour l'achat du chanvre , du goudron , des mâts , des bois de construction , des douves , du fer & de quelques autres articles , qu'une somme de deux cens trente-sept mille six cens florins tout au plus.

Somme totale des avances. 1,800,000 fl.

Reste dans le pays 1,562,400

Passé chez l'étranger 237,600

M. Gerard van-Sante donna , en 1770 , un excellent ouvrage sur la pêche de la Baleine ; il a pour titre : *Catalogue alphabétique de tous les capitaines des navires pêcheurs envoyés au Groenland & au détroit de Davis*. C'est d'après cet ouvrage

que nous avons formé la balance générale des frais & des produits de la grande pêche, depuis l'année 1669 jusqu'en 1769, c'est-à-dire, pendant cent années consécutives. Nous avons cru cet aperçu général nécessaire pour démontrer que la grande pêche, en ouvrant à nos citoyens une nouvelle branche de commerce, a procuré deux avantages précieux à l'État; le premier, & le plus général, c'est d'occuper utilement un très-grand nombre d'ouvriers, & de donner au commerce intérieur une nouvelle activité; le second, d'avoir donné des profits réels aux intéressés, & d'avoir par conséquent multiplié, au profit de la République, les relations du commerce général avec les Nations étrangères.

Pour mettre toute la clarté dont est susceptible une opération compliquée de sa nature, nous partagerons cette balance générale en dix portions égales, en divisant les cent années par dix; ainsi chaque Table ne comprendra que la balance particulière de dix années consécutives.

Nous porterons en compte, d'un côté ; les avances faites par les armateurs, & de l'autre le produit de la vente de l'huile & des fanons de Baleine : la Table sera donc divisée en deux colonnes ; la première présentera le nombre des navires pêcheurs partis pour le Groenland, le nombre de ceux qui y ont péri, & les frais extraordinaires ; sur la seconde, il sera fait mention du nombre des poissons pris, de la quantité du lard, du nombre des quintaux d'huile qu'on en a extrait, de la quantité des fanons, & enfin du prix de l'huile & des fanons : de cette façon, il nous sera facile de donner la somme des avances, celle du produit de la pêche, & de fixer ainsi le profit ou la perte de la pêche pendant dix années consécutives. Nous sommes fondés à croire que nos résultats approcheront beaucoup de la vérité.

On remarque que depuis l'année 1740 le lard de Baleine donne le double d'huile de celle qu'il donnoit avant cette époque ; on en ignore la raison ; peut-

être doit-on la chercher dans la perfection des procédés pour l'extraction de l'huile. Douze tonneaux de lard donnent aujourd'hui dix-huit quintaux d'huile. La quantité des fanons d'une Baleine est toujours proportionnelle à la quantité d'huile, & cette proportion est de 100 quintaux d'huile pour 3000 livres de fanons préparés.

Dans les dix années de 1669 inclusivement, jusqu'en 1678 inclusivement aussi, il y en eut trois où la pêche de la Baleine fut impraticable, & fut même défendue par les Etats-Généraux, à cause de la guerre survenue entre la République & LOUIS XIV : ces trois années sont 1672, 1673 & 1674. L'Etat trop occupé, & ayant besoin de toutes ses forces pour se défendre contre un ennemi entré dans le cœur du pays, ne put accorder aux pêcheurs les convois suffisans pour les protéger efficacement, & les soustraire au danger imminent d'être attaqués & pris par les corsaires, ou par les vaisseaux de la marine Françoisé. Notre première Table ne comprendra donc que sept années.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1679 à 1688.

Navires équipés, 1932.	
Frais pour l'équipement de ces navires	19,320,000 <i>fl.</i>
Navires perdus. . . 113.	
Frais de perte.	1,130,000
Frais pour l'extraction de l'huile & autres im- prévus	5,900,000
	<hr/>
	Dépense 26,350,000

Poissons pris.	10,019
Tonneaux de lard, 395,771	
Quintaux d'huile. . . 590,000	21,240,000 <i>fl.</i>
Prix de l'huile à 36 florins le quintal.	
Fanons 17,700,000 <i>liv.</i>	
Prix des fanons à 34 florins les 100 livres.	6,088,000
	<hr/>
	Recette. 27,258,000

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de la somme de 908,000 florins; la balance est en faveur des pêcheurs de 90,000 florins chaque année. Ce gain est très-peu considérable, vu l'importance de l'entreprise.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1689 à 1698.

Navires équipés.	955.
Frais pour l'équipement de ces navires	9,550,000 <i>fl.</i>
Navires perdus.	82.
Frais de perte	820,000
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	2,836,000
<hr/>	
<i>Dépense</i>	13,206,000

Poissons pris.	4,864
Tonneaux de lard, 189,132	
Quintaux d'huile . 283,600	14,180,000 <i>fl.</i>
Prix de l'huile à 50 florins le quintal	
Fanons.	8,508,000 <i>liv.</i>
Prix des fanons à 117 florins les 100 livres.	9,954,360

Recette. 24,134,360

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de la somme de 10,928,360 florins; la balance est donc en faveur des pêcheurs de 1,092,836 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1699 à 1708.

Navires équipés . . . 1652.	Poissons pris 8,537
Frais pour l'équipement	Tonneaux de lard, 301,250
de ces navires	Quintaux d'huile. . . 451,850
Navires perdus . . . 62.	Prix de l'huile à 41 florins
Frais de perte 620,000	le quintal
Frais pour l'extraction	Fanons . . . 13,554,000 liv.
de l'huile & autres	Prix des fanons à 58 florins
imprévus	les 100 livres.
<i>Dépense</i> 21,658,000	<i>Recette</i> 26,385,120

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de la somme de 4,727,120 florins ; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de 472,712 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1709 à 1718.

Navires équipés . . . 1351.	Poissons pris . . . 4,645
Frais pour l'équipement de ces navires } 13,510,000 <i>fl.</i>	Tonneaux de lard, 170,488
Navires perdus . . . 51.	Quintaux d'huile . . 255,700 } 14,574,900 <i>fl.</i>
Frais de perte 510,000	Prix de l'huile à 57 florins le quintal }
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus } 2,557,000	Fanons 7,671,000 <i>liv.</i>
	Prix des fanons à 106 florins } 8,131,260
	les 100 livres }
	<i>Recette.</i> 22,706,160
	<i>Dépense</i> 16,577,000

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de la somme de 6,129,160 florins; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de la somme de 612,916 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1719 à 1728.

Navires équipés . . . 1504.	Poiffons pris 3,439
Frais pour l'équipement	Tonneaux de lard, 131,607
de ces navires. } 15,040,000 <i>fl.</i>	Quintaux d'huile. . . 197,400
Navires perdus. . . 40.	Prix de l'huile à 42 florins
Frais de perte. 400,000	le quintal }
Frais pour l'extraction	Fanons. 5,922,000 <i>liv.</i>
de l'huile & autres } 1,974,000	Prix des fanons à 164 florins
imprévus }	les 100 livres. }
	<hr/>
	Recette. 18,002,880
	<hr/>
	Dépense 17,414,000

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de la somme de 588,880 florins; la balance est donc en faveur des pêcheurs, d'une somme de 58,888 florins pour chaque année. On peut compter ces dix années de pêche au nombre des moins heureuses, & l'on remarque comme une chose très-singulière, que le produit des fanons ait été au-dessus du produit de l'huile de Baleine.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1729 à 1738.

Navires équipés.	858.
Frais pour l'équipement de ces navires.	8,580,000 <i>fl.</i>
Navires perdus.	13.
Frais de perte.	130,000
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus.	1,304,000
<hr/>	
<i>Dépense</i>	10,014,000

Poissons pris.	2,198
Tonneaux de lard,	86,939
Quintaux d'huile.	130,400
Prix de l'huile à 39 florins le quintal	5,070,000 <i>fl.</i>
Fanons.	3,912,000 <i>liv.</i>
Prix des fanons à 214 florins les 100 livres.	8,731,680
<hr/>	
<i>Recette.</i>	13,441,680

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de 3,427,680 florins ; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de la somme de 342,768 florins pour chaque année. C'est encore ici le produit des fanons qui excède de beaucoup celui de l'huile.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1739 à 1748.

Navires équipés	1356.
Frais pour l'équipement de ces navires	13,560,000 fl.
Navires perdus	31.
Frais de perte	310,000
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	2,892,880
	<hr/>
<i>Dépense.</i>	16,662,880

Poissons pris	6,193
Tonneaux de lard,	192,859
Quintaux d'huile	289,288
Prix de l'huile à 45 florins le quintal	13,017,960 fl.
Fanons	8,678,600 liv.
Prix des fanons à 124 florins les 100 livres	10,761,464
	<hr/>
<i>Recette.</i>	23,779,424

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de 7,016,544 florins ; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de la somme de 701,655 $\frac{4}{10}$ florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1749 à 1758.

Navires équipés . . . 1339.	Poissons pris . . . 4,770
Frais pour l'équipement de ces navires . . . } 13,390,000 fl.	Tonneaux de lard, 135,725
Navires perdus . . . 30.	Quintaux d'huile. . . 202,412 } 10,525,424 fl.
Frais de perte 300,000	Prix de l'huile à 52 florins le quintal.
Frais pour l'extraction de l'huile & autres } 2,024,120	Fanons . . . 6,072,360 liv.
imprévus	Prix des fanons à 122 florins } 7,408,206
	les 100 livres.
	<hr/>
	Recette. 17,933,630
	<hr/>
	Dépense 15,714,120

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de 2,219,510 florins; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de la somme de 221,151 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1759 à 1768.

Navires équipés, 1334.	
Frais pour l'équipement de ces navires	13,240,000 fl.
Navires perdus. . . 25.	
Frais de perte.	250,000
Frais pour l'extraction de l'huile & autres imprévus	1,464,190
<i>Dépense</i>	14,954,190

Poissons pris.	3,018
Tonneaux de lard, 98,517	
Quintaux d'huile. . . 146,419	8,785,140 fl.
Prix de l'huile à 60 florins le quintal.	
Fanons. . . . 4,392,600 liv.	
Prix des fanons à 167 florins les 100 livres.	7,335,642
<i>Recette</i>	16,120,782

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de 1,166,592 florins; la balance est en faveur des pêcheurs, de la somme de 116,659 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1769 à 1778.

Navires équipés. . . 903.	Poissons pris. 3,493
Frais pour l'équipement	Tonneaux de lard, 89,378
de ces navires. } 9,030,000 <i>fl.</i>	Quintaux d'huile. . . 133,977
Navires perdus. . . 31.	Prix de l'huile à 62 florins
Frais de perte. } 310,000	le quintal }
Frais pour l'extraction	Fanons. 4,019,300 <i>liv.</i>
de l'huile & autres	Prix des fanons à 120 florins
imprévus. } 893,780	les 100 livres }
<i>Dépense</i> 10,233,780	<i>Recette</i> 13,129,734

La recette de ces dix années a donc excédé la dépense de 2,895,954 florins; la balance est donc en faveur des pêcheurs, d'une somme de 289,595 florins pour chaque année.

TABLE GÉNÉRALE des avances faites pendant les cent années dont nous venons de donner les Tables particulières & des produits de la Pêche pendant les mêmes années.

<i>Années.</i>	<i>Dépenses.</i>	<i>Années.</i>	<i>Produits.</i>
De 1669 à 1678	15,010,000 fl.	De 1669 à 1678	19,295,000 fl.
1679 à 1688	26,350,000	1679 à 1688	27,258,000
1689 à 1698	13,206,000	1689 à 1698	24,134,360
1699 à 1708	21,658,000	1699 à 1708	26,385,120
1709 à 1718	16,577,000	1709 à 1718	22,706,160
1719 à 1728	17,414,000	1719 à 1728	18,002,880
1729 à 1738	10,014,000	1729 à 1738	13,441,680
1739 à 1748	16,762,880	1739 à 1748	23,779,424
1749 à 1758	15,714,120	1749 à 1758	17,933,630
1759 à 1768	14,954,190	1759 à 1768	16,120,782
1769 à 1778	10,233,780	1769 à 1778	13,129,734
	177,893,970		222,186,770
Pour balance au profit des Pêcheurs. . . 44,292,800			
	222,186,770		

Il est donc démontré, contre ceux qui ont prétendu que la pêche de la Baleine ruinoit les intéressés, qu'elle leur a donné au contraire tous les ans un profit réel : il conste, par la Table ci-dessus, que la somme totale des avances faites dans les cent années, monte à 177,893,970 florins; cette somme divisée par cent, donne une avance annuelle de 1,778,940 florins : il conste encore que les profits faits pendant ces mêmes cent années, montent à la somme de 44,292,800 florins; celle-ci divisée par cent, donne un profit annuel de 442,928 florins; d'où il suit que 1,778,940 florins a donné un profit net de 442,928 florins; ce qui revient à plus de 40 pour cent. Quelle est la branche de commerce qui donne constamment pendant cent années consécutives, 40 pour cent de profit net aux intéressés? Si à cet avantage réel pour les intéressés, on ajoute les grands & innombrables avantages que la pêche de la Baleine a procurés à la Nation en général, en fournissant à la subsistance de tant de milliers de citoyens qu'elle

occupe, n'est-il pas démontré que cette branche de Commerce mérite les plus grands encouragemens de la part du Souverain ?

Les profits de la pêche de la Baleine furent immenses depuis l'année 1617 jusqu'en 1635 : vers cette époque le poisson s'éloigna insensiblement des baies où on le prenoit sans peine, & se retira dans les glaces les plus avancées vers le nord. Depuis 1635 jusqu'en 1642, les Compagnies du Nord firent des pertes immenses ; leurs établissemens formés à grands frais leur devinrent inutiles ; les navires pêcheurs revenoient la plupart sans cargaison.

La séparation forcée de ces Compagnies à l'expiration du dernier privilège, rendit à tous les citoyens de la République la liberté indéfinie de s'intéresser à la grande pêche ; devenue libre en 1642, il se forma diverses associations qui firent des entreprises heureuses ; le Souverain les encouragea & les protégea constamment, autant pour l'avantage particulier des

divers intéressés que pour l'avantage général des citoyens que cette pêche occupe. Nous avons vu, par les résultats ci-dessus, à quel point elle a prospéré jusqu'en 1769. Depuis 1780 jusqu'en 1787, cette pêche a languï; elle a même été absolument interrompue pendant trois années consécutives, c'est-à-dire pendant tout le temps qu'a duré la dernière guerre avec les Anglois; les troubles domestiques qui ont déchiré l'Etat jusqu'à la fin de 1787, n'ont pas permis aux Etats-Généraux d'accorder aux pêcheurs la protection & les encouragemens propres à revivifier cette branche intéressante de commerce; les Anglois ont profité de cet état de langueur où notre pêche a été plongée pendant ces dix dernières années; & il est à craindre que cette Nation rivale n'obstrue ainsi un des canaux précieux de notre prospérité nationale, & qu'elle ne parvienne enfin à le détourner au point de nous réduire à lui en céder presque absolument tous les avantages.

La pêche, au détroit de Davis, quoi-

que plus dispendieuse & plus sujette aux risques & aux dangers, donne cependant des profits plus considérables que celle du Groenland proprement dit : il est très-facile de s'en convaincre par l'apperçu que nous allons en faire : nous suivrons encore ici les calculs de *Zorgdrager* & de *Wagenaar*.

La découverte de ce fameux détroit fut faite en 1585, par *Jean Davis*, navigateur Anglois; *L. Feykes Haan*, un de nos plus hardis marins, entra dans ce Déroit en 1715, & s'avança jusqu'au 72° degré; c'est depuis cette dernière époque que nos pêcheurs s'enhardirent à aller attaquer la Baleine dans ces plages éloignées. Les navires destinés pour le détroit de Davis partent un mois avant les pêcheurs du Groenland; on compte, pour cette raison, que les frais d'équipement de chaque navire pour le détroit de Davis, montent à 1000 florins de plus. Ce n'est qu'en 1719 qu'on fit le premier essai réglé de cette pêche; ce n'est aussi que de cette époque que nous commencerons les Ta-

bles particulières que nous allons donner , pour montrer les progrès de la pêche de la Baleine , depuis 1719 jusqu'en 1778 , c'est-à-dire , pendant l'espace de *soixante années* consécutives.

Nous donnerons dans le second volume les descriptions détaillées des mers , des baies , des golfes , des côtes , des isles , & en un mot de toutes les plages que nos pêcheurs ont parcourues depuis le commencement de la pêche de la Baleine jusqu'à ce temps : on verra , par la description particulière du détroit de Davis , & par son itinéraire particulier , à combien de dangers & de difficultés cette pêche particulière est assujettie : on conçoit à peine qu'il y ait sur tout le globe des hommes assez déterminés pour entreprendre une navigation pendant laquelle ils ont tant d'obstacles à surmonter , tant de périls à courir , sous un climat où le froid le plus excessif n'est peut-être pas l'ennemi le plus redoutable qu'ils aient à vaincre.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1719 à 1728.

Navires équipés. . . 748.	
Frais pour l'équipement	} 7,480,000 fl.
de ces navires.	
Navires perdus. . . 20.	
Frais de perte.	200,000
Frais pour l'extraction	} 1,112,280
de l'huile & autres	
imprévus.	
	<hr/>
	Dépense. 8,792,280

Poissons pris.	1,251	} 4,671,576 fl.
Quintaux d'huile.	111,228	
Prix de l'huile à 42 florins		}
le quintal		
Fanons.	3,336,800 liv.	} 5,472,352
Prix des fanons à 164 florins		
les 100 livres.		
	<hr/>	
	Recette.	10,143,828

La recette de ces dix années a excédé la dépense de la somme de 1,351,548 florins; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de la somme de 135,155 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1729 à 1738.

Navires équipés. . . 975.	Poiffons pris. 1929
Frais pour l'équipement } de ces navires.	Quintaux d'huile. . . 152,791
Navires perdus. . . 14.	Prix de l'huile à 39 florins } le quintal
Frais de perte. 140,000	Fanons. 4,583,700 <i>liv.</i>
Frais pour l'extraction } de l'huile.	Prix des fanons à 214 florins } les 100 livres.
	5,958,829 <i>fl.</i>
	9,809,118
Dépense 11,417,910	Recette 15,767,947

La recette de ces dix années a excédé la dépense de la somme de 4,350,037 florins ; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de 435,004 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1739 à 1748.

Navires équipés. . . 368.	
Frais pour l'équipement de ces navires	3,680,000 <i>fl.</i>
Navires perdus. . . 10.	
Frais de perte.	100,000
Frais pour l'extraction de l'huile.	793,240
	<hr/>
<i>Dépense</i>	4,573,240

Poiffons pris. 1162	
Quintaux d'huile . . . 79,324	4,569,580 <i>fl.</i>
Prix de l'huile à 45 florins le quintal	
Fanons. 2,379,700 <i>liv.</i>	
Prix des fanons à 124 florins les 100 livres.	2,950,828

Recette. 7,520,408

La recette de ces dix années a excédé la dépense de la somme de 2,900,047 florins; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de la somme de 290,005 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1749 à 1758.

Navires équipés. . . 340.	Poissons pris. 513
Frais d'équipement de } ces navires. } 3,400,000 fl.	Quintaux d'huile. . . 46150
Navires perdus. . . . 6.	Prix de l'huile à 52 florins
Frais de perte. 60,000	le quintal }
Frais pour l'extraction } de l'huile & autres } 461,500	Fanons. 1,384,500 liv.
imprévus }	Prix des fanons à 122 florins
	les 100 livres. }
<i>Dépense</i> 3,921,500	<i>Recette</i> 4,088,890

La recette de ces dix années a excédé la dépense de la somme de 157,390 florins; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de 16,739 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1759 à 1768.

Navires équipés.	296.
Frais d'équipement de ces navires.	2,960,000 fl.
Navires perdus.	4.
Frais de perte.	40,000
Frais pour l'extraction de l'huile.	537,720
<hr/>	
<i>Dépense</i>	3,537,729

Poissons pris.	818
Quintaux d'huile.	53772
Prix de l'huile à 60 florins le quintal	3,226,320 fl.
Fanons.	1,513,100 liv.
Prix des fanons à 167 florins les 100 livres.	2,526,877

Recette 5,753,791

La recette de ces dix années a excédé la dépense de la somme de 2,215,477 florins ; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de 221,448 florins pour chaque année.

BALANCE DES DIX ANNÉES DE 1769 à 1778.

Navires équipés. . . 434.	Poissons pris 1,313
Frais pour l'équipement } de ces navires. . . . } 4,340,000 fl.	Quintraux d'huile . . 85,396
Navires perdus . . . 8.	Prix de l'huile à 62 florins } le quintal } 5,294,552 fl.
Frais de perte. 80,000	Fanons. 2,561,880 liv.
Frais pour l'extraction } de l'huile. } 853,960	Prix des fanons à 120 florins } les 100 livres. } 3,074,160
<i>Dépense</i> 5,273,960	<i>Recette</i> 8,368,712

La recette de ces dix années a excédé la dépense de la somme de 3,094,250 florins; la balance est donc en faveur des pêcheurs, de 309,476 florins pour chaque année.

On voit , par ces Tables particulières , que la pêche de la Baleine au détroit de Davis , malgré les frais énormes qu'elle exige , & les dangers qui y sont attachés , a cependant donné tous les ans des profits nets aux pêcheurs , & que dans l'espace de soixante années consécutives , il n'y en a pas une seule où cette pêche n'ait plus ou moins réussi : nous ferons voir ci-après , qu'à tout prendre elle est plus avantageuse que celle du Groenland.



TABLE GÉNÉRALE des avances & des produits pendant le cours de soixante années consécutives.

<i>Années.</i>	<i>Avances.</i>	<i>Années.</i>	<i>Produits.</i>
De 1719 à 1728	8,792,280 fl.	De 1719 à 1728	10,143,919 fl.
1729 à 1738	11,417,910	1729 à 1738	15,767,947
1739 à 1748	4,573,240	1739 à 1748	7,520,408
1749 à 1758	3,915,500	1749 à 1758	4,088,890
1759 à 1768	3,537,720	1759 à 1768	5,753,197
1769 à 1778	5,273,960	1769 à 1778	8,368,712
	37,556,610		51,643,073

La pêche de la Baleine au détroit de Davis a donc donné, dans les soixante années ci-dessus, un profit net de quatorze millions cent vingt-fix mille quatre cens soixante-trois florins.

Il est aisé de prouver que la pêche du Groenland donne moins de profits que celle du détroit de Davis; il suffit, pour s'en assurer, de balancer les produits de l'une & l'autre dans les soixante années correspondantes, ayant égard au nombre des navires envoyés chacune de ces années, tant au Groenland qu'au détroit de Davis. Cette balance est très-facile à faire.

Depuis 1719 jusqu'en 1778, il a été envoyé au Groenland 7284 navires pêcheurs, qui, dans cet espace de soixante années, ont donné un profit net de 17,315,160 florins: cette somme divisée par 7284 navires, donne pour chacun celle de 2377 florins de profit net.

Depuis 1719 jusqu'en 1778, il a été envoyé au détroit de Davis 3161 navires pêcheurs, qui, dans cet espace de

soixante années , ont donné un profit net de 14,126,463 florins. Cette somme divisée par 3161 navires , donne pour chacun celle de 4469 florins de profit net ; d'où il résulte généralement qu'un navire pêcheur du Groenland donne beaucoup moins de profit qu'un navire pêcheur du détroit de Davis , quoique celui-ci exige constamment une avance de 1000 florins de plus que l'autre pour les frais d'équipage , &c.

Il a été pris , depuis 1669 jusqu'en 1778 inclusivement , 57589 Baleines au Groenland par nos pêcheurs ; il en a été pris au détroit de Davis , depuis 1719 jusqu'en 1778 inclusivement , 7586.

On ne doit pas conclure de tout ce que nous venons de dire à l'avantage de la grande pêche , que tous ceux qui l'ont entreprise , ou qui s'y sont intéressés , n'ont jamais fait des pertes réelles ; il est très-certain , au contraire , que plusieurs de nos négocians en ont essuyé de très-considérables. Lorsque la Compagnie du Nord demandoit aux États-Généraux ,
en

en 1642, le renouvellement ou la prolongation de son privilège, elle exposoit pour principal motif les pertes énormes qu'elle avoit faites pendant les dernières sept années, & le préjudice qui en résultoit pour les intéressés, à cette malheureuse époque. Depuis que, par le refus des Etats-Généraux d'accorder des privilèges exclusifs pour la grande pêche, elle est devenue libre pour tous nos citoyens, les associations particulières qui se sont formées n'ont pas été toujours également heureuses : telle association gaignoit gros dans une année de pêche, tandis que telle autre perdoit beaucoup dans la même année. Tels associés ont le bonheur de voir arriver leurs navires pêcheurs avec de riches cargaisons, pendant que d'autres ont le malheur de les voir revenir avec un petit nombre de poissons, souvent à vuide, & quelquefois ne revoir ni poisson ni navires. Tout dépend du bonheur, & plus souvent encore de l'habileté des Pêcheurs qu'on engage ;

mais ces défâtres particuliers, malheureux à la vérité pour ceux qui les effuient, n'ôtent rien à l'avantage général qui résulte de la pêche de la Baleine, & ne détruisent pas l'exactitude des calculs que nous avons donnés plus haut, & qui prouvent évidemment que depuis la première année de la grande pêche, jusqu'en 1778 inclusivement, même dans les années les moins heureuses, la balance des avances & des produits de cette pêche a constamment été en faveur des pêcheurs en général.

On pourroit nous objecter que le calcul que nous avons fait des avances pour l'équipement des navires pêcheurs, n'est qu'un calcul approché & au-dessous du montant des avances annuelles : nous pourrions répondre que le calcul des produits n'est aussi qu'un calcul approché & au-dessous des produits annuels ; mais en accordant même que ces avances doivent être un peu plus considérables, vu les frais imprévus & autres menues

dépenses presque toujours indispensables, nous avons une réponse à faire en faveur des avantages & des profits que la grande pêche donne annuellement, à laquelle il n'y a pas de réplique. Nous n'avons calculé dans les produits de cette pêche, que les sommes qui revenoient aux intéressés, de la vente de l'huile & des fanons; mais il est d'autres profits réels dont nous avons négligé de faire mention. Le nombre des dents de Narval que nos Pêcheurs ont rapportées depuis le commencement de la pêche jusqu'à ces derniers temps, est très-considérable, & ces dents se sont toujours vendues, sur-tout dans les premières années, à de très bons prix; le nombre des peaux de Phoque est incalculable, & ces peaux se vendent encore aujourd'hui assez bien pour mériter quelque considération: on a rapporté aussi du Groenland une assez grande quantité de peaux d'Ours blancs, de Chiens de mer, &c. &c. Tous ces articles ont certainement donné des profits qui sont plus que suffisans pour

compenser les avances extraordinaires & petits frais imprévus de la grande pêche du Nord.

Le Commerce avantageux que la pêche de la Baleine nous a ouvert avec les Groenlandois, tant en exportation qu'en importation, est un des avantages secondaires qui mérite d'être compté pour quelque chose: nous n'y avons eu cependant aucun égard dans la balance générale des produits de la grande pêche; ainsi, il est démontré que de quelque façon qu'on l'envisage, cette branche de commerce est une de celles qui ont le plus contribué jusqu'à présent à l'aisance de plusieurs milliers de nos citoyens, & à la fortune particulière d'un très-grand nombre d'entre eux. Nous le répétons, notre Gouvernement l'a toujours envisagée sous ces rapports, & l'a toujours protégée d'une manière très-particulière, pour empêcher, autant qu'il est en lui, qu'une source si précieuse de prospérité nationale ne vienne à tarir, ou ne prenne un autre

DANS LES MERS DU NORD. 325
cours. Les Anglois ne négligent rien depuis
la perte de leurs Colonies , pour en tirer
tout le parti possible ; leurs progrès sont
déjà sensibles , & nous avons tout à
craindre de la concurrence de ce Peuple
navigateur.



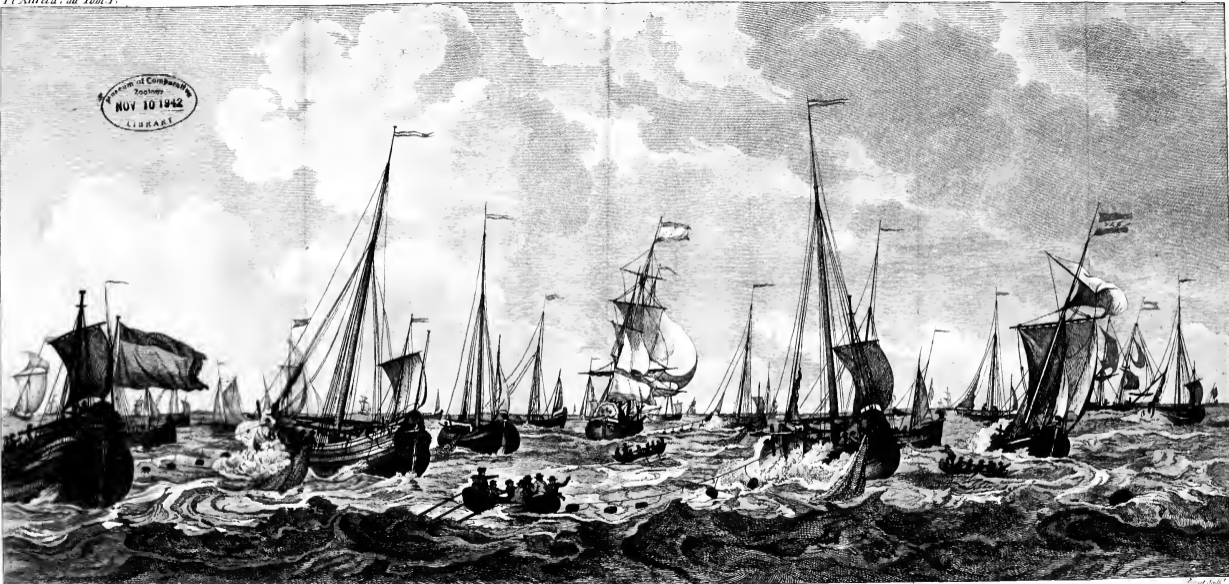
C H A P I T R E X I V.

Du Hareng.

QUOIQUE la pêche de la Baleine ait toujours mérité de la part de notre Gouvernement la protection la plus efficace & l'encouragement le plus assidu, nous croyons avec *Boxhorn*, que celle du Hareng a toujours été & est encore la source la plus féconde de notre richesse nationale, & que cette pêche est une véritable mine d'or pour les Hollandois.

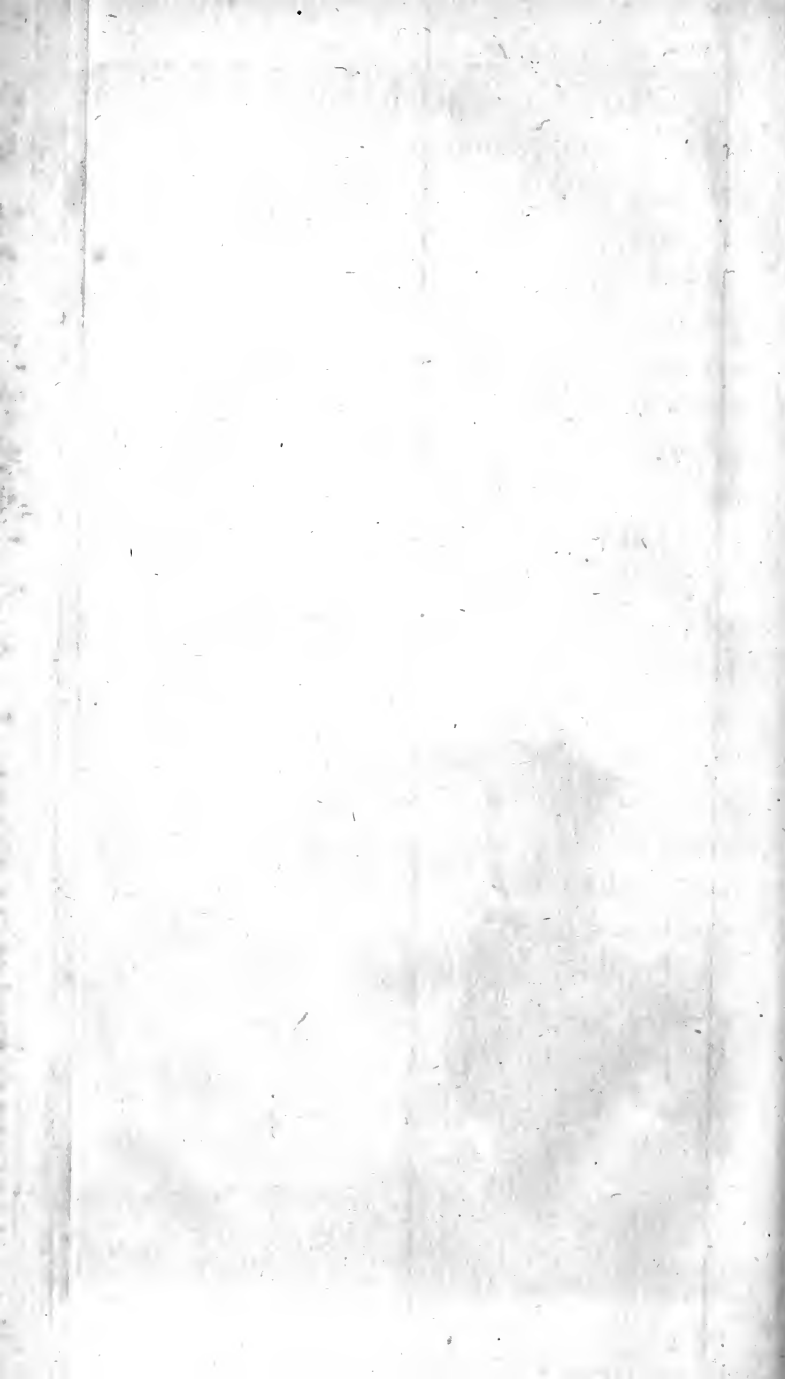
Rien ne prouve mieux en effet le grand intérêt de notre République dans ses pêches en général, & particulièrement dans celle du Hareng, que les précautions de nos ancêtres, même sous le gouvernement des Comtes, pour les soutenir & les rendre de plus en plus florissantes. Dans tous les temps, les Etats-Généraux ont donné une attention suivie à l'encou-

Museum of Comparative Zoology
NOV 10 1842
LIBRARY



GRANDE PÊCHE DU HARENG.

J. G. S. 1842



agement de cette riche branche de commerce, à la préserver, par de sages ordonnances, des abus qui détruisent les grands établissemens, à obvier aux empiétemens trop ordinaires dans un commerce étendu & lucratif, enfin à la défendre contre les entreprises, les violences, les usurpations & les tracasseries des voisins jaloux de notre prospérité. La République, dès son origine, a toujours eu à lutter contre les efforts presque continuels que d'autres Peuples ont fait pour nous ravir une partie des fruits de nos pêches; il en est même qui ont cherché inutilement à chasser les Pêcheurs Hollandois des parages du Nord, & à leur enlever entièrement les profits abondans de leurs découvertes & de leur infatigable industrie.

Nous diviserons ce chapitre en deux paragraphes; nous donnerons dans le premier l'histoire du Hareng & de la pêche particulière de ce poisson; nous détaillerons dans le second les avantages immenses qui résultent de cette pêche pour le Public.

§ I.

Histoire du Hareng & de la Pêche de ce Poisson.

Le Hareng, naturalisé dans les mers du Nord, semble avoir choisi pour sa demeure ordinaire ces immenses plages éternellement glacées, qui se prolongent jusqu'au bout du pôle arctique. C'est dans ces eaux glacées que ce poisson dépose son frai en Août & en Septembre. Le Hareng est si fécond, qu'il se multiplie prodigieusement, malgré l'âpreté des Pêcheurs à le poursuivre, la voracité des gros poissons auxquels il sert d'aliment ordinaire, l'agile rapacité des oiseaux de mer qui en détruisent des millions (1), malgré enfin la prodigieuse consommation

(1) La Baleine, le Requin, le Loup de mer, le Marsouin, la Morue, le Cabillau dévorent une quantité étonnante de Harengs lorsque ce poisson voyage : il est probable que la Baleine retirée actuellement sous les glaces du Nord, en fait aussi sa nourriture ordinaire.

qui s'en fait, sur-tout dans le nord de l'Europe; cette sorte de poisson ne s'épuise jamais, elle ne paroît pas même éprouver encore une diminution sensible.

Le Hareng est un poisson de passage; il en paroît tous les ans sur nos côtes & sur celles de nos voisins, des bandes prodigieuses. La grande caravane qui part tous les ans en Janvier, de dessous les glaces du Nord, se partage en deux principales bandes; l'aîle droite dirige sa course au couchant, & arrive en Mars sur les côtes d'Islande; l'aîle gauche prend sa course vers l'orient; mais celle-ci se divise, à une certaine hauteur, en plusieurs bandes; quelques-unes se rendent sur les bancs de Terre-Neuve; d'autres, continuant de voyager ensemble encore quelque temps, se séparent pour une course particulière. Alors les unes nagent vers les côtes de Nowège & entrent par le Sund dans la mer Baltique; d'autres s'achèminent vers la pointe septentrionale du Jutland; après s'y être tenues pendant quelque temps, elles vont rejoindre les bandes de la mer

Baltique en passant par le Belt; après avoir resté quelque temps ensemble, elles se séparent de nouveau, pour se rendre sur les côtes du Holstein, du Texel & du Zuiderzée (1).

La bande des Harengs qui se porte au couchant, est l'aîle droite de cette immense caravane; elle est la plus nombreuse: cette bande est continuellement côtoyée par des poissons voraces qui cherchent à l'entamer; leur peine n'est pas perdue, & ils trouvent toujours assez de traîneurs dont ils font leur proie. Le Requin & le Cabillau sur-tout sont très-acharnés à la poursuite du Hareng. Cette bande se porte directement sur Hitland & sur les Orcades; c'est-là le rendez-vous général de nos Pêcheurs, qui y attendent avec impatience l'arrivée du poisson. Le

(1) *Zuiderzée* est un Golfe renfermé entre les côtes de la Nort-Hollande, de la Gueldre, d'Over-Iffel & de la Frise. Il communique au port d'Amsterdam par un goulet étroit & très-peu profond: ce Golfe est formé par un écoulement de la mer du Nord, & se trouve contigu avec la rade du Texel & celle de Vliet,

Hareng arrivé sur les côtes d'Ecoffe, se sépare en deux colonnes; la plus nombreuse se rend sur les côtes d'Angleterre, de Frise, de Zéelande, du Brabant & de France; l'autre va côtoyer l'Irlande. Les différentes divisions de cette bande ont un rendez-vous fixe à un temps déterminé; elles se rejoignent toutes dans le canal d'Angleterre, quoique très-affoiblies par les pertes immenses qu'elles ont faites; là, ne formant qu'une seule bande, ces Harengs vont se jeter & disparaître absolument dans la mer Atlantique.

Ce qu'il y a de plus merveilleux en tout ceci, c'est que toutes les bandes de ces Harengs partis en une seule caravane, ont aussi un rendez-vous général: on ignore le lieu & le temps de ce rendez-vous; mais il est certain qu'après avoir reçu des échecs énormes, la grande caravane arrive enfin aux plages d'où elle étoit partie, divisée en deux bandes qui ont pris une route toute différente; l'une de ces bandes arrive par la partie de l'*Est*, & l'autre par le *Nord*.

Le temps du départ du Hareng pour retourner dans le Nord, est fixé comme celui de son arrivée. Il quitte les côtes de France en Juillet & Août; la route de toutes les différentes bandes est déterminée; elles se suivent immédiatement sans le plus petit retard. Avant la fin d'Août on ne trouve plus un seul Hareng sur les côtes de France. Ce poisson abandonne à-peu-près dans le même temps *Hitland*, *Fairhill* & *Boekenes*; il disparoît des côtes de *Javenot* en Septembre, & vers la fin de Novembre on ne le rencontre plus que très-avant dans la mer.

Quoiqu'en général le Hareng suive constamment la même route pour arriver sur les côtes d'Ecosse, d'Angleterre, de France, de Brabant, & sur les nôtres, il arrive cependant quelquefois qu'il en prend une différente. En 1472, quelques Navigateurs recontrèrent les bandes les plus nombreuses aux environs de *Schoonen*, & c'est par cette route opposée à la route ordinaire, que le Hareng arriva cette année sur les côtes d'Angleterre. Nous

indiquerons plus bas la cause probable de cette variation dans la route des Harengs pour arriver dans les mers de la Grande-Bretagne.

Il est bien surprenant que le Hareng quitte tous les ans un asyle inaccessible à ses nombreux ennemis, pour s'exposer aux dangers certains d'un long voyage, pendant lequel il est continuellement exposé à la voracité des gros poissons & à l'avidité des pêcheurs, dans les filets desquels il vient se précipiter, pour ainsi dire, de lui-même. Le Hareng retiré sous les glaces du Nord, n'a à craindre ni la poursuite de la Baleine, qui, faute d'air, ne sauroit s'y engager trop avant, ni celle des Pêcheurs, pour lesquels les approches même de ces glaces sont toujours un écueil des plus funestes. Les Naturalistes se sont épuisés en conjectures sur cette émigration périodique pour en deviner la vraie cause, & pour expliquer ce phénomène. Il en est qui pensent que nous sommes uniquement redevables à la Providence de cette riche branche de commerce, que

la pêche du Hareng nous fournit tous les ans ; c'est , selon eux , un effet particulier de la bonté divine , qui permet que le Hareng quitte tous les ans une retraite sûre pour venir se prendre dans les filets des Pêcheurs , afin de fournir un aliment sain à une infinité d'hommes.

M. Anderson , Bourgmestre de Hambourg , assigne une cause plus simple à l'émigration annuelle du Hareng : il prétend qu'elle est nécessitée par la fécondité prodigieuse de ce poisson ; cet habile homme croit que si le Hareng ne prenoit pas le parti d'émigrer tous les ans , il ne trouveroit pas assez de nourriture dans les plages glacées du Nord , & que bientôt même il s'y trouveroit tellement resserré , que , quelque immenses qu'elles soient , ce poisson y manqueroit d'espace suffisant pour y nager : c'est - là , selon Anderson , l'unique cause qui force le Hareng à envoyer des caravanes nombreuses sur les côtes & dans les mers lointaines , pour aller chercher une nourriture qui lui manqueroit infailliblement sous les glaces

du Nord. Anderfon explique encore la cause qui détermine le Hareng à se former en colonnes nombreuses & serrées, & il l'attribue à l'instinct de sa propre conservation, naturel à tous les êtres vivans. A peine, ajoute cet auteur, les Harengs sont arrivés sur les bords des glaces, qu'ils y trouvent une infinité d'ennemis qui les y attendent avec une impatience proportionnée à la faim qui les dévore : incapables de leur résister, ces poissons attaqués de tous les côtés, se réunissent, se pressent & se serrent comme font tous les petits poissons & certains oiseaux, lorsqu'ils sont poursuivis par quelque ennemi redoutable : par cette précaution les Harengs donnent moins de prise à leurs ennemis, leur échappent plus facilement, parcourent les mers avec moins de désavantage, & échappent avec moins de perte aux dangers multipliés qui les environnent pendant tout le temps de leur longue caravane.

Cette explication est certainement infiniment plus naturelle & plus satisfaisante

que celle qu'on tire des soins de la Providence à l'égard des hommes ; il s'en faut cependant beaucoup qu'elle satisfasse à toutes les difficultés & qu'elle rende raison de toutes les suites de cette émigration surprenante.

Anderfon n'explique pas par-là , pourquoi la grande caravane & toutes les bandes qui s'en détachent à certaines hauteurs fixes, suivent constamment la même route ; pourquoi les différentes troupes de Harengs vont chercher leur nourriture si loin de leurs plages ; pourquoi , le long des côtes si variées & si différentes ; pourquoi , sous des climats qui se ressemblent si peu par leur température ; pourquoi , après tant de diverses excursions , ces bandes se trouvent toutes à un point fixe pour se réunir & faire route ensemble vers leur patrie , où elles rentrent en deux grandes bandes par l'Est & par le Nord. Les Harengs ne trouveroient-ils donc pas vers le pôle arctique une plage assez étendue , propre à fournir à la subsistance de tous , & faut-il qu'ils s'expatrient pendant

pendant quelques mois tous les ans, pour ne pas s'affamer les uns & les autres sous les glaces? Il y a certainement une autre cause plus décisive de cette émigration annuelle, que celle qu'Anderson assigne comme la seule vraisemblable. Ce n'est certainement pas la fécondité prodigieuse de ce poisson qui nécessite tous les ans les voyages de long cours qu'il fait régulièrement. Il y a plus, & ceci est décisif contre Anderson : le Hareng se multiplie infiniment plus pendant son excursion annuelle, qu'il ne le fait pendant le temps de son repos sous les glaces du Nord. Il est constant qu'un Hareng femelle (*Hareng œuvé*), en arrivant sur les côtes d'Angleterre & d'Hollande se trouve avoir communément dix mille œufs dans le corps; il est encore constant qu'il les dépose dans les mers d'Angleterre, avant son départ, & qu'il arrive sous les glaces du Nord sans porter de nouvelles semences dans son sein. D'après ces faits incontestables, on pourroit supposer avec quelque fondement, que le Hareng, loin de

quitter sa demeure ordinaire à cause de sa trop grande fécondité, ne la quitte en effet que pour aller se multiplier dans des climats plus propres à favoriser cette fécondité & à faire éclore ses œufs.

Ne voit-on pas parmi les oiseaux, la Cicogne, l'Hirondelle, la Caille & quelques autres quitter tous les ans leur pays pour venir se reproduire dans le nôtre? Pouffés invinciblement par l'instinct commun à tous les êtres animés, de perpétuer leur race, les oiseaux de passage vont satisfaire à ce précieux besoin de la Nature dans des climats étrangers, plus propres que les leurs à la multiplication de leur espèce. La Cicogne arrive tous les ans dans nos provinces à une époque fixe; elle part d'une contrée très-éloignée pour venir pondre ses œufs, les faire éclore & élever ses petits jusqu'à ce qu'ils soient en état de la suivre; après les avoir essayés pendant quelques jours au vol, & avoir éprouvé leurs forces, la Cicogne repart avec eux & les ramène dans sa patrie. Que d'effaims de Vaneaux ne voit-on

pas tous les ans couvrir nos prairies & border nos étangs ! C'est chez nous que cet oiseau fait sa ponte , qu'il y élève une famille nombreuse , qu'il ramène tous ceux de ses petits qui échappent aux chasseurs , & qu'il va peupler les campagnes d'où il étoit parti , pour revenir l'année suivante se multiplier dans nos vastes pâturages.

Les poissons , appris , comme tous les autres animaux , par la Nature elle-même , n'ont pas moins de soin de pourvoir avec sûreté à leur reproduction : ils savent parfaitement bien choisir les étangs & les rivières les plus favorables à leur fécondité , pour y déposer leur frai & y faire naître leurs petits. La Truite , qui se tient toujours dans les eaux les plus limpides & les plus rapides , les quitte cependant au temps où elle sent qu'elle va devenir mère d'une nouvelle famille ; elle remonte alors le torrent ou la rivière qu'elle habite , jusqu'à plusieurs milles vers sa source ; rencontrant alors un courant moins rapide , elle y dépose ses œufs entre les

cailloux & les plantes qui tapissent les bords de la rive ; elle n'abandonne ces bords que lorsque ses petits sont assez forts pour nager avec elle au milieu du torrent & la suivre dans ses eaux ordinaires, où elle vient reprendre ses courses & ses ébats. La Baleine ne dépose pas ses Baleinons dans les mers du Groenland, dans lesquelles elle se tient ordinairement ; lorsqu'elle sent le temps de sa délivrance approcher, elle se rend sur les bords & aux embouchures des fleuves ; c'est-là qu'elle se délivre & qu'elle allaite ses petits pendant quelque temps ; elle leur apprend à s'y nourrir de petits vermisses qui y fourmillent ; dès que les Baleinons ont acquis assez de forces pour suivre leur mère dans les grandes eaux, elle s'en fait suivre & revient avec eux dans les mers du Groenland.

Ces exemples, & beaucoup d'autres du même genre, que les Naturalistes rapportent, nous autorisent à penser que les émigrations annuelles du Hareng n'ont d'autre cause que la nécessité de satisfaire

à la loi générale de la Nature, en multipliant leur espèce. Cette explication paroît seule répondre à toutes les questions qu'on peut faire sur l'émigration annuelle des Harengs. Ici, comme dans tous les miracles de la Nature, l'on ne peut s'empêcher de reconnoître l'action immédiate de la Providence; elle a doué tous les animaux d'un instinct particulier, comme elle a doué l'homme de la raison, pour leur faire rechercher tout ce qui peut le plus contribuer à leur reproduction, en leur faisant rechercher aussi tout ce qu'il y a de plus nécessaire pour fournir à leurs premiers besoins.

C'est-là le sentiment de *Renzler*, sentiment que d'autres Naturalistes avoient adopté avant lui; il a tant de degrés de vraisemblance, qu'il approche beaucoup du vrai; c'est le seul qui nous paroisse raisonnable. L'appât de trouver une nourriture abondante dans des parages très-éloignés des plages glacées du Nord, pourroit être aussi une seconde cause de l'émigration annuelle des Harengs; car

il est certain que si le Hareng s'expatrioit uniquement pour se multiplier, il ne seroit nullement nécessaire qu'il fit un voyage aussi long; il lui faudroit beaucoup moins de temps pour déposer son frai, faire éclore ses petits & les élever pour les mettre en état de le suivre sous les glaces du Nord. Le Hareng emploie neuf mois dans son voyage; il est donc en course pendant les trois-quarts de l'année.

Nous avons remarqué plus haut que déjà dans le mois de Mars, une des aîles de la grande caravane se trouve rendue sur les côtes d'Islande; cette bande est même si nombreuse, qu'on l'apperçoit de très-loin au mouvement & à la noirceur de l'eau dans laquelle elle nage; les navires qui l'approchent prennent facilement de ce poisson en plongeant l'arrosoir dont on se sert pour mouiller les voiles: il est certain d'ailleurs qu'on trouve encore des Harengs aux environs de Yarmouth, dans le mois de Novembre, souvent même au commencement de Janvier; ceux-ci sont les traîneurs de la grande

Caravane, qui, ayant fini leurs excursions dans les mers que nous avons indiquées, se retirent alors dans le Nord. Plusieurs Navigateurs expérimentés ont remarqué qu'en été, & précisément au temps où les Harengs arrivent sur les côtes septentrionales de l'Europe, on trouve dans ces mers une immense quantité de vermisseaux & de petits poissons dont les Harengs se nourrissent & qu'ils chassent avec un acharnement inconcevable. Lorsqu'ils ont dévoré cette proie, & qu'il ne reste qu'un petit nombre de ces animalcules qui fuient vers les côtes méridionales, les Harengs les y suivent & y trouvent une nouvelle nourriture encore plus abondante: d'où il semble qu'on peut conclure avec quelque certitude, que l'émigration périodique du Hareng a deux causes principales; la première, de pourvoir à la multiplication de son espèce, & la seconde, de pourvoir aussi à une nourriture abondante qu'il trouve dans les plages éloignées qu'il visite dans l'espace de neuf mois.

Le Hareng se nourrit de petits poissons, de petits Cancres, de Chevrettes, de petites Ecrevisses & d'autres petits insectes de mer. Le sentiment de ceux qui pensent que le Hareng n'a d'autre aliment que le limon & la bourbe visqueuse du fond de la mer, n'est pas soutenable. La conformation de sa bouche & le témoignage des Naturalistes prouvent évidemment le contraire. Deux rangées de dents aiguës garnissent les mâchoires du Hareng; la Nature ne lui a fait ce présent que pour qu'il puisse saisir sa proie, la retenir & la triturer assez pour l'avalier. On doit remarquer encore que ces dents, loin de lui être d'aucune utilité, s'il ne se nourrissoit que de limon, seroient un véritable obstacle qui l'empêcheroit de le prendre commodément pour s'en nourrir. *Neukrantz* assure avoir trouvé dans l'estomac de plusieurs Harengs plus de soixante petits Crabs & Chevrettes à moitié digérés (1). Le savant *Leuwenhoek* atteste

(1) *Neukrantz*, opuscul. de Harengo, page 28.

dans sa XCXVI^e Lettre , avoir trouvé beaucoup de petits ceufs dans l'estomac du Hareng, dans la saison où le poisson dépose son frai.

Pour aider à nos lecteurs à se faire une idée de la quantité prodigieuse des Harengs qui arrivent tous les ans dans nos mers , nous nous contenterons de leur dire que l'espace occupé en pleine mer par la grande caravane est aussi grand que l'étendue de l'Angleterre & de l'Irlande prises ensemble ; aussi cette légion de Harengs doit - elle prodigieusement s'allonger & se serrer pour passer entre les côtes du Groenland & le Cap-Nord. Ce détroit a pourtant deux cents milles de largeur. *Zorgdrager* assure que lors du passage, les baies du Cap-Nord sont si remplies de Harengs , que les poussivant avec sa nacelle , il en a pris beaucoup avec la lance, & qu'il lui est arrivé plus d'une fois d'en prendre deux du même coup. Lorsque la caravane part du Nord ; la colonne est infiniment plus longue que large , mais elle s'élargit prodigieusement

en pleine mer. Lorsqu'elle approche d'un détroit, elle s'allonge pour le passer, & cette manœuvre se fait avec tant d'ordre, que la marche rapide de la caravane n'en est nullement retardée: il n'y a pas d'armée bien disciplinée qui fasse ses évolutions avec plus de précision, de justesse & de célérité, que la caravane des Harengs.

Il y a quelque chose de plus merveilleux encore dans cette marche, & c'est l'attention de l'avant-garde qui sert à diriger les mouvemens de la colonne entière. Cette avant-garde est elle-même précédée par un poisson qu'on appelle communément le *Roi du Hareng*; un petit nombre de cette sorte sert de guides à toute la troupe; l'avant-garde, ou la première file, observe régulièrement tous les mouvemens de ces poissons. Ils paroissent faire une sorte particulière de Hareng; ils sont beaucoup plus gros que le Hareng ordinaire, & ont communément près de deux pieds de long. Les pêcheurs respectent superstitieusement ces guides; ils

font persuadés que ce seroit un crime de faire le plus petit mal à ce monarque (1); aussi s'il arrive qu'ils en prennent quelqu'un dans leurs filets, ils le jettent promptement dans la mer, & prennent grand soin de ne pas le blesser, croyant qu'ils doivent cette attention à un poisson qui leur en amène une si grande quantité d'autres, qui, faute de ces guides, pourroient ne plus reparoître dans nos mers.

Il n'étoit pas possible que l'apparition régulière d'un nombre si prodigieux de Harengs échappât à l'œil de l'homme, & qu'il ne connût bientôt tout l'avantage qu'il pouvoit retirer de la pêche de ce poisson: il paroît en effet que les anciens Romains y firent une attention singulière; les commencemens de cette pêche remontent vers le milieu du XII^e siècle, par les anciennes descriptions qui nous

(1) C'est vraisemblablement le même que les Groenlandois pêchent sur leurs côtes. Voyez ce que nous en avons dit chap. XII, page 264. Les Groenlandois ne sont pas à cet égard aussi superstitieux que nos Pêcheurs,

restent de la pêche en général, où il est parlé aussi de celle du Hareng. *Brand & Semeyns* s'accordent à dire que c'est à-peu-près vers ce temps-là que les Zélandois commencèrent à naviguer ; mais il est certain que long-temps avant, cette pêche faisoit la principale branche de commerce de plusieurs villes de Flandres ; ce commerce étoit déjà, à cette époque, d'une si grande importance, que les Comtes de Flandres le protégèrent de tout leur pouvoir, qu'ils rendirent plusieurs ordonnances & firent plusieurs réglemens propres à l'étendre de plus en plus.

Les Amsterdamois dirigèrent leur navigation, en 1390, vers l'île de *Schoonen*, une de celles qui forment le royaume de Danemarck, pour y faire la pêche du Hareng ; l'année d'après, le Duc Albrech (Albert III), leur accorda la permission d'y établir un Régisseur particulier : ce privilège se trouve dans la superbe collection de tous ceux que cette ville a obtenus en divers temps.

Quoique la pêche du Hareng se fit dans ce temps-là avec la plus grande activité, elle devint bien autrement précieuse lorsque dans la suite on eut appris à caquer & à saler ce poisson ; il acquit, par cette opération, une meilleure qualité & un meilleur goût. On doit cette précieuse découverte à un Pêcheur de *Biervliet* en Flandres : *Guillaume Deukelszoon*, communément *Deuchelt* ou *Boeke*, est ce Pêcheur dont le nom passera à la postérité la plus reculée ; il paroît qu'il fit cet heureux essai vers l'an 1380. *Boxhorn* rapporte que l'Empereur Charles-Quint voulut honorer la mémoire de *Deukelszoon* : « Ce Prince, dit cet auteur, étant » à *Biervliet* avec Marie, Reine de » Hongrie, sa sœur, visita le tombeau de » *Deukelszoon*, & y fit la prière pour le » repos de l'ame de ce célèbre Pêcheur ».

Après l'utile découverte de *Dukelszoon*, le Hareng pouvant se conserver & être envoyé au loin, sans aucun risque d'avarie, la pêche de ce poisson devint une grande branche de commerce : de-là

vient fans doute que depuis long-temps la pêche du Hareng est appellée la GRANDE PÊCHE, par exclusion même à la pêche de la Baleine. Le Prince Stadhouder, Guillaume I d'Orange, fut le premier à la qualifier ainsi dans un placard du 27 Avril 1582. Les Seigneurs Etats de Hollande lui ont toujours conservé cette honorable dénomination ; ils nomment la GRANDE PÊCHE, ou la PÊCHE DU HARENG, dans tous les placards relatifs à ce commerce, & notamment dans ceux de 1593 & 1595 (1).

On conjecture avec vraisemblance que les Zélandois furent les premiers qui s'occupèrent sérieusement à pêcher le Hareng le long de leurs côtes ; mais les fréquentes guerres entre l'Espagne & la France leur donnèrent un goût décidé pour le commerce attrayant des Corsaires ; ils abandonnèrent pendant quelques années la pêche du Hareng, & armèrent des

(1) Voyez le grand Registre I. D., pages 727, 751, 753, & ailleurs.

navires en course ; il s'ensuivit que les Hollandois , profitant de cet abandon , les remplacèrent & s'approprièrent presque entièrement cette pêche lucrative ; ils en sont encore en possession aujourd'hui , & l'ont améliorée à différentes époques. On ne peut contester cependant que les habitans de Ziérikzée , une des principales villes de Zélande , ne fassent cette pêche avec beaucoup de succès. Les Hollandois formèrent leurs entrepôts à *Enkhuisen* & à *Hoorn* (1) ; c'est à *Hoorn* qu'on inventa , en 1416 , le grand filet pour la pêche du Hareng. Le principal commerce de ce poisson se fait aujourd'hui à *Enkhuisen* , *Rotterdam* , *Amsterdam* , *Schiedam* & *Flardingén* ; les villages de *Delftshaven* & de *Maslandshuis* , y prennent aussi une part très-considérable (2).

(1) Ces deux villes sont situées sur la côte de Nord-Hollande , & ont chacune un port sur le Zuiderzée.

(2) Il est surprenant que l'auteur Hollandois ne fasse nulle mention des villages de *Katwik* , de *Nordwik* & *Scheveningen* , situés sur la côte méridionale de la Hollande

Il importe beaucoup à l'État que ce commerce se soutienne & que la gloire des Hollandois à le faire ne souffre pas la plus petite tache ; aussi le Gouvernement a-t-il fait des loix bien propres à atteindre ce double but.

Pour donner une description complète de cette pêche, & pour montrer en même temps les avantages immenses qu'elle donne aux Hollandois , nous entrerons , dans le second paragraphe, dans des détails aussi curieux qu'intéressans , & qui mettront nos Lecteurs à même d'apprécier à sa juste valeur, cette branche de commerce , une des principales sources de la richesse de la Hollande.

& au bord de la mer : ces villages, dont les habitans font tous pêcheurs, font aussi cette pêche avec le plus grand succès. Il part tous les ans de ces ports, des flottilles très-nombreuses pour la pêche du Hareng sur les côtes d'Ecosse.



§. II.

*Description & utilité de la Pêche
du Hareng.*

Nous ne croyons pas nécessaire de donner une description du Hareng; ce poisson est d'un usage si général, & il est si commun chez nous, qu'il n'est pas un enfant de six à sept ans qui ne le distingue de tout autre poisson. Nous ne pensons pas que le Hareng soit de la famille des *Aloses*, comme le prétend un auteur François (1); nous n'oserions décider que les *Sardines* & les *Anchois* soient de la famille des *Harengs*. Nous ne connoissons qu'une seule espèce de Hareng, quoiqu'il porte des dénominations différentes: ces divers noms lui viennent de l'état dans lequel on le prend, des côtes sur lesquelles on le pêche, & des diverses préparations qu'on lui fait

(1) Duhamel, Traité général des Pêches, partie seconde, sect. III, chap. III, page 335. L'auteur se trompe, & Duhamel a raison.

subir pour le conserver & en faire les envois. Il n'est pas également bon dans toutes les saisons, parce qu'il n'arrive à sa perfection que par degrés, & que généralement lorsqu'il a jetté son frai, il a perdu presque toute sa faveur, & qu'il reste malade pendant quelque temps, après avoir déposé ses œufs ou ses laites; il n'est dans sa plus grande valeur que lorsqu'il est plein; le Hareng *gai*, ou vuide, est ordinairement maigre & mollasse. Nous nous bornerons uniquement à la description de cette pêche, que nous ferons en plusieurs articles, pour éviter la confusion.

ARTICLE PREMIER.

Des Navires & autres Bâtimens employés à la Pêche du Hareng.

De tout temps les navires destinés à la pêche du Hareng ont été nommés chez nous *Buis*, *Buse*, *Nevre*: ce nom leur vient sans doute de leur masque particulier; ils sont très-effilés & ressemblent

à un boyau ou tube ; aussi le mot Hollandois *Buis* est-il la vraie traduction du mot latin *tubus* (1). Quoi qu'il en soit, le poisson pêché avec ces sortes de navires & le patron qui les commande participent de son nom : on dit *Buishareng*, (Hareng - buse), *Buisman* (Patron de buse). On ne peut cependant disconvenir que nos navires de la pêche du Hareng n'aient varié dans leur forme, & que les bateaux dont nos ancêtres se servoient pour cette pêche, n'eussent un masque bien différent de ceux que nous employons aujourd'hui.

On a donné aussi à ces sortes de buses le nom de *Flibots* (petites flûtes) ; ces bâtimens sont du port de 70 à 100 tonneaux ; les Anglois s'en servent encore aujourd'hui & les nomment *Bucha* ; mais ils sont plus petits & ne sont ordinairement que de 60 tonneaux.

(1) M. Duhamel, dans son *Traité général des Pêches*, a traduit le mot *buis* par celui de *dogre*, ou *corve*.

Nos buses hollandoises sont communément aujourd'hui de vingt-cinq à trente lasts (cinquante à soixante tonneaux); on en emploie quelque'un de quarante lasts, mais ils sont très-rares (1). Ces bâtimens sont montés de dix, douze, ou quatorze hommes : à l'exception du Pilote, tout l'équipage est à gages, à tant par semaine; celui-ci reçoit 5 fl. par last de Hareng; ainsi il est intéressé à ce que la pêche soit bonne. On donne cependant à l'équipage, par forme de gratification, un quart de tonneau de Hareng (500 liv. pesant): c'est un présent du Pilote; les Mouces reçoivent une gratification pareille, mais elle leur tient lieu de paie.

Un bâtiment neuf & agréé, coûte ordinairement 9000 florins, ou à-peu-près; les frais d'équipement pour deux voyages, 6000 florins; pour le troisième, dans la même année, 8000 florins, en

(1) Le last pèse 4000 livres, conséquemment un tonneau pèse 2000 livres; ainsi la charge ordinaire d'un navire pêcheur est de 100000 à 120000 livres pesant.

tout 15000, ou 17000 florins. Le calcul de <i>Semeyns</i> revient à-peu-près au même.	
Il compte qu'une petite buse de seize lasts (trente-deux tonneaux), coûte, savoir, navire & agrêts.	3150 fl.
Approvisionnement, ustens. &c.	4380
	<hr/>
En tout, prêt à mettre à la voile.	<u>7530</u>

Un navire pêcheur qui a fait ses trois voyages, a fourni à-peu-près tout son service, & n'est plus bon à grand-chose; les agrêts sont absolument détériorés, & la carcasse du bâtiment demande des réparations très-coûteuses pour la mettre en état de faire encore un voyage; ainsi l'on peut compter que tout est perdu pour la seconde année. Les Armateurs de la pêche du Hareng joignent toujours un certain nombre de flûtes, ou de yachts à leurs flottilles; on fait servir à cet usage de vieux dogres, ou de vieilles buses à un seul mât; on les loue ordinairement de 600 à 800 florins; il en faut au moins une pour le service de dix bâtimens pêcheurs. Ces navires, qui ne

font , à proprement parler , que des allèges , fervent à apporter dans les ports les Harengs pris au commencement de la pêche ; mais on ne peut les employer que jusqu'au 15 de Juillet , après lequel temps il est défendu aux navires pêcheurs d'avoir aucune espèce d'allège à leur service.

Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que la concurrence des autres Nations commence à se faire sentir vivement , & que le nombre des navires pêcheurs qui partent de nos ports pour la pêche du Hareng , est bien moindre que celui qui partoît anciennement. Voici un Tableau qui démontre cette déplorable différence.

TABLEAU du nombre des Navires partis pour la Pêche du Hareng, depuis 1763 inclusivement, jusqu'en 1776 inclusivement aussi, année par année.

Années.....	Navires.													
	1763.	64.	65.	66.	67.	68.	69.	70.	71.	72.	73.	74.	75.	76.
Rotterdam.....	7.	6.	6.	2.	2.	2.	2.	3.	5.	7.	7.	7.	6.	6.
Schiedam.....	5.	6.	7.	11.	10.	9.	8.	8.	7.	7.	5.	2.	2.	2.
Vlardingén.....	64.	71.	69.	60.	58.	61.	64.	62.	64.	68.	76.	74.	66.	84.
Manflandshuis..	7.	14.	15.	14.	15.	12.	12.	14.	14.	15.	18.	18.	17.	21.
Delkshaven.....	7.	9.	9.	8.	7.	7.	7.	7.	7.	7.	7.	7.	6.	6.
Delft.....	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	1.	0.	0.	0.	0.	0.
Enkhuifen.....	40.	40.	40.	40.	41.	41.	41.	41.	41.	42.	42.	44.	41.	41.
De Ryp.....	14.	14.	14.	14.	16.	16.	14.	14.	14.	13.	13.	14.	16.	16.
Total pour chaque														
année.....	144.	160.	160.	149.	150.	149.	149.	149.	153.	149.	168.	165.	154.	176.
Alléges.....	13.	15.	17.	17.	17.	17.	20.	20.	20.	23.	20.	20.	20.	22.

La plus forte de ces pêches est celle de 1776, pour laquelle il partit, comme l'on voit par la Table ci-dessus, cent soixante-seize navires. On remarque qu'en 1601, il en partit de nos différens ports plus de quinze cents; cette diminution graduelle prouve évidemment que les autres Nations partagent de plus en plus avec nous les avantages de la pêche du Hareng : il nous reste néanmoins un avantage bien précieux, & qu'aucun de nos concurrens ne peut nous ravir; c'est d'avoir constamment les meilleurs Harengs, & d'avoir la préférence dans tous les marchés.

L'utilité générale qui résultoit de cette pêche pour nos citoyens, a diminué à proportion du nombre des navires employés aujourd'hui à la faire. Dans le quinzième, seizième, dix-septième siècles, cette pêche employoit & faisoit vivre à l'aïse cent mille de nos habitans, c'est beaucoup dire si elle occupe & donne à vivre aujourd'hui à vingt mille. Nos Souverains ont mis tout en œuvre pour reporter cette branche de commerce à son

ancien degré de richesse nationale ; mais la crapuleuse avidité de quelques-uns de nos concitoyens , ont rendu inutiles le zèle & les efforts louables de notre Gouvernement. Les Etats de Hollande , par une Résolution souveraine (1) du 19 Mai 1775 , accordèrent une prime de 500 florins , payables du trésor de l'Etat , pendant deux années consécutives , à chaque navire qui seroit envoyé à la pêche du Hareng ; il fut accordé par la même Résolution & pour le même objet , une prime de 400 florins pour les deux années suivantes ; on abusa de cet encouragement ; on reçut cette seconde prime , & on eut la lâcheté de ne pas faire partir les navires pour lesquels on la demanda.

Il seroit très-difficile d'apprécier au juste le profit net de chaque navire employé à la pêche du Hareng ; le prix de ce poisson diffère annuellement pro-

(1) Les Résolutions des Etats des provinces Beligiques sont ce que nous appellons aujourd'hui en France, DÉCRETS.

portionnellement au temps de la vente qu'on en fait. Nous donnerons cependant un compte approchant, qui suffira pour démontrer que, malgré la décadence de cette branche de commerce, elle est encore d'un intérêt assez général pour la République, & que par-là même elle mérite encore la haute protection & les encouragemens du Gouvernement.

Nous avons déjà fait observer qu'une buse de trente-deux lasts demande une avance de 15000 florins, pour deux voyages, & de 17000 pour trois dans la même année. Chaque last comprend douze barils, contenant chacun huit cents Harengs; ce qui donne trois cents quatre-vingt-quatre barils pour compléter la cargaison d'une buse: en comptant un demi-sol chaque Hareng, il résulte que le baril donne un produit de 20 florins, & toute la cargaison 7680 florins: pour avoir le produit des trois voyages, il n'y a qu'à multiplier cette dernière somme par 3, ce qui

donne. 23040 fl.

Il faut distraire pour frais &

avances. 17000

Profit net de toute la pêche

pour chaque navire. . . . 6040

Il est vrai qu'il faut supposer que le navire a fait ses trois voyages, & que la charge a été complète à chacun d'eux; mais on doit aussi considérer d'autre part, que les Harengs qui arrivent les premiers par les allèges, se vendent à un prix bien plus haut; d'un autre côté cependant, le Hareng du troisième voyage, qu'on appelle communément *le dernier*, ne se vend souvent qu'un liard la pièce; ainsi toute compensation faite, nous croyons pouvoir fixer le profit annuel sur chaque navire pêcheur à la somme de 7000 fl.; ce qui fait pour cent soixante buses qui partent actuellement une année dans l'autre, une somme totale de 1,120,000 florins (1).

(1) Les Hollandois ont eu toujours raison de donner le nom de *grande Pêche*, à celle du Hareng, par

ART. I I.

*Outils & Ustensiles nécessaires à la pêche
du Hareng.*

Les navires destinés pour la première pêche du Hareng partent de nos différens

préférence à celle de la Baleine : celle-ci, dans son meilleur temps, n'a jamais donné le même profit que l'autre, même dans sa plus grande décadence. On a dû remarquer plus haut, que le profit net de la pêche de la Baleine, pour chacune des cent années dont nous avons donné les tables page 294 & suivantes, ne se portent qu'à la somme de 442,928 florins, page 306. Cette somme est moindre de plus de moitié, de celle de 1,120,000 florins, profit net & total de la pêche annuelle du Hareng, dans sa plus grande décadence.

On doit avoir remarqué, dans l'article ci-dessus, que les derniers Harengs, ceux du dernier voyage, ne se vendent pas en Hollande un demi-sol la pièce, & que nous ne les avons évalués qu'à un quart de sol : il est une sorte de Hareng, c'est celui qu'on pêche aux environs du Texel, & qu'on ne se donne pas la peine de saler, qu'on vend quelquefois à un sol le cent, mais communément à un sol le demi-cent : il est mollasse, de mauvais goût & très-fiévreux ; il n'y a guère que le bas peuple qui en mange. On le nomme dans le pays *pan-Haring* (Hareng blanc). C'est de ce Hareng dont parle l'auteur des Pêches générales, à la page 352. Il dit,

ports, entre le 10 & le 15 de Juin: le jour de leur départ est un jour de fête

sur la foi d'un Naturaliste Hollandois (*Le Francq-van-Berkkey*), que la pêche du Hareng fut si abondante en 1773, qu'on le vendoit pour un sol les deux cents, & que même on le donnoit pour rien aux pauvres. On voit par ce que je viens de dire, qu'il n'y a rien d'extraordinaire en cela, puisqu'effectivement il n'y a que les pauvres qui mangent de cette sorte de Hareng, & qu'il est presque tous les ans aussi abondant, & conséquemment à aussi bon marché. Le Francq-van-Berkkey auroit dû moins généraliser la note qu'il envoyoit à l'auteur du *Traité des Pêches générales*, & celui-ci auroit été mieux en état de l'apprécier. Ce n'est pas cette sorte de Hareng qui en rend la pêche générale précieuse pour la République.

On distingue en Hollande quatre sortes de Harengs par des adjectifs différens que l'on donne au nom substantif *Hareng*; ces sortes ne diffèrent réellement que par les différentes préparations qu'on donne au Hareng. La première, & sans contredit la meilleure sorte, est celle qu'on nomme *Lieve-Haring*, Buis-Haring (Hareng nouveau), c'est celui de la première pêche, qui se commence au 25 de Juin, & qui se continue en Juillet; c'est-là ce bon Hareng écaqué qui se prend en haute mer. Il y en a de deux espèces; la meilleure est la plus petite sorte, & porte le nom de *Groene-Hareng*, (Hareng verd); l'autre sorte est communément plus grosse & plus blanchâtre. Ce Hareng des deux espèces se mange cru, & sans aucun assaisonnement: il est gras, assez ferme

pour les villes & villages voisins; ce jour est annoncé d'avance, & comme on fait qu'ils mettent à la voile tous en même temps, à la marée descendante, on ne peut guère manquer de voir partir ces

& d'un excellent goût. Il est très-sain; & l'on a remarqué qu'immédiatement après son arrivée, les maladies diminuent sensiblement; il est toujours attendu avec la plus grande impatience. Il ne se vend jamais moins de deux sols, ou un sol & demi la pièce. Il coûte le premier jour un ducat, trois florins, trente sols; & pendant plusieurs jours de suite, au moins quatre ou cinq sols.

La seconde sorte, c'est celui des mois de Septembre & Octobre, se nomme *Pekel-Haring* (Hareng-pcc); celui-ci est plus fortement salé que l'autre, & se conserve pour l'hiver; il est très-gros: on le mange communément cru en Hollande; il n'est pas aussi bon que le premier. La troisième sorte est le Hareng fumé, ou Hareng-foré (*Bokking*). Il y en a de deux sortes; l'une n'est fumée que pendant vingt-quatre heures seulement; ce Hareng acquiert une couleur dorée; il est très-légerement salé; on le mange frit à la poêle, & il est très-bon; l'autre est très-salé & fumé à fond; ce Hareng est à moitié sec & fort noir, on le mange rôti sur le gril; il se conserve très-long-temps. On donne la préférence même en Hollande, à celui qu'on nomme *Englisch-Bokking* (Sauret d'Angleterre). La quatrième sorte enfin, est le Hareng blanc, dont nous avons parlé plus haut, & qui est à si bon marché. (*Note du Traducteur.*)

flottes : le coup-d'œil de ces navires marchant ensemble & s'éloignant du port , est très-agréable , lorsque le temps est beau ; on peut les voir alors jusqu'à une lieue en mer.

Le lieu du rendez-vous est à Hitland : lorsque les Pêcheurs s'y sont rassemblés, ils font tous route nord - nord - ouest : arrivés aux environs de Fairhill , ils disposent tout pour la pêche ; elle ne se fait que pendant la nuit ; deux raisons nécessitent cette précaution ; la première est, que c'est pendant la nuit qu'on voit beaucoup mieux arriver la bande des Harengs qui donnent alors sur la surface de l'eau une réflexion de lumière , que leurs yeux étincelans & leurs écailles luisantes font jaillir avec force ; par-là le Pêcheur connoît parfaitement dans quel sens il doit tendre le filet , pour que le poisson ne puisse manquer de s'y jeter de lui-même ; la seconde est que le poisson , attiré par la lumière des fanaux disposés sur le tillac & réfléchi par l'eau , ébloui par cette clarté , apperçoit moins

facilement le haut des filets tendus devant lui. *Spon* rapporte dans son voyage d'Italie, page 51, que les Pêcheurs de la côte de *Dalmatie* se servent avec succès de lanternes pour tromper les Sardines, dont ils font une pêche abondante.

Les filets ont de cinquante à soixante brasses de long; le Gouvernement en a sagement fixé la mesure par des Réglemens qu'il n'est pas permis d'enfreindre; la largeur des ouvertures des mailles est aussi déterminée, pour que le poisson puisse s'y suspendre par la tête & qu'il y reste accroché par les ouies: ces filets sont faits avec de bon chanvre; on préfère aujourd'hui le plus souvent de les faire avec de la grosse soie de Perse; ils en sont plus forts, plus solides & durent beaucoup plus long-temps; il y en a qui servent pendant trois ans, c'est-à-dire, qu'on en fait neuf pêches consécutives: on les goudronne légèrement, on les fume au bois de chêne, pour leur donner une couleur rembrunie, afin que le Hareng
les

les apperçoive plus difficilement dans l'eau (1).

La texture entière d'un filet est formée de plusieurs pièces, qui en forment les lés; ceux-ci sont ordinairement de dix à douze brasses: les futures du filet sont faites d'une manière très-solide; les filets tout d'une pièce seroient moins durables & moins commodes: les Pêcheurs peuvent eux-mêmes agrandir ou diminuer leur filet, selon qu'ils le jugent plus nécessaire & plus utile. La partie inférieure du filet est celle qui souffre le plus; souvent il porte jusqu'au fond, & le frottement le déchire; mais il est facile de l'enter & d'ajuster une pièce neuve, après avoir coupé toute la partie du filet endommagée:

(1) L'Auteur du *Traité des Pêches générales* paroît douter que les Hollandois se servent de filets tricotés avec de la grosse soie; il se méfie du traducteur d'Anderson, qui rapporte cette particularité. Nous pouvons attester que le fait est vrai, & qu'il y a une économie réelle à se servir de cette sorte de filets, en les préparant comme les Hollandois. *Voyez l'Auteur du Traité général des Pêches, Sect. III, P. II, page 383, colonne 1.*

rarement le filet est bordé au pied d'une ralingue; il est assez lourd pour s'enfoncer de lui-même, lorsqu'il est bien mouillé & qu'il s'est imbibé d'eau.

La tête du filet est enfilée dans une ralingue de cinq à six lignes de diamètre; ce n'est qu'une forte ficelle; on la passe de six en six mailles, dans de petites gances qu'on a eu soin de pratiquer; la ralingue n'est pas tout d'une pièce, mais elle est ajoutée de distance en distance par des rostures adroitement faites, & qui en joignent les bouts de manière à faire croire que la ficelle est d'un seul morceau. Cette ficelle a deux usages; le premier, de fortifier la tête du filet; le second, de supporter les quarrés de liège qui y sont attachés, à l'effet de tenir la tête du filet à la profondeur de l'eau qu'on juge nécessaire, selon la position où l'on se trouve. Ces lièges, placés à distances égales, ont deux pouces quarrés; ils ne seroient pas suffisans pour soutenir le filet & l'empêcher d'aller au fond; on ajoute encore à la tête du

filet d'autres corps flottans; ce sont de petits barrils à pêche, qu'on fixe de distance en distance sur la tête du filet; ils doivent être beaucoup moins nombreux que les lièges; ils ont environ onze pouces de diamètre au bouge, & quatorze pouces de hauteur. A chaque rosture est attachée une corde d'un pouce & demi de circonférence, sur trois ou quatre brasses de longueur; c'est ce qu'on nomme le *bassouin*; ce bassouin est terminé par un anneau, dans lequel on passe un bout de corde de trois pouces de circonférence; c'est le *halin*. Ce *halin* doit être très-fort, car il doit tenir contre les plus grands efforts: de distance en distance sont attachés d'autres bouts de corde de dix-huit lignes de circonférence, & de quatre ou cinq brasses de longueur; ce sont les *bandingues*, au bout desquelles sont fixés les barrils à pêche; pour déterminer la profondeur qu'on veut donner au filet, il suffit d'allonger ou de raccourcir les bassouins & les bandingues. A un des bouts du *halin* est attaché un

barril de bout, qui sert de bouée & d'amarre au *halin*; l'autre extrémité du *halin* est amarrée à l'avant du navire, qui doit être placé en travers de l'eau: c'est à la prudence du Pêcheur à déterminer la distance de ces bouées à son navire; mais par le gros temps, le filet doit être beaucoup plus éloigné du navire, que lorsque la mer est belle: la bouée est ordinairement à cent brasses du bout de la texture du filet, ainsi le *halin* doit avoir cent brasses de longueur de plus que la texture elle-même. Les filets qui servent à la pêche dans la Manche, ne peuvent plus servir pour la pêche de Yarmouth; ceux-ci doivent avoir des ouvertures plus grandes, parce que les Harengs y sont plus gros.

On embarque ordinairement les filets tout prêts à recevoir le *halin*, & les barrils à pêche avec leurs bandingues dont ils sont garnis; les barrils à pêche ne sont fixés au *halin*, que lorsque le filet est prêt à être placé; on a eu soin de marquer sur le *halin* les distances où

ces barrils doivent être attachés, & cette opération se fait alors très-vîte & sans confusion. Le *halin* doit être constamment entretenu à fleur d'eau, les bandingues, au bout desquelles sont fixés les petits barrils, sont destinées à cet usage. Lorsque le filet est placé, on laisse dériver le navire parallèlement à la bouée qui est à l'autre bout du *halin*. Les Pêcheurs n'ont plus besoin que des agrêts ordinaires de navire, & d'une quantité suffisante de barrils, soit pour porter leur sel, soit pour y mettre leur poisson.

La manière de retirer le filet de l'eau est très-simple. Lorsque l'équipage est assez fort, on tire le *halin* à bras sur le navire; mais ordinairement on le pare au cabestan: à mesure que les bassouins & les bandingues paroissent, elles sont saisies par des matelots qui les détachent du *Halin*; on se sert communément d'une gaffe pour les attraper plus commodément & plus promptement; d'autres matelots lèvent le *halin*; deux matelots se saisissent du filet à proportion qu'il monte;

l'un par la tête, & l'autre par le pied; ils le halent sur le milieu du pont: ils sont aidés, dans cette pénible manœuvre, par d'autres matelots, dont les uns sont occupés à démailler le poisson, & d'autres à plier & à laver le filet même. Beaucoup de Harengs tombent d'eux-mêmes; & comme on en perdrait beaucoup qui retomberoient dans la mer en halant le filet, on prend la précaution de poster un matelot sur la préceinte du navire, où il est retenu par une corde qui lui passe sous les aisselles; il est muni d'un *manet*, qu'il tend sous le filet, à proportion qu'il se présente, & qui reçoit les Harengs qui s'émaillent d'eux-mêmes: il en prend quelquefois pour remplir deux barrils. Le filet, assez lourd de lui-même, l'est extraordinairement, lorsqu'il est bien garni de poisson; on a une peine infinie pour le haler; alors, outre la manœuvre du cabestan, on cherche à l'accrocher avec des gaffes pour le retirer plus facilement.

Quoique la façon d'encaquer le Hareng contribue infiniment à sa conservation &

à sa bonté, ce n'est pas la seule précaution à prendre pour soutenir la préférence que les Hollandois obtiennent constamment dans tous les marchés: la manière de l'encaquer qui leur est particulière, contribue infiniment à soutenir la réputation des Harengs Hollandois. Trois précautions sont absolument requises pour encaquer le Hareng de la meilleure manière possible: ces précautions ont été indiquées par le Gouvernement, & elles sont prescrites par des ordonnances particulières, desquelles il n'est pas permis de s'écarter, sous peine d'encourir de grosses amendes; le Gouvernement a pris des précautions efficaces pour faire respecter les placards relatifs à la pêche du Hareng.

1°. La qualité du sel qu'on emploie à cette salaison doit être de la meilleure sorte possible; les Etats ont nommé des Inspecteurs particuliers pour visiter ce sel & décider sur la bonne ou mauvaise qualité. Le Hareng, pris entre la S. Jean & S. Jacques, c'est-à-dire, dans le premier mois de la pêche, doit être salé au gros

376 HISTOIRE DES PÊCHES

sel de la meilleure qualité ; on l'appelle chez nous le *Hareng au gros sel* (*grotzouten Haring*). Celui qu'on pêche depuis le 24 de Juillet jusqu'au 15 Septembre, se sale avec du sel fin ; il se nomme *Hareng au sel fin* (*fintzouten Haring*). Il est défendu d'encaquer aucune espèce de *Hareng* que celui qui est pris depuis le 24 de Juin jusqu'au premier de Janvier. L'encaquage doit se faire sans fraude ; il n'est pas permis de mêler dans un même barril le *Hareng au gros sel*, avec le *Hareng au sel fin* ; les barrils doivent être bien remplis, & les *Harengs* doivent être pressés par le dernier fond que l'on met au barril. Il n'est pas permis de débiter du *Hareng* qui n'ait été reconnu bon avant d'être mis en vente.

2°. Les barrils qui servent à encaquer les *Harengs* sont sujets à la visite & à l'inspection la plus scrupuleuse. Les Etats ont voulu que dans chaque ville ou village où l'on fait la pêche, il y eût des Experts pour faire cette visite : aussi aucun Pêcheur ne peut faire sa provision de barrils

& les charger à son bord, avant qu'ils aient été visités, approuvés & marqués d'un fer rouge en deux endroits; la première marque est celle du lieu d'où le Pêcheur part pour la pêche; la seconde, est celle du Tonnelier qui a fourni les barrils. Les barrils doivent avoir treize douves, & ne peuvent en avoir moins; les fonds ne doivent être faits que de trois pièces au plus. Si l'on passe quelques barrils à douze douves, elles doivent avoir à leurs extrémités au moins quatre pouces, ou tout au plus cinq pouces de largeur. Leur épaisseur au fond ne doit pas passer un demi pouce, & elles ne peuvent pas avoir plus de trois quarts de pouce d'épaisseur au ventre. Le bois qu'on emploie pour les barrils doit être sain & dépouillé de tout son aubier; les barrils doivent être suffisamment pourvus de bons cercles. Tous les lieux où l'on fait la pêche n'ont pas le privilège de faire ces barrils, ou d'y mettre leur marque; les Pêcheurs de *Maafluis*, par exemple, sont privés de ce droit: ils

doivent se pourvoir ailleurs, tant pour l'achat de leurs barrils que pour l'inspection qui doit en être faite.

3°. Tous les Harengs ne sont pas également propres à être encaqués ; il y a un très-grand choix à faire. Les mauvais pourroient corrompre les bons ; on entend par mauvais Harengs, tous ceux dont la chair est mollassé, ceux dont le frai est délayé, ceux qui ont été mal salés ; ceux dont les laites sont en dissolution ; ceux qui sont endommagés ; ceux qui sont vuides (*gais*) ; ceux qui sont sans chair, &c.

Les Inspecteurs sont chargés encore d'un autre soin non moins important ; ils doivent soigneusement veiller à ce qu'aucune espèce de Hareng de pêche étrangère ne soit mêlée avec ceux de notre pêche ; s'il arrive qu'on importe chez nous du Hareng étranger pour y être encaqué, les barrils qui les contiennent doivent être marqués de façon à les reconnoître sur le champ, pour qu'on ne puisse pas les confondre dans

le commerce avec ceux qui contiennent nos Harengs.

Toutes ces précautions ont été jugées nécessaires par le Gouvernement, pour assujettir nos Encaqueurs & leur ôter jusqu'à la possibilité de tromper les étrangers, & de faire tomber par-là notre commerce; les Pêcheurs en répondent en leur propre & privé nom.

Ces précautions ont encore un autre avantage très-précieux; elles servent à faire distinguer facilement les diverses sortes de Harengs encaqués: ces sortes portent le nom des époques où la pêche en a été faite. On appelle *Harengs de S. Jean*, ou Harengs au gros sel, ceux qui ont été pris du 24 de Juin au 24 Juillet; les Harengs pris du 24 Juillet au 24 d'Août, s'appellent *Harengs de S. Jacques*; ceux qui sont pris du 24 d'Août au 14 de Septembre, s'appellent *Harengs de S. Barthélemi*; & ceux qui sont pris du 14 Septembre au premier Janvier, portent indistinctement le nom de *la Croix*. (*S. Jean, S. Jacob, S. Bartholomei; en*

kruis - brand Hareing, *Harengs marqués au feu*, pour en distinguer les sortes). On ne peut encaquer que ces sortes de Harengs.

Le Hareng de S. Jean est enlevé de suite à bord des navires Pêcheurs, par des yachts, pendant les dix premiers jours de la pêche, pour être transporté dans nos ports & vendu sur le champ ; c'est ce qu'on appelle le *Hareng frais*, dont nous avons parlé plus haut : ces yachts ou ces allèges ne peuvent plus servir à aucun usage après les dix premiers jours de la pêche ; & alors les navires qui ont complété leur cargaison, doivent la rapporter eux-mêmes dans nos ports : on a pris à ce sujet des précautions propres à éviter toute fraude ; nous les indiquerons plus bas. Le Hareng de S. Jacques est rapporté dans nos ports pour y être encaqué de nouveau ; par cette nouvelle opération, quatorze barrils n'en donnent communément que douze ; c'est lorsque cette opération est faite, que les Inspecteurs marquent les barrils, & alors seulement

il est permis d'en faire la vente, soit dans le pays, soit chez l'étranger. Le Hareng de S. Barthélemi, est estampé de la marque de la Ville, outre celle du Tonnelier & du lieu d'où le Pêcheur est parti; on l'envoie ordinairement en Allemagne, & particulièrement à Cologne; c'est pour cette raison qu'on appelle ces barrils le *poisson à la petite marque*, ou à la *marque de Cologne*. On suit cet usage jusqu'au jour de S. Lambert, le 17 de Septembre; après ce temps, la marque de la ville apposée sur les barrils de poisson pêché après le 14 de Septembre, est surmontée d'une *couronne*. Ce Hareng est destiné en grande partie pour *Rouen*; c'est encore pour cette raison qu'on nomme cette marque la *grande marque* ou la *marque de Rouen*. Le Hareng encaqué pour la seconde fois, ne peut être marqué qu'après s'être assuré qu'il a resté au moins dix jours dans sa première saumure.

Malgré toutes ces différentes marques, qui servent à distinguer les qualités du Hareng, il s'élève toujours des difficultés

sur la vente. Les Harengs de moindre qualité, tels que ceux qui sont pris dans les trois premiers mois d'hiver, se vendent par florins le last; ceux au contraire dès quatre premières marques, c'est-à-dire, ceux qui sont pris depuis la S. Jean jusqu'au commencement d'Octobre, se vendent par livres *Flamandes* (1). Il faut douze grands barrils pour faire un last; ce grand barril se partage en *quartaux*, *huitièmes* & *seizièmes*, pour la plus grande commodité des acheteurs. On distingue encore une sorte de Hareng qu'il est défendu de vendre dans le pays; c'est celui qui est pris avant le temps fixé, par quelques Pêcheurs étrangers; on l'appelle *l'avant-Hareng* (*voor-Hareing*).

Il n'est pas permis de vendre du Hareng dans la République, qui n'ait été en salaison depuis dix jours au moins. Il est défendu, sous de très-grièves peines,

(1) Une livre Flamande vaut six florins. On voit par-là que le meilleur Hareng vaut cinq fois plus que la dernière sorte.

de préparer chez nous aucune espèce de Hareng qui viendrait d'Ecosse, ou de tout autre pays, pour y subir les préparatifs que nous faisons à celui de nos Pêcheurs, dans l'intention de le vendre comme s'il étoit de notre pêche particulière; on ne peut donc ni le laver, ni l'encaquer, ni le renfermer par les procédés ordinaires dans des barrils; il est seulement permis de le jeter sans précaution dans des barrils, sans être marqués d'aucune de nos marques; dans ce dernier cas, on peut l'envoyer à quel marché qu'on veut; & pour que les étrangers ne puissent pas être trompés, il est défendu, sous peine d'encourir une amende très-forte, d'envoyer, ni de vendre au-dehors des barrils vuides sur lesquels les marques de feu ordinaires soient empreintes.

Tous ces Réglemens & ces Ordonnances prohibitifs, relatifs à la pêche du Hareng, se trouvent dans le grand registre des Placards; dans la convention faite entre nos États & la ville de

Hambourg, en date du 22 Mai 1609, & dans le registre des privilèges. La plupart sont d'une date très-ancienne. Ces documens sont datés du 27 Avril 1582; du mois d'Avril 1588, 1553, 1595, 1596. Il en est deux très-particuliers du 12 Avril 1603 & 1607. Les autres sont du 10 Mai 1624, 1638, 1699 & années suivantes, à diverses époques. Les Etats de Hollande s'expriment dans tous de la manière la plus positive, & disent constamment que *c'est pour le maintien du grand commerce & la conservation de la principale mine d'or de ce pays.*

A R T. I I I.

Epoque fixe du commencement de la pêche.

Procédés, à bord des navires pêcheurs, relatifs seulement au poisson qu'on pêche.

L'expérience a appris qu'il étoit un temps où le Hareng porte avec lui un germe très-prochain de corruption; que la pêche n'est pas utile alors, parce qu'il
feroit

seroit très-difficile de l'avoir de bonne qualité & impossible de le conserver assez long-temps pour en faire l'envoi avant la corruption. Notre Gouvernement a fixé irrévocablement & par des Ordonnances précises, le temps où cette pêche doit être commencée; la nuit de la S. Jean a été déterminée comme terme de rigueur à nos pêcheurs; ils ne peuvent tendre leurs filets que cinq minutes après minuit, du 24 au 25 de Juin. Les Etats ont poussé à ce sujet la précaution si loin, qu'ils ont ordonné que le patron, le pilote & les matelots de chacun des navires pêcheurs feroient serment, avant leur départ, de ne pas enfreindre cette loi; à leur retour, ils sont pareillement obligés de déclarer sous serment, qu'ils y ont été fidèles, & qu'il n'est pas à leur connoissance que quelque Pêcheur Hollandois y ait manqué: on prend encore la précaution de donner à chaque patron de navire chargé de transporter le Hareng pour être vendu, un certificat authentique, par lequel il peut faire voir aux acheteurs que le

Hareng de sa cargaison n'a pas été pris avant la S. Jean, & que d'ailleurs il a toutes les qualités requises pour être, dans sa sorte, du meilleur Hareng de la pêche Hollandoise.

Après le 25 de Juin, on tend les filets vers le coucher du soleil, de la manière dont nous l'avons expliqué plus haut : ce procédé demande beaucoup de temps, à cause de l'emploi de ces filets, qu'on ne manie que difficilement. L'inconvénient seroit on ne peut plus grand, si le filet se brouilloit ; aussi prend-on toutes les précautions imaginables pour parer à ce grand inconvénient ; les barrils à pêche attachés de distance en distance au halin, obvient à ce désordre, lorsque le filet est dans l'eau : le filet ne se lève que le matin vers les cinq ou six heures ; le poisson a eu trois heures pour s'y prendre, à compter du moment que le filet a été mis en place. On prend depuis trois jusqu'à quatorze lasts de poisson dans chaque filet ; la quantité ordinaire est de huit à dix lasts. Tout le reste du jour est

employé à préparer le poisson pris dans la nuit , & l'équipage a assez d'occupation pour remplir tous les différens procédés à ce sujet : ces procédés consistent d'abord à dégager les poissons du filet ; à les assembler , à les écaquer sur le champ , pour qu'ils ne se gâtent pas ; car les ouies sont , dans tous les poissons , la partie la plus délicate , & celle par où commence toujours la corruption : on les jette dans des barrils & on les sale. On s'occupe avec beaucoup de soin de la préparation complète de tous les Harengs pris dans une nuit , jusqu'à la concurrence de cinq lasts ; tout le reste demandant beaucoup trop de temps , nuiroit à la pêche de la nuit suivante ; on se contente d'écaquer le surplus de cinq lasts & de le saler légèrement , jusqu'à ce qu'on ait le temps de perfectionner ce procédé. On laisse le Hareng ainsi salé vingt-quatre heures à l'air sur le tillac ; ce n'est que le lendemain de la première salaison , qu'on le range comme il doit être dans les barrils , que ces barrils sont exactement

remplis, qu'on les fonce, & qu'enfin on les place dans le navire à l'endroit destiné à les recevoir. Le surplus du Hareng qui forme les cinq lasts, s'appelle *Slabers*; celui-ci est destiné à faire ce qu'on appelle *Hareng-saur*, ou *foret*: il arrive très-souvent qu'il est vendu en mer par les pêcheurs que rencontrent des navires qui viennent le prendre pour le fumer. Lorsque les navires ont leur cargaison complète, ils font route vers les ports de la République, & immédiatement après avoir déchargé, ils reprennent de nouvelles provisions pour un second voyage.

On change de plage dans le courant de la pêche; & les époques de ce changement sont fixes. Depuis la S. Jean jusqu'à la S. Jacques, les Pêcheurs se tiennent aux environs de *Hitland* & de *Tairhill*: depuis le 25 de Juillet jusqu'au 14 de Septembre, ils font leur pêche au-dessus de l'Ecosse, auprès de *Bokeney* & de *Sereniat*; du 14 Septembre au 25 de Novembre, on s'avance en pleine mer

au couchant de *Yarmouth*; & enfin depuis le 2, Novembre jusqu'au premier Janvier, on poursuit le Hareng sur les côtes de *Yarmouth* & de *Nordfolk*. Les Pêcheurs sont obligés de suivre, pour ainsi dire, pas à pas le Hareng dans sa longue course.

Le commerce des Hollandois a toujours excité la jalousie des Anglois; aussi ont-ils cherché à le traverser, à l'empêcher, & même à l'anéantir par toutes sortes de moyens: la pêche du Hareng n'a pas été à l'abri de leurs violences; ils ont attaqué plus d'une fois les Pêcheurs Hollandois à main armée; souvent ils ont voulu les chasser de ce qu'ils appellent leurs eaux; enfin, très-souvent les Anglois ont fait les pirates à l'égard des Hollandois. Malgré cette fureur, notre Hareng a toujours conservé la supériorité sur celui des Anglois & des autres nations; il a toujours eu la préférence dans tous les marchés; & les efforts qu'ont fait nos voisins pour nous enlever cet avantage, ont toujours été inutiles & sans succès.

• Pour éviter toute contestation & toute

rencontre fâcheuse entre les deux nations, le Roi d'Angleterre a rendu une Ordonnance, à laquelle notre Gouvernement oblige nos Pêcheurs de se soumettre, quoiqu'elle assure une sorte de supériorité aux Anglois sur les Hollandois: il est réglé par cette Ordonnance, que les Pêcheurs Hollandois ne pourront jeter leurs filets qu'à dix milles loin de la côte, qu'ils garderont exactement cette distance, & qu'en se soumettant à cette règle, les Anglois se garderont de les interrompre & de nuire aux Pêcheurs Hollandois. Cette prohibition ne porte aucune atteinte réelle à notre pêche; car il est constant que c'est à cette distance de la côte qu'on prend le meilleur Hareng: il est de moindre qualité à proportion qu'on approche des rochers d'*Irlande*, de *Hitland* ou de *Norwège*; celui qui s'y prend, ne peut pas se conserver aussi long-temps que celui qui se prend à dix milles des côtes, parce qu'il n'est pas possible de lui faire prendre une saumure aussi bonne. Notre Gouvernement a dé-

fendu la pêche sur les côtes ci-dessus par un placard en date du 12 Mai 1720.

Il est très-expressément défendu aux Pêcheurs Hollandois de se nuire les uns aux autres, & de se porter le plus petit empêchement; ils doivent sur-tout avoir la plus grande attention de ne causer aucun dommage à leurs filets respectifs. Les Pêcheurs qui ont complété leur charge, ou qui ne sont pas assez heureux pour faire une bonne pêche, doivent quitter leur place & la céder sur le champ à ceux qui se présenteront pour y jeter leurs filets. Un Pêcheur qui, par le mauvais temps, aborde le navire d'un autre, qui l'endommage, lui brise quelques agrêts, &c. &c., est obligé de payer toutes les avaries qu'il a causées à l'autre. Il est encore défendu à tout propriétaire de navire pêcheur de le vendre aux étrangers; les pilotes, matelots, ou tous autres marins experts dans la pêche du Hareng, ne peuvent s'engager avec l'étranger pour faire la pêche. C'est par toutes ces sages précautions que le Gou-

vernement a cru devoir soutenir la grande pêche & lui assurer le succès avec lequel elle s'est toujours faite en Hollande. On ne fait aucun choix du Hareng pendant les dix premiers jours de la pêche, & on envoie sans distinction tout celui qu'on prend, par les yachts ou les flûtes destinées à le porter sur le champ dans nos ports, pour y être vendu & consommé le premier; c'est par cette raison qu'on l'appelle le *Hareng des yachts* (jaagers Haring). Après que ces premiers envois sont faits, les Pêcheurs ont très-grand soin de faire le triage du poisson qu'ils prennent & d'en séparer les sortes. Cette opération se fait aussi-tôt qu'il est écaqué & avant de le saler. On en fait trois sortes différentes; la première est composée du Hareng qu'on appelle le *petit Hareng* (maatjes Haring); celui-ci n'a encore ni œufs, ni laitances; il est gras & d'un goût très-fin, mais il ne se conserve pas long-temps; c'est, à proprement parler, le jeune Hareng: la seconde sorte est composée du *Hareng plein* (volle Haring);

ceux-ci ont leur frai au point de perfection où il doit être pour la multiplication de cette immense famille : cette sorte est la plus commercable ; les Harengs pleins se conservent très-long-temps sans corruption. La troisième sorte est connue sous la dénomination de *Hareng vuide* (ylen Haring) ; ceux-ci ont déjà déposé leurs œufs & jetté leurs laitances , ou sont au point de le faire ; cette sorte est la moins bonne ; elle est sujette à se gâter promptement. Les Pêcheurs ont soin d'encaquer ces trois sortes de Harengs à part ; leur mélange occasionneroit bientôt une corruption générale.

A R T. I V.

Moyens employés pour soutenir la pêche du Hareng dans un état de prospérité.

On a cru très-mal-à-propos , que les Hollandois étoient seuls possesseurs du précieux secret d'écaquer, saler, & encaquer le Hareng : ce préjugé ridicule est enfin tombé ; il est certain que les François,

les Hambourgeois, & les autres peuples qui font la pêche du Hareng, possèdent ce secret à un égal degré de perfection que les Hollandois. D'où vient donc que le Hareng Hollandois obtient constamment la préférence dans tous les marchés, & qu'il l'a méritée? C'est que nulle part, comme en Hollande, le Gouvernement ne porte ses soins sur cette branche inappréciable de commerce.

Nous avons eu occasion de remarquer avec quel soin les Etats de Hollande ont de tout temps veillé au maintien de cette pêche, & nous avons cité un petit nombre de Placards, d'Ordonnances & de Réglemens relatifs à la grande pêche. Les meilleures Ordonnances, les Réglemens les plus sages ne font rien, si on n'apporte pas la plus exacte vigilance à leur exécution; le Gouvernement Hollandois, imbu de cette maxime, a pris toutes les précautions que la prudence peut suggérer pour assurer l'exécution ponctuelle de ces Ordonnances concernant la pêche du Hareng; & c'est à cette vigi-

lance continuelle que la République doit uniquement la prospérité d'une des plus considérables branches de son commerce.

Nous avons dit plus haut que le Gouvernement a établi des Inspecteurs chargés de veiller à tout ce qui regarde les détails de cette pêche, tant par rapport aux barrils, à leur marque, à la qualité du sel, qu'à l'encaquement ultérieur des Harengs. Ces Inspecteurs (*Keurmeesters*), forment un Collège de Magistrats secondaires, nommés & affermentés par les Municipalités particulières des villes ou villages où se font les apprêts & la vente du Hareng. Ils ont un lieu fixe où on peut les trouver, lorsqu'on a besoin de leur ministère. Ils se tiennent tous les jours à Amsterdam, à une heure déterminée, dans un cabinet de la tour située sur le port, nommée vulgairement la *Tour des Encaqueurs* (*Haringpakkers-Tooren*). Ces Inspecteurs visitent tout le Hareng, qui ne peut être vendu que là seulement, & après avoir été jugé bon dans sa sorte par lesdits Inspecteurs :

ceux-ci terminent aussi en dernier ressort toute contestation élevée entre le vendeur & l'acheteur, ou même entre toutes autres personnes employées à la pêche, ou à la manipulation du Hareng; ces Inspecteurs ne sont à Amsterdam que trois en tout.

Il y a encore un Collège particulier d'Administrateurs de cette pêche; les membres en sont pris dans toutes les villes & villages d'où partent annuellement les navires pêcheurs. Ce Collège tient des assemblées générales, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre: c'est à ce Collège particulier qu'est confié le soin de veiller particulièrement à l'exécution ponctuelle des Ordonnances & Réglemens relatifs à la pêche. Dans les cas contentieux, ces Magistrats décident à la pluralité des voix: ils reçoivent le serment des équipages des navires pêcheurs huit jours avant de mettre en mer; ils le reçoivent aussi au retour de la pêche. Ce Collège, auquel l'Administration a la plus grande confiance, fait

des Mémoires sur des améliorations à faire pour donner une plus grande activité à la grande pêche ; ces Mémoires sont ordinairement d'un très-grand poids , & le Gouvernement les examine avec la plus grande attention.

Ces Magistrats sont salariés , de même que les Inspecteurs ; le Gouvernement a mis à cet effet un impôt de 30 sols par last de Hareng ; cet impôt est très-modique , c'est cependant le seul dont la pêche soit grevée ; le Hareng est exempt de tout droit quelconque d'entrée, de sortie & d'accise.

Tels sont les procédés de la pêche du Hareng ; tels sont les sages Réglemens qui en assurent la prospérité : l'attention la plus soutenue , la surveillance la plus scrupuleuse , la protection la plus efficace de la part du Gouvernement , ont soutenu jusqu'à présent cette riche branche de commerce dans un état de force & de vigueur auquel nos voisins n'ont jamais pu atteindre : le plus petit relâchement de la part du Gouvernement suffiroit pour

398 HISTOIRE DES PÊCHES, &c.
perdre à jamais les immenses avantages
que l'Etat retire de la grande pêche,
appellée à juste titre, *la mine d'or des
Hollandois.*





PIÈCES JUSTIFICATIVES.

OCTROI DE 1614.

A.

LES ETATS-GÉNÉRAUX *des Provinces-Unies*,
à tous ceux qui ces PRÉSENTES verront ou
entendront lire, SALUT. Faisons savoir, que
nous avons reçu l'humble Requête à Nous
présentée par *Lambert Van-Tineenhuizen, Jac-*
ques Niquet, Jacques Mercys, Gilles Dodens,
Leonard Rans, Ysbrand Dobbens, Nicaïse Kien,
Munitionnaire; *Antoine Monier*, Inspecteur de
l'Artillerie; & *Didier Adriaanz, Levenstein* &
leurs affociés, réunis actuellement en com-
pagnie, conjointement avec beaucoup d'autres
citoyens des divers districts & diverses villes
de ces Provinces-Unies; par laquelle Requête
les susdits Supplians exposent avoir été les
premiers de cette République qui ont entrepris
d'équiper des navires pêcheurs, pour les en-
voyer si avant dans le Nord, qu'ils sont par-
venus dans des parages auxquels nul navigateur
Européen n'étoit encore arrivé; que même
leurs pêcheurs avoient dépassé le 83^e degré,

ce qui est prouvé par une carte faite sur les lieux, & qui sert de preuve aux Supplians: exposent en outre, les Supplians, que leurs pêcheurs ont trouvé, à cette susdite hauteur, une mer très-vaste sans glace; & sur la côte, une plaine unie, formant un pâturage très-étendu, couvert de bestiaux; que leurs pêcheurs ont pris, tant près de la côte, qu'en pleine mer, une quantité considérable de Baleines, de phoques & autres poissons, ayant, à cet effet, fait venir de la France un grand nombre de *Basques* pour y faire la pêche de la Baleine & celle des autres grands poissons; & par ce moyen versé dans la République les profits faits dans ces pays, résultant de la découverte qu'ils en ont faite, & du commerce qu'ils y ont établi les premiers: qu'ainsi, les Supplians ayant appris, par l'expérience, qu'eux seuls, dans l'état actuel des choses, sont en état de profiter de cette découverte, & qu'aussi les Négocians particuliers qui voudroient entreprendre de faire des nouvelles découvertes, en marchant sur leurs traces, leur feroient bientôt perdre courage, en ruinant leur entreprise; que d'ailleurs il seroit hors de toute raison de porter à d'autres les vrais profits résultant des découvertes déjà faites par eux Supplians, après des frais immenses & des pertes réelles qu'ils ont effuyées,

effuyées, se proposent, outre cela, de pousser leurs découvertes plus loin, & de donner une plus grande extension à cette nouvelle branche de commerce, & enfin les Supplians se flattent que notre intention n'est pas de les priver du fruit de leur industrie : à cet effet, les Supplians nous auroient instamment priés qu'il nous plût leur accorder un Octroi à l'effet de continuer seuls cette pêche, & ce, pour récompense de leur activité & de leur zèle à faire fleurir un commerce si profitable pour notre pays, & qu'ils ont osé entreprendre les premiers, en courant les plus grands risques; lequel Octroi peut seul empêcher que ce commerce ne se perde dans ses commencemens par la confusion & le désordre qui s'y mettroient, s'il étoit permis à chacun de faire la pêche dans les parages ci-dessus; demandent en outre les Supplians que ledit Octroi leur soit accordé pour l'espace de dix années consécutives, & qu'il porte le pouvoir exclusif en leur faveur, de pêcher & commercer de la Nouvelle Zemble jusqu'au détroit de Davis, y compris Spitsberg, l'île aux Ours (*Beeren-Eiland*), le Groenland & toutes les autres îles comprises dans les limites ci-dessus. A ces causes, & par les considérations ci-dessus mentionnées, nous accordons à l'humble Requête desdits *Lambert*

Van-Tweenhuizen & ses associés, avons accordé, octroyons & avons octroyé par celle-ci, la permission pour le reste de cette année & les deux années suivantes, de pouvoir naviguer en partant seulement des ports de la République, commercer & faire la pêche sur les côtes les plus avancées au Nord, depuis la Nouvelle Zemble jusqu'au détroit de Davis, y compris Spitsberg, l'île aux Ours, le Groenland & autres îles situées dans lesdits parages, à condition que ceux qui voudront prendre part à ladite Compagnie pour la pêche de cette année, devront le faire & le déclarer dans l'espace de six semaines après la publication de l'avertissement qui en sera fait, & dans l'espace de quatre mois pour ceux qui voudront y prendre part pour les deux années suivantes; bien entendu que ceux qui voudront entrer dans la susdite Compagnie, profiteront non-seulement des avantages de leurs sommes avancées au prorata de leurs mises, mais aussi de tous les autres avantages qui pourront résulter de ladite entreprise pendant les deux années ci-dessus mentionnées, en quoi qu'ils puissent consister, nommément des profits résultant de l'administration de ladite Compagnie. Interdisons & défendons à tous les habitans de nos Provinces-Unies, de quelque

condition & qualité qu'ils puissent être, de faire le commerce, ou d'envoyer des navires pêcheurs pendant l'espace desdites deux années, de même que pendant celle-ci, à la Nouvelle Zemble, au détroit de Davis & autres îles ci-dessus mentionnées, sous peine de confiscation de leurs navires & de tous effets quelconques qui s'y trouveroient. Enjoignons & ordonnons bien expressément à tous les Gouverneurs, Baillis, Officiers, Magistrats & habitans des Provinces-Unies, d'avoir à faire jouir paisiblement & sans trouble les Supplians de ladite Compagnie & leurs associés, du plein effet du présent Octroi, cassant tous actes à ce contraires; car nous avons jugé qu'il convient de statuer de cette manière en faveur des Supplians, pour le plus grand avantage du pays. Donné à la Haye, sous notre sceau, signature & paraphe de notre Greffier, le 27 Janvier de l'année 1614.

B.

OCTROI du 22 Décembre 1622.

LES ÉTATS-GÉNÉRAUX des Provinces-Unies,
à tous ceux qui ces Présentés verront ou entendront lire, SALUT.

C c 2

Savoir faisons que nous avons reçu l'humble supplication à Nous présentée par les Directeurs de la grande & petite Compagnies du Nord, privilégiées dans la *Province de Hollande*, ensemble celle de la Compagnie de la province de *Zélande*; laquelle supplication contient un exposé de leur demande comme il suit: favoir, que depuis quelques années la susdite grande Compagnie auroit fait partir à très-grands frais & en courant les plus grands risques, un certain nombre de navires pour faire la grande pêche sur les côtes de la *Nouvelle Zemble*, *Spitsberg*, & autres îles situées au Nord, & qu'ils ont porté dans le pays le commerce de la pêche de la *Baleine*, du *Nharwal*, & autres monstres marins qu'ils y ont rencontrés; & qu'afin que ce commerce puisse être conservé pour notre pays, &, s'il est possible, poussé plus loin & bonifié, ils avoient demandé & obtenu de nous en l'année 1614, un Oâtroi pour pouvoir faire ce commerce & cette pêche sur les côtes de la *Nouvelle Zemble*, & de-là, jusqu'au *détroit de Davis* inclusivement, de même que dans toutes les îles comprises dans les susdits parages, notamment *Spitsberg*, *l'île aux Ours*, & le *Groenland*, lequel Oâtroi auroit été exclusif en leur faveur; lequel aussi nous leur aurions accordé pour l'espace de trois

années, qui, par cette raison, a expiré en 1617; mais comme dans cet intervalle les Compagnies de *Hollande* ont découvert une certaine île, nommée l'île *Maurice*, ou autrement l'île de *Jean-Mayen*, située au 71^e degré & quelques minutes, ladite Compagnie avoit obtenu de même un Oûtroi de Nous en 1617, pour quatre années consécutives, afin de pouvoir naviguer vers la susdite île, laquelle Compagnie en a joui jusqu'à ce moment, de la même manière que de celui à elle accordé pour les autres côtes & parages ci-dessus mentionnés; & cela pour l'avantage du pays, ayant par-là considérablement augmenté le commerce de la République. Mais comme ledit Oûtroi des quatre années susmentionnées a expiré en l'année 1621, & que les Supplians sont dans l'intention de continuer la pêche & le commerce qui en est la suite, ils déclarent qu'il y a eu des contestations entre eux sur la répartition & division des quotes que chacun d'eux prétendoit avoir, à l'occasion de quoi nous avons continué les mêmes Oûtrois sur une répartition provisionnelle que nous avons cru devoir faire, & sur un certain ordre que nous avons établi provisoirement aussi, relativement aux équipages de leurs navires pêcheurs, mais seulement pour la saison propre à la pêche de

l'année 1622 ; cependant comme les associés se font actuellement accordés entre eux sur les points en contestation , ayant reconnu qu'effectivement cette pêche & ce commerce ne pouvoient se faire avec avantage , si les Intéressés ne se conduisoient avec un accord parfait , & ne faisoient régner le plus grand ordre possible dans leur entreprise , & qu'au contraire cette pêche , faite de bon accord & d'un bon ordre , pourroit passer aux autres Nations avec tout l'avantage possible , ce qui seroit d'un préjudice notable pour la République des sept Provinces-Unies , & pour les habitans en particulier ; les Supplians nous ont instamment priés qu'il voulût nous plaire de leur continuer les susdits Octrois , notamment celui de la pêche à l'île de *Jean-Mayen* pour douze années consécutives encore , à commencer à l'année 1623 , & consentir que les Supplians puissent y faire la pêche & le commerce sur le même pied que ci-devant , ledit Octroi devant s'étendre en faveur des îles & pays déjà dénommés & découverts par eux , mais encore pour toutes les côtes & îles qu'ils pourront découvrir pendant la durée dudit Octroi de douze années , avec exclusion formelle pour tout autre qui voudroit l'entreprendre.

A ces causes, voulant donner une preuve

de notre faveur aux Supplians, en écoutant favorablement leur humble requête, nous accordons & oütroys, avons accordé & oütroyé par les présentes, la continuation de nos précédens Oütrois concernant la possession des pays & côtes de la *Nouvelle Zemble*, jusqu'au *détroit de Davis*, y comprenant les autres îles susmentionnées, & nommément l'île *Maurice*, autrement *Jean-Mayen*, & tous les autres pays & îles situés au Nord dans les limites susdites, tant celles qui sont déjà découvertes, que celles à découvrir par eux, pour l'espace de douze années consécutives, afin de pouvoir y pêcher & commercer *exclusivement* pendant lesdites douze années; défendant à tous autres de pêcher ou commercer auxdites côtes & îles, & nommément à l'île *Maurice* ou de *Jean-Mayen*, directement ou indirectement, à peine de la confiscation des navires & des effets & marchandises qui s'y trouveroient, & en outre d'une amende de six mille florins pour chaque navire pris en contravention, dont l'application se fera, savoir, la moitié au profit de la chose publique, & l'autre moitié au profit des susdits Supplians. Enjoignons à cet effet, & ordonnons bien expressément à tous les Gouverneurs, Baillis & Magistrats, de même qu'aux habitans des sept Provinces-Unies, de

laisser & faire jouir paisiblement & sans trouble lesdits Supplians du plein effet de cet Oâtroi & privilège ; cassant & annullant toutes oppositions & empêchemens à ce contraires ; car tel nous l'avons trouvé bon pour l'avantage du pays. Donné sous le grand sceau de nos armes, la signature & le paraphe de notre Greffier. A la Haye , le 22 Décembre 1622.

C.

LES ETATS-GÉNÉRAUX des Provinces-Unies, à tous ceux qui ces présentes verront ou entendront lire, SALUT. Faisons favoir, qu'attendu que nous avons octroyé aux Intéressés à la Compagnie du Groenland, établie en Zélande avant la présente année 1622, un privilège de pêche & de commerce, conjointement avec les Intéressés à la Compagnie de la province de Hollande à l'île *Maurice*, autrement *Jean-Mayen* ; & attendu que pour cette fin, les Intéressés de la Compagnie de Zélande puissent établir & placer leurs loges, chaudières & autres commodités propres à faire le commerce de la pêche avec plus de facilité, sans porter dommage ni préjudice à qui que ce soit ; attendu enfin que les baies & les côtes de la susdite île *Maurice* sont assez grandes & spa-

cieuses, pour que les Intéressés respectifs de Zélande & Hollande puissent s'y établir sans s'incommoder, ni s'empêcher mutuellement: A ces causes, nous interdisons bien expressément aux associés de la Compagnie du Groenland établie en Hollande, par suite à tous les Capitaines & autres marins employés par la même Compagnie, & à tous ceux à qui il appartiendra, & à chacun d'eux en particulier, pour prévenir toutes contestations, querelles & inconvéniens qui pourroient s'élever sur les lieux, & qui n'y pourroient pas être terminés par les voies de droit, d'empêcher quelqu'un desdites Compagnies de pêcher ou de commercer à ladite île *Maurice*, vu que nous entendons qu'il est permis à un chacun des Intéressés des deux susdites Compagnies de Zélande & de Hollande, d'établir & placer leurs loges, chaudières & autres commodités pour son plus grand avantage, dans les baies & côtes de ladite île *Maurice*, sans empêchement quelconque, nonobstant tout différend ou chicane qui pourroient avoir lieu dans ladite île *Maurice*, entre les Agens des deux dites Compagnies de Zélande & de Hollande. Enjoignons auxdits Agens & Intéressés d'avoir à se régler sur cette présente Ordonnance, attendu que nous l'avons jugé

ainsi pour le plus grand avantage du pays, & pour le maintien de l'amitié & la bonne intelligence qui doivent subsister entre les deux Compagnies de Zélande & de Hollande.

Fait dans l'Assemblée de Nosseigneurs les Etats-Généraux, à la Haye, & donné sous le sceau, signature & paraphe de leur Greffier, le 28 Mai 1622.

D.

LES ETATS DE FRISE, à tous ceux qui ces présentes verront ou entendront lire, SALUT. Attendu que *Hilbrand Dirksz*, Bourgmestre de *Harlingüe*, & *Wybe Jansz*, Bourgeois de *Staveren*, nous ont représenté, par requête, tant en leur nom qu'à celui des Affociés, combien ils ont jugé avantageux de pêcher la Baleine & autres monstres de mer, le long des côtes de la *Nouvelle Zemble*, jusqu'au détroit de *Davis*, y compris *Spitsberg*, l'île aux Ours, celles dites *Maurice*, *Staaten-Eyland* (des Etats), *Wybe Jansz-Water*, de *Zwarte Hook* (le Cap-Noir), *Groenland*, & autres situées au Nord, ladite pêche n'y étant faite à présent que par quelques habitans de *Hollande* & de *Zélande* : les Supplians desirant ardemment établir en ces lieux, ou endroits voisins desdites îles de la mer du Nord, une pêcherie, & le commerce qui doit en résulter pour le

profit de cette province de *Frise* ; s'assurant que la situation de cette province est au moins aussi favorable à cet établissement que celle desdites provinces de *Hollande* & de *Zélande*, attendu que cette pêche & ce commerce sont faits par les autres provinces dans le grand Océan, qui, par droit de la nature, appartient également à tous les peuples indistinctement, & qui est en général ouvert à un chacun, & que les animaux qui peuplent cet Océan y nagent librement, & que par conséquent ils appartiennent incontestablement *primo occupanti* ; que selon leur opinion, la susdite pêche & commerce ne peuvent être empêchés par aucune Compagnie octroyée & privilégiée, & par quelque autre monopole quelconque : que cependant quelques particuliers ont formé des compagnies, tant en *Hollande* qu'en *Zélande*, alléguant qu'ils en ont obtenu de Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats-Généraux, des Privilèges, Lettres-Patentes & Octrois qui leur accordent la pêche exclusive pendant certaines années dans le susdit Océan, & cela avec exclusion formelle des habitans des autres provinces de l'union Belgique ; que même, au terme de l'expiration prochaine desdits Octrois, ils en auroient demandé la prolongation, nonobstant nos réclamations par requête,

lettres, & autres manières, & notamment par la voix de nos Députés à l'Assemblée des Etats-Généraux de la République, qui s'y sont opposés expressément, en motivant leur opposition sur les raisonnemens les mieux fondés, protestant même de nullité, entendant que ces privilèges ne pouvoient nuire au droit commun, & particulièrement à celui de nos habitans, qui étoient dans la résolution de se maintenir dans l'exercice de cette pêche, nonobstant tous les Oâtrois accordés à ceux de *Zélande* & de *Hollande*. A cette fin, les Supplians recourant à notre protection & grace, nous demandent de vouloir leur permettre, tant à eux-mêmes en particulier, qu'à tous les habitans de ce pays en général, qui auront déclaré dans un certain temps déterminé leur intention à cet égard, de pêcher dans l'Océan ou la mer du Nord, les Baleines & autres monstres de mer, & en leur accordant cette grace, de vouloir en même temps les maintenir dans ce droit, & les en faire jouir : laquelle supplique ayant été mise en délibération dans l'Assemblée de nos Etats, & ayant considéré que nous ne pouvions pas être obligés, pour les habitans de cette province, à nous en tenir à la prolongation de l'Oâtroi accordé par les provinces de *Hollande* & de *Zélande* à leurs

Compagnies privilégiées, au cas que ces Compagnies l'obtinsent ; qu'il seroit absolument contraire au Traité de confédération & aux articles de l'Union, qu'une province pût priver une autre de naviguer & trafiquer dans une mer libre, aussi à la portée de notre province que des deux autres ; que cette privation nous ôteroit les moyens propres à fournir les contributions nécessaires pour le maintien de la chose publique. A ces causes, comprenant que la supplique ci-dessus est fondée sur de très-bonnes raisons, & qu'elle est équitable à tous égards, & que particulièrement elle tend à étendre le commerce dans notre province, ce qui est d'une importance majeure pour la chose publique, nous avons accordé aux Supplians, tant pour eux que pour tous les autres habitans qui se déclareront dans l'espace d'un mois, à compter de la date de ces présentes, la permission pour vingt années consécutives, de pouvoir se former une Compagnie du Nord, sur un règlement honnête, juste & raisonnable, afin de pouvoir pêcher & prendre la Baleine & autres monstres de mer ; de pouvoir les apprêter sur les côtes de leurs pêcheries : bien entendu néanmoins que le tout ne pourra préjudicier ni porter atteinte à la souveraineté, majesté, droits & immunités de notre province,

lesquels doivent être toujours inviolables : en conséquence , il sera affiché & publié , dans l'espace de huit jours après la date du présent Oâtroi , & publié dans le plat pays au moyen de billets qu'on y fera circuler à cet effet , afin de notifier à tous les habitans de nos villes & campagnes, que dans l'espace de temps mentionné , ils auront à se déclarer pour prendre part à ladite Compagnie , & que le nom des principaux Intéressés leur sera fait connoître ; faute de quoi , les Supplians ne pourroient jouir des effets du présent Oâtroi. Ordonnons par celle-ci à tous nos habitans & citoyens, de laisser jouir paisiblement les Supplians & tous autres associés, de la grace de cet Oâtroi , & de s'abstenir de les troubler ou molester en quoi que ce puisse être dans la susdite jouissance & exercice ; enjoignons à tous nos Officiers de Justice de maintenir les Supplians & leurs participans dans ledit privilège , & de leur accorder secours & assistance en cas de trouble ; car nous comprenons que le présent Oâtroi & les moyens de le faire valoir , s'accordent parfaitement avec l'avantage du pays en général , & le bien-être des habitans en particulier. Donné à Leuwarde , dans la sale des Etats-Généraux de Frise , sous le sceau desdits Etats , & la signature de leur Secrétaire , ce 22 Novembre 1634.

R È G L E M E N T.

A R T I C L E P R E M I E R.

QUE les Intéressés aux Compagnies des pêcheurs de *Hollande* & de *Zélande*, en incorporant celle de *Frise*, & la faisant participer à l'Octroi de Leurs Hautes-Puissances Nosseigneurs les Etats - Généraux, en date du 25 Octobre dernier 1633, & prolongé pour huit années, à commencer en 1635, ont fait cette réunion & cette incorporation aux conditions & taxes ci-après.

II. Et comme il a été convenu entre ceux de *Hollande* & de *Zélande* avant la présente association avec ceux de *Frise*, que le total des équipages à mettre sur les navires devoit être en proportion de vingt à vingt-quatre mille quartauts d'huile qu'on retiroit de la pêche bon an malan, & que par l'association avec ceux de *Frise*, cette quantité pourra être portée à vingt-sept mille quintaux, il sera permis à ceux-ci de joindre six chaloupes à chacun de leurs navires pêcheurs, à raison de mille quintaux d'huile pour chaque, lequel équipage est fixé à ce nombre pendant toute la durée du présent Octroi, & même pendant tout le temps de la prolongation, si elle a lieu, sans

que cette taxe puisse être diminuée, sans le consentement unanime des trois Compagnies de *Hollande*, *Zélande* & *Frise*; ne pouvant pas même se prévaloir de la pluralité des voix, en cas que deux Compagnies opinassent le contraire sur la troisième.

III. En conséquence, ceux de *Frise* seront mis en possession des côtes & baies dans lesquelles ceux de *Hollande* & de *Zélande* font actuellement leur pêche; pourvu toutefois qu'ils se tiennent à une distance convenable des plages dans lesquelles ceux de *Hollande* & de *Zélande* exécutent leur pêche, de façon qu'ils ne puissent être incommodés par les pêcheurs *Frisons*.

IV. Que ceux de *Frise*, en proportion de leur quote ci-dessus taxée, seront obligés de fournir avec ceux de *Hollande* & de *Frise*, leur part des frais à faire pour soutenir, discuter & faire juger toutes les contestations qui pourroient être faites aux trois Compagnies à l'occasion de leur commerce, sous quelque prétexte & pour quelle raison que ce puisse être; comme aussi la Compagnie de *Frise* sera obligée de fournir sa quote & part des frais à faire dans le procès subsistant actuellement entre les deux Compagnies de *Hollande* & de *Zélande*, d'un côté; & *Jean Wolik* de l'autre, sur l'abus
qu'il

qu'il a fait de la confiance que les Compagnies lui avoient donnée, sans pouvoir participer à l'affociation principale, qui fait l'objet de cette contestation.

V. Que les trois Compagnies feront cause commune dans tous les moyens à employer pour mettre obstacle aux vues de tous les habitans de la République qui chercheroient à faire un commerce interlope des pêcheries du Nord & préjudiciable auxdites Compagnies, nonobstant l'Octroi qui leur donne le privilège exclusif de faire ledit commerce.

VI. Qu'en général les trois Compagnies se réuniront & travailleront de concert pour obtenir de Leurs Hautes-Puissances les Seigneurs Etats-Généraux, la prolongation pour vingt années du présent Octroi de huit ans, en leur faveur.

VII. Que de même les trois Compagnies feront des instances auprès des Etats-Généraux de la République, pour en obtenir un Placard qui interdise à tous les habitans toute sorte de pêche dans le Nord, & qu'à cet effet aucun d'eux ne puisse envoyer aucun bâtiment ni navire propre à la pêche de la Baleine ou de quelque autre grand poisson de mer, que sous la direction & avec le consentement des trois Compagnies de *Hollande, Zélande & Frise*, les

seules privilégiées ; & ce , afin de prévenir tout commerce interlope & nuisible au bien des susdites Compagnies.

VIII. Que de même il ne pourra être apporté dans le pays aucune espèce d'huile , de fanons , ni de lard de Baleine , que par les navires des trois Compagnies privilégiées , & cela sous peine de confiscation & d'amende ultérieure à fixer.

IX. Et pour entretenir la bonne harmonie entre les trois Compagnies , & y maintenir le bon ordre , il se tiendra chaque année trois assemblées ordinaires ; savoir , le dernier Vendredi avant la mi-Mars , le dernier Vendredi avant la mi-Juillet , & le dernier Vendredi avant le dernier Octobre ; que néanmoins , si la Compagnie qui aura la présidence juge nécessaire de convoquer une assemblée générale , elle y est autorisée , & pourra le faire.

X. Ces assemblées auront pour objet de fixer d'un commun accord le taux des équipages & la quantité des vaisseaux à envoyer à la pêche , la location des Harponniers , le nombre des chaloupes & canots , la nomination des Capitaines & des divisions en mer , & toutes les choses en dépendantes.

XI. La Compagnie qui présidera la direction de la société de la pêche , convoquera elle seule

les assemblées, en envoyant les points de délibération, sur lesquels chacun devra arriver tout préparé; & ce qui y sera arrêté & conclu, devra être ponctuellement exécuté.

XII. Et si quelqu'un étant convoqué à l'assemblée par la chambre qui aura la présidence, ne comparoît pas à temps, après un délai tout au plus de trois jours d'attente, il sera procédé à la discussion des points par les membres de l'assemblée présens, & ce qui sera conclu fera loi pour les absens, tout de même que s'ils avoient donné leur suffrage.

XIII. Lesquelles assemblées devront être formées par des Commissaires respectifs envoyés par les trois Compagnies, pris dans les chambres de leurs directions particulières.

XIV. Pendant les trois premières années de l'Octroi, à compter du premier jour qu'il sortira son effet, la chambre de la direction particulière de Hollande sera la chambre présidente; la quatrième année, ce sera la chambre de la direction de Zélande qui présidera, & ainsi de suite, chaque chambre à son tour. Dans toutes les assemblées, la chambre de Hollande aura six voix, celle de Zélande deux, & celle de Frise une seule.

XV. Personne ne pourra envoyer un navire à la grande pêche, sans avoir pris auparavant

l'ordre de l'assemblée générale, & s'être conformé aux taux & à l'ordre qui lui seront indiqués à ce sujet.

XVI. Il ne fera permis à personne d'excéder le taux auquel son équipage aura été réglé & arrêté.

XVII. Il ne fera permis à personne d'enlever du lieu où le commerce de la pêche de la Baleine doit se faire, ni huile, ni lard, ni fanons de Baleine pour les porter ailleurs; mais au contraire, un chacun fera obligé de les transporter dans les ports de la République, de les y décharger & emmagasiner où l'on a accoutumé de faire les équipemens & préparatifs nécessaires pour la pêche.

XVIII. Il ne fera permis à personne d'équiper des navires pour la pêche de la Baleine, à l'insu de la Compagnie & au mépris de son Octroi, directement ou indirectement, tant dans le pays que hors du pays.

XIX. Il ne fera permis à personne d'appliquer à son profit particulier la découverte de quelque port dans la mer du Nord, de même que celle de quelque nouvelle plage, côte, rivière, détroit, baie, terre ou île, de quelque manière que ce puisse être, soit que cette découverte ait eu lieu avant cette association, soit qu'elle se fit après, ni même d'en donner aucune communication

à qui que ce puisse être, autre qu'à la Compagnie même ; il sera pareillement défendu de solliciter un nouvel Octroi en faveur de ces découvertes nouvelles ; ou même, dans le cas qu'on eût obtenu quelque Octroi de cette nature, il sera défendu de s'en autoriser pour pêcher dans les lieux découverts nouvellement, ou même de prendre part à la pêche qui y seroit faite ; mais au contraire, un chacun sera tenu sur son honneur, probité & fidélité, d'en conférer avec la Compagnie au profit des associés, & d'en donner une exacte communication à la première assemblée qui sera tenue après le retour des navires qui auroient fait de telles découvertes, & d'y détailler la situation, les commodités, & les avantages qui peuvent résulter desdites découvertes, pour le plus grand bien de la Compagnie.

XX. Et si quelque navire de l'une des trois chambres vient à faire quelque découverte importante pour l'avantage de la pêche, cette chambre jouira seule des avantages qui en résulteront pendant cinq années consécutives, à compter de l'année de la découverte, après lequel terme, ladite découverte restera au profit de la Compagnie générale de Hollande, de Zélande & de Frise.

XXI. Personne de cette Compagnie ne pourra

démander une fauve-garde, soit par des moyens directs ou indirects, d'aucun Prince étranger, ni d'aucune République étrangère à la nôtre.

XXII. S'il s'élève quelque différend entre les trois chambres qui composent la Compagnie générale, ou entre quelques membres d'icelles, ce différend sera remis à l'arbitrage de membres neutres de ladite Compagnie; & au cas qu'il ne pût pas y en avoir, la question sera décidée par des arbitres sages & prudents, choisis de part & d'autre.

XXIII. Les munitions de guerre qui seront trouvées dans les forts & aux batteries déjà existant aux établissemens formés dans le Nord relativement à la pêche, seront aussi au compte de la Compagnie de Frise, & cette Compagnie devra en payer son contingent en proportion de l'intérêt qu'elle a dans la Compagnie générale.

XXIV. Les contrevenans aux présentes conditions, perdront tout l'avantage de chaque point auquel ils auront contrevenu, & cette perte sera fixée par la nature du manquement même.

Les parties s'obligeant à l'accomplissement des points ci-dessus, & chacun en son endroit, même par corps, & par les capitaux des chambres respectives, chacun aussi en son lieu, sous les peines de droit & de justice.

Constituant pour leurs procureurs respectifs au Grand-Conseil de Hollande, le seul tribunal où le contentieux pourra être porté, *Jean-Van-Rhyn*, *Henri Boom*, *Corneille Van-Hyselendoorn* & *Gérard de Rodere*, soit ensemble, soit chacun en particulier, qui ont promis de s'en acquitter fidèlement. Ainsi arrêté & passé chez le Notaire public *Jean Van-Wormenhuysen*, résidant à la Haye, en présence de *Jean Nederwants* & *Mathieu Credenback*, cejourd'hui 25 Juillet 1636.

F.

LES ETATS-GÉNÉRAUX des Pays-Bas unis, à tous ceux qui ces présentes verront ou entendront lire, SALUT. Savoir faisons, que nous avons reçu l'humble supplicque à nous présentée par les Directeurs de la Compagnie de Hollande, Zélande & Frise, privilégiée du Nord; laquelle supplicque contient l'exposition des frais énormes & des dangers multipliés auxquels ont été attachées depuis longues années les découvertes successives de la *Nouvelle Zemble*, du *Vaygat*, du *détroit de Davis*, des rivières, côtes, rades, & entre autres *Spitsberg*, l'*île aux Ours*, l'*île Maurice*, ou de *J. Mayen*, auxquels lieux ladite triple Compagnie a commencé de former des établissemens propres à

augmenter le commerce de l'huile de Baleine & d'autres monstres de mer, qu'elle fait transporter dans la République; pour la conservation duquel commerce, elle a obtenu de Nous des Oâtrois relatifs à la pêche exclusive dans les lieux cités ci-dessus : les Supplians n'ont soutenu ces établissemens & cette pêche utile qu'en faisant des frais énormes pendant le temps de leurs Oâtrois : en outre, les Supplians ont eu à soutenir & à surmonter les plus grandes traverses & les plus grands empêchemens, tels que le pillage de leur pêche & l'enlèvement de leurs navires, contre les entreprises multipliées des Anglois, ayant encore dû soutenir de grands procès, tant contre eux que contre les Pêcheurs d'autres Nations, au point qu'eux, Supplians, y ont perdu des capitaux très-considérables; ce qui auroit été pour eux une raison trop suffisante de discontinuer la pêche & d'abandonner cette entreprise, si utile à tous égards pour leur Patrie; mais que les Supplians avoient supporté toutes ces pertes & ces disgrâces avec le plus grand courage, quoiqu'avec chagrin, dans l'espoir d'en triompher; pour, par-là, maintenir la gloire de la Nation, se confiant aussi en la divine Providence à l'égard de la victoire qu'ils se promettoient de remporter à grands frais

sur leurs ennemis , si jaloux de la prospérité d'une branche de commerce si profitable au pays. Exposent encore les Supplians , que pour y parvenir , ils ont été contraints de faire construire des forts , des loges , & même des maisons sur les lieux de la pêche pour la demeure des gardiens & défenseurs de leur propriété , & pour en défendre l'usurpation aux autres Nations ; que de plus , eux Supplians , avoient été contraints aussi de faire construire des navires plus forts , de les équiper à plus grands frais , & de les monter d'un équipage bien plus nombreux , afin de les mettre en état d'hiverner dans les parages de leur pêche , pour défendre leur possession contre des Nations étrangères , & s'en assurer ainsi l'incontestable propriété ; lesquels navires de garnison , pourvus de provisions de toute espèce , ils avoient établi particulièrement à *Spitsberg* & à l'île *Maurice* ; qu'eux , Supplians , seroient inclinés à continuer la même entreprise , & les découvertes entreprises par eux , d'autres côtes , lieux & pays inconnus jusqu'à présent , d'où il résulteroit les plus grands avantages pour les Provinces - Unies. Mais comme les Supplians ne peuvent se promettre un heureux succès de leurs entreprises , & donner des suites à cette pêche , dont ils

puissent se promettre tous les avantages qu'ils seroient en droit d'en attendre, sans avoir obtenu de nous la continuation de l'Octroi, ou nouveau privilège exclusif, & que faute de ce, le commerce utile qui résulte de cette pêche pour la Patrie périra pour nous & passera indubitablement chez l'étranger, & que de-là, la ruine totale de la Compagnie privilégiée est assurée; les Supplians se retirent vers Nous avec tout le respect possible, nous priant humblement de vouloir bien leur accorder la grace & la faveur d'une prolongation du susdit Octroi, immédiatement après qu'il aura expiré, & cela pour la durée de vingt-quatre années consécutives, pour continuer leur pêche & leur commerce exclusif dans les lieux ci-dessus spécifiés, & dans d'autres dont la découverte est déjà faite, ou reste à faire, en portant les mêmes peines exprimées dans leur présent Octroi, contre ceux qui entreprendroient de les troubler, ou d'établir dans les susdits parages & lieux voisins, des pêcheries & tout autre commerce quelconque y relatif. A ces causes, voulant avoir égard à la supplique des Directeurs de la triple Compagnie privilégiée du Nord, & accueillant favorablement leur demande, nous leur avons accordé & accordons par la présente, la prolongation

& continuation de notre précédent Octroi, pour la durée de huit années consécutives seulement, à commencer au dernier terme de l'expiration du susdit Octroi. Ordonnons bien expressément à tous Gouverneurs, Baillis, & Magistrats de la République, de même qu'à tous & un chacun des habitans des sept Provinces-Unies de laisser jouir paisiblement & sans aucun trouble les Supplians dudit Octroi; cassant & annullant toutes oppositions & empêchemens à ce contraires: car nous l'avons jugé nécessaire pour le plus grand avantage du pays. Donné à la Haye, sous le sceau de nos armes, & sous la signature & paraphe de notre Greffier, le 25 Octobre 1633.

G.

R È G L E M E N T.

I. LORSQ'UN navire a fait naufrage, & que le Capitaine & l'équipage cherchent à se sauver, le premier navire qui s'en apperçoit fera obligé d'aller au secours: celui-ci en rencontrant un second, il fera passer sur son bord la moitié des hommes qu'il aura sauvés du navire naufragé, à moins que ce second navire n'eût lui-même déjà pris d'autres hommes naufragés, dans lequel cas ils se partageront

tous deux les hommes étrangers à leur propres équipages , par égale portion ; ces deux navires ayant ainfi chacun la moitié de l'équipage fauvé , & venant à rencontrer d'autres navires , s'en allégeront fucceffivement de la manière ci-deffus , pour n'en être incommodés que le moins poffible.

II. Les vivres que les navires naufragés apporteront à bord du navire qui les aura recueillis , feront confumés par eux feuls , & tout ce qui leur fera fuperflu , fera diftribué à l'équipage du premier navire dans lequel ils auront été reçus à proportion des hommes qui le monteront , & ainfi de fuite au fecond navire fur lequel ils passeront. Mais fi les naufragés n'ont pu fauver aucune provifion de leur navire , celui qui les aura recueillis devra , par charité chrétienne , les fufanter & alimenter , pourvu qu'ils travaillent & faffent le fervice conjointement avec les matelots du navire qui les aura fauvés.

III. Lorfqu'un ou plufieurs navires veulent refter au *Groenland* , ou que même ils y périffent , le Chef de la divifion , ou même le Capitaine , ou enfin ceux qui les repréfentent , chacun en fon endroit , auront la liberté , auffi long-temps qu'ils y refteront , de permettre que les effets de ces navires foient mis en garde :

si les Chefs de division là présens n'aiment mieux s'en charger eux-mêmes.

IV. Mais si quelqu'un rencontrant un ou plusieurs navires péris, & que les effets en aient été abandonnés, lors même qu'il n'y trouve personne pour les garder, il lui sera permis alors de les recueillir; & dans ce cas, il lui sera adjugé, après son arrivée dans la République, la moitié de tout ce qu'il aura sauvé, en quoi que ce puisse consister, soit ustensiles de pêche, lard, huile, fanons, tonneaux, &c.; & l'autre moitié sera adjugée aux maîtres du navire perdu, auxquels celui-ci devra la rendre fidèlement, sans pouvoir prétendre à aucun droit de fret, ni remboursement d'autres frais de transport quelconques.

V. Si les matelots à gages par mois, & ceux qui ont une part quelconque à la pêche, viennent à abandonner leur navire & les effets qui y sont, lesdits matelots & co-partageans ne pourront rien prétendre de ce qui aura été sauvé par d'autres, mais le tout sera partagé entre ceux qui auront sauvé le navire & tout ce qu'il contenoit.

VI. Mais si l'équipage du navire échoué ne l'a pas abandonné, & qu'il aide à sauver les effets qui y sont renfermés, les hommes dudit équipage, de même que les co-partageans,

feront payés de leurs appointemens sur le prix de la vente de la quatrième portion de toutes les marchandises & effets sauvés, à compter du jour où ils auroient cessé de recevoir leur argent du mois; mais si cette quatrième part ne suffisoit pas pour faire le pré entier desdits hommes de l'équipage, ils ne pourront prétendre qu'un paiement proportionnel sur le prix de la vente de cette quatrième portion, & devront perdre le reste de ce qui devoit compléter leur solde entière; si au contraire, le prix de la vente de cette quatrième part excédoit leur pré, le surplus sera partagé entre ceux qui ont sauvé le navire, & fera un profit additionnel en leur faveur.

VII. Si c'est un Chef de division qui sauve quelques effets d'un navire naufragé, il fera le partage du profit qui lui en reviendra, proportionnellement au capital que la vente produira, avec ses co-partageans; mais dans ce cas, les matelots à gages au mois, ne pourront former aucune prétention quelconque à ce partage; on comptera pour capital, cinquante quintaux de lard, & seize cents livres de fanons à raison de chaque Baleine; le prix en sera fixé au taux de la vente qui s'en fera cette année.

VIII. Tous ces effets recueillis & portés à

bord , feront sujets aux avaries & pertes accidentelles de mer , tout de même que les effets appartenant en propre au navire qui les aura recueillis.

IX. Un Pêcheur ayant tué un poisson sous la glace , & ne pouvant l'en retirer pour le porter à bord de son navire , en reste le propriétaire aussi long-temps que quelque homme de son équipage ne désempare pas du lieu où il a péri & le garde ; & aucun équipage autre que celui du navire qui a tué le poisson , ne pourra entreprendre de le dégager pour se l'approprier , quand bien même ce poisson dériveroit de dessous la glace & s'approcheroit dudit équipage.

X. Un Pêcheur allant à terre après avoir pris un poisson , il lui est permis de le laisser à flot , l'ayant attaché à un ancre ou à un grapin , en laissant une marque qui indique que le poisson n'est pas abandonné ; & dans ce cas , il n'est permis à qui que ce soit de se l'approprier , car il appartient de droit à celui qui en a fait la capture.

XI. Si quelqu'un navigant au Groenland , dans une des divisions des navires pêcheurs , vient à être blessé dans la défense du navire , les Directeurs de la Compagnie du Nord prenant cet accident en considération , feront un

fort à cet homme, proportionné à l'état où l'auront réduit sa bravoure & son zèle ; & ces frais seront répartis sur toute la flotte des navires pêcheurs. La même chose aura lieu, si le cas arrive au retour de la pêche.

XII. Finalement, s'il arrivoit quelque cas qui n'eût pas été prévu dans le présent Règlement, il sera décidé par des arbitres-sages & prudents. Etoit signé SIMON VAN-BEAUMONT, &c.

Fin du Tome premier.



